SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS.

CORRESPONDANCE.

OBSERVATIONS ET COMMUNICATIONS RELATIVES A DES DOCUMENTS PUBLIÉS.— RÉPONSES A DES DEMANDES DE RECHERCHES ET NOUVEAUX APPELS. — AVIS DIVERS.

Manuscrits d'Ant. Court et de Court de Gébelin, conservés à la Bibliothèque de Genève. — Histoire des églises protestantes, après la révocation de l'Edit de Nantes (1685-90).

M. Eug. Haag donne, dans la note qu'on va lire, les détails que nous avons promis sur les manuscrits de Genève, parmi lesquels se trouve ce travail historique d'Ant. Court que l'on considérait comme perdu, d'après le dire de M. de Végobre et de M. Ch. Coquerel, et au sujet duquel nous avions provoqué les recherches dès le début de notre publication (*Bull.*, I, p. 62). Si, comme cela paraît bien évident, l'ouvrage dont nous avons, sur ces témoignages, déploré la perte, n'est autre que celui dont on nous avait déjà parlé en passant, et que M. Haag a trouvé sommeillant à sa place ordinaire, dans l'armoire génevoise, c'est un nouvel exemple des erreurs auxquelles est exposé l'auteur qui ne peut voir les choses par lui-même. Nul doute que si M. Ch. Coquerel avait pu faire une seule fois le voyage de Genève, il n'eût reconnu lui-même l'heureuse inexactitude des souvenirs du bon M. de Végobre et des autres renseignements qu'on lui avait procurés à cet égard. (*V.* l'*Hist. des égl. du Désert*, t. II, pp. 603 à 608.)

« La volumineuse collection des « papiers Court » comprend *cent-seize* volumes reliés, un cahier assez épais, deux paquets de pièces non classées et un carton rempli de papiers ayant appartenu à Court de Gébelin, carton découvert, par M. Bungener, chez une famille qui l'a cédé avec empressement à la Bibliothèque publique de Genève.

« Le temps m'a manqué pour étudier, avec l'attention nécessaire toute cette riche collection ; mais j'ai lu au moins avec beaucoup de soin les cinq ou six volumes que l'ancien bibliothécaire, M. Chastel, m'avait signalés comme les plus importants, et j'en ai parcouru plus de vingt autres.— Grâce à l'obligeance du bibliothécaire actuel, M. Privat, qui a mis à me fournir tous les renseignements que je lui ai demandés, et à faciliter mes recherches

autant qu'il dépendait de lui, un empressement et une bienveillance, que j'ai retrouvés du reste à Lausanne, à Berne, à Strasbourg, partout où je me suis arrêté (bons procédés dont je suis d'autant plus reconnaissant qu'on ne rencontre pas toujours ces qualités au même degré chez les conservateurs des bibliothèques de Paris, à quelques honorables exceptions près), grâce, dis-je, à M. Privat et au soin qu'il a pris de réunir et de classer toutes les lettres adressées à ses prédécesseurs concernant la Bibliothèque, j'ai obtenu des renseignements tout à fait certains sur la manière dont la Bibliothèque de Genève est entrée en possession de ces nombreux manuscrits.

« Dans la séance des directeurs de la Bibliothèque, tenue le 19 mars 1785, c'est-à-dire dix mois après la mort de Court de Gébelin, il fut proposé « d'acquérir ceux des manuscrits de feu M. Court père, qui se sont trouvés dans l'hoirie de M. Court de Gébelin son fils. Comme ces manuscrits contiennent beaucoup de choses relatives à l'histoire des églises réformées de France, l'avis fut de consacrer la somme de 15 louis d'or à cette acquisition. » Assistaient à cette séance Binet, Scholarque, de Lescale, Vernet, Perdriau, Sarrasin, Diodati, Sénebier, de Lubières, de Tournes.

« La sœur de Court de Gébelin, son unique héritière, s'empressa d'accepter l'offre des directeurs de la Bibliothèque, comme le prouve le reçu ci-joint, daté du 1er juin 1785:

« Je soussigné ai reçu de M. le pasteur de Lescale, en sa qualité de rec- « teur de l'académie de Genève, quinze louis neufs, que Messieurs les direc- « teurs de la Bibliothèque publique de cette ville ont bien voulu me donner « pour acquérir, à ladite Bibliothèque, la propriété des divers livres, mé- « moires et manuscrits relatifs principalement aux protestants de France et « provenant de feu mon père et de FEU MON FRÈRE, lesquels livres, mémoires « et manuscrits avoient été mis en dépôt par mon dit frère et par l'entremise « de M. de Végobre dans ladite Bibliothèque, à laquelle je m'engage de faire « parvenir, s'il m'est possible, *les deux volumes que mon frère retira à « Paris*, ainsi que *ceux qui peuvent être restés entre les mains de M. Char- « les de Loïs*, à qui mon frère avoit confié tous ses effets en quittant Lau- « sanne. En foi de quoi j'ai signé, à Genève le 1er juin 1785.

« *PAULINE SOLIER.*

« J'approuve ce que dessus authorisant ma femme. *ETIENNE SOLIER.* »

« De ces deux pièces, d'une authenticité incontestable, il résulte qu'à plusieurs égards les souvenirs de M. de Végobre le trompaient, lorsqu'il répondit à M. Charles Coquerel : « Je me rappelle que mon père écrivit à cette « époque à Paris en demandant qu'on mît à part et qu'on gardât cette Histoire « des Protestants (c'est-à-dire les deux volumes dont il est question dans le

« reçu de Pauline Solier). Peut-être mon père ne fit-il pas assez d'instances « dans sa demande et ne put-il pas réunir une somme suffisante pour se faire « adjuger ce manuscrit. Quoi qu'il en soit, ses ordres arrivèrent trop tard à « Paris, ou bien ils furent mal exécutés. Et il reçut pour réponse des admi- « nistrateurs de l'hoirie, que l'ouvrage en question avait été vendu dans une « masse d'autres manuscrits, et qu'on ne pouvait plus trouver sa trace, ni « savoir dans quelles mains il était tombé. Mon père insista cependant et fut « en état de proposer quelques sommes honnêtes pour le ravoir, mais tous « ses soins ont été vains. »

« Les souvenirs de M. de Végobre le trompaient, dis-je, évidemment, car cette Histoire des Protestants n'est point du tout perdue ; et on a vraiment lieu de s'étonner que pas un de nos amis de Genève ne nous en ait signalé l'existence au premier appel du *Bulletin.* M. Ch.-L. Frossard seul y a répondu, avec M. Lourde-Rocheblave. Le premier nous a fait connaître une liasse de 219 pièces manuscrites relatives aux églises protestantes, lettres, actes, mémoires, d'une valeur historique plus ou moins réelle ; le second a découvert, dans un grenier, au milieu de beaucoup d'autres papiers, quelques lettres de Court de Gébelin. Je ne doute pas qu'on ne retrouve un très grand nombre de lettres, de notes, voire même de mémoires de cet homme célèbre, qui avait une surprenante facilité pour écrire et qui écrivait tout, comme l'a dit un de ses biographes ; mais je doute que ce qu'on retrouvera éclaire d'une lumière nouvelle l'histoire du protestantisme en France, si je dois en juger par ce que renferme le carton dont la bibliothèque de Genève doit l'acquisition à M. Bungener. Des ébauches d'un cours de religion, l'esquisse d'un plan d'éducation publique, un plan raisonné d'ordonnances ecclésiastiques, un traité du mariage, une partie considérable des matériaux recueillis pour le *Monde primitif*, quelques dissertations « sur les géants dont parle la Bible, » « sur Nemrod, le hardi chasseur devant Dieu, » voilà ce qu'on y trouve, et franchement on ne peut considérer ces ébauches comme des sources où l'histoire doive puiser, si ce n'est l'histoire littéraire ou plutôt la biographie. Je ne vois rien là de bien précieux, et si les manuscrits de Gébelin, qu'on estime perdus, n'offraient pas un plus grand intérêt, je ne pense pas qu'on puisse en beaucoup regretter la perte.

« Au reste, je suis presque persuadé que rien de ce qui avait réellement quelque valeur parmi ses papiers, n'a été vendu à l'enchère, comme l'a dit M. de Végobre. On remarquera, en effet, qu'il est question, dans l'acte signé par Pauline Solier, des livres, mémoires et manuscrits provenant de son père et de *son frère.* Je le répète, je n'ai pas eu le loisir de lire toute la collection ; ce serait sans doute un travail fort utile, mais qui exigerait au moins trois mois, et je ne pouvais disposer d'un temps aussi long. Il

faut donc que je me borne à donner, d'après le catalogue de la Bibliothèque de Genève, un aperçu de ce qu'elle contient.

On y trouve d'abord la Correspondance entière de Court, surtout avec les pasteurs du Désert, correspondance dont M. Dumont, bibliothécaire à Lausanne, possède, en un gros volume in-fol., un résumé parfaitement bien fait par Court lui-même pour les années 1720 à 1732 (1). Je l'ai lue en entier, sans me laisser rebuter par l'ennui d'une pareille lecture, et j'y ai recueilli çà et là un petit nombre de faits d'un intérêt réel. C'est dans cette volumineuse correspondance que j'ai appris que Court avait conçu le projet, vers 1732, d'écrire une *Suite à l'Histoire de la révocation de l'Edit de Nantes* par Benoît, sous le titre d'*Histoire des églises depuis la Révocation*. Son intention était donc de décrire l'état non-seulement des églises du Refuge, mais aussi des églises du Désert, et c'est là précisément ce qui fit qu'il rencontra une grande opposition. Il avait consulté sur son projet Beausobre, Superville, Roques, et beaucoup d'autres pasteurs réfugiés. Quelques-uns applaudirent à son dessein, la plupart lui représentèrent qu'il y avait à craindre d'éveiller l'attention du gouvernement français et d'attirer de plus violentes persécutions sur leurs coreligionnaires restés en France. Qu'ils eussent tort ou raison, Court abandonna son entreprise lorsqu'il avait déjà composé deux volumes embrassant l'histoire des églises réformées françaises depuis 1685 à 1690. C'est de ces deux volumes que le *Bulletin* regrettait si vivement la perte. Or, ils font partie de la collection de Court, sous le titre d'*Histoire des Eglises réformées*, 2 vol. in-4°. (Collect. de Court, n° 28). Ce qui m'a frappé dans ce travail, c'est que Court fait rarement usage de documents inédits. Il puise dans Benoît, dans les Lettres pastorales de Jurieu, et dans les relations que quelques-uns de nos martyrs ont publiées de leurs souffrances; ce sont là ses principales sources. Je ne pense donc pas que l'histoire tirât grand profit de la publication de ces deux volumes (2). Son *Histoire des*

(1) Ce volume faisait évidemment partie de ceux qui étaient restés entre les mains de M. de Loïs. Mais en quel nombre?

(2) J'y ai cependant appris que l'auteur anonyme des *Lettres d'exhortation et de consolation sur les souffrances de ces derniers temps* (La Haye, 1704, in-12) est ce même Béringhen, de la constance duquel une phrase de Benoît m'avait fait douter (*V.* l'article de la *France protestante*). Je saisis avec empressement cette occasion de lui rendre la justice qui lui est si bien due. Après avoir été promené pendant plusieurs mois de prison en prison, rien n'ébranlant sa fermeté, il fut enfin tiré du château de Loches et embarqué pour la Hollande. Ses *Lettres* sont pleines d'une résignation et d'une piété exemplaires, d'une science théologique et surtout d'une connaissance des textes bibliques rares même chez un théologien; mais on y remarque aussi de fréquents accès de cette maladie apocalyptique qui travaillait Jurieu et que critiquait Bayle. Puisque nous sommes sur ce sujet, j'ajouterai que Théodore de Béringhen avait quatre sœurs, savoir : Marie, qui épousa François Le Coq; Susanne, duchesse de La Force; Elisabeth, femme de Pascal Le Coq de Saint-Germain; et Françoise. Toutes quatre sortirent de France. Au contraire, son frère, Frédéric de Béringhen, seigneur de Langarzeau,

ministres de France est presque entièrement extraite des Actes des synodes nationaux par Aymon. Son *Histoire des Martyrs* présente également très peu de faits nouveaux. Un autre volume offre une liste des galériens plus complète que celles qui ont été publiées. Je n'ai rien à dire du manuscrit de son *Histoire des Camisards*, l'ouvrage imprimé est assez connu, ni des pièces sur lesquelles il l'a composée. Je passerai aussi sous silence une traduction française des *Mémoires de Cavalier*. A côté figurent des Mémoires sur les démêlés de deux ministres du Poitou avec quelques séminaristes, le récit du voyage fait par Court dans le Languedoc, en 1744, au sujet du pasteur Boyer, un Traité sur les assemblées, que je crois inédit, des Mémoires, des Extraits, des Mélanges, un Cours de théologie, des Commentaires, des Traités de controverse, des Sermons, des Traductions, une Morale en latin et en français, le Journal de Calvisson et les Mémoires de Boyer, que je n'ai pas eu le temps de lire, à mon grand regret, *Prælectiones de auctoribus latinis*, une immense quantité enfin de papiers de famille, de mélanges, de brouillons, etc., etc. En résumé, si l'on voulait tirer de cette vaste collection seulement ce qu'il y a de vraiment intéressant pour l'histoire, et d'inédit, et le réunir en volumes, je crois qu'on pourrait en former une dizaine tout au plus. »

Eug. Haag.

P. S. — Cette note était déjà sous presse, lorsqu'un article publié par la *Semaine religieuse*, de Genève, et qui vient d'être reproduit par l'*Union*, de Bruxelles, et les *Archives du Christianisme*, est arrivé à notre connaissance, et nous a fort étonnés. On y lit « qu'une découverte du plus haut prix pour l'histoire des Eglises « réformées vient d'être faite par M. Eug. Haag, etc.; qu'il a retrouvé de la ma- « nière la plus inespérée, le manuscrit inédit de la grande *Histoire du Refuge* « d'Ant. Court, etc. » Ces paroles en disent infiniment trop. M. Haag est loin de prétendre à l'*excès d'honneur* qu'on veut bien lui faire, il le déclare formellement, et ne s'attribue d'autre mérite, en cette affaire, que celui bien facile d'avoir constaté, par un examen attentif, l'identité des deux volumes manuscrits conservés à Genève, parmi les papiers de Court, avec l'ouvrage inédit que l'on avait cru perdu. Mais les volumes dont il s'agit n'étaient point inconnus du tout : MM. A. Sayous et Ch. Weiss nous en avaient parlé, pour les avoir vus et parcourus, et tous deux les citent dans leurs récents travaux. Le premier les mentionne sous le titre de : « Histoire manuscrite des Eglises réformées, » ou encore de : « Mé- « moires inédits pour servir à l'histoire des Eglises réformées de France et de « leur dispersion depuis la révocation de l'Edit de Nantes » (*Hist. de la Litt. franç. à l'étranger*, t. I, pp. 304 et 313); le second les indique sous l'intitulé général de : « Manuscrits d'Ant. Court » (*Hist. des réfugiés protest.*, t. II, pp. 288 et 293).

Restait la question de savoir si ces deux volumes spécialement désignés ne se trouveraient pas être précisément l'ouvrage qu'on avait signalé comme n'existant

se convertit à la Révocation. Les *Lettres* citées plus haut nous apprennent que la femme de Théodore abjura également la religion protestante, et resta en France avec sa fille, Elisabeth-Marie.

plus. M. Haag s'est borné à éclaircir, comme on vient de le voir, ce point intéressant, et il y est parvenu d'une manière assurément très concluante. Mais n'est-il pas regrettable que cet heureux éclaircissement n'ait pas été produit plus tôt, alors surtout que nous avions appelé sur ce sujet l'attention de nos amis de Genève? N'est-il pas singulier qu'un homme de lettres parisien ait dû faire lui-même le voyage pour savoir à quoi s'en tenir, et y a-t-il lieu de présenter comme une grande découverte inattendue la solution d'un problème aussi simple? Qu'il nous soit permis d'adresser à cet égard un reproche amical à qui de droit...

Que si par hasard on s'était mépris sur le sens et la portée de l'annonce contenue à la fin du dernier *Bulletin* (ce qui ne nous semble pas possible), l'exposé circonstancié que M. Haag a pris soin de nous donner aujourd'hui du résultat de ses observations ne laisse rien à désirer. Il montre notamment que l'ouvrage inédit et inachevé de Court n'a pas autant d'importance qu'on l'avait pensé; que son champ est fort restreint, puisqu'il ne comprend que l'histoire des églises réformées françaises, de 1685 à 1690; que c'est plutôt un résumé fait d'après les publications contemporaines, qu'un écrit vraiment original et personnel; en un mot, qu'il laissait intact le vaste et beau sujet que vient de traiter M. Ch. Weiss, et qu'il ne saurait aucunement entrer en comparaison avec l'*Histoire des Réfugiés*, ainsi que les *Archives du Christianisme* ont cru pouvoir le dire.

Bataille de Vergn en Périgord. — Demande de documents.

Nous avons reçu et nous nous empressons d'insérer la lettre suivante. Elle a le mérite de poser très nettement une question locale, relative à un événement qui est demeuré à l'arrière-plan de l'histoire protestante, mais qui a failli être d'un grand intérêt national, puisqu'il s'agit d'une bataille de l'issue de laquelle ont pu dépendre un moment les destinées de la Réforme en France. Nous connaissons de M. Dessalles un livre publié en 1847, sur le Périgord, de 1362 à 1430 (1), et qui se distingue par la meilleure méthode et la plus saine critique historiques. Espérons qu'il poursuivra bientôt jusqu'aux XVI[e] et XVII[e] siècles cette excellente monographie : nous y sommes grandement intéressés pour ce qui concerne les annales huguenotes d'une province importante. Les recherches qu'il provoque sur la *bataille de Vergn* nous donnent à penser que telle est bien son intention; puisse-t-il recevoir de quelqu'un de nos lecteurs les renseignements qu'il désire sur ce point.

A M. le Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Paris, le 24 août 1853.

Monsieur le Président,

C'est une heureuse et féconde pensée que celle qui a présidé à la forma-

(1) *Périgueux et les deux derniers Comtes de Périgord*, ou *Histoire des querelles de cette ville avec Archambaud V et Archambaud VI*. Un vol. in-8° de 349 pages et 144 de Preuves.

tion de la *Société de l'Histoire du Protestantisme français*, et à la publication d'un *Bulletin* périodique, au moyen duquel les membres de cette association sont régulièrement informés de tout ce qui peut éveiller leur sympathie, exciter leur intérêt, et donner de l'élan à leur zèle. Les résultats déjà obtenus en sont la preuve incontestable, et ceux qui ne peuvent manquer de se réaliser, par la suite, contribueront successivement à rendre de plus en plus éclatante la vérité de cette assertion.

Parmi les nombreux avantages inhérents à ce *Bulletin*, l'un des principaux, sinon le plus important, au point de vue de l'histoire, c'est de fournir, à un moment donné, le moyen d'attirer l'attention, d'un bout à l'autre de la France, sur une question, sur un des événements qui touchent au protestantisme et demandent des éclaircissements, des commentaires, des investigations propres à les faire enfin apparaître sous leur véritable point de vue, ou laissent à désirer que des documents inconnus jusqu'à ce moment, viennent les éclairer d'un jour nouveau, en dissipant les obscurités dans lesquelles ils sont encore plongés.

Telle est, par exemple, la *bataille de Vergn*, gagnée par le maréchal de Montluc sur Symphorien de Durfort, seigneur de Duras, en 1562; bataille qui, sans avoir la célébrité de celles de Dreux, de Jarnac, de Moncontour, eut cependant une portée immense, puisqu'il n'est pas douteux que, si elle avait été gagnée par les protestants, la France entière devenait protestante. Ce qui n'empêche pas que l'incurie de nos historiens, à l'endroit de cette bataille, a été des plus complètes, et que nous n'en connaissons absolument que ce qu'en a dit le maréchal dans ses *Commentaires;* c'est-à-dire que nous ne possédons sur ce grand événement que des détails racontés au point de vue catholique, par un des acteurs les plus passionnés du grand drame du XVIe siècle, écrivant longtemps après l'époque dont il s'occupait, et racontant, de mémoire, en raison des impressions qui lui étaient restées.

Vergn, qu'on écrit mal à propos *Vergt*, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Dordogne, est une petite localité fort ancienne, située presque au centre de l'ancien Périgord, ayant dans son voisinage des bois assez considérables connus vulgairement sous le nom de *forêt de Vergn*. C'est dans cette forêt que se livra cette bataille.

Depuis longtemps je m'occupe d'une histoire du Périgord, province sur laquelle on n'a encore écrit rien d'ensemble qu'on puisse considérer comme un travail sérieux. En travailleur essentiellement désireux d'être exact et fidèle, j'ai dû tout naturellement chercher à éclaircir ce point important de nos annales périgourdines, si intimement liées aux annales de la France. J'ai donc étudié avec le plus grand soin le récit de Montluc, sur les lieux mêmes, et, malgré le grand désir que j'avais de le comprendre et toute

la bonne volonté que j'ai pu y mettre, je n'ai pas encore trouvé le moyen de concilier ce qu'il dit avec les faits matériels, tels qu'ils résultent de la configuration des lieux, des accidents du sol, de la situation des localités dont il parle, des circonstances qui se rattachent à sa marche, depuis son entrée au Périgord, pour se mettre à la poursuite de Duras, jusqu'au moment de la bataille, dont la description même n'est pas exempte d'obscurités. De tout le récit de Montluc, le seul fait sur lequel il ne peut pas s'élever de doute, c'est qu'il gagna cette bataille. Le reste n'est qu'un amalgame de souvenirs confus, racontés à vol d'oiseau, ne méritant que très peu de confiance et tout à fait impropres à donner une idée tant soit peu exacte de la manière dont s'apprêta et s'accomplit la déconfiture de l'armée protestante dans cette solennelle rencontre.

Le but que je me propose vous étant connu, après les explications que je viens de vous donner, vous n'aurez pas de peine à comprendre sans doute combien j'éprouve de regret à manquer des éléments propres à faire connaître et apprécier exactement ce mémorable événement, et combien je serais heureux de retrouver des documents qui me fourniraient les moyens de concentrer la lumière sur ce point si obscur et pourtant si grave de notre histoire.

Je ne sais si, à travers les agitations et les violences dont la religion fut si longtemps le prétexte en France, quelques documents de cette espèce auront pu échapper à la destruction, toujours si active durant les époques de troubles; mais, s'il en est encore qui subsistent, j'ose espérer qu'il me suffira d'en avoir signalé la grande importance pour que ceux entre les mains desquels ils pourraient se trouver s'empressent de les faire sortir de l'oubli. C'est dans cet espoir, Monsieur le président, que j'ai rédigé et que je vous adresse cette lettre, vous priant de vouloir bien l'insérer dans un de vos plus prochains numéros, afin que l'appel soit entendu de tous ceux qui aiment la vérité.

J'ai l'honneur, etc. L. Dessalles,

Membre de la Société des Antiquaires de France,
attaché à la section historique des Archives de l'Empire.

Dépouilles du consistoire de l'ancienne église réformée de Rouen. — Sceau de ce consistoire.

M. E. de Fréville a acheté à Paris, il y a quelque temps, chez un bouquiniste, cinq volumes qui ont appartenu à la bibliothèque du consistoire de l'église réformée de Rouen au XVIIe siècle. C'est une collection des *Germanicarum rerum veteres scriptores*, publiée à Francfort en 1600, 1607, etc.,

in-folio. Ils sont cotés G 13 à 17. La première feuille ou titre des numéros 13 et 14 porte cette mention, écrite à la main :

Ecclesiæ Reformatæ
Rothomagensis
Donum
D^ni Joannis Totil

Le titre du numéro 15 porte une mention semblable, mais avec le nom d'un autre donateur : *D^ni Petri Daussi.*

A côté de ces indications, il en est une autre qui constate par qui et pour qui le consistoire de Rouen se vit dépouiller de la légitime propriété de ces livres. La voici :

Ex dono Ludovici magni.
Collegii Rotomag. Soc. Jesu.
(Don de Louis le Grand. Collége des Jésuites de Rouen.)

Nous avons déjà vu et nous verrons toutes sortes d'exemples de ces échanges de bons offices entre Sa Majesté très chrétienne et les instigateurs de la persécution des protestants. Sa Majesté s'appropriait les biens de ses sujets (car tel était son bon plaisir), et les adjugeait à ses amés et féaux les très humbles serviteurs dudit plaisir, messieurs de l'épiscopat, du clergé et des ordres religieux de toute robe et de toute dénomination. Bossuet lui-même, dès le mois qui suit l'Edit révocatoire, sollicite et obtient les matériaux du temple de Morcerf, près Meaux. Chacun jette son dévolu sur les biens, qui des consistoires, qui des fugitifs, et se les fait attribuer. C'est, d'une part, un sauve qui peut général, de l'autre, un pillage légal : mais à ce prix, l'ordre, c'est-à-dire l'unité catholique, devra régner dans le royaume..... Qui donc a dit que Louis XIV avait été le premier des révolutionnaires et des socialistes modernes?



Les cinq volumes qui nous ont été communiqués portent sur leurs plats, des deux côtés, l'empreinte dorée d'un sceau que nous avons jugé intéressant de reproduire, comme étant celui de l'église réformée de Rouen. Servait-il à marquer autre chose que les livres de sa bibliothèque? C'est ce que nous ne saurions dire. Le cliché ci-contre en est un *fac-simile* très exact.

Cette empreinte représente, comme on le voit, l'arche de Noé voguant sur les flots. La forme de la nef est à remarquer : c'est un vaisseau rond ou navire de transport. Sur la crête du toit est la colombe avec le rameau d'olivier, symbole du retour de la paix sur la terre.

—

Bernard Palissy. — Etat actuel de quelques endroits qu'il a décrits.

On aime à voir l'admiration pour les grands hommes se traduire en recherches et en observations studieuses, alors surtout qu'il s'agit d'un homme comme Palissy, dont la biographie, malheureusement si incomplète, excite tant de sympathie et de curiosité. La lettre suivante répond à ce sentiment, en nous faisant revenir sur les traces du bon Bernard, et reconnaître quelques-unes des localités qu'il a décrites. Nous avions annoncé l'intention de continuer les extraits de Palissy accompagnés de quelques notes, qui ont été publiés dans les deux premiers cahiers du *Bulletin* (t. I, pp. 23 et 83). Si la disposition de nos matériaux le permet, nous donnerons prochainement cette suite, avec les informations nouvelles que nous n'avons pas négligé de recueillir sur l'humble et illustre potier de Saintes.

A M. le Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Castel-Sarrasin, 23 septembre 1853

Monsieur,

J'ai lu avec le plus vif intérêt, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, votre touchante notice sur mon compatriote Bernard Palissy, *le potier de Saintes.*— Permettez-moi d'entrer ici dans quelques nouveaux détails sur cet homme célèbre, sur sa naissance et sur quelques circonstances de sa vie, durant son séjour à Saintes, rappelées dans ses naïves narrations.

On savait bien que le pieux et zélé réformateur, que le père de la chimie moderne, l'inventeur des *rustiques figulines* était né dans l'Agenois, mais jusqu'à notre temps, ses biographes avaient ignoré le nom du lieu qui l'avait vu naître, et que nous avons le premier fait connaître dans notre *Mémoire sur quelques antiquités de la ville d'Agen*, inséré dans le 2e volume du Recueil de la Société des antiquaires de France. Il résulte, Monsieur, des renseignements pris et des recherches faites par nous à ce sujet, de concert avec feu notre regrettable confrère et ami le naturaliste agenais Saint-Amans, que le *bonhomme Bernard,* comme le nommaient ses contemporains, naquit près du château et dans la paroisse de Biron, partie du département actuel de la Dordogne, confrontant à celui de Lot-et-Garonne et à l'arrondissement de Villeneuve, et compris dans l'ancien diocèse d'Agen

(avant la nouvelle circonscription diocésaine). Il existe encore aux environs de Biron une famille de Palissy, appartenant, comme les parents de notre potier de Saintes, à la classe des simples et modestes agriculteurs, et un lieu qu'on nomme la Tuilerie de Palissy. Il y a quelques années que deux touristes agenais, parcourant le département de la Dordegne, s'arrêtèrent dans une maison voisine du lieu que nous venons de signaler, et où on leur montra deux grands plats en *émail blanc*, qu'ils reconnurent être l'ouvrage de Bernard, qui y avait figuré, comme sur plusieurs autres de sa composition, des serpents, des grenouilles, des fruits, etc. Ces deux morceaux furent acquis par M. le comte de Villeneuve-Bargemont, ancien préfet de Lot-et-Garonne. Faujas de Saint-Fond, dans l'édition annotée et commentée qu'il a donnée en 1777 (1) des œuvres complètes de Palissy, eût profité avec empressement de ces renseignements sur l'origine et le lieu de la naissance de son auteur, s'ils eussent été recueillis et connus à cette époque.

Lorsque j'habitais Saintes, je me suis souvent plu à parcourir, mon Palissy à la main, les parties de cette ville et les lieux qui l'avoisinent, théâtre habituel des promenades et des méditations de mon illustre compatriote, méditations artistiques, scientifiques, religieuses, souvent bien tristes dans ses jours trop fréquents de découragement, mais aussi quelquefois empreintes de douces rêveries de satisfaction et de joie alternatives et décrites par lui d'une manière si naïve et si attrayante; que de fois, Monsieur, j'ai parcouru avec un religieux attachement la rue qu'il habitait et qui porte son nom; sur les bords de sa chère Charente, au faubourg dit des *Roches*, où plusieurs potiers de terre grossière ont encore leurs usines, bien dégénérées de celle de leur célèbre devancier, dans ces mêmes lieux et peut-être sur le même que j'eusse bien désiré reconnaître et saluer, mais sur lequel la tradition est muette. Modeste et l'on peut dire pauvre demeure, si l'on en croit ses propres récits, et qu'aux grands courroux et clameurs de sa femme et des commères ses voisines, il démolissait en partie et découvrait, afin de se procurer le bois nécessaire à la cuite des premiers essais infructueux de ses émaux!! Malheureux homme de génie que ses imbéciles voisins prenaient pour un fou, et que désolaient à la fois leur stupides mépris et ses espérances déçues... mais bientôt Dieu lui venait en aide; l'espoir de voir prosperer une œuvre plus sainte, plus sublime, également ébauchée par lui dans son ingrate ville d'adoption, ranimait ses forces et son courage, d'autres joies rentraient dans son cœur, lorsque promenant solitairement ses ennuis sur les bords du fleuve qui en était le confident, il entendait, sous *certaines aubarées* voisines, des chœurs de jeunes filles chanter les louanges de Dieu dans ces cantiques sacrés, nouvellement tra-

(1) Un vol. in-4°. Paris, chez Ruault, dédié à Benj. Franklin, ainsi qu'on l'a rappelé. (*Bull.*, t. I, p. 24, *note.*)

duits en vers français par le poëte Clément Marot, au lieu de chansons profanes, presque toujours libres et souvent voisines de la licence que, dans ces mêmes lieux, ces pieuses cantatrices avaient précédemment sur les lèvres! Heureux changement dû en grande partie aux prédications et aux exhortations du saint et sublime bonhomme. En souvenir de ce fait et en mémoire de Palissy, j'aimais à parcourir ces mêmes *aubarées*, qui avaient reçu leur nom des *saules* ou *aubiers* (1) plantés en abondance dans ce terrain aquatique. Aujourd'hui, comme du temps de Palissy, les saules qui peuplaient ce rivage sont encore debout; *mais, hélas! les chants ont cessé!!* ceux au moins qui ravissaient d'aise le bon potier.

Dans le cahier que j'ai déjà cité de votre *Bulletin*, vous rappelez encore, Monsieur, la relation attachante des persécutions du frère Robin, de son incarcération dans les prisons de *l'officialité*, à l'évêché de Saintes, de son zèle et de son dévouement empressés, mais inutiles, en faveur de ses frères d'infortune, souffrant pour la même cause, et de sa fuite nocturne qu'il ne put leur rendre commune. J'ai encore eu la curiosité de visiter les lieux ici décrits par le narrateur, et d'y suivre toutes les circonstances de l'évasion du prisonnier, que l'état de ces mêmes lieux qui n'a pas changé sensiblement, permet toujours de reconnaître: la tour du palais épiscopal où étaient renfermés les chiens qui devaient aboyer en cas de tentative d'évasion de la part des détenus, mais que Robin fit taire avec du pain, emplacement solide, leur servant de geôle, et où Robin parvint cependant à faire une trouée après avoir limé ses fers; le jardin dudit palais avec lequel la cour en question, communiquait par une porte qui n'a pas cessé d'exister, et qu'un mur qu'il escalada séparait d'une petite rue déserte qui n'est guère fréquentée de nos jours. Le frère prêcheur Robin s'y reconnaîtrait encore et son historien aussi.

Il est constant que le nom de Bernard Palissy est intimement lié à l'histoire de la réforme religieuse du XVI[e] siècle dans toute la Saintonge, en y comprenant les îles du littoral. Malgré son état longtemps voisin de l'indigence, l'ardeur de la parole de Dieu et de son service qui l'embrasa, lui faisait parcourir successivement à pied et par tous les temps, en véritable apôtre, toutes les parties de ce vaste pays, naturaliste, géologue en même temps qu'évangéliseur et missionnaire (2).

Mais je dois clore ici ces quelques lignes consacrées à l'un des plus grands hommes du XVI[e] siècle, de cette époque si riche et si féconde en génies extraordinaires, véritable âge de rénovation. Je n'ai voulu parler ici de maître Bernard le potier que durant son séjour en Saintonge; il resterait

(1) En latin, *albanum*, et en roman, *alba*.

(2) D'Aubigné, dans sa table, l'indique comme ministre du saint Evangile, sans doute à titre de fondateur de la première église protestante de Saintes.

encore à peindre l'inventeur des rustiques figulines du roi Henri III et de Catherine de Médicis, de l'auteur des magnificences artistiques du château d'Ecouen, de l'hôte et, comme on l'appelait, du *gouverneur des Thuilleries*, mais surtout de l'homme *juste et fort*, « *justum ac tenacem* » d'Horace, que les cachots, les impérieuses injonctions de Sa Souveraineté, la menace des plus cruels supplices, l'aspect même du bûcher, ne pouvaient faire renier un seul moment sa foi, *ne craignant rien des hommes*, parce que, selon l'expression de Sénèque, *il savait mourir....*

Je saisis avec empressement, Monsieur, l'occasion que la notice du *Bulletin*, sur mon concitoyen Palissy, m'a offerte de vous présenter l'assurance de ma haute considération et de mon dévouement.

B[on] Chaudruc de Crazannes,
Ancien maître des requêtes au conseil d'Etat, de l'Institut de France et du Comité de la langue, de l'histoire et des arts, au ministère de l'Instruction publique.

—

Liste des ministres réfugiés à Londres après la Saint-Barthélemy.

A M. le Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Paris, le 20 octobre 1853.

Monsieur,

Voici quelques petites notes concernant la liste de *ministres réfugiés à Londres, après la Saint-Barthélemy*, publiée dans le *Bulletin*. (*V.* ci-dessus, p. 25.) Vous avez fait observer, avec raison, que la plupart des personnes nommées dans cette liste appartenaient à la Normandie; c'est ce qui me détermine à vous écrire, car il s'agit, pour moi, de compatriotes.

Mon attention s'est portée d'abord sur *Anthoine de Liques, ministre en sa maison des Anteux.*

Il y a tant d'exemples, au commencement de la Réforme, de grands seigneurs remplissant les fonctions de ministre dans leur propre château, que je ne m'arrête pas à cette circonstance. Ce qui me frappe, c'est le nom de ce personnage, parent, selon toute apparence, de David de Liques, gentilhomme picard, auteur de l'histoire de la vie de Du Plessis-Mornay et éditeur de ses mémoires. La famille de *Liques*, *Licques* ou *Lisques* était très ancienne, et illustre en Artois et en Picardie, notamment à Abbeville; elle portait bandé d'argent et d'azur de six pièces. Je n'ai pu, malheureusement, me procurer sa généalogie complète. Je ne doute point qu'il ne faille lire *Authieux* au lieu d'*Anteux;* mais il y a tant de localités ainsi appelées en Normandie, qu'on ne sait à laquelle s'arrêter. J'en connais une, les Authieux-lez-Buchy, où il y a encore un manoir féodal. Etait-ce là la maison d'Antoine de Liques? Je tâcherai de le savoir.

Je remarque ensuite *Guillaume de Feugueray, ministre de l'église de Longueville* (*Paris?*)—*Guillaume du Feugueray* ou *du Feugueré* (et non *Feugeré*, comme dit Moréri), en latin *Feugueræus*, était d'une famille normande, dont le fief, situé près du Bourg-Achard, dépendait de la seigneurie de Fréville. Après s'être réfugié à Londres, Guillaume passa en Hollande, où il enseigna la théologie dans l'université de Leyde. La bibliothèque de cette ville possède, et peut-être a reçu de l'auteur lui-même, les deux ouvrages de du Feugueray (1). Le premier a pour titre : *Bertrami* (alias *Ratramni*) *presbyteri, de corpore et sanguine Christi, ad Carolum magnum imperatorem, cum commentariis Guill. Feugueræi*. Lugd. Batav. 1579, in-8°; le second, *Guilielmi Feugueræi Rothomagensis opuscula, sive responsa ad quæstiones cujusdam inquisitoris Zelandiæ, de Ecclesiæ perpetuitate et notis*. Lugd. Batav. 1579, in-8°. Du Feugueray rentra en France en 1579 et y mourut vers l'an 1613. Meursius (*Ath. Batav.*, L. II) a fait la biographie ou plutôt l'éloge de ce ministre.

M. Eug. Haag a, je crois, grandement raison de ne pas prendre Longueville pour le pseudonyme de Paris; ne s'agirait-il pas ici de Longueville-la-Giffart, bourg du pays de Caux?

Enfin, à l'article de *Mathieu Lartault, ministre de Bresoles*, je proposerais de conserver *Lartault*, qui est pour le moins tout aussi bon que *Cartault*, et *Bresoles*, qui vaut mieux que *Brésol*. Il existe, en France, deux bourgs du nom de *Bressoles*, l'un en Bourbonnais, l'autre en Bourgogne; tandis que *Brésol* n'a jamais été qu'une localité sans importance. De même pour *Colombis*, auquel vous proposez de substituer *Colombières;* je préfère *Colomby*, parce que ce nom s'éloigne moins de celui que donne le document, et parce qu'il y a, en Normandie, deux paroisses appelées *Colomby*. *Authen* me paraît aussi devoir être *Autheux* plutôt que *Authou*. Au seizième siècle, on disait *Pont-Authou* et *Pont-Audemer*, et, dans le pays, on le dit encore; il n'y a que les très modernes dictionnaires de géographie où l'on trouve *Authou*, ce qui, je pense, est une erreur. *Autheux* est une paroisse de Picardie, près de Doullens, dont le nom ne diffère point de celui que donne le document, car tout le monde sait combien il est facile de prendre un *n* pour un *u*.

Agréez, etc. E. DE FRÉVILLE.

D'un CONSEIL EXTRAORDINAIRE des Eglises réformées en 1726.

M. H. Marchand, P. à Sommières (Gard), a appelé notre attention sur un point de l'histoire ecclésiastique des églises réformées, qui paraît avoir été généralement mis en oubli. Il peut ne pas être inutile, à titre de renseigne-

(1) *Théol.*, n° 368.

ment, de faire connaître ce qu'on en sait. Il s'agit d'un corps établi sous le nom de *Conseil extraordinaire* par un arrêté du Synode des Cévennes, du 26 avril 1726. Dans son *Essai* de 1838 sur la réorganisation de l'église réformée de France après la révocation de l'Edit de Nantes (1), au chapitre de la *Centralisation des Eglises*, M. H. Marchand avait parlé de cette institution nouvelle (p. 27), et M. Scipion Combet, dans le supplément ajouté par lui au troisième volume de sa réimpression de Mézeray, p. 739 (2), en a aussi fait mention. Hors de là, il paraît qu'aucun de ceux qui ont écrit sur cette partie historique n'a relevé ce fait qui méritait, sans contredit, comme toute innovation, d'être enregistré. Il est vrai que bien d'autres points intéressants ont été ou passés sous silence, ou à peine effleurés, faute de documents ou d'attention suffisante.

« Après tout ce qui venait d'être organisé, depuis quelques années, par Court, aidé de Roger, Durand, Corteiz, pour restaurer partout les communautés de fidèles, il semblait, dit M. H. Marchand, qu'il n'y avait plus rien à faire pour le gouvernement de l'Eglise, que tout devait cheminer comme par le passé. Mais cette Eglise se trouvait dans des circonstances nouvelles ; à chaque instant il se présentait des questions de la plus haute importance à résoudre, des déterminations à prendre... En présence d'un synode national dont la tenue, une fois par année, exige une multitude de formalités. Il fallait évidemment une autre juridiction, dont la convocation fût prompte et facile, et qui pût connaître des mêmes matières que le synode national ; quitte ensuite à ce synode à sanctionner ses décrets. En conséquence, le Synode des Cévennes décida, le 26 avril 1726, la création d'un nouveau corps par un article ainsi conçu : « Il a été convenu et arrêté qu'on nommeroit des Anciens, choisis et experts, dans toutes les Eglises, et qu'ils s'assembleroient en conseil toutes les fois qu'il s'agiroit de choses sérieuses « et importantes. » Quelques murmures s'élevèrent bien contre cette innovation, qui, vu son omnipotence, paraissait attentatoire aux droits des Synodes ; mais elle prévalut et elle rendit bien des services à l'Eglise (*Essai*, etc., déjà cité, de 1838, p. 26).

« Corteiz (ajoute aujourd'hui notre correspondant), dont la part fut grande comme collaborateur de Court, ainsi que l'atteste la correspondance de ce dernier, Corteiz présida à la création du *Conseil extraordinaire*. Le 4 mai 1726, Il écrit à Court une lettre longue et substantielle, comme il savait les écrire, dans laquelle, après avoir raconté une de ses belles et riches tournées missionnaires dans le rude pays de la Lozère, il lui dit : « Le 26 avril, je me trouvai rendu au synode des Cévennes, qui se tint aux environs de

(1) Il a été question de ce travail dans le *Bulletin*, t. I, p. 66.

(2) *Voir* l'article suivant.

Saint-Giniey, » puis il lui donne connaissance de l'article qui vient d'être rapporté. Roger, du Dauphiné, n'approuva pas tout à fait cette institution. Dans une lettre du 4 avril 1727, il la trouve « contraire aux droits des Synodes, » et dans une autre du 3 juillet il se plaint « de ce qu'on n'a pas consulté et recueilli les voix dans un cas de cette nature. » Bientôt organisé, le *Conseil* entra en fonctions. Le 20 mai 1728, M. Duplan, gentilhomme d'Alais, député des Eglises à l'étranger, écrit à Court. « Il seroit bon que vous fissiez assembler au plus tôt le *Conseil extraordinaire*, pour voir si l'on approuve mon voyage d'Angleterre et de Hollande. » Mais c'est surtout le pasteur Claris qui nous fournit à ce sujet un document digne d'être recueilli. Voici ce qu'il écrit dans une lettre du 10 novembre 1730 : « Il fut convenu qu'on assemblerait le *Conseil extraordinaire*, 1° pour faire le partage de nos églises en trois corps, Bas-Languedoc, Cévennes, Haut-Languedoc et Guyenne ; 2° pour affecter à chacun de ces corps les pasteurs et les prédicateurs, qui les devaient desservir, et cela jusqu'à ce que le Synode national en ait décidé autrement ; 3° pour déterminer si nous (Combes et Claris, qui avaient reçu l'imposition des mains à l'étranger, et dont la vocation était contestée), nous serions présentés dans une ou plusieurs assemblées de la même manière que MM. R. et B. furent présentés ; car c'est là où la dispute s'était cantonnée. Ce qui fut résolu fut exécuté ; le *Conseil* fut assemblé dans les Cévennes, le 28 octobre dernier. Le partage des églises fut fait comme il est indiqué cidessus. MM. Roux et Claris sont destinés pour le Bas-Languedoc, MM. Bo. et Com. pour les Cévennes. Le Haut-Languedoc et Guyenne doivent être desservis par ces quatre messieurs alternativement pendant trois mois chacun ; et cela jusqu'à l'arrivée de nouveaux pasteurs. Le *Conseil* fut d'avis que nous fussions présentés dans deux assemblées, l'une dans les Cévennes et l'autre dans le Bas-Languedoc, par MM. R. et B., ce qui a été fait avec toute la tranquillité possible. Ces assemblées ont été nombreuses, particulièrement celle des Cévennes. La paix est faite de ce côté-là. La vocation est confirmée. »

« Ainsi, cette lettre de Claris nous montre bien le *Conseil extraordinaire* en activité, et indique quelles attributions il exerçait pour le bien des Eglises. Je m'estimerai heureux si ces renseignements, que j'avais en portefeuille, les ayant autrefois tirés des manuscrits de Court, à Genève, peuvent être jugés aujourd'hui de quelque profit. »

L'institution du *Conseil extraordinaire* de 1726 fait naturellement penser au *Conseil général* qui avait été créé en juin 1594, sur l'invitation et d'après le plan de Du Plessis Mornay. Un règlement en vingt-huit articles fut délibéré par l'Assemblée qui se tint à Sainte-Foy, quelques jours après le synode national de Montauban. Le détail en est donné tout au long par d'Aubigné (*Hist.* t. III, p. 367). Ce Conseil général était chargé de défendre

les intérêts de l'Eglise dans ses rapports avec le Gouvernement. « Ce fut, dit Benoît, sous sa direction que les affaires des réformés se rétablirent et qu'il parut à leurs ennemis qu'il n'était pas si facile de les ruiner. » On sait que ce même Conseil, plus connu sous le nom d'Assemblée politique, parce qu'en effet les événements lui donnèrent ce caractère, siégea, avec autorisation du roi Henri IV, à Saumur, à Loudun, à Vendôme et à Châtellerault. Sans lui, sans ses constantes démarches, l'Edit de Nantes n'eût peut-être pas été obtenu.

—

Souvenirs des réfugiés protestants de France en Argovie.

Un de nos correspondants de l'Alsace, qui nous avait déjà donné bien des preuves de son zèle, étant allé récemment en Suisse, a recueilli, dans le cimetière de l'église paroissiale de Stauffenberg (1), canton d'Argovie, une épitaphe placée sur la tombe d'un de ces enfants des Réfugiés protestants de France que la révocation de l'Edit de Nantes dispersa dans le monde entier. En voici la copie littérale :

Dem der für Religion und reines Gottes Wort,
Fründ, Vatterland und Hab für nichts geschætzed hat,
Hat Gott diese Ruestatt hier erhæcht,
An diesen Ort.

(A celui qui, pour la religion et la pure Parole de Dieu, a compté pour rien amis, patrie, fortune, Dieu a élevé ici, en cet endroit, ce lieu de repos.)

Au-dessus de cette touchante inscription est le nom du défunt :

ÉTIENNE BRUTEL, NÉ EN 1683, MORT EN 1752.

Et au-dessus sont gravées des armoiries, sur un écusson à quatre parties, surmonté d'un lion debout sur un casque (2).

Ce doivent être les armoiries de Brutel, auxquelles ont sans doute été ajoutées celles de la seigneurie de Schaffhisheim, qu'il avait achetée et que l'un de ses descendants habite encore, tandis qu'une autre branche habite Aarau. Il paraît que le père d'Etienne Brutel avait apporté et continué à Schaffhisheim l'industrie de la fabrication des soieries. Il était vraisemblablement du Languedoc et de la famille de Gédéon Brutel de La Rivière, conseil-

(1) Au sommet d'une colline isolée, entre Lentzbourg et Aarau.

(2) D'après la description qui nous en est donnée, elles paraissent pouvoir être traduites ainsi dans la langue du blason : Ecartelé au premier d'un lion passant; au second et au troisième, d'un ramier; au quatrième, de trois fleurs (roses ou quintefeuilles?). Cimier : un lion issant.

ler du roi et receveur général des gabelles à Montpellier, qui se réfugia d'abord à Genève, puis à Lausanne, où le rejoignirent ses cinq fils et sa fille cadette. (*V.* l'article de la *France protestante.*) Il y avait encore en Hollande, il y a quarante ans, des représentants du fils aîné, Jean Brutel de La Rivière, qui fut pasteur à Rotterdam, puis à Amsterdam, où il mourut en 1742, laissant deux fils et deux filles.

M. le pasteur Schmidt, de Stauffenberg, pensait que les descendants actuels d'Etienne Brutel avaient conservé des papiers de famille du temps du refuge; mais, s'en étant informé, il a appris qu'ils n'en possédaient aucun. M. Schmidt descend lui-même, par sa mère, d'une famille de réfugiés du Midi, du nom de *Colet;* il croit que quelques membres de cette famille sont rentrés en France et habitent Nîmes ou les environs; il aimerait à en avoir des nouvelles. Il possède un portrait de son aïeul maternel, au dos duquel on lit : Jean Colet, 1783. Notre correspondant a aussi rencontré dans les environs de Stauffenberg, à Schintznach, un artisan du nom de *Pascalin*, qui descend d'un réfugié échappé des premiers massacres du Dauphiné; il a encore un certificat de naissance, sur lequel sont apposés des noms de personnes de Crest, Valence et Chabeuil (Drôme).

Nous ne pouvons qu'engager tous nos amis à nous transmettre ainsi les remarques qu'ils sont à même de faire dans leurs excursions prochaines ou lointaines, dans l'Ancien ou le Nouveau Monde. Combien d'observations, toujours intéressantes, souvent importantes et précieuses, pourraient nous être adressées de tant de contrées où nos ancètres ont reçu l'hospitalité et laissé de durables souvenirs! Nous pouvons, hélas! leur appliquer le vers du poëte latin :

Quæ regio in terris nostri non plena laboris!
Est-il un point du globe où nous n'ayons souffert!

Règne de Henri III, par Mézeray, réédité avec une Introduction et une Continuation, par M. Sc. Combet.

Dans une communication qui précède (p. 239), on cite un ouvrage au sujet duquel nous avons commis une omission involontaire qu'un autre correspondant nous a signalée, et que nous avons à cœur de réparer. Il s'agit de l'édition, donnée il y a quelques années par M. Scipion Combet, de l'*Histoire de France sous le règne de Henri III,* de Mézeray, « avec des *Notes*, une « *Introduction* jusqu'à ce règne, et une *Continuation* depuis l'avénement « de Henri IV jusqu'au Concordat de l'an X, qui en font une histoire com- « plète et détaillée de l'Eglise réformée de France. » Cet ouvrage est en trois volumes in-8°, imprimés à Alais, de 1844 à 1846, et ces volumes n'ont pas moins de 560, 612 et 824 pages très pleines; l'*Introduction* en a 101,

et la *Continuation* 339 d'un texte plus serré encore. Entre les trois tomes sont réparties plusieurs gravures et trois cartes : celle de la France sous Henri III, celle des Pays-Bas et des Açores, et un plan de Paris, pour l'intelligence des barricades et du siége de Paris.

On voit que cette réimpression d'une des parties les plus remarquables de l'œuvre de Mézeray est un ouvrage important par les soins qu'y a donnés l'éditeur, et, pour ainsi dire, nouveau par les annotations détaillées qu'il y a jointes. L'Introduction et la Continuation auraient pu former à elles seules un livre à part, et le tout, ayant précédé la publication du volume de M. de Felice et de la *France protestante*, constituait véritablement un travail très méritoire et qui manquait alors à nos coreligionnaires. L'éditeur, M. Combet, n'écouta que son admiration pour Mézeray, *le meilleur et le plus indépendant des historiens dont la France s'honore;* il voulut le faire servir à mieux faire connaître et à populariser l'histoire des réformés français, et, au prix de bien des recherches et de bien des sacrifices, il accomplit la lourde et hasardeuse entreprise à laquelle il s'était dévoué. Ses efforts ont-ils été appréciés? Ses peines ont-elles été payées? Non. Si nous voulions l'expliquer, nous trouverions sans nul doute que les conditions matérielles et les circonstances générales dans lesquelles s'est réalisée cette opération furent pour beaucoup dans ce résultat ; nous nous bornons à constater ce fait malheureux, que la vente du livre n'a pas répondu, tant s'en faut, à l'attente et aux sacrifices personnels de l'auteur. Ses trois volumes ont passé comme inaperçus, ils n'ont guère été connus en dehors d'une certaine sphère, et c'est ainsi que, faute de les avoir sous la main, nous avons omis d'en parler, alors que nous aurions dû assurément les citer comme un des travaux les plus louables qui aient été effectués, en ces dernières années, dans le champ de l'histoire du protestantisme français. (V. *Bull.*, I, p. 502.)

Même aujourd'hui que d'autres travaux historiques sont publiés ou en voie de l'être, le *Regne de Henri III*, de Mézeray, ainsi que les deux *Suppléments* de M. Combet, conservent un intérêt spécial et méritent de figurer dans nos bibliothèques. La *Continuation,* embrassant la période de 1589 à 1802, contient un nombre considérable de renseignements instructifs sur l'histoire des protestants de France au XVIIe et au XVIIIe siècles. On ne comprend même pas comment M. Combet, pasteur à Saint-Hilaire-de-Lavit (Lozère), a pu, loin d'une grande ville, se procurer tant de documents qu'il a dû mettre à contribution. — L'ouvrage est désormais en dépôt à la librairie Cherbuliez et aux autres librairies protestantes.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

—

LETTRE DE LUTHER A L'ÉLECTEUR DE SAXE

CONCERNANT LE VOYAGE QUE FRANÇOIS Ier AVAIT INVITÉ MÉLANCHTHON A FAIRE EN FRANCE

1535.

(Traduction inédite.)

A M. le Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Kutzenhausen (Bas-Rhin), 25 septembre 1853.

En parcourant les lettres de Luther (1), je viens d'en rencontrer une qui me paraît de nature à être admise dans votre excellent recueil, parce qu'elle se rapporte à l'histoire du protestantisme français. Elle dément de la manière la plus formelle une assertion de Varillas, bien des fois reproduite par d'autres écrivains catholiques. Varillas, dans son *Histoire de l'hérésie* (2), dit en parlant des démarches que François Ier fit à l'effet d'obtenir que Philippe Mélanchthon vînt en France : « L'Electeur de Saxe ne délibéra pas « un instant sur la demande qu'on lui faisait, et il ne se contenta pas de « céder un homme dont il croyait avoir encore beaucoup affaire. Il l'exhorta, « de plus, à se mettre promptement en chemin. Mais Luther, qui ne pou- « vait se passer de Mélanchthon, le retint longtemps sous prétexte de « concerter, ou, pour mieux dire, de polir avec lui son dernier ouvrage « contre les Anabaptistes. » (t. II, p. 322).

Or il résulte, avec la dernière évidence, de la correspondance de Luther (lettres du 17 août, du 19 août, du 27 août, du 1er septembre et du 5 octobre 1535), que tout ce récit de Varillas est une pure fiction. *Ex uno disce... plurima.* Les deux réformateurs de Wittemberg désiraient vivement que le voyage en question eût lieu, mais l'Electeur, qui se défiait du Roi et de ses envoyés, s'y opposa. Luther adressa à l'Electeur (sans succès) la lettre suivante pour le prier de laisser partir Mélanchthon. Je la traduis de l'allemand.

A l'Electeur de Saxe, Jean Frédéric.

Grâce et paix vous soient données par le Père Céleste. Sérénissime Prince, je conjure Votre Altesse de permettre à Mre Philippe de se rendre en France, sous la garde Dieu. Ce qui

(1) Collection de M. De Wette : *Luther's Briefe.* 5 vol. Berlin, 1826.

(2) Intitulée : *Histoire des révolutions arrivées dans l'Europe en matière de religion.* 6 vol. in-4°, publiés de 1686 à 1689.

m'émeut, ce sont les lamentations des pieuses gens qui ont avec peine échappé au bûcher, et la nouvelle qu'à la pensée de voir arriver Mre Philippe, le Roi a fait cesser les tueries (1). Si l'espoir de ces pauvres gens était déçu, leurs persécuteurs en prendraient probablement occasion de recommencer leurs cruautés; c'est pourquoi j'estime que c'est un devoir pour Mre Philippe de leur apporter la consolation qu'il peut. Je ne parle pas de la singulière opinion que votre refus donnerait de nous tous au Roi et aux siens, d'autant qu'après la promesse de Mre Philippe, il vient d'écrire lui-même une si bonne lettre et de vous envoyer des députés.

Je supplie Votre Altesse de laisser partir Mre Philippe pour trois mois, sous la garde de Dieu. Qui sait ce que Dieu voudra faire? Ses pensées sont toujours plus hautes et meilleures que les nôtres. Je serais vivement affligé que tant d'âmes pieuses, qui demandent avec gémissements l'arrivée de Mre Philippe et qui s'y attendent comme à une chose certaine, fussent trompées dans leur espoir. Que penseraient-elles de nous, d'ailleurs? Je vous supplie d'accorder à Mre Philippe sa demande. Nous prions journellement pour Votre Altesse. Dieu veuille vous diriger et vous fortifier par son Saint Esprit; afin que vous fassiez sa volonté toujours bonne! Amen.

17 août 1535. *MARTIN LUTHER, D.*

Le 19 du même mois, Luther écrivit à son ami Just Jonas: « Mre Philippe a été appelé par le Roi de France et il désirerait se mettre en route. « Je partage son sentiment, mais il n'a pu obtenir l'autorisation de l'Electeur. Il est retourné à Iéna, tout indigné de ce refus. Je ne sais ce qu'il « en sera. » A. MUNTZ, Pr.

—

Il importe de remarquer que Varillas, faisant, selon son habitude, grand étalage des sources qu'il prétend avoir consultées, dit dans son Avertissement (p. 4): « Je me suis principalement adressé aux *lettres* des hérésiarques et « de leurs premiers disciples; et j'y ai rencontré des faits pour l'histoire

(1) Dix-sept jours après avoir écrit à Mélanchthon, François Ier avait fait paraître l'Edit de Coucy (15 juillet 1535), « que l'on peut appeler un édit de tolérance, si l'on considère les supplices qui avaient eu lieu. » (*Crottet.*)

« qui ne sont en aucun lieu... Il ne faut que lire les lettres de Luther, de « Calvin, de Bèze, de Mélanchton, de Bucer et de Socin... » Voilà, certes, un flagrant délit de monsonge bien constaté. Nous sommes de cet avis : *il ne faut que lire les lettres* de Luther et autres réformateurs pour leur rendre justice... mais encore faut-il les lire, et on voit comment notre écrivain avait lu celles dont il parle.

Ajoutons quelques mots encore, qui confirment et complètent l'intéressante communication de M. Muntz. Nous les empruntons à la *Biographie universelle* de Michaud qui n'est certainement suspecte de rien moins que de partialité pour les protestants. « Le roi, dit-elle à l'article Mélanchthon, « désirant la paix de l'Eglise, lui écrivit, en 1535, pour l'inviter à une con- « férence pacifique avec les docteurs de Sorbonne (1); mais l'Electeur de « Saxe, d'une part, craignait de déplaire à l'Empereur, s'il permettait à « Mélanchthon d'aller en France; et les théologiens catholiques d'autre part, « redoutant les insinuations dangereuses du disciple de Luther sur l'esprit « du roi, firent échouer ce projet. » C'est surtout le cardinal de Tournon, archevêque de Bourges, qui s'employa activement pour conjurer le péril (2).

On comprend qu'un historien aussi bien pensant que M. Varillas, qui prête à ses adversaires justement le contraire de leurs paroles et de leurs actes, méritait, comme ceux de son école, d'être honoré de hautes récompenses. Nous avons rencontré naguère dans les registres du Secrétariat de la maison du roi Louis XIV, à la date du 9 décembre 1691, un « Brevet de « 1,200 livres de pension en faveur du Sieur de Varillas, *en considération de « son application à l'histoire.* » (*Arch.* E. 3377.) Au dire du Père Lelong, l'archevêque de Paris, de Harlay, lui en avait fait avoir une aussi de l'assemblée du clergé de France.

Depuis longtemps, et de son vivant même, Varillas fut convaincu par la critique, de plagiat et d'infidélité. Le Père Lelong dit qu'il révèle des secrets politiques tellement secrets qu'ils n'étaient pas même sus de ceux qui y eurent quelque part, et reconnaît qu'il est « décrédité, comme méritent de l'être ceux qui veulent en imposer au public. » On cite de lui une bévue assez fâcheuse pour un *pensionnaire* aussi *appliqué à l'histoire* : dans son his-

(1) *V.* la lettre de François Ier, datée de Guise, le 28 juin 1535, et la réponse de Mélanchthon, en date du 5 des kal. de sept. 1535, dans *Florimond de Rémond*, liv. VII. Elles sont reproduites dans la *Petite Chronique protest.*, de M. Crottet.

(2) Quatre vers de Clément Marot montrent bien ce qu'en pensait alors l'opinion :

« Je ne dis pas que Mélanchthon
« Ne déclare au Roy son advis;
« Mais de disputer vis-à-vis,
« Nos maîtres n'y veulent entendre. »

Eviter les controverses ouvertes et gagner du temps, telle fut, en effet, avec l'emploi du glaive et des bûchers, la politique du catholicisme aux premiers temps de la Réformation.

toire de François Ier, il a confondu la maison de La Marche, en Bourgogne, avec celle de La Marck, en Flandre, et on conçoit aisément les suites d'une pareille méprise. Voilà pourtant un des auteurs à qui Bossuet, pour son *Histoire des Variations*, a beaucoup emprunté, comme le remarquèrent les contemporains (*V. Hist. des ouvr. des savants,* août 1688).

LES DEUX TEMPLES DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE PARIS

SOUS L'ÉDIT DE NANTES.

I

ANTÉCÉDENTS (1525-1572-1599). — LE TEMPLE D'ABLON (1599-1606).

CASAUBON. — L'ESTOILE. — SULLY.

1° Antécédents.

L'histoire des églises réformées de l'Ile-de-France, et spécialement de celle de Paris, est encore à faire. C'est une partie importante de l'histoire générale du protestantisme français, et il serait difficile de la traiter d'une manière suivie, tant les matériaux en sont dispersés et présentent de lacunes. Aussi bien, elle se résume principalement dans l'histoire épisodique et, pour ainsi dire, anecdotique de ses premiers martyrs, de ses pasteurs, de ses temples, des événements qui s'accomplirent dans la capitale, touchant la religion. Louis de Berquin (1526-29), l'affaire dite des Placards (1534), l'*estrapade* des six luthériens (1535), l'établissement d'un consistoire (1555), l'émeute contre une assemblée de la rue Saint-Jacques (1557), le chant des Psaumes au Pré-aux-Clercs, avec participation du roi de Navarre (1558), les prédications au Patriarche Saint Marcel et à Popincourt, le premier synode national tenu au faubourg Saint-Germain (1559), le procès et la mort héroïque du conseiller Anne Du Bourg (1560), le tumulte causé par les prêtres de Saint-Médard (1561), enfin, après le massacre de Vassy et le départ de Condé, la dévastation des prêches à la Porte Saint-Antoine et aux Fossés de la Porte Saint-Jacques, par le connétable de Montmorency, surnommé, pour cet exploit, le *capitaine Brûle-Ban* (1562), — tels sont les traits les plus notables des annales de la Réforme à Paris, jusqu'aux sanglantes noces du fils de Jeanne d'Albret et à la nuit néfaste du 24 août 1572. C'est la première époque (1).

(1) Nous avons reproduit un des documents importants qui se sont conservés

La liste de ceux qui prêchèrent durant cette série d'années et firent les fonctions du ministère évangélique est à peu près celle-ci : La Roche, Gérard Roussel, Courault, Bertault, Jean Le Maçon, dit La Rivière, fils d'un procureur du roi d'Angers, Macard, François Morel, dit de Collonges, qui présida le synode de 1559, de Saules, Marlorat, Cormel, de Chandieu, Des Gallars, Malot, L'Aulnay de L'Estang, La Croix, Virel, de Lestre, Renard, La Maisonneuve.

Le temps écoulé jusqu'à l'édit de Nantes (1599) formerait la seconde période, si les guerres et les fureurs de la Ligue, qui remplissent vingt de ces années, n'excluaient toute idée de vie ecclésiastique régulière; c'est donc plutôt une éclipse qu'une phase de l'église protestante de Paris. Les fidèles durent vivre cachés ou combattre pour se défendre, et on aurait de la peine à signaler des faits qui marquent leur existence, en tant que communauté organisée. Les huguenots rentrèrent, il est vrai, dans la *grand'ville*, le 22 mars 1594, avec leur ancien protecteur devenu leur roi; mais n'oublions pas qu'ils venaient de trouver dans la victoire même le sujet de leur plus amère douleur, et que la journée du retour dans Paris avait été précédée de celle de l'abjuration à Saint-Denis (15 juillet 1593). Cette défection fut, sans contredit, pour la cause de la Réforme en France, un coup plus funeste que la Saint-Barthélemy, et dont les conséquences, prochaines et lointaines, en frappant une partie de la nation, frappèrent peut-être plus qu'on ne pense la nation elle-même au cœur (1). Médiocrement rassurés par les bonnes paroles que le royal apostat avait données à Mantes, le 12 décembre 1593, aux députés de la religion, les protestants n'étaient pas alors en disposition de restaurer immédiatement leur église à Paris. Cela leur eût été d'ailleurs

sur cette époque; c'est le *Règlement pour la distribution des aumônes aux pauvres de l'Eglise réformée de Paris.* (V. *Bull.*, t. I, p. 255.)

(1) Renvoyant sur cette question aux documents que nous avons déjà publiés et que nous nous proposons de compléter, nous nous bornerons ici à deux citations, qui doivent donner à réfléchir :

« Un conseiller du grand Conseil, très grand catholique, ayant entendu la conversion du Roy, et comme il estoit retourné à la messe, encore qu'il eût toujours suivi et tenu le parti de Sa Majesté, dit néanmoins à celui qui le lui contoit : « Ah ! monsieur mon ami, le Roy est perdu; il est tuable, à cette heure, où « auparavant il ne l'estoit pas. »

« Un évêque, qui avoit semblablement toujours tenu son parti, dit à un mien ami sur cette conversion : « Je suis catholique de vie et de profession, et très fidèle « sujet et serviteur du Roy : vivrai et mourrai tel. Mais j'eusse trouvé bien aussi « bon et meilleur que le Roy fût demeuré en sa religion, que la changer comme « il a fait; car, en matière de conscience, il y a un Dieu là-haut qui nous juge; « le respect duquel seul doit forcer les consciences des rois, non le respect des « royaumes et couronnes, et les forces des hommes. Je n'en attends que malheur.»

Ces deux extraits de L'Estoile ne montrent-ils pas que tout le monde ne fut point aussi pressant que M. d'O sur le fait de la conversion de Henri IV ? L'évêque qui a prononcé les belles paroles qu'on vient de lire n'était-il pas un homme clairvoyant en même temps qu'un honnête homme? Enfin, en présence de ces exemples, est-il démontré que le Béarnais n'ait pu faire autrement que de suivre l'avis des *moyenneurs*, et que la conciliation de la bonne politique et de la morale ait été chose impossible dans cette solennelle circonstance?

difficile, l'eussent-ils voulu. La déclaration du roi pour la réduction de Paris (mars 1594), portait qu'ils ne pourraient exercer leur culte, *à moins de dix lieues de la ville*. Sans doute, les édits d'Amboise (1562), de Paris (1568), de Saint-Germain-en-Laye (1570), de Boulogne (1573), de Poitiers (1577), et les lettres-patentes de juin 1580, contenaient la même clause prohibitive, ce qui n'avait pas empêché, ainsi que nous venons de l'indiquer, l'existence d'une véritable église parisienne : le fait avait été plus fort que les édits. Mais ici il s'agissait de reconstituer, de fonder à nouveau, et dans des circonstances bien différentes, surtout quant aux personnes. Ce n'étaient déjà plus les fidèles des premiers temps : « Le voisinage de la cour avait, dit Benoît, gâté une partie de la province de l'Ile-de-France; et, soit par les promesses, soit par les bienfaits, on avoit obligé ceux de ce quartier-là à se contenter de l'édit de 1577, dont ensuite ils avaient pressé instamment la vérification (t. I, p. 124). » Cette conduite fut désavouée par le synode de Montauban (art. 15 des F. G.), comme contraire à la résolution de l'assemblée de Mantes, où l'on avait obtenu la promesse d'un nouveau règlement qui amplifierait l'édit de 1577. L'Assemblée générale de Sainte-Foy, qui se réunissait le mois suivant (juillet 1594), fut chargée d'aviser. On sait, ou plutôt on ne sait pas assez (car cette histoire de la négociation de l'Edit de Nantes est réellement bien mal connue), comment Henri IV chercha à éluder l'accomplissement de ses promesses réitérées, et tout ce qu'il fallut de fermeté et de persistance à l'Assemblée pour qu'enfin, au bout de deux ans, des commissaires fussent nommés et que la négociation commençât à devenir sérieuse. Les conférences, d'abord à Loudun et à Vendôme, puis à Saumur et à Châtellerault, traînèrent encore deux années et se compliquèrent des difficultés de la guerre avec l'Espagne. Il fallait pourtant en finir. L'Edit signé à Nantes, le 13 avril 1598, « après trente-cinq ans de cruelles persé-« cutions, dix ans de bannissement par les états de la Ligue, huit du règne du « roy, quatre de poursuites (1). » Les quatre-vingt douze articles dont il se composait avaient bien été modifiés en plusieurs points essentiels avant la signature, et ils le furent encore pour la vérification, qui ne fut terminée que le 25 février de l'année suivante (2); néanmoins, de guerre lasse, on y souscrivit. « Les réformés de Paris et de la cour, dit encore Benoît, tirèrent le roi de peine *par leur facilité* (t. I, p. 275).

Quelle était la condition particulière faite par l'Edit à ces derniers? quelque avantage leur était-il accordé? seraient-ils un peu mieux traités sous le règne de Henri de Navarre que sous celui du dernier Valois? Oui, en ce sens

(1) *Plaintes des Eglises*, etc., publiées en 1597, analysées par Benoît. *V.* t. I, p. 218.

(2) V. *Bull.*, t. II, pp. 28 et 128. Documents relatifs à la vérification et à l'enregistrement de l'Edit de Nantes.

que l'article XIV « défendait très expressément à ceux de la religion de faire « aucun exercice de ladite religion en la cour et suite..., ni aussi en la ville « de Paris, ni à cinq lieues de ladite ville : toutefois, ceux de ladite religion « demeurant en ladite ville, et cinq lieues autour d'icelle, ne pouvant être « recherchés en leurs maisons, ni astreints à faire chose pour le regard de « leur religion contre leur conscience, en se comportant, au reste, selon « qu'il étoit contenu au présent Edit. » Il y avait donc progrès réel, la conscience étant déclarée libre et le lieu d'exercice du culte rapproché de moitié (1).

Ici commence la troisième époque de l'histoire que nous esquissons de l'Eglise de Paris, et nous allons la chercher maintenant dans les souvenirs relatifs aux deux localités où il lui fut donné d'établir successivement son temple sous l'empire de l'Edit de Nantes. Nous nous étions de longue main proposé d'étudier ce sujet, et nous avions recueilli divers documents à cet effet, lorsque dernièrement, par une heureuse rencontre, nous fûmes mis en rapport avec une personne qui, dans un but un peu différent, s'occupait de recherches analogues aux nôtres. C'était M. Marty-Laveaux, dont on a pu lire la spirituelle et intéressante notice sur « Charenton au XVIIe siècle, » dans le feuilleton du *Moniteur universel* des 6 et 8 août. Fils de l'honorable maire de Charenton, ancien élève de l'école des Chartes, attaché à la Bibliothèque Impériale, M. Marty-Laveaux était mieux placé qu'aucun autre pour écrire cette monographie, dont il avait depuis longtemps réuni les éléments. Nous nous sommes empressé de lui communiquer ce que nous pouvions avoir de renseignements propres à figurer dans son cadre; il a bien voulu, de son côté, mettre à notre service ceux qu'il possédait, et nous aimons à reconnaître que c'est nous qui avons gagné à l'échange. Mais avant Charenton, nous avons à exposer d'abord ce qui concerne Ablon, premier lieu d'exercice concédé aux réformés en exécution de l'Edit de Nantes et du XXXIIIe des *Articles secrets* annexés à cet Edit, le 2 mai 1598, en ces termes : « Sera baillé à ceux de la religion un lieu pour la ville, prévôté et « vicomté de Paris, à cinq lieues pour le plus de ladite ville, auquel ils pour- « ront faire l'exercice public d'icelle. »

—

2° Temple d'Ablon.

Pour cette première partie de notre tâche, nous avons été réduit à nos investigations personnelles, et dès l'abord, nous nous sommes vu en pré-

(1) La minute d'un des nombreux projets de conventions préliminaires pour la rédaction de l'Edit de Nantes, que nous avons trouvée parmi les Mss. Du Puy (t. 618, p. 51), prouve que l'on marchanda cette clause des *cinq lieues*. On y avait d'abord écrit un article ainsi conçu ? « Le Roy accorde l'establissement dudit exercice à *six* lieues de Paris pour le plus. » Le mot *six* est biffé, et on a mis *cinq* au-dessus.

sence d'une difficulté insoluble. Le temple de Charenton ayant succédé à celui d'Ablon, au bout de peu d'années, la mémoire de celui-ci en a été presque entièrement effacée et nous avons craint un instant de nous trouver tout à fait à court de dates précises et de documents. La science de tous les dictionnaires historiques et encyclopédiques, qui se répètent invariablement les uns les autres, se borne à nous apprendre, 1° qu'Ablon est un petit village (1) situé tout à fait au bord de la Seine, sur la rive gauche, à quatre lieues et demie en amont de Paris ; 2° que les Réformés y célébrèrent autrefois leur culte. Mais nulle indication sur l'époque où cette célébration y eut lieu pour la première fois, sur l'acte qui l'autorisa, sur les incidents qui la signalèrent. Rien, absolument rien dans l'histoire de Corbeil, de Labarre, et dans les autres ouvrages spéciaux ; pas davantage chez les auteurs protestants. Le seul abbé Lebeuf, dans son Histoire du diocèse de Paris, nous fournit quelques précieuses informations, malheureusement incomplètes. Il nous fait connaître que la seigneurie d'Ablon fut possédée, au XVI[e] siècle, par Pierre Grassin, conseiller au Parlement, fondateur du collége de ce nom, lequel porta aussi quelque temps le nom de *collége d'Ablon*; puis, par Thierry et Laurent Grassin ; enfin, en 1603, par François de Lauberan, et ensuite par Maurice de Lauberan, son fils. Il nous donne également, seul de tant d'auteurs que nous avons consultés, la date de la désignation qui fut faite de ce fief pour l'exercice du culte réformé. Elle eut lieu par lettres-patentes du 14 décembre 1599, dans lesquelles le roi se déclara haut justicier dudit fief. Mais il a omis, lui si soigneux de mentionner ses sources, de noter où il a relevé cette date qui, sans lui, nous échappait ; et c'est en vain que nous avons demandé à tous les registres et cartons, manuscrits et placards imprimés des Archives et de la Bibliothèque Impériales, l'original ou une copie quelconque desdites lettres-patentes, qui ne se trouvent, bien entendu, dans aucune des collections d'édits et ordonnances (2). Il n'en est pas moins certain que c'est bien vers la fin de 1599 que le prêche d'Ablon dut être autorisé, et nous nous expliquons parfaitement que les lettres du roi n'aient pas été présentées au Parlement ; seulement nous eussions aimé à en produire le texte, s'il n'était demeuré pour nous introuvable.

Ce que dit l'abbé Lebeuf, relativement au propriétaire du fief d'Ablon,

(1) Aujourd'hui commune du canton de Lonjumeau, arrondissement de Corbeil (Seine-et-Oise). C'est la deuxième station du chemin de fer de Paris à Corbeil, à Orléans, etc.

(2) Il n'est pas non plus dans la belle collection des Mss. de la Biblioth. Mazarine (27 vol. in-fol. cotés 1503 et 1504, A-N., et indiqués par Fontette n° 6264). Nous croyons bien avoir épuisé toutes les recherches. Mais un document ne se trouve souvent que là où il est absolument impossible d'imaginer qu'il puisse se rencontrer. Si quelque lecteur est assez heureux pour faire cette trouvaille, nous comptons sur son obligeance pour nous en donner avis.

mérite notre attention. François de Lauberan, qu'il nomme, est incontestablement le sieur de Montigny, ministre de Paris, qui fut modérateur adjoint du synode de Montpellier (1598) et vivait encore sous Louis XIII, et dont le fils, Maurice de Lauberan, également sieur de Montigny, fut pasteur de l'église de la Norville (1) et figure, en cette qualité, comme député du colloque de l'Ile-de-France à deux synodes provinciaux, tenus à Charenton les 25 avril 1653 et 2 mai 1655 (*Arch.*, T. 321). L'abbé Lebeuf ajoute qu'après Maurice de Lauberan, Suzanne de Lauberan porta la seigneurie d'Ablon à François de Morogues, son mari. C'était là encore une famille protestante, et il est singulier que notre savant auteur n'en ait pas fait la remarque (2). En 1637, Maurice de Lauberan était pasteur au Plessis-Marly, et il paraît qu'il avait obtenu du synode provincial de l'Ile-de-France une dispense d'y résider habituellement, car nous voyons que les députés de cette église portèrent un appel de cette décision au synode national tenu à Alençon, au mois de mai, et la résidence du sieur de Montigny au Plessis fut déclarée obligatoire. « Cependant, est-il dit (ch. XIV, art. 5, *V.* Aymon, t. II, p. 556), son église fut priée de lui permettre de rester quatre mois chaque année, dans sa maison d'*Albon*, pour y vaquer à ses affaires particulières, pourvu qu'il ne discontinuât pas les exercices de son ministère. » Il est bien évident que le domaine dont il est ici question n'est autre que celui d'Ablon, transformé en Albon par une de ces transpositions typographiques, qui fourmillent dans l'ouvrage d'Aymon. Passe encore pour *Albon*; mais voici qui est plus fort. Dans le Catalogue des pasteurs des églises réformées de France que donne Aymon (t. I, p. 306), d'après la liste présentée au synode d'Alençon, on lit à l'article du colloque du pays chartrain, XVI[e] province, Ile-de-France, ces deux lignes :

PASTEURS :	ÉGLISES :
645. *Maurice de Lauberan*	*Le Plessis et*
646. *Dablon de Montigny*	*La Joroille.*

C'est-à-dire que d'un pasteur il en est fait deux, et que *Maurice de Lauberan*, seigneur *d'Ablon*, sieur *de Montigny*, compte pour double, d'Ablon étant devenu *Dablon*, comme l'église de La Norville est devenue *La Joroille*. Déjà MM. Haag nous avaient produit de curieux échantillons de l'*exactitude* du Recueil des Synodes (3); ajoutons-y celui-ci, et, tout en

(1) Dans le Hurepoix, Ile-de-France, près de Chartres.

(2) Isaac Bigot, sieur de Morogues, dont une sœur épousa Louis Le Mercier, seigneur de Grigny et de La Norville. (*France protest.*) Le fief seigneurial d'Ablon fut vendu, le 18 mai 1688, au président Le Pelletier, après lequel il est advenu à M. de Ségur, avec la terre de Villeneuve-le-Roy.

(3) V. *Bulletin*, t. II, p. 224. *France protestante*, Pièces justif., p. 274. On peut dire que le *Recueil des synodes nationaux*, qui n'en est pas moins une précieuse compilation, est un des livres qui ont préparé le plus de *tortures aux Saumaises*

faisant la part des difficultés de la publication entreprise par Aymon, sur des copies si souvent défectueuses, plaignons sincèrement ceux qui, venus après lui, ont à se reconnaître au milieu d'un pareil dédale, pire que celui des antiques métamorphoses!

Il est donc bien démontré, et par l'assertion digne de foi de l'abbé Lebeuf et par Aymon, nonobstant ses étranges caprices orthographiques, que la terre d'Ablon était *ès mains protestantes* dès le commencement du XVIIe siècle, et que l'exercice du culte put y être établi légalement en décembre 1599. De quelle nature fut cet établissement? c'est ce que le silence absolu des auteurs et la pénurie des documents ne nous permettent pas de dire.

Nous en sommes réduit aux conjectures; mais il est, certes, aisé d'imaginer que le nouvel état de choses devait laisser beaucoup à désirer. C'était, à coup sûr, un régime peu commode que l'obligation de faire ainsi en toute saison, un trajet de cinq lieues, ou de quatre lieues et demie, pour assister au culte public; et, bien qu'on fût déjà arrivé à une époque de relâchement, il fallait encore un grand fonds de ferveur et de zèle chez les réformés de Paris pour surmonter les difficultés matérielles d'une telle situation. Qu'on y songe en effet : cette distance que nous franchissions, en voiture, il y a quelques années, en une couple d'heures, et aujourd'hui, grâce à la vapeur, en vingt ou vingt-cinq minutes, il fallait alors presque une demi-journée pour la parcourir par le coche de terre ou par le coche d'eau, et, suivant le temps et la saison, ce n'était pas un voyage sans accidents, ni une navigation sans périls. Aussi, est-il fort naturel que dans le *Cahier de plaintes et remonstrances pour ceux de la religion*, présenté au Roy, en 1601, par M. d'Odenoud, leur député (1), nous lisions un article 64e ainsi conçu:

« Et pour ce que les habitans de la ville de Paris et des environs faisant profession et ayant l'exercice de la R. P. R. au lieu d'Ablon, estant contraincts d'y faire porter leurs enfants pour estre baptisés, les exposent en apparent danger de mort, tant pour la longueur et in-

futurs. Le *Synodicon*, que Quick avait publié à Londres en 1692, et qu'il déclare avoir collationné sur cinq manuscrits différents, n'est pas plus correct, tant s'en faut. Toutes ces erreurs, que personne n'avait, jusqu'à M. Eug. Haag, pris soin de constater, ont été acceptées aveuglément non-seulement par Ant. Court dans son *Histoire des pasteurs* conservée aux Mss. de Genève, mais encore par Rabaut le jeune, dans l'*Annuaire* ou *Répertoire ecclésiastique* publié par lui en 1807. *Ablon* y est aussi changé en *Albon*, p. 257. C'est ainsi que s'étaient perpétuées jusqu'ici d'inexplicables confusions qui commencent à s'éclaircir. Espérons que l'œuvre si utile d'une carte et d'une statistique rétrospective de la France protestante deviendra enfin chose possible et réalisable.

(1) Ces *Plaintes* avaient déjà été présentées au Roi une première fois par MM. Chamier et de Maravat, députés du synode national qui avait été tenu à Gergeau au mois de mai de cette même année 1601 (*V.* l'art. 32 des F. P. de ce synode). C'est ce qui est constaté sur l'original de ce document inédit, que nous avons trouvé aux Archives de l'Empire (K. 107. n° 20). Nous avons l'intention de le publier en entier.

commodité du chemin que à cause des grandes froidures de l'hyver et chaleurs de l'esté, dont il est advenu que plusieurs desdits enfants, jusques au nombre de quarante, ont esté l'hyver passé misérablement esteints et suffoqués, et que d'ailleurs les hommes sexagénaires, femmes grosses, petits enfants et les valétudinaires sont privés dudit exercice, est Sa Majesté suppliée d'incliner paternellement aux très humbles remontrances *qui luy ont esté faites par l'Eglise de Paris,* octroyant ledit exercice en quelque lieu plus proche et commode aux susdites personnes. »

La réponse du Roy en son Conseil, datée du 18 septembre et signée *Bellièvre*, fut celle-ci :

« *Ne peut être rien changé en l'Edict.* »

Il fallut donc attendre une autre occasion pour reproduire la requête, et se résigner, en attendant, à subir encore tous les inconvénients auxquels on était exposé. Cela dura plusieurs années, pendant lesquelles les épreuves ne manquèrent pas aux malheureux religionnaires. On va en juger par les documents qui suivent et dont nous sommes bien heureux d'avoir pu profiter ici. Le premier est d'une valeur toute particulière ; il nous fait connaître, d'une manière saisissante et par le menu la dure existence de nos pères et nous montre combien ils eurent besoin du secours d'en haut pour rester fermes dans leur foi au milieu de tant de vicissitudes et de misères. Ce document, c'est le Journal domestique que tenait un des hommes les plus savants et les meilleurs de cette époque : nous avons nommé Isaac Casaubon. Un autre témoignage contemporain nous fournit de curieux détails et des éléments de comparaison, d'autant plus intéressants que l'auteur est un honnête homme et n'appartient point à la Réforme : c'est Pierre de l'Estoile. Enfin, parmi ceux de la R. P. R. qui se rendaient à Ablon, était un illustre personnage qui a laissé de volumineux et célèbres Mémoires ; nous voulons parler de Monseigneur Maximilien de Béthune, duc de Sully, de qui on disait qu'il était *de deux paroisses à la fois*, savoir, celle du prêche et celle du curé. On conçoit d'ailleurs que, dans ses *OEconomies royales et loyales servitudes*, le souvenir d'Ablon tient une bien petite place. Toutefois, si petite qu'elle est, nous y avons trouvé un trait caractéristique, par lequel nous terminerons ces notes que nous avons rassemblées, non sans peine, sur ce premier chapitre de l'histoire de l'Eglise de Paris sous l'Edit de Nantes.

Pendant cette période, les pasteurs de l'Eglise réformée de Paris sont François de Lauberan de Montigny, de La Faye, Du Moulin l'aîné, Couet, Samuel Durand.

—

3° Ephémérides de Casaubon.

Quelques mots d'abord sur Casaubon et sur ce précieux Journal de sa vie, conservé jusqu'à nous et récemment publié sous le titre d'Ephémérides.

Le nom de Casaubon est synonyme d'érudition et rappelle le grand helléniste, à qui les plus savants ont décerné le titre de prince de la science, et que le chroniqueur Cayet proclame *l'un des ornements des lettres humaines* de son temps (1). Mais, hors de là, que sait-on généralement de lui? Ou l'on ignore totalement sa vie et son caractère, ou l'idée qu'on s'en fait, d'après certains livres, est fausse et l'on méconnaît un des hommes les plus dignes d'estime et de sympathie. Ainsi, Benoît (t. I, p. 349.) nous le représente, à la date de 1600, comme « un esprit foible et chancelant que « l'évêque Du Perron avoit gagné par ses cajoleries;... dont on ne sauroit « dire si sa persévérance dans la religion réformée fut bien sincère. » Et M. de Félice, adoptant cette manière de voir, le dépeint comme un homme qui, « tout occupé de manuscrits grecs et latins, affectait une grande indiffé- « rence pour les matières de foi (p. 281). » C'est là une appréciation profondément injuste, et une de ces erreurs traditionnelles qui attestent l'incertitude des jugements humains. L'un des derniers biographes de Casaubon, M. Ch. Nisard (2), a raison de dire hautement qu'il fut calomnié, et (cela est triste à avouer) plus encore par ses coreligionnaires que par les catholiques. D'une nature essentiellement modérée, consciencieux jusqu'à en être timoré, il n'a pu épouser les passions de ses amis et s'est vu en butte aux soupçons des uns et des autres. « Alors qu'un homme se trouve jeté « entre deux partis extrêmes, si la modération n'est pas tout à fait un crime, « dit M. Nisard, c'est une faute qui ne demeure point impunie, soit qu'elle en- « traîne la perte du repos, soit qu'elle emporte celle même de la considération. « Casaubon en fit la triste expérience, lors de son séjour à Paris. Là, tous « ceux pour qui le protestantisme et le catholicisme étaient des partis avant « que d'être des croyances, pensant qu'ils pouvaient disposer de lui comme « de leur chose, taxaient, les uns sa résistance de lâcheté, les autres ses « scrupules de penchant à l'apostasie. A Genève, on ne le ménageait pas « davantage..... » Mais, ajoute le même auteur, ceux qui savaient « estimer « la modération comme une des marques principales de l'honnêteté du cœur, « rencontrant cette vertu dans Casaubon, l'aimèrent et le respectèrent..... » Oui, c'est bien cela, l'honnêteté du cœur, une sincere piété, un grand

(1) Joseph Scaliger, que ses contemporains ont appelé lui-même un *océan de science*, disait que Casaubon était le plus savant homme de son époque, et que pour lui, Scaliger, il n'avait que l'instinct des choses, tandis que Casaubon en avait la doctrine.

(1) Le Triumvirat littéraire au XVI[e] siècle (Juste Lipse, J.-J. Scaliger et Is. Casaubon). Paris, 1852, in-8°.

amour de la vérité existaient à un rare degré chez Casaubon, et si, comme le dit la *France Protestante*, il n'avait pas suffi, pour en être convaincu, de lire sa correspondance imprimée depuis longtemps, ses Ephémérides seraient venues donner à cet égard toute satisfaction.

Nous avons déjà dit un mot de ce livre sorti des presses de l'Université d'Oxford, en 1850, et édité, en deux forts volumes in-8°, par M. J. Russell, d'après le manuscrit original conservé dans la bibliothèque de la cathédrale de Cantorbéry (1). Ce sont les notes, les réflexions, que Casaubon mit chaque jour par écrit, durant dix-sept années, c'est-à-dire du mois de février 1597, au mois de juillet 1614; sauf une lacune de trois ans et demi, soit de janvier 1604 à août 1607, le cahier qui contient cette période ayant été perdu. Appelé par Henri IV, en 1599, pour occuper au Collége de France une chaire (que les jésuites surent l'empêcher d'obtenir), Casaubon vint habiter Paris en mars 1600. Nous avons extrait une suite de passages de son Journal, à dater de cette époque, ayant rapport à l'exercice du culte à Ablon; nous avons seulement omis ceux qui ne contenaient que des répétitions. Comme Casaubon était aussi assidu qu'il lui était possible, ces mentions sont presque hebdomadaires. Rien ne saurait valoir ces pages de l'intimité; rien n'est plus touchant que cet examen de conscience quotidien, que cette naïve conversation de Casaubon avec lui-même et avec Dieu; aucune narration historique n'aurait l'intérêt de ces mille particularités saisies au passage, qui nous retracent sous de si vives couleurs la précaire existence des fidèles de Paris et les labeurs du pèlerinage qui leur était, chaque dimanche, imposé. Nous n'entrons pas ici dans plus de détails, aimant mieux joindre quelques notes au texte, ou plutôt à notre version, car nous avons dû traduire le tout du latin et parfois du grec (2). Nous avons indiqué par des guillemets les phrases ou membres de phrases qui sont en cette dernière langue.

Voici donc maintenant les feuilles que nous avons comme détachées de ces véritables *Confidences* de famille, écrites au jour le jour (3).

(1) *Bulletin*, t. I, p. 6. — Almeloveen, qui publia en 1709, à Rotterdam, une *Vie de Casaubon* en tête de la nouvelle édition de ses *Lettres*, connaissait le Ms. des *Ephémérides*, dont il cite quelques fragments. M. Ch. Nisard paraît n'avoir pas eu à sa disposition la publication de M. J. Russell ; il n'indique parmi ses sources que le travail d'Almeloveen.

(2) Casaubon, suivant l'usage des savants de son siècle, passe continuellement d'une langue à l'autre.

(3) Nous rappelons au lecteur que le calendrier des Romains, suivi par Casaubon, divise le mois en kalendes, nones et ides. Les *kalendes* sont le premier jour de chaque mois, les *nones* tombent le 5 ou le 7, et les *ides* le 13 ou le 15. On dit : « le quatrième, le troisième, le second jour des ides, des nones, des kalendes, c'est-à-dire *avant* les ides, les nones, les kalendes, » comptant ainsi d'une manière inverse de la nôtre, et partant du jour antérieur le plus reculé pour arriver au jour même des kalendes, des nones ou des ides de chaque mois.

Extraits des Ephémérides de Casaubon.

(Traduction inédite.)

7 *des kalendes d'avril* 1600. — Ce jour a été perdu pour mes travaux, mais cette perte m'a été un gain, car je suis allé à Ablon, où j'ai assisté au service divin de notre communion, et j'ai rendu grâces à Dieu pour ce grand bienfait. Conserve, ô Dieu, cette église, et les miens, et moi-même.

[*Puis il ajoute en français:*] « Ai despendu (dépensé) à Abelon (*sic*) environ 3 testons. »

Page 238.

4 *des nones d'avril* 1600. — Je te rends grâces, ô Dieu, de ce que tu nous as donné de faire heureusement le voyage que nous avions projeté hier. Nous avons cependant beaucoup souffert du temps affreux qu'il a fait, battus par le vent qui n'a pas cessé, avec la neige et la grêle tombant « sans interruption, » tandis qu'une boue profonde empêchait les chevaux de marcher. Mais qu'est-ce que cela? « Cela vaut-il la peine d'être rapporté, à côté du bien incomparable dont tu nous as fait jouir? »...

P. 240.

16 *des kal. de mai* 1600. — Aujourd'hui dimanche, je n'ai pas assisté au service divin, malheureux que je suis. Mais j'ai employé une partie de la journée à lire, pour mon édification, le livre écrit par Monsieur Du Plessis sur la Cène et la Messe; j'ai même passé avec ce grand homme une bonne partie du jour (1). Que Dieu nous le conserve ainsi que ceux qui lui ressemblent....

P. 244.

(Absence d'une semaine. Voyage à Fontainebleau.)

Veille des ides de mai 1600. — Nous sommes partis avec Monsieur le président Canaie (2) pour la sainte assemblée. A toi, grand Dieu plein de bonté, soient honneur et gloire. Amen.

P. 262.

(1) Cette lecture de l'ouvrage de Du Plessis Mornay et cette entrevue méritent d'être remarquées, aussi bien que les termes par lesquels Casaubon manifeste ici l'opinion qu'il avait de ce grand homme. Car c'est précisément le dimanche suivant (3e j. av. les kal. de mai) qu'il reçut la lettre du roi Henri IV, l'invitant à se rendre à Fontainebleau, pour y être l'un des juges de la célèbre controverse qui eut lieu à cette époque, entre Mornay et l'évêque d'Evreux, Duperron. Nous nous proposons de faire de cet important épisode des *Ephémérides* une étude à part.

(2) Philippe Canaye, sieur Du Fresne, né en 1551, mort en 1610, président ré-

11 *des kal. de juin* 1600. — Tu m'as aujourd'hui, ô Dieu, accordé un grand bienfait, dont je te rends grâces... Combien il en est qui, malgré leur ardent désir, n'ont pu aujourd'hui célébrer la mémoire de la passion de Jésus-Christ ton Fils unique, béni aux siècles des siècles... Tu m'as fait cette grâce, ô Dieu saint. Nous avons célébré la Pentecôte dans le bourg voisin de Paris, et nous avons été grandement réjouis du concours d'un nombre considérable de fidèles. Nous y sommes allés par eau, sans peine et à peu de frais; nous sommes revenus avec Monsieur Soffrey de Calignon (1), chancelier de Navarre, homme plein de piété, d'honneur et de savoir. O temps bien employé, que celui passé avec un pareil homme ! Donne-moi, ô Seigneur, de « vivre avec » de tels hommes, et de pouvoir imiter leur zèle et leur sagesse....

P. 264.

5 *des kal. de juin* 1600. — Ce matin, car nous sommes à dimanche, je voulais partir pour le prêche; mais, d'une part, le mauvais temps, de l'autre, quelques affaires assez désagréables m'en ont empêché et « m'ont fait rebrousser chemin. » J'ai consacré quelques heures à des méditations religieuses et j'ai conversé avec des amis très attachés à l'église romaine. Voici le résumé de notre entretien.

formé de la chambre mi-partie de Castres. Nous le voyons ici accompagner au temple son vieil ami; mais déjà il médite d'abjurer, il est converti dans son cœur; encore quelques mois, il renoncera à sa foi pour prix de l'ambassade de Venise, et cherchera même à séduire Casaubon et à l'entraîner dans sa chute. On trouvera un peu plus loin la protestation énergique de celui-ci, et l'expression du blâme que sa conscience indignée inflige à l'apostat. — *V.* l'article de *la France protestante*, t. III, p. 181. M. Haag dénie à Canaye le titre d'*honnête homme*, que lui accorde la *Biographie universelle*, et lui reconnaît la qualité d'habile diplomate, que cette même *Biographie* lui dénie. « Quoique tous les partis, dit-il, aient abusé tour à tour du mot d'honnête, au point qu'on ne sait plus trop quelle signification y attacher, nous ne pouvons croire que cette épithète s'applique dans son vrai sens à un hypocrite qui se fait le tenant d'une cause qu'il est résolu de trahir. Quant aux talents diplomatiques de Canaye... il a toujours réussi dans ses négociations... Pour nous donc, il fut un diplomate habile et un ambitieux peu scrupuleux sur les moyens de parvenir. »

(1) Soffrey de Calignon, né en 1550, mort en 1606, président de la chambre de l'Edit du parlement de Grenoble, puis chancelier de Navarre. Catholiques et protestants sont unanimes dans l'éloge qu'ils font de lui. L'Estoile dit qu'il était excellent en tout. D'Aubigné le loue comme un des plus grands esprits de son temps. De Thou, son ami, professait pour lui la plus haute estime. « Ajoutons, dit M. Haag, qu'à cette époque de honteuses apostasies, il resta inébranlable dans sa foi, et que Henri IV essaya vainement de le séduire par la promesse de la simarre de Chancelier de France. » *V.* son article dans la *Fr. prot.* — Calignon contribua beaucoup à obtenir la translation du lieu d'exercice de l'église réformée de Paris, d'Ablon à Charenton. Le temple y fut ouvert le 27 août 1606; il mourut le mois suivant. — « En ce mois de septembre, dit L'Estoile, mourut M. de Colignon en la religion en laquelle il avoit vescu; et fist une heureuse fin, estant mort en réputation d'un des plus hommes de bien de ce siècle. »

Il est vrai, certain, évident, qu'aujourd'hui dans l'église romaine (ce sont eux qui parlaient ainsi de leur propre église) beaucoup de vices dominent, et principalement l'amour des femmes. Les choses sont à ce point que « l'adultère » a non-seulement cessé d'être honteux, mais qu'il est même ouvertement pratiqué et avec honneur. Les évêques et le clergé tout entier voient cela ; ils le voient et n'en sont point scandalisés. Bien plus, ils suivent l'exemple commun. Bien plus, ils donnent eux-mêmes l'exemple. On cita des faits, des faits sûrs, nombreux. Cela fait mal d'y penser. Je t'invoque, ô Dieu saint : porte remède aux maux de ton église et aux miens, Père plein de clémence.

P. 271.

(Absence de dix semaines, du 3 des kal. de juin au 3 des ides de septembre, pendant lesquelles Casaubon fait un voyage à Lyon.)

4 *des ides de septembre* 1600 (lendemain de son arrivée). — Nous avons été à la sainte assemblée qui se réunit dans le bourg près Paris. Nous y avons vu Monsieur Du Moulin (1), pieux « ministre » de Dieu, et le gentilhomme Monsieur de Lumeau (2), à qui nous nous sommes ouvert sur un sujet des plus sérieux pour nous. Que Dieu nous assiste dans nos entreprises.

P. 297.

15 *des kal. d'oct.* 1600. — Je m'étais disposé de bon matin à prendre le bateau pour me rendre au temple ; mais lorsque je suis arrivé au port, j'ai appris qu'aucun bateau ne partait aujourd'hui. Il m'en coûte d'être privé d'un si grand bien. Mais, ô Dieu, mets dans mon cœur la vraie piété et y « grave profondément ta sagesse. » Amen.

P. 299.

8 *des kal. d'oct.* 1600. — En nous levant, nous nous sommes disposés à aller à Ablon, « Dieu voulant, » afin d'assister à la sainte « assemblée. » Nous y sommes allés en effet : Dieu nous a fait cette grâce. A lui soit honneur et gloire. Amen.

P. 300.

Ides d'oct. 1600. — Nous avons consacré ce jour au Seigneur et à l'ouïe de sa sainte Parole. Malgré un temps affreux, nous avons été

(1) C'est le célèbre Pierre Du Moulin, qui avait été nommé pasteur de l'Eglise de Paris en 1599.

(2) Probablement d'une famille de La Rochelle. Il y avait alors en l'Eglise de cette ville un pasteur de ce nom, Samuel de Loummeau. Nous avons sous les yeux une lettre à lui adressée, en décembre 1605, par J. Dumoulin le père, ministre d'Orléans, qui écrit son nom *Lhommeau*. Mais on sait combien, pour notre tourment, l'orthographe des noms propres était alors variable.

jusques à Ablon, et nous y avons entendu Monsieur Montigny qui a prêché deux fois. « Grâces soient à Dieu. »

P. 305.

Nones de nov. 1600. — Nous avons été à pied à Ablon et nous en sommes revenus de même, non sans une grande fatigue. Pour comble, nous avons trouvé à la maison un sujet de chagrin. Mais ce n'était pas bien sérieux. « Que Dieu tourne cela et toutes choses à notre bien ! » O Père céleste, prend sous ta « sauvegarde » ma mère, ma femme, mes enfants, et moi-même et tous les miens. Amen.

P. 310.

Veille des ides de nov. 1600. — Ce jour m'appelait à Ablon. Pardonne, ô Dieu, et fais que la piété soit dans mon cœur et dans celui des miens. Sauve-nous, « ô Sauveur, » sauve ma mère, ma femme, mes enfants, moi-même et toute notre maison par Jésus-Christ, notre Seigneur et ton Saint-Esprit. Amen.

P. 310.

13 *des kal. de décembre* 1600. — Il nous faut donc, Seigneur, passer encore ce jour, qui t'est consacré, sans entendre ta sainte Parole? O vie qui n'en est pas une! (O vitam non vitam!) Diverses causes nous ont empêché de nous rendre à Ablon. Permets, ô Dieu, que nous puissions y aller plus fréquemment et que nous te servions avec une âme pure, tandis que nous sommes sur cette terre. Donne à ma mère, à ma femme, à mes enfants, à moi-même et à tous mes proches et à tous ceux qui se rattachent à moi, de persévérer dans la pratique de la vraie foi. J'ai passé ce jour à la maison et dans mon cabinet, mais sans satisfaction, relisant par nécessité des travaux antérieurement achevés et essayant de les polir. Mais, ô vanité de l'étude, lorsque nous avons abandonné la méditation de ta Parole, ô Eternel Dieu!

P. 311.

6 *des kal. de déc.* 1600. — Voici le troisième dimanche que nous sommes privés d'entendre la Parole de Dieu. Cruelles conjonctures! Nous avions eu l'intention et, pour ainsi dire, arrêté la résolution de porter à Ablon notre petite fille, pour qu'elle y fût purifiée par l'eau du salut. Tu sais, ô Dieu! comment j'ai été forcé de renoncer à ce projet. Mais déjà, grâce à toi, ma femme est un peu mieux. La chose est remise au premier « jour du Seigneur, » et ne souffrira pas, je l'espère, de nouveau retard. Fais qu'il en soit ainsi, ô notre Père, et prends, je

t'en conjure, sous ta sauvegarde, cette petite enfant « qui n'est pas encore éclairée des lumières de la foi ; » conserve de même ma mère, ma femme, mes enfants, moi-même et tous « les miens. Je t'invoque, ô Père, par Jésus-Christ et par le Saint-Esprit. Amen. »

P. 313.

4 *des nones de déc.* 1600. — Misérable condition que la nôtre ici-bas! J'étais heureux d'avoir vu ma femme, après ses couches, se lever et déjà sortir. J'espérais donc enfin faire avec elle aujourd'hui ou demain le voyage d'Ablon tant de fois différé, et je m'en faisais une grande fête, insensé que j'étais! Tu en as décidé autrement, ô Père céleste ; tu as jugé convenable et bon de l'affliger d'une grave maladie. Voici, ô Père, nous sommes en ta main, et elle, et moi, et nos enfants. Que ta volonté soit faite, ô Père. Amen. — J'ai donné cette journée à ma femme ; des amis m'en ont pris une partie ; le peu qui restait a été pour l'étude. Mais, ô Dieu, tu vois la langueur de mon âme. Je t'appelle à mon aide et au secours des miens. Amen.

P. 314.

3 *des nones de déc.* 1600. — Il est enfin venu le jour où nous portons à Ablon et présentons au baptême notre petite fille dernière née. Nous nous y rendons, mon Dieu, confiants dans ton aide. Conduis-nous, dans l'aller et dans le retour, je t'en supplie. Conserve ma femme retenue au lit par cette grave maladie et rends-lui sa santé d'autrefois. — J'écrivis ces lignes au départ; en revenant, j'ajoute celles-ci. Tu as bien voulu, ô notre bon Père, que notre petite fille fût reçue dans ton Eglise, et que nous lui donnassions le nom d'*Anne* (1) : Je t'en rends grâces avec une profonde reconnaissance. Fais maintenant, ô Dieu saint, que, par la miséricorde de ton « Fils unique, » notre Seigneur et la puissance de ton Saint-Esprit, la vertu du sacrement lui soit communiquée non pas seulement en parole, mais en réalité. Tu m'as aussi accordé ce grand bienfait, ô Père excel-

(1) C'est le douzième enfant, sur seize, dont un écrit de la main de Casaubon nous a conservé les noms. Voici l'intitulé de cette note, qui est à Londres, au *Musée brit.* (366, 67 Burney Mss.), et la mention concernant cette naissance :

« S'ensuivent les nativités des enfans qu'il a pleu à nostre Dieu donner tant à « moy qu'à ma femme Florence Estienne.

« ..... Le jeudy 2[e] de novembre 1600, est née, par la grâce de Dieu, dans ceste « ville de Paris, la fille qu'il luy a pleu nous donner. Laquelle, avec ses frères et « sœurs, père et mère ont consacrée, de toute leur affection et dévotion, au ser- « vice et à la gloire du Seigneur. Elle a esté baptisée à Hablon, en l'église de « Paris, et a esté nommée par Mons[r] Josias Mercerus (Mercier) et Mad[elle] Camille « [de Morel], sa tante, *Anne.* Θεῷ χάρις (Grâces soient à Dieu). »

lent, de trouver ma femme un peu mieux au retour. J'espère que bientôt nous pourrons, elle et moi et nos enfants, aller de nouveau te rendre des grâces spéciales de ce que tu lui auras rendu la santé. Ainsi soit-il, mon Dieu, conserve et protége-nous tous. Amen.

P. 314.

4 *des ides de déc.* 1600. — C'est aujourd'hui dimanche, et j'ai eu grand désir d'aller à Ablon : mais hélas! je n'ai eu que le désir. J'ai donné ce jour à l'étude, aux amis, « à rien. » (Studia, amici, τὸ μηδέν). Sois avec nous, ô Père céleste.

P. 315.

9 *des kal. de janv.* 1601 (*décembre* 1600). — J'avais projeté d'aller à Ablon aujourd'hui, Dieu voulant, afin d'entendre la Parole de Dieu, et de participer à la Cène du Seigneur; mais j'ai encore éprouvé en cette occasion que l'homme « propose » et que c'est Dieu qui « dispose. » J'ai été contraint de rester à la maison, tant par suite d'un temps détestable qu'à cause de la maladie de ma femme. Permets, ô Dieu éternel, que dimanche prochain mon espérance de ce jour se réalise pour moi et pour ma femme. Je t'en supplie par ton Fils. Amen.

P. 317.

3 *des kal. de janv.* 1601 (*avant-dernier jour de décembre* 1600). — C'est aujourd'hui le jour du Sabbat, et celui de demain est consacré à la commémoration de la Nativité du Christ Sauveur. Je me dispose à partir pour Ablon avec ma femme et une partie de ma famille. Dieu veuille, dans sa bonté, nous accorder la grâce de jouir avec reconnaissance de ce divin bienfait et de revenir d'Ablon sains et saufs, et sans que ma femme ni moi en soyons incommodés. Car il fait un froid extrême, qui m'effraye, non sans raison. Mais « avec le secours de Dieu, ce qui paraît le plus impossible devient possible. » Sois-nous donc en aide, ô mon Dieu. Amen.

P. 317.

Veille des kal. de janv. (*dr jour de l'an* 1600). — O Seigneur Dieu, Père plein de bonté, Maître plein de clémence, quelles grâces te rendrai-je en ce jour? Voici que cette année qui finit est signalée pour moi par un de tes bienfaits. J'étais parti hier très inquiet sur la santé de ma femme. Mais il n'eût pas été possible d'obtenir d'elle de renoncer à s'approcher de la communion « de tes saints mystères » : sa piété lui en faisait un devoir impérieux. Nous sommes donc allés à

Ablon, malgré la rigueur extraordinaire de la saison. Nous en sommes revenus sains et saufs, ma femme et moi, par l'effet de ta miséricorde, qui nous a « gardés ».... Mais que fais-je, m'arrêtant à considérer un jour entre tous? Dans ma vie entière, si je l'examine avec attention, je ne trouve aucun jour qui ne soit signalé par quelqu'un de tes bienfaits, ô mon Dieu. Sans chercher plus loin en arrière, cette année même qui s'achève, combien de témoignages évidents de ta bonté ne m'a-t-elle pas fait voir? Quelle situation était la mienne, lorsqu'à Lyon, dans la maison d'un ami bien dévoué sans contredit, mais enfin sous un toit étranger, je préparais l'édition d'un travail qui me causait tant de peines? Quelles furent alors, bon Dieu, mes inquiétudes! Tu sais, toi qui sais tout, ce qui causait alors mon anxiété. Et si maintenant je rappelle ce qui m'est arrivé cette année, par ta volonté. Tu m'as donné d'achever enfin un ouvrage commencé depuis si longtemps (1). Tu as permis qu'il fût apprécié des savants et qu'il me fît connaître du Roi lui-même. Je passe sous silence tes autres bienfaits envers moi et les miens : il ne m'appartient point de les énumérer... Donne-nous, ô Dieu, un cœur reconnaissant; qui garde le souvenir de tant de bontés, qui ne regarde qu'à toi, ne tende que vers toi....

P. 318.

19 *des kal. de févr.* 1601. — J'ai donné à l'étude des saintes lettres ce jour consacré au Seigneur. Mais combien j'eusse préféré aller à Ablon. Des visites d'amis ont aussi fait tort à mon travail. A toi, mon Dieu, honneur et gloire.

P. 325.

5 *des kal. de févr.* 1601. — J'ai été aujourd'hui à Ablon, par un assez mauvais temps. Mais Dieu m'a accompagné : à lui soient honneur et gloire.

P. 327.

6 *des kal. de mars* 1601. — Aujourd'hui je pars avec Monsieur le président De Thou, pour aller à sa campagne (2), et je profiterai de

(1) C'est sa belle édition d'*Athénée*, qui lui fit le plus grand honneur.

(2) Il nomme un peu plus loin cette campagne de l'illustre historien : c'est Villebon, village du doyenné de Châteaufort, à une demi-lieue de Palaiseau et à quatre lieues de Paris. J.-A. De Thou était baron de Meslay, seigneur d'Hémery et de Villebon. Quelque temps auparavant, la veille des kal. d'octobre, Casaubon dit qu'il avait été conduit par M. Rapin chez M. le président De Thou, au château « d'Augervilliers. » — C'est de ce même côté que se trouvait la maison de campagne du chancelier de l'Hôpital, à Vignai, près d'Etampes. On sait qu'il y était retiré lors de la Saint-Barthélemy.

cette circonstance, « s'il plaît à Dieu, » pour aller dimanche à Ablon, qui n'est pas loin de sa demeure (1). Veille, ô Dieu, pendant mon absence, sur ma femme et mes enfants.... Amen

(Les trois lignes qui suivent sont en français et de la main de sa femme (2).)

6 *des kal. de mars.* — Ce jourdhuit Monsieur Casaubon a esté absent, que Dieu veuille garder et moi et les nostres avec lui. Amen.

P. 335.

15 *des kal. d'avril* 1601. — A ma grande douleur, je n'ai pu encore aller à Ablon aujourd'hui. Souverain Maître des cieux, conduis-nous dans tes voies, moi et les miens. Amen.

P. 339.

Kalendes d'avril 1601. — Dieu m'a fait la grâce de permettre que je commençasse ce mois en entendant sa Parole. J'ai été à Ablon, et à mon retour j'ai reçu des visites d'amis, ces ennemis de mon travail. Enfin j'ai pu donner quelque temps à Chrysostome. L'éloquence vraiment divine de ce grand homme me plaît singulièrement. J'ai remarqué entre autres cette parole : « *L'âme qui recherche les hommes et la gloire ne verra point le royaume des cieux.* » O profonde parole, que je te conjure, ô Dieu, de graver ineffaçablement dans mon esprit. Amen.

P. 342.

17 *des kal. de mai* 1601. — Nous sommes allés à Ablon aujourd'hui, moi, ma femme, ma fille et presque toute la famille. A Dieu très grand et très bon soient honneur et gloire « aux siècles des siècles. » Amen.

P. 344.

10 *des kal. de mai* 1601. — De retour d'Ablon, j'écris ces lignes afin de te rendre grâces, ô Père, de ce que tu m'as donné à moi et à ma femme de participer à la sainte Cène instituée par ton Fils Jésus-Christ. Nous avons ressenti, elle et moi, une joie incroyable de ce bienfait. Quel plus grand bonheur peut arriver à un chrétien que de contracter cette alliance avec le Fils de Dieu et de recevoir ce gage certain de son salut éternel? Mais, ô Dieu « trois fois saint, » fais que ce bien ne tourne pas contre nous, à cause de nos péchés et de « l'ingratitude » qui est en nous. Affermis-nous, moi et les miens,

(1) On voit par son journal du surlendemain qu'il se plaint de n'avoir pu exécuter ce projet.

(2) Florence Estienne, fille du célèbre imprimeur Henry Estienne.

dans la vraie foi. Donne-nous la constance et l'énergie nécessaires pour tenir bon dans toutes les épreuves. Fais que nous tirions profit des tristes exemples que nous voyons chaque jour. De ce nombre est celui qu'aurait donné tout récemment Cavaron (1), d'après ce que j'ai appris en sortant du temple. Puisse cette nouvelle être controuvée, et un scandale si grand n'être pas arrivé dans l'église de Dieu par un de ses membres et de ses pasteurs les plus distingués. Mais je n'ai d'ailleurs que trop de sujets de tristesse. Que dire de mon vieil ami, de Philippe du Fresne Canaie? Lui qui vient de renoncer à la vérité qu'il a connue et professée pendant tant d'années, pour.... (2). Tu sais, ô Dieu, « toi qui sondes les cœurs, » combien cet événement m'a affligé, et parce qu'à mes yeux cet homme a outragé ta majesté, et parce que notre amitié bien connue a fait croire à bien des gens que je ne manquerais pas de suivre bientôt l'exemple de sa perfidie envers toi. Mais la terre « se sera ouverte béante pour m'engloutir, » avant que j'abandonne un « *iota* » de la vérité telle que je la connais. Aussi, dès que j'ai eu appris que c'en était fait de Canaie, je n'ai pas *décousu*, mais bien *brisé* la vieille amitié qui m'attachait à lui. Voici près d'un mois déjà que je ne l'ai plus vu, et je ne me soucie pas désormais de le revoir. C'est toi qui m'as donné ces dispositions, ô unique Auteur de tout bien, Dieu « trois fois saint. » Fais que moi et les miens nous persévérions dans cette volonté.... Amen (3).

P. 345.

7 *des ides de mai* 1601. — Nous sommes allés à Ablon, afin d'y célébrer le jeûne pour nos péchés individuels et pour ceux de l'église entière.... C'est à grand'peine que nous sommes venus à bout de notre expédition, à travers mille difficultés. Nous nous sommes abs-

(1) Nous cherchons vainement à qui peut s'appliquer ce nom.

(2) Voici le texte énergique de la fin de cette phrase : *Ad vomitum ὁ τλήμων reversus*. Ce qui voudrait dire, si nous ne nous trompons : *Pour reprendre, le malheureux! ces mêmes erreurs qu'il avait* (vomies) *rejetées*.

(3) On lit dans le Journal de L'Estoile : « Vers la fin de ce mois (mai 1601), a été donnée au public la traduction française de deux lettres latines. La première, de M. Isaac Casaubon, écrite au synode de Gergeau, dans laquelle il détruit le bruit qui avoit couru qu'il avoit suivi l'exemple du sieur de Canaye, qui avoit abjuré la Religion : assurant le synode qu'il n'est pas si malheureusement instruit en la Religion qu'à faute de connoître la vérité il se laisse emporter à chaque point de doctrine. La seconde est une réponse du synode à cette même lettre... » (P. 325, éd. de 1837). *V.* également, dans les actes de ce synode, un article relatif à ces lettres. Le Journal de Casaubon atteste la sincérité de sa protestation.

tenus de manger et de boire, mais le mauvais temps nous a empêchés d'entendre les trois sermons, comme nous l'avions espéré. Le bateau qui nous portait marcha lentement, et non sans courir quelque danger par suite de la violence du vent. Nous avions entendu le premier, puis le second discours, et nous écoutions le troisième, lorsqu'une grande pluie survint (nous étions en plein air), nous dispersa et nous obligea de remonter dans le bateau. Là, « étant passablement mouillés, » nous nous sommes mis à lire, pour passer le temps, le commentaire de Primasius sur l'Apocalypse. Dieu éternel, je t'en conjure, délivre l'église de Paris de ces inconvénients, ou, si ta sagesse décide autrement, donne-nous la force de supporter ces incommodités ou même de plus grandes encore, par la miséricorde de ton Fils Jésus-Christ.... Amen.

P. 348.

3 *des ides de mai* 1601. — Je suis parti hier avec M. le président de Thou pour Villebon, et j'en suis revenu aujourd'hui, ayant en cela employé assez bien mon temps; mais ce qui est mal, c'est que ni moi ni aucun des miens n'avons été à Ablon aujourd'hui ...

P. 350.

13 *des kal. de juin* 1601. — Je vais à Ablon aujourd'hui, « s'il plaît à Dieu. » — J'y suis allé en effet et j'en suis revenu sain et sauf. Pourtant, en écrivant ces lignes, je me ressens du temps affreux qu'il a fait; j'y étais allé à pied....

P. 351.

6 *des kal. de juin* 1601. — J'ai été empêché d'aller à Ablon, d'abord par l'état de ma santé, puis par des lettres à écrire à Genève, lesquelles m'ont pris presque toute la journée. J'eusse bien préféré pouvoir étudier. Fais, ô Père, que je puisse employer autrement ma vie.

P. 352.

3 *des nones de juin* 1601. — J'écris ces mots au moment de partir pour Ablon; Dieu veuille favoriser ce voyage, dans lequel ma femme et mes enfants m'accompagnent. Amen. — Nous sommes revenus sains et saufs, malgré une chaleur excessive, et nous t'en rendons grâces, ô Père.

P. 353.

4 *des ides de juin* 1601. — C'était aujourd'hui « dimanche, » et jour extraordinaire à cause de la fête de « Pentecôte. » Et cependant, diverses causes nous ont empêchés d'aller à Ablon....

P. 354.

15 *des kal. de juillet* 1601. — Que Dieu nous protége : j'écris ces mots, au moment de partir pour Ablon, non sans inquiétude pour ma femme qui, étant grosse, craint les secousses de la voiture; mais il fallait absolument y aller, et nous n'avons pas d'autre moyen.... — Nous avons fait le voyage et nous voici de retour, sans accident....
P. 355

8 *des kal. de juillet.* — Ne pouvant aller à Ablon, malgré mon vif désir, j'ai nourri mon âme par la lecture des saintes Ecritures, et je me suis efforcé de la relever, car elle était tout abattue (1)....
P. 356.

11 *des kal. d'août* 1601. — O jour heureux ! Nous ne sommes pas allés à Ablon aujourd'hui; mais moi, ma femme et ma fille, nous avons, dans le palais même du Roi, entendu prêcher le ministre de Madame (2). A Dieu soient honneur et gloire. Amen.
P. 361.

Nones d'août 1601. — Hélas ! je n'ai pu aller à Ablon ; je n'ai pu toucher son livre : j'ai reçu de mauvaises nouvelles de Genève, et quant aux affaires privées, et quant à la chose publique. J'ai été presque tout le jour avec mon ami monsieur De Thou (3)....
P. 364.

Veille des ides d'août 1601. — Les médecins m'ont empêché d'aller à Ablon à cause de ma chute récente (4). Je crois cependant que leur crainte n'est pas fondée...
P. 366.

9 *des kal. de sept.* 1601. — Le matin au service divin, à Paris, dans la demeure de la sœur du Roi. C'était le jour fameux de la fête de Saint-Barthélemy. J'aimais à me rappeler la fureur de ceux qui, il y

(1) Il y a ici une belle page de réflexions, à la suite d'une lecture de quelques chapitres de Jérémie sur l'aveuglement du peuple juif. Casaubon tire du châtiment exemplaire de ce peuple la leçon des nations et des individus.

(2) Madame Catherine de Navarre, duchesse de Bar, sœur de Henri IV. (*V. Bull.*, I, 330, et II, 140.) D'après une note de l'éditeur des *Ephémérides*, le ministre de Madame dont il est ici question, serait le trop célèbre Cayet; mais c'est une erreur évidente. Cayet, qui avait donné à la princesse son éducation religieuse, fut choisi par elle, en 1584, pour être son ministre, et elle l'amena à Paris en 1593. Sa conduite équivoque ayant bientôt amené sa déposition par le synode provincial de l'île de France, sur la plainte de Catherine elle-même, il se hâta d'abjurer, le 9 novembre 1595. (*V.* son article dans la sixième livraison de la *France protest.*) Ce n'est donc pas de Cayet qu'il s'agit, mais de l'un ou l'autre des ministres ordinaires de la duchesse, La Faye, Feugueray, Richer de la Serizaie, ou Fr. Lauberan de Montigny, dont nous avons parlé ci-dessus, p. 252, et dont le nom sera tout à l'heure cité par Casaubon.

(3) Le président De Thou avait perdu sa femme la veille.

(4) Accident qu'il avait éprouvé pendant l'avant-dernière nuit, et dont il fait un récit détaillé, plein de naïveté et d'une admirable élégance de style.

a aujourd'hui vingt-neuf ans, ont tenté, ô Dieu, de détruire tes fidèles par l'assassinat. Tu as trompé les desseins de ces hommes, que dis-je, de ces bêtes féroces. A toi honneur, louange et gloire dans l'éternité. Amen.

P. 367.

4 *des nones de sept.* 1601. — Nous avions projeté d'aller à Ablon et d'assister à la sainte assemblée, où nous conviait la cène du Seigneur qu'on a coutume d'y célébrer en ce jour. Mais comme il n'y avait pas place pour moi dans la voiture de Monsieur De Thou, j'ai laissé aller ma femme avec ma fille Philippa et la nourrice qui a emporté son nourrisson, et je suis resté. J'ai employé mon temps avec bonheur à la lecture des Pères....

P. 369.

3 *des ides d'oct.* 1601. — J'écris ces mots en revenant d'Ablon, accablé de fatigue, parce que j'ai été malheureusement forcé de revenir à pied. O quelle vie pénible, et qu'il est dur de ne pouvoir accomplir librement les devoirs de la piété ! Accorde, ô Dieu, « la liberté de ta Parole. » Amen.

P. 375.

4 *des nones de nov.* 1601. — La matinée a été consacrée à de pieuses occupations. Nous avons assisté au prêche qui se fait dans le palais du Roi... Entre autres machinations sataniques à l'aide desquelles on cherche à ébranler la foi de Madame, la sœur de notre grand Roi, on lui avait affirmé que j'étais sur le point de renoncer à la vraie religion. J'ai donc cru de mon devoir (alors surtout que le ministre de cette princesse, digne et savant homme, le jugeait nécessaire) de lui déclarer la vérité. J'ai donc été la voir, et sans fard et sans déguisement je lui ai fait connaître très explicitement mes convictions sur la vraie religion et sur le dissentiment qui existe entre nous et les prélats de l'église romaine. J'ai confondu par l'exposé des faits ceux qui ont l'impudence de prétendre que j'éprouve des doutes sur la véritable foi et que ma croyance est chancelante : ô Dieu, « toi qui connais les cœurs, » tu sais qu'il n'en a rien été jusqu'à ce jour, grâce à ta bénédiction. Fais donc que je persévère, que je vive et meure pour toi ; fais-moi cette grâce à moi et aux miens, je le demande de toutes les forces de mon âme, je t'en supplie, je t'en conjure avec larmes, par le mérite de notre Seigneur Jésus-Christ. Amen. Amen (1).

P. 378.

(1) C'est à cette époque que Henri IV exigea de sa sœur, pour la quatrième ou

3 *des ides de nov.* 1601. — Je suis allé aujourd'hui au prêche, avec bien de la peine, mais enfin j'y suis allé...

P. 380.

4 *des nones de déc.* 1601. — J'ai passé une bonne journée : j'ai entendu la sainte Parole au Louvre même. Feugeray (1), ministre de Madame, sœur du Roi, a prêché. O Dieu plein de bonté, conserve cette princesse, conserve le Roi, et tous les fidèles, et moi et les miens. Amen.

P. 383.

5 *des ides de déc.* 1601. — Cela va bien. J'ai entendu la sainte Parole dans le palais du Roi. Grâces t'en soient rendues, ô Dieu...

P. 383.

17 *des kal. de janv.* (*déc.* 1601). — Nous étions allés au Louvre, pour y assister à la célébration du culte, la présence de Madame nous procurant ce bienfait. Mais l'entrée nous en a été fermée; je ne sais si c'est à cause de la maladie du Roi (2). Accorde-lui, ô Dieu, avec

la cinquième fois, d'assister à des conférences entre des théologiens catholiques et protestants. Sully (*Liv. X*) parle d'une première controverse, à laquelle il assista, entre le doct. Duval et le ministre Tilenus, en 1599, antérieurement au mariage avec le duc de Bar, mais sans résultat. En novembre de cette même année 1599, un autre débat eut lieu à Nancy entre le jésuite Commolet et le capucin Esprit et les ministres J. Couet et De Losse dit La Touche. Madame finit en déclarant, le 1er déc., qu'elle persistait dans sa conviction (*Lelong*, n° 6205), et elle écrivit à Du Plessis-Mornay qu'en cette circonstance *elle avait appris encores à estre plus huguenote que jésuite*. En décembre 1601, nouvelle tentative (*Suppl.* à L'Estoile). Catherine se résigna à la volonté du roi; elle laissa s'évertuer les champions du contraire parti, mais ne fit aucune concession et déclara, les larmes aux yeux, que « si sa religion était préjudiciable aux Etats du duc de Lorraine, elle était « prête à s'en retourner en Béarn. » C'est en Lorraine qu'elle retourna. A son voyage de l'année suivante, nouvel assaut, sans plus de succès. Enfin, en 1603, son dévot mari alla à Rome, vint à bout plus aisément du pape, obtint des dispenses, et retourna avec elle à Nancy, où elle devait mourir, le 13 février 1604. « Elle avait été, comme dit Benoît, persécutée de conférences jusques à la mort. » Le Grain rapporte un bon mot de Henri IV qui, assurément, fait plus d'honneur au caractère de Catherine qu'au cœur du roi : « Adressez-vous à ma « sœur, » répondit-il aux protestants qui lui soumettaient une demande, « car « votre état est tombé en quenouille. »

(1) « Concionante *Fergerello*, qui sororis Regis nostri agit ministrum. » Il est clair que c'est encore un nom mal lu, probablement *Feugueræo*, Feugueray (*V.* ci-dessus, p. 238).

(2) Cette mesure s'explique apparemment par les nouveaux efforts que tentait alors le roi pour la conversion de sa sœur. Déjà, six ans auparavant, Catherine avait eu de grandes difficultés au sujet de l'exercice public du culte réformé dans ses appartements du Louvre. Il avait été célébré pour la première fois au château de Saint-Germain-en-Laye, le dimanche 28 août 1594, et peu de temps après au Louvre même. Sept à huit cents personnes y assistaient d'ordinaire. Mais le jour de Pâques 1595, le capitaine des gardes, Châteauvieux, eut ordre du Roi de repousser tous ceux qui viendraient pour ouïr le prêche, à l'exception des officiers ordinaires de la maison de sa sœur et du duc de Bouillon. Le culte fut cependant repris bientôt après, malgré une émeute de femmes, qui parcoururent les rues « en se plaignant des prêches qu'on faisait au logis de Madame. »

largesse, toutes tes prospérités, en cette vie et « dans la vie à venir... »

P. 384.

8 *des ides de janv.* 1602. — Je raconterai, ô Seigneur, tes miséricordes. Et c'est pour moi un devoir, car c'est un si grand bienfait et une source de si grands biens d'avoir été admis à la participation du « saint mystère » de ta sainte cène! A cette grande faveur qui m'est commune avec tous mes frères dans la foi, tu as ajouté une marque particulière de ta bonté pour moi et les miens. Nous étions dans le carrosse de Monsieur De Thou, moi, ma fille Philippa et mon dernier né, qui devait être baptisé, ainsi que le reste de la famille et mon neveu Pierre Chabanay (1). Il arriva, je ne sais comment, que Pierre, qui était assis avec Philippa à l'une des portes de la voiture, déplaça la banquette transversale qui sert de siége, sans doute afin de la mieux poser et de l'affermir. Comme il était occupé à cela, voilà qu'il perd tout à coup l'équilibre, et lui et Philippa tombent dans une boue profonde, à notre grande frayeur à tous, mais sans qu'ils se soient fait le moindre mal, et certes on ne comprend pas comment ils n'ont pas été atteints et écrasés par la roue de derrière. Quant à nous, qui en avons été témoins, nous n'en revenons pas de notre étonnement, ou pour mieux dire, nous devons reconnaître qu'ils ont été « préservés de ce péril par la puissance divine. » Je te rends donc grâces, ô Dieu, et te supplie de graver profondément dans nos cœurs ce témoignage signalé de ta bonté... En ce jour aussi notre dernier né a été purifié par l'eau du salut, et a reçu le nom de Paul, de son parrain, Monsieur Soffrey de Calignon, homme éminent par sa piété, sa science et son rang, car il est chancelier de Navarre. La marraine a été Madame de Chanlinan, sœur de « la défunte » femme de Monsieur De Thou (2).

P. 392.

(1) Fils de sa sœur aînée, Sarah Casaubon, qui avait épousé Pierre Chabanay. Elle avait deux autres enfants, Isaac et Charles. Casaubon reçut la nouvelle de la mort de cette sœur bientôt après, et il exprima en termes bien touchants, dans son journal du 4 des kal. de février, la profonde douleur que lui cause cette perte. Pierre Chabanay tomba lui-même malade après un court intervalle, et mourut le 17 des kal. de mai. On lira à cette date le passage relatif à cette nouvelle et dure épreuve.

(2) Voici l'extrait de la pièce déjà citée, qui concerne cet enfant : « Le jeudy 28e « décembre 1601, peu devant 6 heures du matin, est né icy à Paris, le treizième en- « fant que Dieu nous a donné, qui à ce coup nous a faict naistre ung fils, comme « il semble assez vif et vigoureux. A luy en soit l'honneur, la gloire et la louange « deüe, tant à présent qu'à jamais. Nous le supplions, père et mère, très humble- « ment, que comme il est à luy, il le veuille aussy se l'approprier, et rendre un

7 *des ides de janvier* 1602. — N'ayant pu consacrer ce jour à l'ouïe de la Parole de Dieu, j'en ai employé une grande partie à la lecture des saints Pères...

P. 395.

6 *des kal. de février* 1602. — Grâces te soient rendues, Seigneur, de ce qu'aujourd'hui je suis allé à Ablon et en suis revenu « à pied, sans m'en trouver incommodé (1)…. »

P. 396.

4 *des ides de févr.* 1602. — Nous ne sommes pas heureux ! Ce jour nous appelait à Ablon, et le temps n'était pas contraire. Pourtant mille empêchements sont cause qu'aucun de nous n'y est allé... Mais, ô Dieu plein de bonté, ne laisse pas s'affaiblir en nous le zèle avec lequel nous avons peut-être jusqu'ici suivi ton culte et écouté ta Parole. Fais plutôt que ces difficultés mêmes accroissent notre ardeur et notre constant besoin de te servir. Je te prie encore, « ô Dieu plein de compassion, » je te supplie de consoler ma mère (2), de lui venir en aide, ainsi qu'à moi et aux miens qui m'entourent. Amen.

P. 400.

5 *des nones de mars* 1602. — Aujourd'hui nous sommes allés à Ablon, moi, ma femme, ma fille et une partie de la famille, et quoique nous ayons eu à souffrir du vent et du froid, nous sommes pourtant revenus sains et saufs, grâce à Dieu....

P. 411.

6 *des ides de mars* 1602. — Ma femme est allée à Ablon et elle en est revenue « sans accident »...

P. 412.

9 *des kal. d'avril* 1602. — Nous étions sortis, moi, ma femme et Philippa, pour aller à Ablon. Dieu en a décidé autrement : nous n'avons pu trouver place dans le bateau, qui était déjà trois fois plein. Pardonne, ô Dieu, et assiste-nous. Amen.

P. 413.

7 *des ides d'avril* 1602. — Nous voici prêts, ô Père céleste, moi et

« jour serviteur non inutile. Il a esté baptisé à Hablon, ce dimanche, jour de Cène, « 7 de janvier 1602, présenté par Monsr de Calignon, chancelier de Navarre, et « Madame de Chaulinan, desquels il a été nommé *Paul*. »

(1) Ces derniers mots sont en grec : *ivi*, *redivi*, ἔξω πημάτων ἔχων πόδα. — C'était parler trop tôt, car le lendemain le pauvre Casaubon écrit : « 5 *des kal. de février*. — Quoique je me sois ressenti de la course d'hier, et que j'en fusse tout languissant, j'ai cependant fait mon devoir. Tu vois, ô Dieu! quelles sont mes difficultés (πῶς στενοχωροῦμαι). Sois-moi en aide. Amen. »

(2) De la mort récente de sa sœur. — La mère de Casaubon habitait Genève.

ma femme, à aller recevoir en ce jour, si tu le permets, la communion du corps de ton saint Fils... Nous avons éprouvé une indicible joie à l'ouïe de ta Parole et au chant des Psaumes. Heureux ceux qui ont en eux la source d'une si grande jouissance. Grâces soient à toi, Seigneur....

P. 415.

17 *des kal. de mai* 1602. — Il est juste et bon, ô Père, que ta volonté s'accomplisse, comme elle s'est accomplie aujourd'hui, lorsque tu as appelé à toi Pierre Chabanay, le fils de ma défunte et bienheureuse sœur (1).... Le dimanche avant Pâques, qu'on appelle *jour des Rameaux*, nous sommes allés à Ablon, moi et ma femme et notre neveu, ainsi que le domestique, tous en bateau, excepté ce dernier. Comme nous avions éprouvé un froid extrême pendant le voyage, j'en avais conçu une grande inquiétude, moins pour moi et pour notre pauvre Pierre, que pour la santé de ma femme « bien-aimée. » Tu nous a conservés, ô Seigneur, elle et moi. Mais tu as permis, comme nous l'avons vu, que cette journée fût pour Pierre une cause de mort. Car à peine était-il de retour à la maison, qu'il commença à sentir une vive souffrance, et bientôt, après avoir mangé quelque chose, il se coucha. La maladie ne fit qu'augmenter jusqu'à cejourd'hui. Rien n'a été omis de ce qui était propre à procurer une guérison; deux des meilleurs médecins ont visité le malade tous les jours; tous les remèdes prescrits ont été administrés avec soin. Mais, ô Dieu, tu en avais décidé autrement, et, voulant appeler cet excellent et pieux jeune homme dans une vie meilleure, tu lui as commandé de renoncer à celle-ci. A toi, ô Dieu, soient honneur et gloire « aux siècles des siècles. » Nous avons, nous qui restons, la consolation de penser que ce bon jeune homme a, durant toute sa vie, et particulièrement pendant le temps de sa maladie, donné des preuves d'une remarquable piété... Pendant quelques jours, la violence de la fièvre le faisait délirer; mais toutes les fois qu'on lui lisait la Parole de Dieu, ou qu'on priait, ou que Monsieur Du Moulin (2), pasteur de cette église, lui parlait, autant de fois, comme s'il eût eu toute sa connaissance, il goûtait le calme, il répondait, il écoutait et mêlait ses prières à nos

(1) Τῆς μακαρίτιδος *sororis*. Il est à remarquer que Casaubon, chaque fois qu'il parle des personnes décédées, aime à se servir de ce mot grec, qui signifie tout à la fois *défunt* et *heureux*.

(2) Il y a dans le texte *Moninius*, mais nous pensons qu'il est fautif, et qu'il faut lire *Molinæus* (Du Moulin), ou Montignius (Montigny).

vœux. Il a montré d'une manière frappante et qui ne sortira pas de ma mémoire, ce qu'est une âme pieuse. C'est pourquoi je te rends grâces, ô Dieu, Père des miséricordes. Cette constance d'une âme « animée de l'esprit de Dieu » (θεοπνεύστου), ne s'est pas démentie jusqu'au dernier souffle que, moi priant Dieu et ma femme étant présente, il a rendu avec tant de calme, de tranquillité et de douceur, que je ne puis douter de son bonheur actuel. O Dieu, daigne étendre ta protection sur ce qui reste de notre maison et nous conserver avec ta bonté accoutumée. Console ma mère, cette seconde mère « du défunt » (του μακαρίτου), à qui cette mort va causer une si grande douleur. Tu connais, ô Dieu clément, toutes les afflictions qui ont déjà éprouvé cette femme si excellente. Aie pitié d'elle, toi qui seul peux la consoler, ainsi que son père... Apporte aussi tes consolations à ma femme, qui a rempli auprès du jeune homme les devoirs d'une mère, et qui maintenant pleure amèrement sa perte, relève sa piété, affermis sa santé, réjouis son âme. Elle et moi, ô Dieu, nous avons bien des causes de sollicitude. Le « soin de notre famille, porté à l'excès, » et l'amour de nos enfants, nous tourmentent : nous les remettons pourtant, nous les confions volontiers à ta garde, et nous-mêmes avec eux, ô Père « miséricordieux. » O assiste-nous, toi qui as promis que tu serais toujours en aide à ceux qui t'invoqueraient et mettraient leur confiance en toi.

P. 418.

3 *des ides de mai* 1602. — Hélas... aucun de nous n'a été à Ablon aujourd'hui; nous avons bien essayé, mais au port il faisait trop de vent...

P. 423.

3 *des ides d'août* 1602. — O Dieu, pardonne et sois indulgent pour nous. Aucun de nous n'a été aujourd'hui à Ablon. Tu en sais les raisons. Mais il n'y aurait point pour nous de bonnes raisons, si nous étions ce que nous devrions être. O fais que nous le devenions, Seigneur. Amen.

P. 436.

9 *des kal. de sept.* 1602. — ... C'est avec bonheur, ô Dieu, que j'ai repassé aujourd'hui dans mon esprit les événements dont ce malheureux pays fut le théâtre, il y a ce même jour trente années. Toute la France fut arrosée du sang de tes fidèles. A quoi cela a-t-il servi? Ta bonté nous a entièrement rétablis. A toi donc, ô Dieu, soient

louange, honneur et gloire, ainsi qu'à Jésus-Christ, notre Seigneur, et à ton Saint-Esprit. Amen.

P. 437.

18 *des kal. de janvier* (*déc*. 1602). — Cejourd'hui dimanche, hélas! je n'ai point quitté la ville. Je l'aurais voulu, mais cela ne m'a pas été possible : il a fait un temps détestable; ma femme a passé une plus mauvaise nuit (1); enfin, je n'avais aucun moyen de transport. Je suis donc resté à la maison, et j'ai consacré une partie de la journée à la lecture des Homélies de Chrysostome : puisse cette lecture n'avoir pas été sans fruit! O Père, regarde d'un œil favorable ma maison languissante; console ma bonne mère; rends la santé à ma chère femme; donne à nos enfants de vivre dans ta crainte et de se nourrir de la piété et de toutes les vertus, de manière à porter toujours des fruits dignes d'une telle éducation (ut fructus dignos tali educatione semper edant); donne à moi-même, à ma sœur, à tous les miens, de te servir avec une âme pure et de tout notre cœur, donne-nous de placer en toi seul toute notre espérance. Amen.

P. 449.

11 *des kal. de janvier* (*déc*. 1602). — Encore aujourd'hui nous n'avons pas été à Ablon, à notre grande douleur : mais nous irons bientôt et souvent, si tu le veux ainsi, ô Dieu tout-puissant, et si tu le permets. — J'ai vu le Roi aujourd'hui; il m'a reçu, comme toujours, avec une extrême bonté (humanissimè). Bénis ce prince, ô Eternel Dieu, et nous, ton peuple confié à ses soins, et cette maison... Amen.

P. 450.

4 *des kal. de janvier* (*déc*. 1602). — Que Dieu nous soit en aide : nous devons aller à Ablon aujourd'hui, avec mon neveu Isaac, fils de ma sœur, et une partie de la famille.... — Nous y avons été et nous voilà de retour, non sans avoir éprouvé le secours de la protection divine. Je revenais en carrosse avec nobles dames, Madame de Cricebant et Madame de Mantaleon (2) : le cocher ne connaissait pas bien le chemin. Il arriva que la solennité de ce jour se prolongea plus qu'à l'ordinaire, et sur ces entrefaites la nuit survint. Par suite de ces deux inconvénients, l'obscurité et l'inexpérience du cocher, nous au-

(1) Elle venait d'être gravement malade.

(2) Nous n'avons pas de renseignements sur ces deux noms; le premier nous a tout l'air d'être estropié.

rions été précipités dans la rivière, si la main de Dieu ne nous eût sauvés; un des chevaux faillit y périr, et nous le retirâmes avec grand'peine, déjà presque noyé. Nous sommes arrivés enfin, très tard dans la nuit, « ayant beaucoup souffert de l'eau et de la route. » Grâces soient à toi, ô Dieu, qui nous as assistés...

P. 451.

Nones de janvier 1603. — Heureux jour, je l'espère! Je vais à Ablon entendre ta Parole, ô Dieu! et nourrir mon âme du pain de vie. J'aurais souhaité que ma femme y fût avec moi; mais, pardonne, « ô Sauveur! » puisqu'elle en est empêchée par l'état de sa santé. J'irai donc seul, et je te rendrai grâces du fond de mon cœur pour la protection dont tu as couvert Genève (1). — Mais, hélas! il faut « y renoncer. » Ce Constant, qui, hier, avait promis de nous louer un cheval, nous a manqué de parole (*inconstans fuit*). J'en suis contristé et courroucé. Pardonne, ô Dieu! et accorde-nous, « pour entendre ta Parole, des temps plus favorables. » Exauce-nous pour la gloire de ton nom, l'édification de ton église et le salut des fidèles. Amen.

P. 459.

7 *des kal. de février* 1603. — Je vais à Ablon, ô Dieu Sauveur! protége-nous. — Tu nous as en effet protégés, Père plein de miséricorde, car j'ai fait le trajet à pied, aller et retour, bien fatigué, il est vrai, mais sans en être autrement incommodé, je l'espère. Gloire à toi, sainte Trinité, aux siècles des siècles. Amen.

P. 461.

17 *des kal. d'avril* 1603. — Je suis attristé. Comment ne le serais-je point, après avoir passé à la maison le jour du Seigneur. Encore n'est-ce pas à la maison, mais dans la boue de ce Paris que je suis

(1) C'est l'affaire dite de l'*Escalade*, second coup de main préparé par le duc de Savoie contre Genève, pendant l'été de 1602, et exécuté dans la nuit du 11 au 12 décembre. Théodore de Bèze, malgré son grand âge, voulut en cette circonstance remonter en chaire, pour rendre grâces, et il fit chanter le psaume CXXIV :

On peut bien dire, Israël, maintenant :
Si le Seigneur pour nous n'eût point été, etc.

Les Genevois écrivirent à M. de la Guiche, gouverneur de Lyon, pour lui faire connaître cette outrageuse violation du traité de paix conclu entre le duc de Savoie et Henri IV, dans lequel leur ville était garantie, et la « délivrance miraculeuse de leur Dieu. » Le bruit courut à Paris de la prise de Genève, et, comme dit Spon, il était plus vraisemblable que le contraire. Lorsque le roi eut été informé de la vérité par M. de la Guiche, il écrivit à Messieurs de Genève une belle lettre de félicitations et d'assurances de sa bonne amitié. Cette lettre est datée du 8 janvier 1603, et la mention de Casaubon qui motive cette note est du 5 (nones de janvier).

Nous savons que M. le Pr. Gaberel, de Genève, prépare sur ce célèbre épisode de l'histoire de son pays, une publication appuyée de nouveaux documents.

resté, occupé d'un travail, qui m'en devient par cela même odieux. Telles sont les joies des hommes : elles donnent plus d'amer aloès que de doux miel. Fais, ô Père céleste, que nous les méprisions pour regarder à toi. Amen.

P. 473.

5 *des kal. de mai* 1603. — J'ai consacré une grande partie de ce jour de dimanche à la lecture des auteurs ecclésiastiques. Mais j'ai éprouvé une grande douleur en apprenant le funeste accident arrivé à Monsieur M....... (1). Cet homme, plein de science et de mérite, était pasteur de l'Eglise de Dieu qui se recueille à Saumur. Il était venu à Paris pour une affaire particulière, et il vint me voir il y a quatre jours, car nous étions d'anciennes connaissances. O vanité de l'espérance humaine! Etant allé le lendemain voir Monsieur Bunel, peintre du Roi (2), et homme excellent, il monta, sans y faire assez d'attention, sur un échafaud élevé par les ouvriers qui travaillent au Louvre, et, une planche s'étant rompue, il tomba, et mourut immédiatement sur le coup même. On a remarqué qu'en regardant les compositions du maître habile chez qui il se trouvait, cet homme pieux, comme s'il eût pressenti que sa dernière heure allait sonner, fit, au sujet de plusieurs de ces compositions, des remarques pleines de profondeur, et conversa avec les personnes présentes sur divers points, et particulièrement sur le mépris de la mort et la soif d'une vie meilleure. Que Dieu vienne en aide à sa famille, et surtout à l'Eglise qui a perdu cet homme éminent, dont la mort fait dans son sein un si grand vide. Que notre Père et « Sauveur » nous conduise tous et nous conserve dans toutes les heures, dans tous les moments de notre vie. Amen.

P. 479.

(1) « *Machesei* » porte le texte. C'est encore un nom qui nous paraît défiguré; il ne ressemble à aucun de ceux des pasteurs de Saumur que nous connaissons.

(2) Jacob Bunel, peintre d'histoire, né en 1558, qui fut très renommé de son temps, et dont la réputation est restée fort au-dessous de son mérite. Il paraît qu'il était de Tours, quoique Blois le revendique aussi. Vignon, son contemporain, l'appelle « le plus grand peintre qui fût en Europe. » Henri IV le nomma son peintre à la mort de Dubreuil, en nov. 1602. Il avait séjourné en Espagne et contribué, par ordre de Philippe II, à la décoration de l'Escurial. Il fit beaucoup de peintures au Louvre, à Fontainebleau, dans beaucoup d'églises de Paris; mais celles qu'il avait exécutées avec Dubreuil à la petite galerie (celle dite aujourd'hui d'*Apollon*, et qui vient d'être restaurée), périrent par l'incendie qui consuma ce bâtiment en 1660; et ses ouvrages étant à fresque, auront ainsi disparu sous le badigeon, la truelle et le marteau. Nous ne savons si l'on parviendrait aujourd'hui à trouver, en France du moins, un seul échantillon des œuvres de Bunel. La catholique Espagne aurait-elle mieux conservé la mémoire du peintre huguenot?

13 *des kal. d'août* 1603. — J'ai été à Ablon, j'en suis revenu. « Grâces soient à Dieu ! » J'ai vu baptiser un catéchumène, Indien de naissance, après qu'il eut rendu raison de sa foi...

P. 506.

6 *des kal. d'août* 1603. — Ma femme a été à Ablon, et a entendu Monsieur Couet (1)... Quel vrai et « ineffable » contentement de l'âme elle en a rapporté. Pour moi, retenu par je ne sais quelles occupations, je n'ai point passé ce jour ainsi que je l'aurais voulu. Aie pitié de moi. ô Dieu ! et sois véritablement « mon conseil et mon guide ». Amen.

P. 507.

3 *des nones d'août* 1603. — ..... J'ai entendu prêcher Monsieur Couet, digne ministre de la parole de Dieu, riche de science, j'entends « de cette science qui est la vraie. » Il a développé ce texte de saint Matthieu, XV, 10 : « *Et ayant appelé le peuple, il leur dit : Ecoutez, et comprenez ceci : ce n'est pas ce qui entre dans la bouche qui souille l'homme ; mais ce qui sort de la bouche*, etc. » Il nous a parlé des divers surnoms du Christ, et surtout de ceux de *Conseiller* (*consiliarius*) et de « *Verbe* » (Λόγος) ; puis il a exposé d'une manière très instructive ce que c'est que « *entendre* » et que « *comprendre* », et il a montré que dans l'Eglise romaine (papale, *pontificiâ*) ces deux actions, *entendre* et *comprendre*, n'occupent guère de place ; enfin il a expliqué le sens de ce précepte qui est expliqué dans les Actes, à l'endroit où une grande nappe (*linteum*) apparaît à Pierre dans sa prison (2). Que dire de plus de l'excellence de ce sermon? Le temps qu'il a duré m'a paru bien court... (3).

P. 508.

9 *des kal. de sept*. 1603. — Nous allons à Ablon, moi, ma femme et une partie de la famille, et nous te prions, ô Eternel Dieu ! de nous pré-

(1) Ici et plus loin le texte porte *Chouelum*. Ce doit être *Couetum*.

(2) V. Actes X, 11 et XI, 5. « J'eus une vision : je vis descendre du ciel un vaisseau, comme une grande nappe liée par les quatre coins, et qui vint jusqu'à moi. »

(3) Le Journal de L'Estoile nous apprend que le surlendemain, jour des nones d'août, c'est-à-dire 5 de ce mois, Madame Catherine étant arrivée à Paris, le culte réformé fut célébré le jour suivant chez elle. Casaubon n'en fut sans doute pas informé ; il n'en dit rien à la date du 8 des ides, qui répond au 6 août. « Le mardi 5 aoust (1603), dit L'Estoile, Madame la duchesse de Bar, sœur du Roy, arriva de Lorraine à Paris, où dès le lendemain fit prêcher publiquement et à huis ouverts, en son hôtel, près des Filles Repenties, combien que le bruit fût partout que le Roy ne le vouloit point, et qu'il l'avoit expressément défendu. Ce fait, elle partit l'après-midi, pour aller trouver le Roy son frère à Saint-Germain-en-Laye. » (P. 353, éd. de 1837.)

server de toute espèce « de maux », par ton Fils unique, Jésus-Christ, le Sauveur du monde : daigne nous communiquer ton Saint-Esprit, afin qu'il nous dirige « vers la connaissance et la pratique de tout bien ». Amen. — Nous voici de retour, et nous te rendons grâces, ô Dieu! avec un cœur reconnaissant; nous le devons d'autant plus que l'événement de ce jour nous avertit, moi et les miens, de nous remettre à ta Providence céleste tous les jours et les instants de notre vie. Frégeville (1) était un galant homme, sa vie l'a montré, aussi bien que sa dernière action; mais il n'avait pas toujours la plénitude de sa raison. Il a souvent, dans le domaine des lettres, entrepris des travaux au-dessus de ses forces. C'est ainsi qu'il avait écrit et publié un ouvrage de chronologie dirigé contre le grand Scaliger (2); il était occupé en dernier lieu, et depuis bien des années, de la conversion des Juifs. L'an passé, plein de l'espoir de réussir dans son dessein, il partit pour les pays où il y a des Juifs. Il alla donc à Francfort, et aussi, je crois, à Venise, afin d'y prêcher le Christ. C'était sans doute une noble tâche, mais qui n'aboutit point. Il me dit souvent, je m'en souviens, que ses efforts avaient été stériles, parce qu'il n'avait trouvé personne parmi les Juifs qui eût la volonté ou qui fût en état de débattre avec lui les questions théologiques. De retour à Paris, après ce voyage, l'excellent homme, toujours poursuivant son idée, avait résolu de traduire les livres du Nouveau Testament en hébreu, se promettant des merveilles de cette translation, dès qu'elle serait une fois entre les mains des Juifs. Il m'en parla, m'ayant rencontré il y a six semaines. Aujour-

(1) Notre texte l'appelle *Frigenilla*. C'est encore un nom mal lu, mais qu'il est au moins facile de rétablir. La bibliothèque du temple de l'Oratoire possède un exemplaire de *la Chronologie* de J. de Frégeville, de la maison de Gaut, natif de Réalmont en Albigeois, *contenant la générale durée du monde*, *démonstrée par la Parole de Dieu*. Paris, 1582, in-4°. C'est bien là l'ouvrage dont parle Casaubon. Il paraîtrait que Frégeville était une espèce d'écervelé. Le synode provincial l'avait suspendu de la cène, et le synode national de Sainte-Foy, de 1578, en censurant ses écrits, confirma cette décision et ordonna de l'excommunier s'il persistait à répandre ses *erreurs* et ses *folies* par la parole ou l'impression (Art. 15 des Faits part.). Les jugements de la noblesse citent la famille Juges de Frégeville, et on trouva un Paul de Juges, conseiller à Castres.

(2) Casaubon eut toute sa vie pour Scaliger une admiration et une amitié sans bornes, que celui-ci lui rendit, autant que cela était compatible avec son caractère si différent de l'abandon naïf de Casaubon. « Ces deux grands hommes, dit Guy-Patin, s'entr'écrivaient toutes les semaines; » mais jamais ils ne se virent, les visites projetées ayant toujours rencontré quelque empêchement. Le journal de Casaubon, dépositaire de ses secrètes pensées, montre mieux qu'on l'a dit, « qu'il vénérait Scaliger comme un père, dont la science était à la fois pour lui un modèle incomparable et une émulation de tous les instants. » Aussi malheur au téméraire qui osait, comme Frégeville, marcher sur les brisées du *maître divin* de la science. Quel qu'il fût, il était d'avance condamné.

d'hui même, il nous en entretenait, plein de joie et d'espérance, dans le bateau qui conduisait à Ablon, suivant la coutume, une partie de notre Eglise, lorsqu'une mort inopinée, et en dehors du cours naturel des choses, l'enleva soudain, au milieu de ses grands projets. Arrivé au bourg de *Choisi* (1), il quitta le grand bateau, et il monta dans une barque pour descendre à terre. Une femme sauta dans cette même barque, et fut cause qu'elle chavira et que ceux qui s'y trouvaient tombèrent dans la rivière, « la tête la première. » Frégeville fut du nombre. Cependant tous furent sauvés; lui seul échoua véritablement au port et échangea contre une vie meilleure cette vie de souffrances. Donne-nous, ô Dieu! de profiter de ce triste exemple pour la gloire de ton nom et pour notre salut.

P. 512.

4 *des nones de nov.* 1603. — Je pars pour Ablon, le cœur gai et content. Je te prie, « ô Sauveur! » de nous prendre « sous ta sainte garde, » moi et les miens. — Je suis revenu avec la satisfaction d'avoir entendu Monsieur Montigny, pasteur de cette église, qui a prêché fidèlement et doctement la parole de Dieu...

P. 521.

5 *des kal. de janvier* (décembre 1604). — Nous n'avons pas été à Ablon aujourd'hui, quoique la célébration de la sainte Cène du Seigneur nous y appelât. Contraints de remettre à « dimanche » prochain, nous avons employé plusieurs heures à la lecture des Pères. Bénis ces études et toute cette mienne maison, ô Dieu « trois fois saint. » Oh! couvre nos péchés par les mérites de Jésus-Christ, ton Fils notre Seigneur, et dirige-nous par ton Saint-Esprit. Amen.

P. 528.

—

3° Journal de L'Estoile.

Les nombreux fragments du *Diaire* de Casaubon, qu'on vient de lire, sont comme une esquisse de l'Eglise de Paris, tracée par un de ses membres fidèles, et ils prouvent surabondamment que Casaubon, le grand érudit, était en même temps un vrai chrétien, humble d'esprit, simple de cœur. Ses éphémérides réalisent pour nous cette *maison de verre*, qu'un sage païen voulait se bâtir : il s'y montre tel qu'il était, digne de l'affection et du res-

(1) Choisy-le-Roi, bourg sur la rive droite de la Seine, à deux lieues S.-E. de Paris. Aujourd'hui commune du département de Seine-et-Oise, et première station du chemin de fer de Paris à Corbeil et à Orléans, à 10 kil.

pect des gens de biens. Avec lui, nous venons d'assister aux scènes d'intérieur, aux mille incidents, aux mille difficultés de la vie religieuse des fidèles de Paris, condamnés au pèlerinage d'Ablon. Nous allons maintenant chercher la chronique, pour ainsi dire extérieure, de cette époque, dans les tablettes quotidiennes de L'Estoile, ce spectateur désintéressé, qui nous a légué un si précieux recueil de nouvelles et d'observations de toutes sortes. La première mention que nous y trouvions, au sujet d'Ablon, est seulement du 29 septembre 1602, et concerne le baptême d'un fils de Sully qui y fut célébré ce jour-là; la dernière est du 18 septembre 1605, de façon que ce journal ne comble guère la lacune que nous avons rencontrée dans celui de Casaubon; mais nous pouvions considérer comme de bonne prise pour notre sujet tous les endroits où il était question de faits de religion, et cela nous conduit jusqu'au 15 juillet 1606, c'est-à-dire jusqu'au changement du lieu d'exercice. Du reste, les deux écrits se font contraste l'un à l'autre, et par le ton et par la nature des détails qu'ils renferment : c'est même en ce sens qu'ils se complètent d'une manière très instructive.

Extraits du Journal de L'Estoile.

Le dimanche 29 *de ce mois* (*septembre* 1602), fut baptisé à Ablon le fils de M. de Rosny, duquel fut compère avec madame la princesse d'Orange M. de Saint-Germain (1), qui faisoit icy les affaires de ceux de la religion.

P. 338.

Le dimanche 26 (*janvier* 1603), un carme fit profession de la religion et jetta son froc aux orties à Ablon.

P. 344.

Le dimanche 16 (*février* 1603), ne se trouvèrent estant au presche à Ablon, à cause du mauvais temps qu'il faisoit, que trente personnes seulement, dont encore le ministre, qui estoit Du Moulin, faisoit le trentième.

P. 344.

Le dimanche 23 (*févr.* 1603), le fils de M. Du Couldrai, conseiller en la Cour, qui estoit de la religion, fut baptisé à Paris au faubourg Saint-Germain ; auquel baptesme assistèrent jusques à cent personnes, Sa Majesté leur ayant permis de s'assembler pour cet effect jusques à vingt ou vingt-cinq personnes seulement, sur la plainte et le rapport qu'on luy avoit fait que plusieurs enfans qu'on portoit baptiser à

(1) Député général des Eglises, nommé en 1601 par l'assemblée générale de Sainte-Foy.

Ablon, mouroient sans baptesme, à cause du long et mauvais chemin.

P. 344

Le mardy 1er *de ce mois* (*avril* 1603), dernière fête de Pasques, le cordelier portugais qui avoit presché le carême à Saint-Jacques-de-la-Boucherie, y prescha le purgatoire ce jour, où une partie de la paroisse d'Ablon se trouva. Entre autres passages et autorités qu'il allégua pour le prouver, il cita un passage de Luther, qu'il lut tout haut en chaire dans un tome des œuvres dudit Luther, que M. l'abbé de Tiron lui avoit presté. Deux ou trois jours durant, il en avoit presché où M. de Rosni s'estoit trouvé qui dit qu'il n'avoit rien ouï de luy sur cet article que choses fort communes et vulgaires : ce qui ayant été rapporté audit cordelier, il dit qu'il en prescheroit encore le mardy; mais qu'il leur en donneroit un tel coup, que jamais ils n'en guériroient : lequel coup toutefois ceux d'Ablon ne trouvèrent tant mauvais et mortel qu'il l'avoit crié.

P. 347.

Le samedy dernier du mois (*may* 1603), on donna un petit discours nouveau et nouvellement imprimé du ministre Du Moulin contre le purgatoire, intitulé : *Eaux de Siloë, pour esteindre le feu du purgatoire, contre les raisons d'un cordelier portugais qui a presché le purgatoire, le carême dernier, à Saint-Jacques-de-la-Boucherie.*

P. 350.

Le mois suivant (*juin* 1603), les docteurs Duval et Cayet publièrent pour la probation du purgatoire contre les *Eaux de Siloë*, du ministre Du Moulin, deux écrits, l'un intitulé *Feu d'Hélie*, qui étoit de notre maître Duval; et l'autre *Fournaise ardente*, de notre maître Cayet; laquelle, soit qu'elle fût trop échauffée ou autrement, fut rejetée de messieurs nos maîtres, comme infestée d'hérésie, prônée par les curés du commandement de l'évêque de Paris, qui la censura : laquelle censure ceux de la religion ayant découverte, firent imprimer en un placard, par P. Lebret, que on appeloit l'imprimeur d'Ablon, où il en porta quantité, dont il eût bonne dépêche, et les vendoit et crioit à l'entrée du prêche, comme font les contreporteurs de Paris leurs bagatelles et denrées aux avenues du palais.

P. 352.

Le dimanche 13 (*juillet* 1603) un cordelier du couvent de cette ville, nommé Boucher, fort ignorant, et pour lequel il fallut que le ministre

Couet parlât, jeta son froc aux orties à Ablon et fit profession de la Religion.

P. 353.

Le dimanche 20 (*juillet* 1603), il y eut un juif baptisé à Ablon, qui était âgé de trente-cinq ans ou environ.

P. 353.

Le dimanche 10 (*août* 1603), Madame, à la prière du roy son frère, assista au sermon du Père Cottoz, jésuite, qu'il fit ce jour à Saint-Germain-en-Laye, à onze heures du matin; et prêcha l'Évangile du Samaritain, où, interprétant ce surplus dont il est fait mention audit passage, dit que c'étoit le trésor des indulgences du pape et les œuvres de supérérogation qu'il en tiroit. Ce que Madame fit confuter l'après-dînée même par son ministre Du Moulin, auquel elle enchargea de prêcher cette même Évangile. Ce qu'il fit.

P. 354.

Le dimanche, 24 de ce mois, un nommé Fréqueille (1) passant l'eau à Choisi pour aller prêcher à Ablon, chut dans la rivière et se noya. Il le fallut porter à Ablon pour l'enterrer, parce que ceux de Choisy, à cause de la Religion, lui refusèrent la terre pour sépulture. Il était homme de bien, fidèle et loyal à toute épreuve, qui étoit cause que je l'aimois; il avoit aussi beaucoup de bonnes lettres.

P. 356.

Le jeudi 15 (*sept.* 1603), un cordelier du couvent de Paris, nommé Boucher, qui, le dimanche 13 du mois de juin précédent, avoit fait profession de la Religion à Ablon, reprit l'habit dans les cordeliers de Paris, après qu'on lui eut fait faire une abjuration publique de sa faute, fait amende honorable, la torche au poing, et donné la discipline de Saint-François tout du long.

P. 357.

Le dimanche 7 (*déc.* 1603), y eut un capucin du tout ignorant et de peu d'esprit (ainsi disoient ceux qui l'avoient connu) qui se rendit à Ablon. Il était gentilhomme.

P. 360.

Le dimanche 11 (*janv.* 1604), la fille de madame de Rosni fut mariée au prêche, à Ablon, avec M. de La Boulaye, gouverneur de Fontenay-le-Comte, fils du feu sieur de La Boulaye, auquel le feu roy avoit donné en garde le feu cardinal de Bourbon, que la Ligue, depuis, ap pela Charles, X^e du nom, roy de France. Le festin en fut magnifique,

(1) C'est encore le nom de *Frégeville* estropié. (*V.* ci-dessus, p. 278.)

par M. de Rosni en son hôtel à Paris, le dimanche, où Leurs Majestés se trouvèrent,

P. 360.

Le dimanche 22 (*févr.* 1604), un jeune cordelier du couvent de Paris, nommé Bugnet, tenu pour habile homme entre eux, quitta le froc et l'habit, et se rendit à Ablon, où il fit, ce jour, publique abjuration de son ordre et religion, et profession de la leur. Il tira, avant que partir, une attestation de son supérieur, comme il s'est toujours bien et honnêtement gouverné et sans reproche, et donnant à entendre qu'il vouloit aller parler quelque part; et ainsi les trompa, comme un cordelier même de là-dedans me conta. Il étoit d'un esprit vif et gaillard, comme témoigne un sien petit livret intitulé *Antipéristase,* imprimé à Paris, in-16, par A. Dubreuil, composé par lui peu auparavant son défroquement, qu'un mien ami me donna. Le discours est fort joli, et le langage affecté; où il a mis son nom, ayant possible pensé qu'un traité d'amourettes s'accordoit mal avec la profession de cordelier.

P. 363.

Le vendredy 12 (*mars* 1604), M. l'archevêque d'Aix (1), docte prélat et vrai torrent d'éloquence, prêchant le carême à Saint-André, scandalisa fort la paroisse d'Ablon, pour avoir dit qu'en y allant on chantoit de vilaines et sales chansons, et audit Ablon aussi (2), et que ce n'était que toute abomination de leur fait; ce qui fut trouvé plus mauvais de lui que d'un autre, parce qu'on disoit qu'il savoit bien les chansons qu'on y chantoit, et qu'en ayant été autrefois, il ne pouvoit ignorer ce qui s'y faisoit. Même le roy, parlant un jour de luy, avoit dit que s'il y eût eu des évêchés du côté de ceux de la Religion, qu'il eût été *évêque d'Ablon;* mais qu'il n'y en avoit point.

P. 365.

Le dimanche 11 (*avril* 1604), jour de Pâques fleries, monseigneur le marquis de Rosni, estant au prêche à Ablon, fit le pain béni à Saint-Paul, où on donna quatre écus au cierge et quatre à l'œuvre. On disoit qu'il étoit de deux paroisses fort différentes, et éloignées l'une de l'autre. — Il donna aussi trente écus pour la quête du cordelier portugais à Saint-Paul, qu'il alloit ouïr souvent; et disoit-on qu'on lui

(1) Paul Hurault de l'Hôpital, petit-fils, par sa mère, de l'illustre chancelier, et bien peu digne héritier d'un si beau nom.

(2) C'est des *Psaumes* de Marot que le prélat parlait avec cette irrévérence.

avoit bien fait jusques à quatre cens écus, qui étoit plus de profit qu'on n'eût sçu tirer de ses sermons en quarante ans.

P. 367.

Le dimanche 26 (*nov.* 1604), qui étoit le lendemain de Noël, un Turc, âgé de quarante ans ou environ, fut baptisé à Ablon et tenu par M. de Rosni, qui le nomma de son nom *Maximilien*. Ceux qui y estoient disent que ledit Turc fit en cette assemblée une fort belle et ample confession de foi.

P. 381.

Le dimanche 13 (*févr.* 1605), M. de Rohan épousa à Ablon la fille de M. de Rosni. Etant mariée on lui mit aussitost audit Ablon la couronne ducale sur la tête et lui bailla lors le manteau ducal; et fut en cet équipage conduite à Paris par un bon nombre de seigneurs et gentilshommes, auxquels M. de Rosni avoit donné à dîner audit château d'Ablon.

P. 383.

Le dimanche 29 (*mai* 1605), jour de la Pentecôte, un cordelier du couvent de Paris, nommé Bertrand Davignon, jetta le froc aux orties, et fit profession de la religion à Ablon.

Le dimanche 18 (*sept.* 1605), fut dès le matin affiché à la porte Saint-Victor, et autres endroits de la ville de Paris, un séditieux placard, imprimé contre ceux d'Ablon; dont il y eut grand trouble et murmures, parce qu'il fut suivi de deux meurtres (fut à dessein ou autrement), à sçavoir d'un nommé Robert, demeurant au faubourg St-Germain, qui se mêloit de louer des chambres; lequel, revenant d'Ablon avec un sien fils, fut attàqué et tué sur la place par un soldat des gardes de la compagnie de Sainte-Colombe, et ledit soldat tué tout à l'heure par le fils du dit Robert, outré de juste douleur de voir son pauvre père mort. Ledit placard contenait ce qui s'en suit :

« On fait sçavoir à tous écoliers, grammairiens, artiens, et autres « adolescens illustres étudians en nostre Université lutétienne, qu'ils « aient à se trouver aujourd'hui *post prandium* sur le bord de la Seine, « *cum fustibus et armis*, pour là s'opposer *in tempore opportuno* aux « insolences de la maudite secte huguenote et abloniste; faisant def- « fense à tous prévôts, lieutenans et autres, d'empêcher ceci, sur peine « d'encourir l'ire de Dieu et du peuple chrétien et catholique, etc. »

P. 388.

En cet an 1605, y eut à Paris une grande assemblée de messieurs

du clergé (1), qui se tint, sous la permission de Sa Majesté, au couvent des Augustins ; en laquelle se firent de belles propositions, peu ou point de résolution, de faste prou, de profit peu, de dépense beaucoup. Le vin et la bonne chère qui y présidoient causèrent, entre les présidens et prélats de ladite assemblée, de grands débats et altercations sur le fait de leurs préséances, principalement entre messieurs les archevèques de Sens et de Lyon, l'un vieil et l'autre jeune, qui l'emporta toutefois dessus le vieil. Et enfin la décision de cette matière, comme des autres traitées en cette assemblée, se termina pour la plupart en coups de poing, qui tombèrent sur ceux même qui n'en pouvoient mais. Un docte homme de notre temps en composa [des] vers qui furent divulgués partout.

P. 392.

Sur la fin de ce mois (*fév.* 1606), se voyoit à Paris un livre d'un jésuite nommé Mariana, lequel se vendoit publiquement, encore qu'en termes exprès il approuvât l'assassinat du feu roi, et en louât le meurtrier.....

P. 394.

Le dimanche 2 *juillet* (1606), j'ay [donné] à mon cousin Edouard Molé... le *Traité de l'Eglise* de M. Du Plessis, relié in-8° en parchemin, sous promesse qu'il m'a faite de ne le point brusler, mais le lire.

P. 301.

Le samedi 15 (*juillet* 1606), M. de Grében m'a presté ung escrit à la main, contenant cinq feuillets, fait par le ministre de Montigni, pour la confirmation en la religion d'un quidam que le curé de Saint-Sauveur taschoit de réunir à la religion catholique romaine.

P. 402

—

4° Mémoires de Sully.

« Sully, dit Benoît, n'était pas difficile sur la religion. » En effet, l'Estoile vient de nous montrer comment, allant à Ablon, il avait l'art de concilier Genève et Rome, et de s'accommoder aux rites de l'un et de l'autre culte. De même, il avait su rester huguenot, tout en conseillant au roi son maître d'abjurer, et en lui fournissant l'argument décisif. On comprend que la franchise de cette conduite ait paru fort douteuse et que l'on se soit demandé

(1) Cette assemblée fut présidée par François, cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen, primat de Normandie. Elle était composée de neuf archevêques, dix-huit évêques et trente-deux abbés du second ordre.

si ce n'était pas un pur calcul. Incontestablement Sully n'eut pas la foi et l'ardeur des du Plessis Mornay, des d'Aubigné, des La Noue; mais les choses humaines veulent être jugées humainement. Si l'ami du Béarnais se trompa en certaines conjonctures, s'il eut des vues particulières que nous ne pouvons approuver, s'il fut, en un mot, un huguenot *à manche large*, il faut reconnaître cependant qu'il ne dépassa pas non plus certaines bornes, qu'il rendit de réels services à la cause de ses coreligionnaires, qu'il ne céda point aux flatteries des évêques et du pape, qui le convoitaient pour leur parti, ni même aux pressantes sollicitations de Henri IV, et ne se laissa point éblouir par les offres les plus brillantes. Oublier tout cela, ne lui en savoir aucun gré, ce serait excès de rigueur, *summum jus*. Faisons donc la triste part des erreurs et des faiblesses, que l'homme d'Etat, qui n'en est pas moins homme, envisage trop souvent comme des nécessités, et croyons que Sully parlait sérieusement, lorsqu'il déclarait que « quand il aurait à « changer de religion, il le feroit par science et par connaissance de cause « et non par ambition, avarice ny vanité. » Encore une chose que nous aurions tort d'oublier, c'est que sa persistance à demeurer parmi ceux de la religion le plaça souvent dans une situation assez embarrassante, et que sa facilité à faire bon visage aux deux cultes à la fois lui valut, des deux côtés, en plus d'une occasion, des traits mordants, des épigrammes fort acérées contre lesquels il tint bon néanmoins. C'est ce qui arriva, par exemple, dans une circonstance importante où ses voyages à Ablon lui furent rappelés d'une manière excessivement piquante. Il nous a semblé que le narré, très piquant aussi, qu'il en fait, se rattachait à notre sujet, et nous nous en sommes emparé, d'autant mieux que ce passage des Économies royales est, comme nous l'avons dit, le seul où nous ayons trouvé une mention relative à Ablon (1).

C'était en 1603. Une grande affaire était alors sur le tapis. Les jésuites, depuis l'arrêt du Parlement qui, à la suite de l'attentat de Jean Châtel, les avait bannis du royaume (décembre 1594), n'avaient cessé de poursuivre leur rétablissement (2). Ils n'avaient négligé aucun moyen d'arriver à leur fins, et le roi avait promis, mais il ne trouvait pas si aisé de tenir sa promesse, et il était à bout d'ajournements. Le nonce du pape, les révérends pères Ignace, Mayo, Cotton, Armand et Alexandre le circonvenaient et le

(1) Sully avait sa maison ou son château à Ablon, et on a vu tout à l'heure, par les extraits de L'Estoile, qu'il y traita grande compagnie au mariage de M. de Rohan avec sa fille. Mais nous n'avons pu obtenir aucuns renseignements sur cette résidence.

(2) Tous ceux qui avaient conservé « quelque diminutif de semence espagno- « lique et ligueuse dans la fantaisie, dit Sully, sollicitèrent continuellement pour « le rétablissement des Jésuites, la publication du concile de Trente, la réjec- « tion de ceux qu'ils nommaient hérétiques des grandes charges du Roy et du « Royaume... »

serraient de près; on tenait encore en réserve le père Gonthier, « impétueux et bruyant comme un tonnerre. » Maître La Varenne les secondait en auxiliaire dévoué, qui comptait sur eux pour avancer ses enfants aux plus hautes dignités, voire au cardinalat, comme il advint. Ainsi bàttu en brèche, le roi se décida à donner ordre au Connétable d'assembler chez lui un Conseil composé de MM. le chancelier de Bellièvre, de Châteauneuf, de Pontcarré, de Villeroy, de Maisse, le président de Thou, de Calignon, Jeannin, Brûlard de Sillery, de Vic et de Comartin, pour entendre, par la bouche de La Varenne, les propositions de la Société, les examiner, en deliberer et lui en faire rapport. Sa Majesté, jugeant bien que Sully serait fort aise de ne point faire partie de cette réunion, l'avait d'abord et à dessein laissé de côté. Mais M. de Sillery, « fin et cauteleux esprit, » affecta de s'étonner de l'absence de M. de Sully dans ce Conseil, représenta au roi qu'on ne saurait se passer de lui, que son concours était absolument nécessaire, et fit tant et si bien que le roi finit par céder et par dire qu'il en serait. Sully fut aussitôt averti de tout ceci par Loseray, premier valet de chambre de Sa Majesté. Le but de Sillery sautait aux yeux: soit que le conseil fût favorable, soit qu'il fût contraire à la demande des jésuites, il y avait de l'odieux à recueillir immanquablement, et Sully, étant du Conseil, en prendrait sa bonne part, si même il ne le portait tout entier.

On se réunit donc chez le Connétable. Mais lorsqu'il s'agit d'ouvrir la délibération et d'opiner, ce fut à qui ne parlerait d'abord. Alors Bellièvre, Villeroy et Sillery tournèrent leurs regards vers Sully, et Sillery dit que l'honneur d'opiner le premier lui appartenait, comme à celui du conseil qui était le plus expérimenté dans les affaires et le mieux informé des volontés du roi. Sully, qui était « desjà un peu esmu et demi en colère de « tels artifices, » au lieu de payer ce compliment aigre doux en monnaie de courtisan, voulut répondre droit à la pensée de Sillery, et le fit en ces termes :

« Monsieur, je ne désire en aucune façon interrompre ni changer l'ordre accoutumé du Conseil, et partant suis-je d'avis que vous opiniez en vostre rang et moy au mien. Car aussi bien, quand j'aurois parlé le premier, si n'en auriez-vous pas tiré les avantages que vous vous estes peut-estre imaginé, tant à cause des charités que je sçais bien que l'on m'a prestées sur ce sujet, que de la religion que je professe, laquelle feroit interpréter aux esprits malicieux tout ce que j'en pourrois dire ou à malveillance ou à cautelle, artifice que je laisse pour ceux qui s'y délectent, me gardant bien de rien déterminer en mon opinion sans avoir auparavant consulté mon oracle.» — « A ce que je vois, monsieur (répliqua Sillery avec son ris jaune), il nous faudra donc attendre, pour

sçavoir vostre advis, que vous ayez fait un voyage sur les rivages de la Seine à quatre lieues d'icy (voulant désigner Ablon). » — « Monsieur, lui répartit aussitôt Sully, vostre énigme est fort facile à deviner, et, pour y satisfaire, je vous dirai qu'en matière de religion nuls hommes ne sont mes oracles, mais la seule Parole de Dieu, non plus qu'en affaires politiques et d'estat je n'en ay point d'autres que la voix et la volonté du Roy, de laquelle je veux estre particulièrement informé avant que de rien conclure sur une affaire de telle importance et sujette à variété d'accidens, voire qui peut estre suivie de grands inconvénients, sans apparence de beaucoup d'advantages en la précipitation d'icelle. » — « J'estime (repartit alors le Connestable, appliquant tout bonnement au Conseil ce que Sully venoit de dire pour son particulier), j'estime que l'advis de M. de Rosny sera le plus sûr de tous, et que nous ne sçaurions mieux faire que de sçavoir précisément les intentions du Roy avant que de rien conclure, voire mesme que nous devons prier Sa Majesté d'estre présente à nos délibérations... (1) »

On voit que le digne Connétable s'empressait de saisir le premier prétexte qui se présentait pour faire jouer au Conseil, le rôle d'un docile instrument du bon plaisir du roi.

M. de Villeroy, qui avait ses visées, fit observer que Sa Majesté, ayant à faire révoquer un arrêt du Parlement, avait sans doute voulu s'éclairer et se fortifier des sages avis de cette assemblée, et que la proposition du Connétable irait à l'encontre de son dessein.

Mais M. de Thou, branlant la tête, dit alors que « si telle estoit la volonté du Roi, et qu'il désirât réellement s'exempter de blâme, voire de repentance et peut-être de dommage et dangers en sa personne et son estat, il pouvoit renvoyer les requestes, offres et propositions de la Société au Parlement et l'en laisser faire... »

« Il se passa encore plusieurs autres discours là-dessus, dit Sully (car chacun en voulut dire son mot), lesquels se terminèrent en une résolution d'en parler au Roy, avant que d'opiner davantage, tellement que ne s'estant rien fait ce matin [je retournay] à l'Arsenal. »

Après cette curieuse séance (*à tant d'autres pareille!*), nous ne savons si des délibérations plus sérieuses eurent lieu. — Quant au résultat final, il n'est que trop connu : au mois de septembre, le roi signait l'édit portant le rétablissement des jésuites en France, et le 2 janvier 1604, il forçait le Parlement de Paris à l'enregistrer.

(1) *Œconomies royales*, ch. XXX. Edit. orig., in-fol. aux trois VVV verts, t. II, p. 192.

LETTRE INÉDITE D'ISAAC CASAUBON

A SON BEAU-FRÈRE PÉRILLAU.

1603.

M. B. Fillon, de Fontenay-Vendée, a bien voulu nous communiquer l'original (autographe signé) de la lettre que nous allons publier. Elle confirme ce que nous avons dit plus haut (p. 255) de Casaubon; elle est touchante par les sentiments qui y sont exprimés, et les quelques lignes du *Post-Scriptum* relatives à Théodore de Bèze offrent beaucoup d'intérêt. Casaubon avait été très frappé de la belle vieillesse du Réformateur qu'il venait de voir à Genève. Le jour même de son arrivée dans cette ville (12 juin 1603), il écrivait dans son *Journal* : « J'ai trouvé tous les miens en bonne santé, « et j'ai reçu d'eux tous l'accueil le plus affectueux ainsi que des hommes « vertueux de cette cité, particulièrement du vénérable vieillard M. de Bèze, « dont la verte vieillesse nous a singulièrement étonnés et réjouis, ma « femme et moi. » Six jours après, nous voyons qu'il dîne chez Bèze, avec sa femme et son grand ami Pinauld : « Bon Dieu, écrit-il, quel homme! « quelle piété! quel savoir! O homme véritablement grand, véritablement « plein de l'amour de Dieu (*verè* Θεοφιλῆ) et spécialement béni de Dieu! « Entre autres choses, j'ai surtout admiré un phénomène bien remarquable « de sa mémoire : tandis que l'âge lui a fait perdre presque totalement le « souvenir des choses du monde, jamais, lorsqu'il parle des saintes lettres « et de théologie, on ne croirait entendre un homme parvenu à une aussi « extrême vieillesse (ἐσχατογήρων), mais bien un homme dans toute la « force des années. Toute sa vie, tous ses discours se rapportent à Dieu; « il loue constamment la bonté et la grandeur de Dieu; il lui adresse con- « stamment ses prières, et en quels termes! avec quelle ferveur! avec quelle « abondance! Je ne puis m'empêcher de m'écrier : O bienheureux vieil- « lard!... (*Ephémérides*, pp. 491, 494). »

En lisant ce dernier passage, rappelons-nous que Casaubon écrivait ici pour lui seul. Il exprime la même admiration dans ses lettres à ses amis, mais avec plus de retenue; en sorte que le témoignage qu'il a rendu à Bèze, dans le secret et l'effusion de son cœur, surpasse encore celui qu'il lui rendait devant les hommes. Ses *Ephémérides* ne devaient pas voir le jour : c'est donc une voix de la tombe qui, après deux siècles et demi, vient déposer en faveur du compagnon d'œuvre et du successeur de Calvin.

Voici encore un rapprochement très intéressant. On lit dans le *Journal* de L'Estoile (p. 357), à la date du 25 août 1603 : « En ce temps M. Casau- « bon, revenu de son voyage de Dauphiné, ayant passé par Genève, me « conta qu'il y avait vu M. de Bèze, âgé pour le présent de quatre-vingt-

« cinq ans, et qu'ayant longtemps communiqué avec lui, il n'y avoit aperçu « aucune diminution d'esprit et de mémoire, pour le regard de sa théologie « et des bonnes lettres; mais, pour les affaires du monde, qu'il en avoit « perdu du tout la mémoire et la connoissance; demandoit à tout le monde « comment se porte la reine d'Angleterre (1); ne lui avoit jamais pu per-« suader d'écrire au roi d'Angleterre, disant qu'il étoit mort au monde, et « qu'il lui falloit songer de mourir et non d'écrire aux rois et aux reines. »

Ainsi, la note de L'Estoile concorde parfaitement avec celles qui précèdent et avec la lettre qu'on va lire. Nous remarquons seulement que si le bon vieillard refusait d'écrire au roi d'Angleterre, il faisait cependant exception pour le roi de France; car, à la date du 25 juillet, Casaubon, de retour à Paris depuis douze jours, nous apprend « qu'il est allé rendre visite à Sa « Majesté, et lui a remis une lettre du vénérable M. de Bèze.» Il avait un faible pour le Béarnais; il savait gré au roi de France de ses bonnes dispositions envers Genève et de sa bienveillance pour lui-même; les faits accomplis depuis plusieurs années et notamment l'Edit de Nantes lui avaient fait oublier peu à peu l'abjuration... Mais nous aurons lieu de revenir sur ce point en publiant deux lettres inédites de Bèze à Henri IV. Voici celle de Casaubon que nous devons à l'obligeance de M. Fillon.

La suscription au dos porte :

A Monsieur mon très cher frère,
Monsieur Perillau,
fidèle ministre de la parolle de Dieu,
A l'Isle Bouchard.

Monsieur, mon très cher frère, j'ay esté longtems en peine de sçavoir nouvelles de vostre estat, ne sçachant ni de vostre mariage, si l'avez consommé, ni de vostre mariage spirituel, si y avez encores consenti. Car je sçavois que en estiez sollicité. J'ay donc esté très aise d'avoir par vos dernières entendu qu'aviez passé outre et en l'un et en l'autre point. Puis donc qu'ainsi est, je prie Dieu de tout mon cœur que et le corporel et le spirituel mariage vous succèdent à vostre grand bien et contentement : et que l'un serve à l'autre pour vous faciliter le moien de servir à la gloire de nostre Seigneur. Je sçai que c'est vostre désir; je me confie aussi que il vous en fera la grâce. Je désirerois que il se présentat quelque bonne occasion pour voyager par delà, afin de vous voir et ma très chère sœur vostre femme; aussi pour vous dire l'incroiable contentement que j'ai eu au voiage qu'ai

(1) La reine Elisabeth était morte le 4 avril de cette même année 1603.

fait en Dauphiné et Genève, où nous avons esté moi et ma femme quelques deux mois. Ma bonne mère se porte bien selon l'aage et ses ennuis. Elle vous envoie un million de recommandations du meilleur de son cœur, aiant esté fort aise d'ouïr les nouvelles de vous que je lui dis. Ce ne feut sans jetter larmes *ex recordatione veterum amicitiarum et rerum præteritarum* (1). J'ai vouleu la colloquer à Genève : mais elle n'a vouleu. Je lui ai achepté une maison au lieu de Bourdeaux, et ai fait mon possible, voire par dessus mes forces, pour l'oster d'appréhension pour l'adoucir. Car c'est son mal ou plus tost de la vieillesse. Dieu merci elle est maintenant *in re satis lautâ* (2), pour une personne qui se soucie si peu de soi que elle fait. Les moiens assez bons que mon feu père lui avoit laissez sont pour la plupart esvanouis par la fraude de certains qui nous ont trompé. Mais loué soit Dieu qui m'a fait la grâce de réparer toutes ces bresches, et me donne le grand contentement de pouvoir faire acte de fils à ma mère. Je vous escris ceci par ce que je sçai combien vous l'aimez et combien vous avez honoré mon père τὸν μακαρίτον (3). Dieu nous face la grâce et aux nostres de conserver en nous le zèle et piété qu'ont eu ceux desquels et vous et moi sommes sortis. Tenez moi à jamais,

Monsieur mon très cher frère,

Vostre très humble et affectionné serviteur,

A Paris ce 15e sept. 1603. Is. Casaubon.

[Ce qui suit est en *post-scriptum* et à la marge.]

J'ai veu à Genève mes anciens amis et sur tous Monsieur de Bèze, rare exemple d'une vieillesse *omnibus numeris beatæ* (4). Il ne pense plus à rien qu'à Dieu et aux choses cœlestes : in *cæteris* obliviosus, in literis ad miraculum usque μνημονικός (5). Dieu le conserve en tout cest estat. Je crois que celui que me recommandez par les vostres vous fera entendre ce que lui ai dit de la puissance qu'aviez sur moi en toutes choses.

Ma femme a désiré que je adjoutasse à la présente ses très affectionnées recommandations, tant a vous que à Mlle vostre femme. Elle m'a

(1) Au souvenir des vieilles amitiés et des choses passées.

(2) Dans une assez bonne situation.

(3) Le défunt. *V.* ci-dessus, p. 272, note 1.

(4) Heureuse de tout point.

(5) Oublieux pour tout le reste, gardant une mémoire merveilleuse pour ce qui est des lettres.

aussi dit avoir une scedule de dix ou douze escus, qui vous sont deus par M. Servin à Gen[ève]. Que si il vous plaist lui envoier une procure en blanc pour les faire retirer, on taschera à faire que ceste petite partie ne vous soit pas perdue. Le plus tost sera le meilleur, car le bon Servin s'en va au safran (*sic*), et peut-estre n'a-il mérité de vous que lui quittiez. Advisez ce que voulez que on face dudit papier.

JOURNAL INÉDIT DU VOYAGE DE M. DANIEL CHAMIER A PARIS

ET A LA COUR DE HENRI IV

EN 1607.

Nous avons mentionné (*Bull.* t. I, p. 20) une Notice en anglais sur Daniel Chamier et ses descendants, qui nous avait été offerte l'an dernier par M. Henry Chamier, l'aîné des héritiers de ce nom. M. H. Chamier, qui a résidé pendant trente-cinq années dans l'Inde, où il a occupé en dernier lieu les hautes fonctions de Secrétaire en chef et de Membre du gouvernement, jusqu'en 1848, conserve avec un zèle pieux tout ce qui se rattache aux souvenirs de sa famille. Ayant, dès le principe, adhéré à notre œuvre (*Ibid.*, p. 19) et étant entré en relation avec nous, il a bien voulu nous communiquer des papiers d'un grand intérêt, au nombre desquels se trouve le précieux manuscrit que nous publions aujourd'hui.

C'est une copie, en 32 pages in-folio, du *Journal* que Daniel Chamier écrivit de son voyage auprès de Henri IV, en 1607. L'original paraît s'être perdu. Sur le premier feuillet sont tracées, de la main de Jean Chamier, père de M. Henry Chamier, ces lignes que nous traduisons de l'anglais :

Pour être soigneusement gardé et déposé, après ma mort, entre les mains du Rév[d] J.-W. Macker, qui en fera la remise aux héritiers et descendants de la famille Chamier. 20 *mars* 1829.

JEAN CHAMIER (1).

Nous avons accompagné le texte de ce *Journal* de notes et de rapproche-

(1) Jean Chamier, Esq., né en 1754, mort le 23 février 1831, après avoir été Secrétaire en chef et Membre du Conseil de la Présidence de Madras. Le nom de la famille était Des Champs, d'une ancienne et noble famille de protestants du Périgord, alliée à celles de Théodore de Bèze et de Tronchin, et qui a fourni plusieurs ministres de l'Evangile. Son père était le troisième fils du pasteur Jean Des Champs, de Bergerac, réfugié à Genève lors de la révocation de l'Edit de Nantes, qui fut lui-même pasteur de l'église française de Londres en 1749, et épousa Judith Chamier, laquelle était à sa mort, en 1801, dernière héritière en ligne directe de ce nom célèbre. Mais Jean Des Champs, son fils, avait, conformément aux dernières volontés de son oncle maternel Anthony Chamier, obtenu, le 20 octobre 1780, une autorisation royale pour prendre à l'avenir le nom de

ments qui en feront ressortir tout l'intérêt. Nous donnerons ici quelques détails sur la personne même de Daniel Chamier et sur les circonstances dans lesquelles il fut appelé à se rendre à Paris.

Daniel Chamier a joué un grand rôle parmi ses contemporains. Bayle manifeste plus que de l'étonnement de voir que sa vie n'a pas été écrite. « Il n'y a au monde que les Français, dit-il, qui soient capables d'une telle négligence. » Le blâme en retombe particulièrement sur les coreligionnaires de Chamier, et il faut reconnaître qu'il est mérité, nul n'ayant déployé au service de la cause protestante plus de fermeté et de dévouement que l'illustre ministre et professeur de Montauban. Né en 1565, et d'abord attaché successivement à plusieurs églises, il avait remplacé de bonne heure son père, comme pasteur de Montélimar, en Dauphiné, et c'est à ce titre qu'il fut député par la province, en 1596, au synode national de Saumur et à l'assemblée politique de Loudun. Déjà en 1594, le synode national de Montauban l'avait désigné au nombre des ministres qui seraient chargés de soutenir les controverses avec les docteurs de l'Eglise romaine. En 1597, lorsque l'assemblée de Loudun fut transférée à Vendôme, à Saumur, puis à Châtellerault, pendant la durée des négociations relatives à l'Edit de Nantes, Chamier prit à ces négociations une part active et importante (1). Il fut un des quatre députés qui reçurent l'Edit, après sa signature, des mains des commissaires du Roi, en avril 1598 (2), et nous voyons par l'article 42 des Actes géneraux du synode de Montpellier, qu'à ce synode, tenu au mois de juin suivant, ce furent lui et Brunier qui apportèrent les lettres de l'Assemblée et l'Edit, « faisant entendre en même temps que tout ce qui était nécessaire n'avait pas été obtenu, *faute d'une bonne union et intelligence.* » En 1600 et 1601, il soutint des disputes théologiques avec les jésuites Cotton et Gaultier. Au mois de mai de cette même année, il fut député au synode national de Gergeau, qui l'envoya avec De Maravat présenter au Roi des remontrances

Chamier, qui est aujourd'hui porté par ses fils et petits-fils, parmi lesquels nous avons déjà signalé le Rév. William Chamier, ministre de l'église anglicane à Paris.

MM. Emile et Anthony Des Champs, littérateurs distingués, sont cousins issus de germains de M. Henry Chamier et de ses frères. Ils descendent de Gabriel Des Champs, fils aîné du pasteur réfugié, qui rentra de bonne heure en France et fut contrôleur des actes à Rouen.

La devise des Chamier est remarquable; elle rappelle noblement les circonstances qui forcèrent leurs ancêtres à s'expatrier et à chercher un refuge là où leur conscience pût être libre: APERTO VIVERE VOTO.

(1) Quelques auteurs vont jusqu'à le représenter comme le *rédacteur* de l'Edit. C'est là une grossière erreur, de la façon du sieur Varillas. Il prétend que Chamier « avoit eu la commission de dresser l'Edit, qu'il y avoit employé trois mois « entiers et s'étoit vanté de n'avoir rien oublié de ce qui servoit à l'affermisse- « ment de sa secte. » (Préface de l'*Hist. de l'hérésie.*) Bayle a reproduit cette assertion; mais on voit qu'elle lui paraissait suspecte.

(2) Du moins, si l'on peut ajouter foi à une pièce rapportée par Soulier dans son *Histoire du Calvinisme* (p. 319), et sur l'authenticité de laquelle nous concevons des doutes que nous exposerons ailleurs.

et demander pour l'assemblée de Saumur la permission de continuer ses travaux. Henri IV ne voulut point l'accorder, mais il autorisa la convocation d'une autre assemblée à Sainte-Foy. Chamier en fit partie et s'y distingua encore. En 1603, il représenta de nouveau sa province au synode national de Gap, dont il fut élu modérateur, et qui souleva la grosse question de *l'Antéchrist*, en ajoutant à l'article XXXI de la Confession de foi, ce fameux paragraphe au sujet duquel on fit tant de bruit et on excita tant de colères (1). Les décisions de ce synode furent d'ailleurs pleines de sagesse.

Le Synode national de La Rochelle, tenu en mars 1607, était appelé à nommer six personnes, sur lesquelles le Roi devait en choisir deux pour remplacer La Noue et Du Cros, qui avaient été nommés en 1605, sur la présentation de l'assemblée de Châtellerault. Mais au lieu de dresser cette liste de six, le Synode prétendit que ses membres n'y étaient pas autorisés par leur mandat, et il nomma simplement Villarnoul et Mirande. Benoît dit que Chamier fut chargé de faire agréer au Roi cette double nomination et que, « après six mois de séjour, il se morfondait, n'ayant pu encore obtenir « l'honneur de lui parler. Sa personne, ajoute-t-il, n'était pas agréable, parce « qu'il était de ces *fous du Synode*, que le Roi n'aimait pas, de ces têtes « dures que rien ne fléchit, de ces cœurs inaccessibles aux craintes et aux « espérances, qui sont les plus fortes machines de la cour.» Le *Journal* que nous allons reproduire semble contredire le récit de Benoît. En effet, il n'en résulte nullement que Chamier eût été chargé de la mission qu'il lui attribue, et on y apprend que le principal objet de son voyage était l'érection d'un collége à Montélimar, et qu'il avait été député en Cour non par le Synode national, mais par les Eglises du Dauphiné.

Cette affaire du collége de Montélimar paraît avoir été laborieuse entre toutes. Dès 1597, dans les *Plaintes des Eglises réformées de France sur les violences qui leur sont faites*, etc., on représentait, nous dit Benoît, que divers Parlements, « même après plusieurs jussions, avaient refusé de « vérifier les patentes accordées pour l'établissement de colléges, et on rap- « portait l'audace du Parlement de Grenoble, qui n'avait même pas daigné « répondre à la seconde jussion pour l'érection d'un collége à Montélimar. » Dans un « Cahier de remontrances des députés des Eglises sur quelques « plaintes qui leur sont faites des contraventions à l'Edit de Pacification, » cahier portant la date du 4 juillet 1603, et que nous croyons inédit, nous avons encore trouvé un article XXe ainsi conçu :

« Supplient aussi Vostre Majesté de faire jouir les habitans de vostre « ville du Montélimar de la concession que Vostre Majesté leur fit, en « l'an 1593, de l'établissement d'un collége et université aux arts audit

(1) Nous le reproduisons ci-après, p. 305.

« Montélimar et enjoindre très expressément à la Cour et Parlement de « Grenoble de vérifier les dites Lettres dans trois mois, sans y appeler autres « parties que les habitans dudit Montélimar qui seuls y ont intérest, et autre- « ment et en cas de reffus ou delay comme par le passé, qu'il plaise à Vostre « Majesté commander au premier Conseiller de vostre Conseil d'Estat, ou « Maistre des Requestes trouvé sur les lieux, d'establir et dresser ledit « collége en l'imposition accordée pour l'entreténement d'icelluy. » (*Arch. imp.* K 107 nº 34.)

Henri IV fit expédier de nouvelles lettres de jussion, avec ordre au Parlement de les vérifier dans les trois mois; nous ne savons si ce fut avec plus de succès. L'année suivante, le synode provincial décida « que le collége « demeureroit établi dans la ville de Die » ; puis, le 20 juin 1607, il le transféra à Montélimar comme lieu plus commode, et Daniel Chamier en fut nommé recteur (1). On voit dans le *Factum* rédigé en 1684 par le prêtre Soulier, et publié par lui dans son *Histoire du Calvinisme* (p. 632), le parti que le clergé catholique tira plus tard contre l'académie de Die de ces mutations successives, dont il avait été lui-même le principal artisan, par les oppositions et les entraves de toutes sortes qu'il avait suscitées. Si l'on peut croire la version de Soulier, la question qui s'éleva alors fut celle de savoir si le collége avait pu être valablement transferé à Montélimar. « D'une part, dit le *Factum*, les catholiques de cette ville s'opposaient à la translation. De l'autre, les pretendus Reformés de Die soutenaient que la décision synodale du 28 octobre 1604 devait être maintenue et que le collége devait rester à Die. Cette contestation fut évoquée au conseil, le 12 septembre 1607 » (2). Quoi qu'il en soit, nous voici parvenus à l'époque où se place le voyage de Daniel Chamier. Nous allons le laisser s'acheminer à petites journées vers Fontainebleau où le Roi se trouvait alors, et nous le suivrons pas à pas, afin d'éclairer par nos commentaires, autant que cela nous a été possible, les scènes et les personnages qu'il va nous faire passer en revue.

Mais nous plaçons ici, avant tout, le portrait de Chamier, encore jeune, gravé d'après un tableau du temps qui se trouve à Londres, dans la Bibliotheque dite *Dr Williams' Library*. Nous avons constaté que le département

(1) Nous ne connaissons pas le texte même des délibérations de ce synode. Si quelqu'un de nos lecteurs du Dauphiné le possède, nous le prions de nous le procurer. Nous faisons la même demande pour tous les documents qui seraient relatifs à cette affaire du collége de Die ou de Montélimar. Nous avons lieu de croire qu'il en existe encore dans cette dernière ville, parmi les archives de la municipalité ou du conseil presbytéral.

(2) Disons pourtant ici, pour compléter les renseignements qui précèdent, que l'arrêt du Conseil, rendu le 13 mai 1608, décida la contestation en faveur de ceux de Die. Le collége fut donc établi définitivement dans cette dernière ville. Comme on le verra plus loin, Chamier avait quitté Paris depuis deux mois (16 mars) lorsque cet arrêt intervint. Il ne pouvait abandonner son église de Montélimar; il fut remplacé comme recteur par l'Ecossais Sharpius.

des Estampes de la Bibliothèque impériale ne possède pas de portrait gravé de l'illustre professeur de Montauban. Peut-être n'en existe-t-il point.



DANIEL CHAMIER

NÉ EN DAUPHINÉ EN 1565
MINISTRE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE MONTÉLIMAR, EN 1594
PROFESSEUR DE THÉOLOGIE A L'ACADÉMIE DE MONTAUBAN, EN 1612
TUÉ AU SIÉGE DE CETTE VILLE, LE 17 OCT. 1621

« *Il fut autant regretté de ses coreligionnaires,* dit Scipion Dupleix, *que s'ils avaient perdu une des meilleures places de sûreté qu'ils tinssent en France.* »

(M. Henry Chamier, ayant fait faire à Londres une gravure sur acier en taille-douce du portrait ci-dessus, et ayant mis cette planche à notre disposition, nous avons eu recours à un procédé nouveau qui a reçu de son inventeur, M. Gillot, le nom de *Paniconographie*, et, au lieu d'une gravure sur bois ou d'un cliché ordinaire, nous avons ainsi obtenu un *report de taille-douce sur zinc en relief*, susceptible de passer sous la presse typographique. Encore une conquête de l'art ajoutée à tant d'autres! Gravures sur acier, sur cuivre, etc., et même lithographies peuvent être maintenant transformées en *reliefs*, du jour au lendemain, et imprimées typographiquement comme une composition ou un cliché ordinaires.)

JOURNAL DU VOYAGE DE M. CHAMIER EN 1607.

A Tarare, pour la couchée de moi et de mon homme, cinquante sols. 2 l. 10 s.

Pour les relais depuis Tarare jusqu'à Rouane, qui sont quatre, à quarante-un sols pour relais, font huit livres quatre sols. . 8 l. 4 s.

A Rouane, attendant un bateau, pour la dînée et la soupée, avec le déjeuné au matin, trois livres cinq sols . . . . 3 l. 5 s.

5ᵉ *nov.* 1607. — Je partis de Rouane le lundi [5] novembre, et, marchant jour et nuit, parvînmes à Brear le mercredi bon matin, ayant despandu en tout, tant pour le bateau que pour la dépense, treize livres dix sols. . . . . 13 l. 10 s.

A Brear, pour le relais jusqu'à Montargis, qui sont quatre, et payay douze sols six deniers par cheval, et 17 s. 6 d. pour les guides, avec le montoir et l'estrenne à Brear, revenant le tout à quarante-huit sols six deniers. . . . . 2 l. 8 s. 6 d.

Et pour la dînée, trente-cinq sols . . . . 1 l. 15 s.

Mes trois autres relais, à quarante-un sols par relais, font six livres trois sols . . . . 6 l. 3 s.

A Montargis, pour le soupé, cinquante sols. . . . . 2 l. 10 s.

Et pour quatre relais jusqu'à la Chapelle-la-Reine, à quarante-un sols, six livres trois sols. . . . . 6 l. 3 s.

A la Chapelle-la-Reine, n'y ayant point de relais, fallu prendre la poste jusqu'à Fontainebleau, deux livres onze sols . . . 2 l. 11 s.

8ᵉ *nov.* — Ainsi j'arrivai à Fontainebleau le jeudi huitième novembre, et logeai au Grand Cerf, où je fis marché avec l'hôte de la chambre à quarante sols par jour, où demeurâmes vivant à mes pièces, et en eus pour les trois premiers repas, pour deux écus . . . . 6 l.

9ᵉ *nov.* — Le vendredi matin, je me présentai à M. le maréchal de

Bouillon (1) avec un blanc signé rempli, et lui ayant exposé l'occasion de ma venue, il me promit d'en parler au Roy; et me commanda de là, de venir à son dîné sçavoir la réponse, qui fut en un mot que je m'adressasse à M. Du Fresne (2).

Vers lequel tout soudain je me transportai et lui rendis toutes les lettres que j'avais au Roy; lesquelles lües, il m'ouït sommairement et promit d'en parler au Roy, me commandant au reste de dresser un cahier pour ce qui concernoit le collége, m'assurant qu'on observeroit l'Edit.

10e *nov.* — Le samedi matin, je présentai le cahier au dit Sr Du Fresne, qui le reçut, et me demanda que c'est qu'il y avoit pour mon particulier. Je lui répondis que je n'en sçavois que les termes généraux, que le Roy étoit courroucé, qu'il m'appeloit mutin et séditieux, ce qui m'étoit d'autant plus aigre; que cela m'ôtoit le moyen de me justifier, car les accusations ainsi générales ne peuvent être purgées que par une protestation générale; que je désirois d'avoir la commodité de parler au Roy et le supplier de donner lieu à ma justification. Il me dit que S. M. étoit d'un naturel fort ployable à clémence, et qu'elle ne fauldroit point à m'écouter.

L'après-dîné, M. de Cazes (3) me dit que le Roy dînant chez M. Zamet (4), avoit entretenu Mrs de Bouillon et de La

(1) Henri de La Tour, vicomte de Turenne, duc de Bouillon, maréchal de France, était, malheureusement, depuis la conversion de Henri IV, le chef politique des huguenots.

(2) Du Fresne Canaye. (*V.* la note ci-dessus, p. 257.) Canaye était alors revenu de son ambassade à Venise.

(3) C'est sans doute Jean Dupuy, sieur de Cazes, de la famille de Guyenne, gentilhomme ordinaire du roi.

(4) Sébastien Zamet, de Lucques, venu en France avec Catherine de Médicis, en qualité de cordonnier, n'a nullement tenu compte du vieux proverbe qui dit que *cordonnier ne doit regarder plus haut que la semelle.* Il chaussa si fort à son gré le roi Henri III (à qui il ne pouvait d'ailleurs manquer de plaire par son esprit d'intrigue et sa conscience italienne), qu'il s'empara de sa faveur et de celle de toute la cour, fut naturalisé Français en 1581, et parvint en assez peu de temps à une immense fortune, commencée par les petits profits du métier et par quelques intérêts dans la ferme du sel. Déjà en 1589 on voit le roi donner sur lui au duc d'Epernon une traite de 300,000 écus. Ami de Mayenne pendant la Ligue, il servit Henri IV en s'entremettant pour la trêve de juillet 1593, et se maintint dès lors avec lui sur un pied de crédit et bientôt de familiarité qui ne lui laissa plus rien à désirer. Sa maison et sa bourse devinrent celles du roi, tous deux y trouvant leur compte, cela va sans dire. Il hébergeait la cour, il tenait table ouverte. C'est chez lui qu'était descendue Gabrielle d'Estrées, lorsqu'elle mourut. C'est chez lui que descendit la reine Marie de Médicis, en arrivant à Paris, ses appartements du Louvre n'étant pas prêts. C'est chez lui enfin que Henri IV réunit, en 1600, le conseil avec qui il voulut examiner de nouveau s'il fallait recevoir en France le Concile de Trente (qui par parenthèse n'y fut jamais admis). Zamet était devenu si *pécunieux*, qu'au mariage d'une de ses filles avec

Force (1) touchant moy; qu'il l'avoit même apellé en lui demandant s'il m'avoit vù, et ayant répondu qu'oui, il lui dit qu'il sçavoit que j'étois un mutin; mais que si, en parlant à lui, je lui disois parole qui le fàchàt, il me mettroit en lieu où je ne pensois pas.

Le même jour Maynar (2) me vint trouver, me disant avoir charge de M. de Bullion (3) de s'enquérir si j'étois arrivé, et me demander si il seroit besoin pour mon particulier qu'il vînt à la cour. Je répondis que je lui envoyerois les lettres que j'avois à lui du Connestable de Lesdiguières (4), sur lesquelles il pourroit juger de ce qu'il demandoit: car, quant à moi, je n'en sçavois que dire, n'ayant rien aprins de clair de mes affaires. De fait, je lui écrivis en ce sens-là.

Le Roy fut à la chasse, et je vis M. de Blacon et les trois fils de M. de Gouv[ernet] (5-6).

un homme de qualité, il se fit qualifier de « *Seigneur de dix-sept cent mille écus.* » Il prit ensuite les titres de baron de Murat et de Billy, conseiller du roi en ses conseils, gouverneur de Fontainebleau, etc. Son influence ne pouvait que se perpétuer avec la régence de Marie de Médicis. Il mourut en 1614, âgé de 62 ans. Un de ses fils fut évèque, duc de Langres et pair de France; l'autre, brave officier de l'armée royale, fut blessé au siége même de Montauban où Chamier fut tué.

(1) Les Mémoires du maréchal de La Force (liv. I, ch 7), et ses lettres de cette époque montrent qu'en effet il fut avec la cour à Fontainebleau, depuis la mi-octobre jusqu'à la fin de novembre 1607. (V. *Mémoires authentiques de J-N. de Caumont, duc de La Force, et de ses deux fils, les marquis de Montpouillan et de Casteinaut*, t. I, pp. 196, 461.) Ces précieux Mémoires, en 4 vol., mis en ordre et accompagnés d'une introduction et de nombreux documents inédits, ont été publiés en 1843, par M. le marquis Ed. de La Grange, alors député, aujourd'hui sénateur. En acquittant ainsi une dette de famille (Madame la marquise de La Grange est née de La Force), l'honorable éditeur a rendu à l'histoire de France, et particulièrement à celle du protestantisme français, un éminent service.

(2) Peut-être M. Mesnard, conseiller en la cour, dont parle L'Estoile (*Journal de Henri IV*, au 10 février 1607).

(3) Claude de Bullion, plus tard surintendant des finances, était alors maître des requêtes. Il fut, en 1611, envoyé avec le conseiller d'Etat de Boisson, en qualité de commissaire, à l'assemblée de Saumur.

(4) Avant le nom il y a dans le texte, en interligne, *du connétable.* Nous ne pouvions admettre cette addition, qui est une erreur évidente : Lesdiguières ne fut connétable qu'en 1622. De 1593 à 1614, c'était Henri, duc de Montmorency. Le manuscrit original portait sans doute ici un mot mal écrit; mais à coup sûr ce ne pouvait être celui de *connétable.* L'auteur de notre copie a mal déchiffré ou suppléé ce mot, et l'a accolé au nom de Lesdiguières, sans songer à l'anachronisme. Nous avons dit que cette copie paraît être de la main peu exercée d'un enfant. Nous avons cru un instant que le mot *connétable* avait été substitué à celui de *maréchal*, mais Lesdiguières ne devint maréchal qu'en 1608.

(5-6) La Forêt, seigneur de Blacons, en Dauphiné, prit les armes dès la première guerre de religion, servit avec distinction sous Des Adrets, le seconda vigoureusement avec le capitaine Condorcet, à la prise de Lyon (1562), fut gouverneur de la ville pendant quelque temps, et l'un des otages et des négociateurs pour la trêve conclue vers la fin de l'année avec Nemours. Il fut ensuite un des plus braves capitaines de Lesdiguières, en Provence, s'empara d'Orange en 1586, s'y installa comme gouverneur pour le parti huguenot, et lorsqu'il fallut, en 1604, rendre cette place au prince Philippe de Nassau, qui était catholique, Blacons fit long-

11e *nov.* — Le dimanche au matin, je fus voir M. de Bouillon, qui me dit que le Roy disoit que M. le Connétable avoit à se plaindre de moy, dont je lui dis la vérité (1); et de là je fus vers M. Du Fresne, qui me dit qu'il n'avoit point encore parlé de moy au Roy. Puis je trouvai M. de La Force, à qui je rendis les lettres des pasteurs, et il m'entretint assez sur les propos que je devois tenir au Roy. Après cela nous nous en allâmes à la cour.

L'après-dîné je fus voir M. Du Fresne, qui me dit avoir parlé au Roy, et pour mon fait me dit que le Roy parleroit à moy, et que je me trouvasse le lendemain matin à son pourmenoir, que je recevrois tout contentement.

Quant au collége, qu'il l'avoit remis au conseil, étant besoin d'ouïr partie; et comme je lui dis que nous ne demandions que l'Edit, il le prit et lut l'article 38e, au lieu que dans le cahier j'avais marqué le 27e, et dit qu'il ne fallait pas douter que le Roy ne voulût qu'il fût observé.

Le même jour je fis compte avec l'hôte et trouvai avoir despandu, pour le jeudi, vendredi et samedi, douze livres en dépense de bouche, et non compris le loyer de la chambre.

temps des difficultés, tant parce que ce prince était catholique que parce que le roi, dit Sully, s'y prit mal, d'abord avec Blacons, en lui dépêchant Lesdiguières, son adversaire personnel, qui eût été bien aise de lui faire de la remise de son gouvernement une humiliation.

Notre copie porte *Gouvreur*. Ce doit être *Gouvernet*. — René de La Tour du Pin Gouvernet, un des meilleurs lieutenants du brave Ch. Du Puy de Montbrun, et ensuite de Lesdiguières. Nommé maréchal de camp en 1591, chambellan du roi de Navarre, il devint, après l'avénement de Henri au trône, conseiller d'Etat, commandant du Bas-Dauphiné, et gouverneur de Die, Mévouillon, Montélimar, etc. — Cette famille est restée protestante jusqu'après la révocation de l'Edit de Nantes; on trouve son nom dans le refuge de Brandebourg.

(1) On lit dans une lettre de Villeroy à Sully, datée de Fontainebleau, le 11 novembre 1607 : « Comme j'écris présentement à M. le Chancelier par le commandement du Roy, une escapade que l'on lui a fait entendre avoir esté faite par le ministre Chamier envers M. le Connestable, passant à Montélimar, dont il vous informera, S. M. m'a donné charge aussi de vous adresser un autre advis, qui est encore plus important et digne de blâme et de répréhension que la faute dudit Chamier, etc. » — Trois jours après (14 novembre), Villeroy écrit encore à Sully : « J'ay fait voir ce matin au Roy ce que vous m'avez écrit sur les advis que je vous ay donnés par son commandement, tant des emportements du ministre Chamier que des lettres que l'on prétend avoir esté escrites par ceux de La Rochelle en Angleterre, pour avoir le ministre Malvin ; de quoy je vous asseure que S. M. est demeurée très contente, et m'a commandé de vous faire savoir que ça esté le ministre Prime-Rose qui a porté lesdites lettres en Angleterre, et qui à son retour l'a dit à Sa Majesté. Il a sur cela obtenu de S. M. permission de retourner à Bordeaux pour y exercer le ministère, et a fort entretenu S. M., laquelle n'a encore oüy ledit Chamier, ayant employé à la chasse ces deux jours de temps. » — Enfin, Villeroy écrit encore à Sully le lendemain, 15 novembre : « M. de Bullion vous dira toutes nouvelles, tant de Chamier que l'advis de La Rochelle, etc. » (*Œcon. Roy.*, t. II, ch. 15. — *V.* aussi les *Mém.* de Sully, par l'abbé de Léclusе, liv. XXIV.)

Le même jour fut fait marché avec mon hôte de la dépense de moy seul, à 22 s. 6 d. pour repas, qui font 45 s. par jour, non comprise la dépense de mon homme.

12e *nov.* — Le lundi, j'attendis le Roy à son sortir, et le suivis long-temps par les allées sans pouvoir parler à lui : enfin même lui fis dire par M. le duc d'Espernon (1) que je désirois me présenter à lui : mais il me renvoya à une autre fois.

J'achetai deux rabats, qui coutèrent 22 s.

13e *nov.* — Le mardi matin il monta à cheval pour aller dîner aux champs et recevoir le Connétable.

Et ce même jour arriva M. de La Noüe (2), à qui tout soudain le Roy parla de moy et de ce que M. le connétable lui avait rapporté, que j'avois dit en me servant du mot de Papistes; et, en étant repris, le Roy les apellera comme il voudra, mais je les apellerai ainsi. Le Roy lui dit aussi qu'il ne vouloit point de collége au Montelimar.

14e *nov.* — Le lendemain, mercredi au matin, arriva M. de Bullion, avec lequel je devisai long-temps, et il fut résolu que je ne me présenterois point à parler au Roy qu'il ne l'eût vu auparavant. Aussi bien le Roy partit assez matin pour aller au Pressoir (3) et de là à la chasse, d'où il ne revint qu'il ne fut tard, et toutefois il avoit dit à M. d'Espernon qu'il parleroit à moy, seulement que je me présentasse.

15e *nov.* — Au matin, je fis compte avec l'hoste du Cerf pour sept jours, et lui payai trente-cinq livres, en tout . . . . . . 35 l.

Outre douze sols tous les jours, que je baillai à mon homme, qui font pour quatre jours. . . . . 2 l. 8 s.

(1) Jean-Louis de Nogaret de La Valette, duc d'Espernon, fut avec le duc d'Anjou au siége de La Rochelle, en 1573, s'attacha ensuite pour quelque temps au parti du roi de Navarre, qu'il quitta pour la cour de Henri III, dont il fut un des favoris. Il abusa de son crédit de toute manière, et se fit disgracier et exiler à Loches, en 1588. Pendant la Ligue, il se montra l'un des plus hostiles au roi. Henri IV lui pardonna ces tristes antécédents et le fit gouverneur de Provence. Il fut bientôt obligé de le remplacer par Guise, qui dut livrer bataille pour lui faire céder la place. Henri eut encore la faiblesse de le nommer gouverneur du Limousin et de le maintenir dans ses bonnes grâces. Il était dans le carrosse du roi, lorsque Ravaillac accomplit son assassinat, et l'on sait qu'il ne s'est jamais lavé de certains soupçons de complicité de ce crime.

(2) Odet de La Noue, fils du brave et loyal François de La Noue, dit *Bras-de-Fer*, qui avait été également regretté des protestants et des catholiques. Il fut nommé par le roi député général des églises réformées pour l'ordre de la noblesse, sur la liste de trois personnes proposées par l'Assemblée de Châtellerault, en 1605.

(3) Le Pressoir, qui existe encore, est un pavillon dépendant du château de Fontainebleau, à une demi-lieue environ, du côté de Thomery. C'était dans l'origine le *Pressoir royal*, et la cour y allait fréquemment se promener.

Le jeudi, il parla au Roy sur le tard, et ayant commandement du Roy de s'en retourner le lendemain à Paris porter quelque dépêche au Chancelier (1) et à Monsr de Rosni, il supplia S. M. de me dépêcher auparavant, et il me commanda de me présenter le lendemain à son lever.

16e *nov.* — Le vendredi donc, de bon matin, je fus trouver ledit Sr de Bullion, qui me mena en la première chambre et me dit d'attendre qu'il vînt; ce qu'ayant fait, enfin le Roy sortit, et il me dit que le Roy lui avoit dit qu'il ne pouvoit pour lors parler à moy, à cause que M. le Connétable étoit présent, et qu'il ne vouloit pas qu'il s'y trouvât quand il me parleroit.

Le Roy s'en alla à la chasse au loup; M. de Bullion et M. de La Noüe partirent pour aller à Paris.

M. de Bullion me dit aussy que le Roy sembloit être adouci, et que, parlant à M. Du Fresne du collége, il avoit dit que la chose étoit assez claire.

17e *nov.* — Le samedi bon matin, je fus à la chambre de M. de Loménie (2), qui me dit que le Roy devait prendre médecine ce matin; tellement que je ne pouvois parler à luy, toutefois que j'attendisse en l'antichambre.

Etant en l'antichambre, arriva M. Du Laurens (3), qui me demanda

(1) Nicolas Brulart de Sillery, un des politiques les plus habiles de son temps, fut d'abord négociateur pour Henri III, puis ambassadeur de Henri IV en Suisse, président au Parlement en février 1597, et plénipotentiaire pour la paix de Vervins. Ce fut lui qui traita à Rome l'affaire du divorce et du second mariage du roi. Ses succès lui valurent les sceaux en mars 1605, ainsi que la dignité de chancelier de Navarre. Il devint enfin chancelier de France en 1607, à la retraite du vieux Pomponne de Bellièvre, et mourut le 3 avril 1608. Il fut souvent en mésintelligence avec Sully, qui, avec lui, se tenait toujours sur ses gardes. Bien doué par la nature, il n'avait presque pas étudié, et l'on connaît le mot de Henri IV sur « son Chancelier qui ne savait pas le latin et son Connétable qui ne savait ni lire ni écrire. »

(2) Antoine de Loménie, seigneur de la Ville-aux-Clercs, fils de Martin de Loménie, seigneur de Versailles, qui fut tué à la Saint-Barthélemy, comme zélé huguenot et dévoué au roi de Navarre. Henri IV le nomma ambassadeur à Londres, et ensuite secrétaire d'Etat, ministre de sa maison. Il remplit ses fonctions de telle manière, qu'on l'appelait *l'homme de bien*. C'est lui qui rassembla avec grand soin cette précieuse collection de documents *mss.* concernant les affaires du royaume, que Pierre Du Puy rangea en 340 volumes et enrichit de 19 autres, et qui passa plus tard, par les soins de Colbert, dans la bibliothèque du roi, où, sous le nom de *Fonds de Brienne*, elle constitue une des parties importantes de notre grand trésor historique.

(3) André Du Laurens, de Montpellier, où il occupait une chaire, fut appelé à la cour en 1600, comme médecin ordinaire du roi, devint en 1603 premier médecin de la reine, et en 1606 premier médecin du roi, au décès de Marescot. Il mourut le 16 août 1609. D'après L'Estoile, les exigences de son service auraient abrégé sa vie, surtout « les veilles qu'il lui falloit souffrir près le Roy, lequel,

des nouvelles de M. Claude (1), et me dit qu'il alloit éveiller le Roy pour luy faire prendre sa médecine.

18e *nov.* — Le dimanche matin je baillai à mon hôtesse quatre livres et démie pour trois jours de la chambre seulement et dix sols de bois . . . . 5 l.

Et pour ma bouche trouvé avoir despandu deux écus d'or, qui font sept livres . . . . 7 l.

Je prins une chambre chez M. Collet, chirurgien du Roy.

Et m'en allai prècher à Bois-le-Roy (2), d'où, comme je fus de retour, le Roy fut allé à la chasse du sanglier.

19e *nov.* — Le lundi au matin, allant voir M. de Loménie, je le trouvai sorti pour aller au Cabinet, et peu après le Roy s'en alla au Pressoir fort matin.

Le bruit courut que Mrs le Chancelier et de Sully arriveroient en ce même jour ou le lendemain. Et j'étois bien aise de rendre audit sieur de Sully les lettres que j'avois à luy [remettre] avant que de parler au Roy.

Le mème jour M. Maynar me rendit des lettres de M. de Bullion, désirant sçavoir si j'avois été expédié, et je parlai à M. de Loménie, qui me dit de me trouver au retour du Roy de la chasse, mais cela fut trop tard.

20e *nov.* — Le mardi au matin, je trouvai M. de Loménie, qui me dit de me tenir à l'antichambre. Après y avoir été jusqu'à onze heures, il me fit dire que le Roy ne pouvoit lors parler à moy, mais que ce seroit à une heure du jour.

Je me trouvai donc au dîner du Roy, qui fut près de deux heures après midi, lequel achevé, le Roy se retira à la chambre de la Reine; j'attendis toutefois jusqu'à ce que M. de Loménie me fit dire que je ne pouvois rien faire pour ce jour; que le lendemain donc je me trouvasse au lever du Roy.

21e *nov.* — Le mercredi matin, ayant manqué M. de Loménie, je

quand il ne pouvoit reposer, envoyoit quérir ledit Du Laurens pour lui venir lire, et le faisoit souvent relever en plein minuict.»

(1) Rien ne nous indique quel peut être ce M. Claude. Est-ce quelque personnage que l'on ne désignait que par son prénom, ou bien serait-ce François *Claude*, ministre à Montbazillac, puis à la Sauvetat, et père du célèbre pasteur Jean Claude?

(2) Le temple de Bois-le-Roy, près Fontainebleau, subsista jusqu'en 1682. Un arrêt du conseil d'Etat du 6 juillet de cette année, ordonna sa démolition, et interdit l'exercice du culte de la R. P. R. au dit lieu.

m'en allai au logis de M. Du Fresne, qui me promit de parler au Roy pour moy, et que j'attendisse en l'antichambre.

Enfin, sortant, me dit que le Roy parleroit à moy au sortir de son dîner, à la gallerie.

Je me trouvai donc au dîné du Roy, sur la fin duquel le cardinal Du Perron (1) arriva, qui fut reçu du Roy avec grandes caresses.

Comme le Roy se retiroit avec ledit cardinal, je lui fis la révérence; il me dit par deux fois : Je parlerai à vous tantôt; et se tournant vers le cardinal, lui dit un peu bas : Voilà le plus mauvais de tous les ministres.

Le même jour arriva M. le duc de Sully (2).

22e *nov.* — Le jeudi au matin, le Roy étant sorti pour aller au canal, me fit apeller, et j'étois chez M. de Sully, sans avoir pu parler à luy.

Je trouvai le Roy accompagné de M. de La Force, lequel il quitta soudain qu'il me vit, et je lui dis être devant S. M. de la part des églises du Dauphiné. Premièrement, pour le remercier de la favorable réponse qu'il lui avoit plu faire à M. de La Colombière (3) sur les affaires d'Orange (4), dont elles étoient merveilleusement contentes, et su-

(1) Jacques Davy Du Perron, de famille réfugiée en Suisse pour cause de religion, fils d'un ministre de Berne. Il vint en France et comprit que pour servir son ambition il fallait entrer dans l'Eglise romaine et dans l'état ecclésiastique. Ses complaisances pour Gabrielle d'Estrées, au moins autant que ses talents, lui gagnèrent les bonnes grâces de Henri IV, qui le fit évêque d'Evreux en 1591. Il s'employa dès lors activement pour la conclusion des troubles, pour l'abjuration du roi, pour son absolution par le pape. Habile compère de Henri, il entraîna Du Plessis Mornay dans le traquenard de la conférence de Fontainebleau, où il devait remporter un triomphe assuré et mériter le chapeau de cardinal, qu'il n'obtint pourtant qu'en 1603, grâce à de nouvelles complaisances. Suivant L'Estoile, on le lui avait fait espérer dès 1595, et on tint par là son zèle en haleine durant plusieurs années. C'était un beau et infatigable parleur, expert en ménagements, très choyé du roi, tout en servant le pape, et du pape, tout en servant le roi.

(2) On voit par les Mémoires de Sully que le roi lui avait écrit, le 18 novembre, de venir à Fontainebleau « avec le Chancelier, pour deux ou trois jours au plus. » Il paraît que celui-ci ne put partir avec Sully, et n'arriva que le surlendemain, 23 novembre.

(3) Marc de Vulson, sieur de la Colombière, natif du Dauphiné, commença par le métier des armes, fut ensuite conseiller à la chambre de l'Edit de Grenoble, puis vint à Paris, où il acheta une charge de gentilhomme ordinaire du roi. La famille de Vulson était originaire d'Ecosse, et il paraît que son nom était dans le principe *Wulson* ou *Wilson*. — M. de Vulson était à l'Assemblée de Loudun, et fut chargé d'apporter au synode national de Saumur (3 juin 1596) les lettres et propositions de cette Assemblée. (*V.* art. 24 des f. g.)

(4) Blacons avait fini par rendre, l'année précédente, la place d'Orange, le roi étant intervenu d'une manière décisive, à l'occasion du mariage du prince Philippe de Nassau avec Mademoiselle de Bourbon, fille du prince de Condé, première princesse du sang, qui devait se conclure bientôt après à Fontainebleau. Ce mariage célébré, le prince s'était rendu dans sa principauté avec sa jeune

plioient S. M. de vouloir au plutôt dépêcher le gentilhomme qu'elle avait promis, à ce que M. le Prince, informé de sa volonté, donnât du repos à ses sujets. Secondement, pour la suplier de leur accorder l'établissement du collége à Montelimar, et trouver bon que son conseil y pourvût. Pour au troisième, que j'étois aux pieds de S. M., sur les avis que j'avois eu que les malins m'avoient mis bien avant dans sa malgràce par des calomnies, desquelles je ne savois encore rien de particulier; pourtant je supliois S. M. de croire que Dieu m'avoit fait la grâce de sçavoir ce qu'on doit aux Roys, et particulièrement de sçavoir combien les églises devoient à S. M. par-dessus tous les autres Roys.

Le Roy répondit que pour le premier, il envoyeroit le plûtôt qu'il pourroit un gentilhomme au Prince, pour l'informer de sa volonté, à laquelle il n'auroit garde de contrevenir. Pour le second, qu'à la vérité il n'avoit point trouvé propre de mettre le collége à Montelimar, mais qu'il verroit ce que son conseil lui en diroit. Et le Roy faisant brève pause, je dis que nous ne demandions que suivant la teneur de son Edit; et il répliqua qu'il feroit que son Edit fût accompli, et qu'il avoit fait connoître que sa volonté étoit non-seulement de l'observer, mais aussi d'y ajouter.

Quant au troisième point, qu'à la vérité on lui avoit fait mil raports de moy, comme d'un homme violent, mutin et séditieux; que je m'opposois à la souveraineté et à la personne des Roys; qu'en toutes les assemblées, comme de Gap, de Chateleráu[lt] et ailleurs, je m'étois montré tel et avois prins toujours toutes commissions, si bien que s'il y avoit un chat à foueter, il falloit que je le fisse (1). Qu'il le trouvoit

épouse. « Les ministres et consistoires des églises réformées d'Orange et de Courthezon, dit l'historien De La Pise, ne le cédèrent pas aux autres en respect et en l'obéissance qu'ils lui devaient. » Le 25 avril 1607, eut lieu un renouvellement public des priviléges et libertés du pays, et le 23 août suivant fut rendu l'*Edit de paix*, au sujet duquel il y eut un lit de justice. Mais il paraît que néanmoins on n'était pas satisfait, puisque l'on avait recours à l'intervention du roi pour obtenir du *repos*.

(1) Chamier, il faut le rappeler ici, avait été député au synode de Saumur (juin 1596), et à l'Assemblée de Loudun; l'année suivante, il prit une part active aux travaux de la même Assemblée transférée à Vendôme, puis à Saumur, et enfin à Châtellerault; il fut député au synode national de Montpellier (26 mai 1598), où il apporta des lettres de l'Assemblée de Châtellerault, avec l'Edit de Nantes; il fut l'un des deux secrétaires du synode national de Gergeau (9 mai 1601); président de celui de Gap (1er octobre 1603), qui délibéra le fameux article 31 sur l'*Antéchrist*. Enfin, il eut un rôle important dans l'Assemblée de Châtellerault de juillet 1605. Sully, qui y assistait pour le roi, dit bien que les « députés du Dauphiné » s'animèrent beaucoup et réclamèrent à grands cris la présence de Du Plessis Mornay, qui n'était point député, et il se fait honneur de la résistance opposée par lui à cette prétention.

Nous devons rappeler ici en quels termes était conçu l'article sur l'*Antéchrist :*

étrange de moy, car il avoit connu mon père à la suite de M. de Saint-Roman (1), qui n'étoit point de telle humeur, qu'elle étoit aussi messéante à un ministre ; et que si je continuois, il me feroit chasser de son royaume, non point comme ministre, mais comme françois, et qu'il s'estimoit être Roy des ministres, des prêtres et des évêques.

Je répondis que j'avois eu l'honneur d'avoir été souvent employé par les églises, mais jamais en chose qui fût contre son service, et que je m'étois acquitté fidèlement desdites charges, et que j'en rendrois bon compte non-seulement à ceux qui m'avoient délégué, mais aussi à S. M., quand il lui plairoit, et n'avois point peur d'être trouvé avoir desservi S. M.

Qu'à la vérité j'avois parlé quelquefois assez hardiment à des Grands (et le Roy dit : Ouy, ouy), comme au cardinal de ...... (2), à l'archevêque d'Embrun (3), mais que ce n'étoit que dans des conférences pour la Religion, esquelles eux ne se rendoient parties, et que je ne croyois pas que S. M. m'imputât cela à crime. Aussi me dit-il que ce n'étoit pas cela. Puis continuant, je dis que M. le maréchal de Bouillon m'avoit dit que S. M. étoit malcontente de quelques propos que j'avois

« Et puisque l'évêque de Rome s'étant dressé une monarchie dans la chrétienté en s'attribuant une domination sur toutes les églises et les pasteurs, s'est élevé jusqu'à se faire nommer Dieu, à vouloir être adoré, à se vanter d'avoir toute-puissance en ciel et en terre, à disposer de toutes choses ecclésiastiques, à décider des articles de foi, à autoriser et interpréter à son plaisir les Ecritures, à faire trafic des âmes, à dispenser des vœux et sermens, à ordonner de nouveaux services à Dieu, et, pour le regard de la police, à fouler aux pieds l'autorité légitime des magistrats, en ôtant, donnant et changeant les royaumes : nous croyons et maintenons que c'est proprement l'Antechrist et le fils de perdition, prédit dans la Parole de Dieu sous l'emblème de la paillarde vêtue d'écarlate, assise sur les sept montagnes de la grande cité, qui avoit son règne sur les rois de la terre; et nous nous attendons que le Seigneur le déconfisant par l'esprit de sa bouche, le détruise finalement par la clarté de son avénement, comme il l'a promis et déjà commencé de faire. »

(1) M. de Saint-Romain, parrain de Daniel Chamier. Ce gentilhomme avait été archevêque d'Aix, et l'un des sept prélats que le pape avait cités devant l'Inquisition, en même temps que le cardinal Odet de Châtillon, en 1563, comme suspects d'hérésie. Ayant embrassé le métier des armes avec la religion réformée, il fut général des huguenots dans le midi de la France, et, si nous ne nous trompons, gouverneur de Nîmes.

(2) Le manuscrit porte *Bondis*. C'est vraisemblablement *Sourdis*, ou plutôt encore *Gondi* qu'il faut lire; car il n'y avait pas de cardinal de Bondis. Le cardinal de Sourdis était François d'Escoubleau, archevêque de Bordeaux, promu en 1598. Le cardinal Pierre de Gondy, fils du maréchal de Retz, était évêque de Paris. Il seconda Vincent de Paule dans ses premières entreprises de charité, à la sollicitation de son frère, le général des Galères, lequel eut pour fils le fameux coadjuteur de Retz.

(3) C'était, depuis l'an 1600, Honoré Du Laurens, frère du premier médecin du roi.

tenus à M. le Connétable. Il me dit qu'ouy. Puis je dis que je supliois S. M. de trouver bon que je lui en fisse le récit.

Ce fut sur la sortie du parc, où il y avoit de grandes boues, tellement qu'il me dit : Et bien, nous en parlerons au jardin, et demanda son cheval (1). Je le suivis, mais à l'entrée du jardin, M. de La Force revint à moy et me dit que le Roy lui avoit dit que le propos qu'il avoit commencé avec moy étoit long, qu'il se trouvait un peu incommodé en sa santé, tellement qu'il désiroit ne mettre point pied à terre; pour ainsi qu'il me renvoyoit à une autre fois.

L'après dîné, comme le Roy sortit pour aller à la chasse, je me tins au bas des degrés qui descendent de la salle des Gardes à la basse cour de la Fontaine (2) : il me vit et me cria : Monsieur Chamier, le père Coton (3) vous a reconnu aussitôt qu'il vous a vû (c'étoit au dîné

(1) Il n'est pas défendu au lecteur de penser que Sa Majesté en avait assez pour le moment, et qu'elle eut au moins autant de peur du *récit* où notre brave pasteur voulait l'engager que des *grandes boues* de son parc. Elle s'esquiva comme elle savait si bien le faire quand elle n'était pas d'humeur à écouter les gens.

(2) Elle est entre la cour *du Donjon* ou *Ovale* et celle du *Cheval blanc*. Les degrés dont il est parlé ici sont sans doute l'escalier à double rampe qui s'y trouve, au renfoncement de la façade.

(3) Pierre Cotton, de Néronde en Forez, « grand théologien, assure le Supplément à L'Estoile, mais encore plus grand courtisan. » Reçu Jésuite en 1585, après avoir étudié à Milan et à Rome. Lesdiguières, qui l'avait connu et goûté à Grenoble, parla de lui à Henri IV, qui le fit venir, le prit en affection et l'adopta pour confesseur. Il ouvrit ainsi la liste des Jésuites confesseurs des rois de France, dans laquelle figure son trop célèbre petit-neveu, le père De La Chaise. — Prêchant devant le roi sur le Saint Sacrement, le dimanche 1er juin 1603, « il renouvela, dit l'auteur que nous venons de citer, l'opinion du pape Innocent, qu'une souris (mangeant l'hostie) mange le vrai corps de Dieu. Au reste, il réfuta si modestement les opinions de ceux de la Religion sur cet article, que chacun en était étonné. « Nos adversaires, disait-il, quant à la religion, et non pas autre-« ment; appela Calvin *monsieur*, « qui étoit le premier, ainsi qu'on disoit, de sa profession qui l'avoit tant honoré. Au sortir du sermon, S. M. demanda à M. de Rosni ce qu'il luy en sembloit; lequel fit réponse que ce n'étoit que babil que tout son sermon. » — « Le dimanche 21 (déc. 1603), le père Cotton, dit le même chroniqueur, prêcha dans la grande église de Notre-Dame de Paris, où le roi, la reine, les princes, les princesses et toute la cour se trouvèrent. Son sermon fut du courtisan, car pour gratifier le roi (duquel lui et toute sa Société avoient à faire), il prêcha qu'il étoit meilleur et plus saint de payer les tailles que de donner l'aumône; que l'un étoit un conseil et l'autre un commandement. Ce qu'il a depuis repréché souvent. » Pour bien comprendre la parenthèse, il faut se rappeler que la grande affaire du rétablissement légal des Jésuites en France était pendante devant le Parlement. Ces échantillons de la prédication du père Cotton et celui que nous avons cité plus haut (p. 282) justifient amplement son talent de courtisan, mais à un moindre degré son mérite de théologien. — Sully, qui n'était pas ami du Jésuite et qui eut de grands démêlés avec lui, rapporte de lui des traits caractéristiques (années 1604 et 1605). — Comme on le pense bien, le nom du révérend père donna lieu à une foule de brocards et de quolibets. L'Estoile cite, à la date du 23 janvier 1604, ce quatrain, qui circula alors :

« Autant que le Roy fait de pas,
« Le père Cotton l'accompagne;

du Roy), et dit qu'il vous a écrit fort honnêtement. — Ouy, Sire, aussi ai-je à lui. — Il dit qu'il vous veut accoster, quand il vous verra; soyez sage.

Au partir, comme j'entrois dans la basse cour ovale (1), je rencontrai Coton, qui me salua fort doucement, et moy lui. Puis fîmes quelques tours en ladite basse cour. Et bien (me dit-il), comment vont vos affaires? — Fort bien répondis-je. — Avez-vous parlé au Roy? — Ouy. — Comment l'avez-vous trouvé? — Comme un père. — Je ne luy ai jamais parlé de vous qu'en bien. — Je le crois. Et ensuite me témoigna beaucoup d'affection, disant que ce que nous avions écrit l'un contre l'autre, c'étoit ayant tous deux un bon but et pour la gloire de Dieu, étant d'accord de la majeure, mais non de la mineure. Sur quoy je lui dis qu'il nous fît raison du livre de ...... (2), qui est si mauvais et séditieux, autrement nous suplierions le Roy ou de le faire supprimer, ou de ne trouver pas mauvais que nous le traitassions comme il méritoit. Il répondit qu'il n'étoit pas d'avis de parler de le supprimer, mais bien d'y répondre par bonnes raisons; me demanda si je travaillois fort contre Bellarmin, et si j'en étois fort avant. Je dis que j'étois marry d'en être si détourné; toutefois, que j'espérois d'achever bientôt le second tome. Alors je prie Dieu, dit-il, qu'il vous fasse la grâce, en

« Mais le bon Roy ne songe pas
« Que le fin cotton vient d'Espagne. »

D'autres vers qui couraient en 1610 se terminaient ainsi :

« Nostre bon Roy, par grand'merveille.
« De Coton se bouche l'oreille. »

Les pages du roi, en vrais écoliers qu'ils étaient, lui appliquaient un des cris de Paris, et murmuraient lorsqu'il venait à passer : *Vieille laine, vieil coton ;* ce qui en fit fouetter quelques-uns, et fut cause d'un incident assez grave qui faillit coûter la vie au confesseur royal. — « Jamais homme, dit Benoît, n'a eu si parfaitement l'esprit jésuite. » Il avait auprès du roi, en cas de nécessité, un puissant appui dans son ami le favori Fouquet La Varenne, ancien cuisinier de Madame Catherine, et maître intrigant, qui s'employa activement dans toutes les affaires que la Compagnie eut alors à Paris, à Metz, à La Flèche, à Poitiers, etc. Tous deux se soutinrent sous Marie de Médicis, l'un aidant l'autre.

Chamier, comme personnage influent du parti huguenot, était de la part des Jésuites l'objet d'attentions particulières. Il était bien connu du Père Cotton, avec qui il avait eu autrefois, à Nîmes, une conférence « dont chacun, dit Benoît, s'était vanté, suivant l'ordinaire, d'avoir eu tout l'avantage. » Cependant les écrivains catholiques assurent que ce n'est pas le Jésuite qui s'était montré le plus habile dialecticien, et que le ministre, par une solide argumentation, l'avait contraint de se tirer d'affaire au moyen des artifices oratoires.

(1) Dite aussi *Cour de l'Ovale* ou *du Donjon* Elle est longue et étroite, et située dans la partie la plus ancienne du château. Les appartements du roi étaient dans les bâtiments qui l'enclosent. La grande arche ou *Porte-Dauphine* fut construite sous Henri IV, à l'occasion de la naissance de Louis XIII.

(2) Le nom a malheureusement été laissé en blanc dans le manuscrit.

y travaillant, de trouver la vérité. Ainsi soit-il, lui répondis-je. Il me demanda si j'avois vû un livre de M. Dumoulin, *De l'Eucharistie*. Je dis que non, mais que j'en avois ouï parler, et espérois de le voir à Paris. Vous y trouverez, dit-il, beaucoup de choses mal alléguées, je ne sçaurois vous en rien dire. Puis me parla de la réponse qui y a été faite, qu'il disoit être bien dressée. Je répliquai ne sçavoir ce qui en étoit. Et là-dessus un gentilhomme gouteux demandant à le saluer, il print congé de moy, disant que nous nous verrions bien encore.

Le même jour, j'avois parlé à M. de Sully comme il s'allait mettre à table pour son dîner. Il me recueillit fort humainement et m'entretint assez longtemps, tant en sa sale que depuis en son cabinet, et me discourut de mes affaires, et comme je devois me comporter envers le Roy; qu'il ne se faloit point roidir contre luy, mais céder, même confesser l'avoir offensé, encor qu'il n'en fût rien: Se jeta puis sur le propos des affaires générales des Eglises, disant qu'aux assemblées on se comportoit mal, et prenant le Roy à contre-poil et se roidissant sur des choses qui dépendoient purement de S. M.; que si on le prenoit autrement, non-seulement on feroit observer l'Edit, mais aussi on obtiendroit beaucoup d'avantage.

Enfin me mit sur les discours qui couroient, qu'il vouloit se révolter (1) : Sur quoi je le pressai et lui représentai les bruits qui en couroient et ce que j'avois fraîchement aprins à la Cour. Il me dit qu'il avoit été sondé de toutes façons, mais qu'il étoit fort résolu et qu'il sçavoit bien le bruit qui couroit et ce qu'on disoit de quelques emplois et mariages, mais que cela ne l'ébranleroit point; some (2), que si on ne lui faisoit voir une Bible nouvelle et un Testament nouveau dont jamais on n'eut ouis parler, il ne changeroit point sa profession.

23e *nov.* — Le vendredi, je dînai chez M. de Sully et lui recommandai le collége de Montélimar. Il me dit que nous devions laisser cela à la discrétion du Roy. Je répliquai que cela étoit contenu en l'Edit. Alors il répondit que nous nous munissions de bonnes raisons, car quand on lui bailloit une bonne cause en main, il la sçavoit bien débattre. Pendant le dîné, il disputa fort contre des Papistes de la prédestination, et fort doctement.

(1) Il semble que ce devrait être *se convertir*, à moins que cette expression, si la copie est fidèle, ne fût prise dans le même sens. Nous sommes porté à le croire.

(2) Sans doute pour *en somme*, ou *somme toute*.

Le même jour arriva M. le Chancelier, auquel pourtant je ne pus parler.

24e *nov.*— Le samedi matin je parlai à M. le Chancelier, qui traita avec moy assez doucement, me reprocha pourtant les choses qui s'étoient passées à Gap, au reste m'assura qu'on ne nous retrancheroit rien de l'Edit, mais qu'on le nous feroit pleinement observer.

25e *nov.*— Le dimanche, je prêchai.

26e *nov.*— Le lundi, je fus vers M. le Chancelier, qui, me voyant entre les autres, me tendit la main, demandant si je voulois quelque chose; et je lui dis que nous voulions suplier S. M. de continuer à MM. de Lesdiguières et de St-André (1) la commission pour l'exécution de l'Edit, qui, en plusieurs endroits du Dauphiné, n'avoit point été faite. Il répondit: Cela est juste; baillez la requête à M. Bullion, et je vous l'accorderai.

Le même jour fut le duel des sieurs Zamet et Ridessans, auquel Ridessans fut tué (2).

27e *nov.*— Le mardi matin, M. de La Force parla au Roy pour moy et me rapporta que le Roy trouvoit bon que je l'allasse attendre à Paris (3).

MM. le Chancelier et de Sully partirent. Je fus voir M. de Sully, auquel je demandai s'il étoit vainqueur. Il me répondit qu'il ne se souciait de tels efforts; que le Roy s'étoit un peu mis en colère, mais qu'il s'apaiseroit; qu'il sçavoit ce que c'étoit que de religion, et qu'à cela il ne falloit point lui opposer ni grandeurs, ni richesses, bref que

(1) Le roi avait nommé dans chaque province deux commissaires chargés de présider à l'exécution de l'Edit de Nantes, l'un catholique, qui avait le pas, l'autre réformé. Pour le Dauphiné, c'étaient Lesdiguières, protestant, et Saint-André, catholique.

(2) Nous n'avons trouvé aucunes indications sur ce duel. L'un des deux adversaires était sans doute le fils du financier (*V.* note ci-dessus, p. 298), Jean Zamet, qui était capitaine des gardes et gentilhomme de la chambre du roi.

(3) A cette circonstance se rapporte vraisemblablement ce passage des Mémoires du marquis de Castelnaut. Accueilli avec méfiance lorsqu'il se rendit à Montauban, en juillet 1621, le duc de La Force se souvint, dit-il, « qu'il y avoit là un « pasteur, nommé monsieur Chamier, qui lui avoit de grandes obligations, ayant « été jadis contraint de se rendre auprès du Roi Henri le Grand; car par de faux « donnés à entendre, on l'avoit rendu criminel auprès de Sa Majesté; monsieur « de La Force fit si bien que, quoique monsieur de Bouillon s'y fût manqué, « qu'il aida à sa justification, fit sa paix et le fit remettre en liberté. » Le marquis raconte ensuite comment son père, ayant été trouver M. Chamier, l'éclaira sur la sincérité de son dévouement à la cause, et obtint son aide et son appui pour dissiper les préventions des conseils et de la population de Montauban. (Mém. déjà cités, t. IV, p. 169.)

je ne le verrois jamais autre, enfin me commanda de l'aller voir à Paris.

Et eus despandu seulement en ma nourriture ou en bois, depuis le dimanche 18e jusqu'au dit mardi 27e, qui sont, en tout dix jours, la somme de six écus d'or, qui font vingt une livres . . . . 21 l.

Item je prêtai à un soldat de Grignan (1), revenant de Flandre, trente sols, il se disoit fils de l'hôtesse de l'Ecu de France.

Item pour la chambre, néant.

28e *nov.* — Le mercredi, je voulus partir, mais je ne pus avoir de chevaux, ni à louage à cause de ma valise, ni de la poste à cause de quelques seigneurs qui venoient. Partant je logeai pour ce soir chez maître Valentin, brodeur.

29e *nov.* — Le jeudi, je partis et vins à Paris en poste à trois chevaux, ayant fait six postes, despandu seize livres un sol.

A Paris, je logeai à la rue St-Honoré, au Croissant-d'Or, et y demeurai tout ce jour, en sortis le lendemain, payant 45 sols.

30e *nov.* — Et le vendredi, je me logeai avec M. Chalais (2), en la même rue, aux Trois-Serins-Verds, à six écus le mois pour la chambre.

DÉCEMBRE.

1er *déc.* — Le samedi fut employé à visiter MM. les pasteurs et Me. de Châtillon (3).

(1) Grignan, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montélimar; célèbre par son magnifique château et par le souvenir de la fille de Madame de Sévigné. Walter Scott, qui n'était pas un voyageur ordinaire, qui ne se contentait pas de suivre les grandes routes et d'aller où va tout le monde, voulut visiter les ruines de Grignan. Il dit quelque part dans ses Mémoires, que ce fut une journée bien employée, et engage ceux qui voudront faire une course intéressante à imiter son exemple. Non-seulement Grignan, mais bien d'autres localités de cette contrée offrent en effet un champ d'excursions trop négligé. On rencontre dans cette partie de la Drôme nombre de sites ayant un caractère pittoresque et original, d'antiquités remarquables, de souvenirs historiques du XVIe siècle. Nous en parlons par expérience.

(2) Nous ignorons quel peut être ce M. Chalais. Serait-ce le maître de la garderobe qui, en 1626, tua en duel Pongibaud, neveu du maréchal de Schomberg? — Il y eut un *Chalas* député général à l'assemblée de La Rochelle de 1621 : est-ce ce nom qu'il faut lire?

(3) Il s'agit probablement ici de Marguerite d'Ailly de Péquigny. Elle avait épousé, en 1581, François de Coligny, seigneur de Chastillon, quatrième fils de l'Amiral, qui soutint dignement l'honneur du nom paternel, et mourut en 1591, à l'âge de 30 ans. L'histoire a conservé de cette dame un trait de bravoure antique. « En l'absence de son mari, en 1590, dit la *France protestante*, le capitaine Salart, gouverneur de Montargis pour la Ligue, avait surpris Châtillon ; déjà ses troupes pénétraient dans la basse-cour du château, lorsque Marguerite, se mettant à la tête de ses domestiques et de quelques soldats, les attaque, les repousse et fait même leur capitaine prisonnier. » — Une autre dame de Châtillon

2e *déc.* — Le dimanche fûmes au prêche à Charenton, et je parlai à M. d'Aubigné (1), et despandu six sols.

3e *déc.* — Le lundi j'achetai une paire de souliers quarante-huit sols.

Item les *Actes du Concile de Trente,* dix sols.

Et baillai à Jacques quatre sizains pour ses affaires.

4e *déc.* — Le mardi j'achetai des étoffes pour un pourpoint et haut de chausses, qui me coûtèrent trente livres onze sols trois deniers.

Item achetai *Acta concilii Constantinopolitani quarti,* quatre livres.

5e *déc.* — Le mercredi, nous sortîmes des Serins-Verds et allâmes loger à la rue du Four, chez un tonnelier.

Comptâmes avoir despandu en cinq jours trois livres quatorze sols trois deniers pour la dépence, et vingt-cinq sols pour la chambre, qui fait en tout quatre livres dix-neuf sols trois deniers.

6e *déc.* — Le jeudi j'achetai *Variæ lectiones,* six tomes, avec *Epistolæ Blesenses* et *Procopii historia græcè* et *Imperatorum statuta et rescripta,* qui coûtèrent trente livres. . . . . 30 l.

vivait peut-être encore en 1607. C'était la veuve du frère aîné de l'Amiral, Odet de Châtillon, cardinal, qui avait épousé, en 1564, Elisabeth de Hauteville. Elle avait au Parlement, en 1602, un procès relatif à la succession de son mari, lequel ne fut terminé qu'en 1606, par un arrêt de mise hors de cour. Elle aurait été âgée alors d'environ quatre-vingts ans.— D'Aubigné parle aussi, dans ses Mémoires, de Madame de Châtillon, qui l'emmène dîner chez elle avec Du Moulin, après le prêche. C'est évidemment la même; mais il ne fait pas connaître qui elle était.

(1) Théodore Agrippa d'Aubigné vivait retiré dans son gouvernement de Maillezais, où il s'occupait de ses travaux historiques et littéraires. Il ne venait à la cour qu'en passant. On va le voir quitter Paris le 15 du mois qui suit. Ce fut le dernier voyage qu'il y fit, sous le règne de Henri IV, et il en a relaté les particularités dans ses Mémoires. « Trois ans avant la mort du roi mon maître, dit-il, « je fis encore un voyage à Paris, et en y arrivant j'allai descendre au logis du « ministre M. Du Moulin, où je trouvai deux autres ministres, MM. Chamier et « Durand, avec quelques autres pasteurs des églises, lesquels, sitôt qu'ils m'eu- « rent salué, me dirent tous qu'on ne parloit par la ville que de l'accord des deux « religions... » (*V.* éd. de 1729, p. 112, et éd. de 1731, p. 156.) Il raconte ensuite comment, s'étant offert pour déjouer l'intrigue de leurs adversaires et ayant été approuvé de Chamier et des autres, il alla trouver le roi, qui le renvoya à Du Perron. « Je m'y acheminai à l'instant, et cet éminentissime me reçut avec des « caresses et des cajoleries qui, par leur nouveauté, marquaient un dessein con- « certé de me séduire..... » Les compliments finis et le cardinal étant entré en matière, D'Aubigné fit sa proposition, qui consistait à « réduire toutes les contro- « verses aux règles qui se trouveroient avoir été observées dans les quatre pre- « miers siècles de l'Eglise, » proposition à laquelle le prélat fit mine d'accéder, mais qui le contentait si peu que l'affaire en demeura là, au grand dépit du roi, qui s'était flatté de voir ses évêques et ses jésuites mener à bonne fin leur entreprise. Aussi voulut-il faire mettre à la Bastille, sinon faire mourir, ce « brouillon » de D'Aubigné, « à qui l'on trouveroit assez de quoi faire son procès. » Au dire de Sully, la chambre fut préparée, et le fidèle serviteur n'échappa à cette criminelle fantaisie qu'en allant trouver le monarque et en lui faisant une demande de pension pour ses services passés, qui lui fut accordée avec surprise et empressement, et le remit en grâce et amitié.

Item Serarii de Sacrificio avec les réponses de Hensius et Scaliger, quarante sols. . . . . 40 s.

7e *déc.* — Le vendredi, rien.

8e *déc.* — Samedi, nous comptâmes et trouvâmes avoir despendu à raison de douze sols par jour, la somme de trente-six sols. . 36 s.

9e *déc.* — Le dimanche, je prêchai à Charenton et despendu cinq sols.

10e *déc.* — Lundi, je fus voir M. de Sully.

11e *déc.* — Mardi, j'achetai trois paires de lunettes pour ma mère et pour moy, deux avec un étui pour seize sols; deux rabats, seize sols; un étui, quarante-huit sols; un canivet, cinq sols; *Chronologia Sethi Calvisii*, trois livres quinze sols; *Eunapius*, trente-cinq sols; un quarteron de plumes, cinq sols. . . . . 10 l. 5 s.

12e *déc.* — Mercredi, je fus averti de faire à l'avance distribuer le procès du collége pour avoir un Commissaire favorable, lequel M. de Bullion trouva bon.

13e *déc.* — Jeudi, je fus bon matin parler à M. de Pradel (1), qui me promit de dresser une requête pour présenter à M. le Chancelier, et ayant vu toutes mes pièces, dit que le fait étoit clair.

Jeudi, je baillai à M. de La Noüe ma requête pour présenter à M. le Chancelier, tendant aux fins d'obtenir un commissaire.

J'achetai Villegaignon *de Eucharistia*. . . . . 6 s.
Vega *de Eucharistia* . . . . 8 s.
Origenes *contra Celsum*. . . . . 4 l.

Et payai la façon de mes habits, 4 livres 10 sols, plus onze sols de fournitures.

14e *déc.* — Vendredi.

15e *déc.* — Samedi, j'achetai une paire de pantoulles de chambre, 14 sols. 14 s.

Item une chemisette. . . . . 3 l. 10 s.

16e *déc.* — Dimanche.

17e *déc.* — Lundi.

(1) Nous manquons d'informations sur M. de Pradel. Tant que la *France protestante* ne sera point achevée et pourvue d'une bonne table de noms, on aura bien de la peine à se procurer des renseignements sur une multitude de noms protestants; on consume en recherches un temps considérable, et trop souvent en pure perte.

18e *déc.* — Mardi, je dînai avec M. du Moulin (1), qui me donna son livre sur l'Epître de Grégoire Nyssenus.

J'achetai *Concilium Rhemense*. . . . . 12 s.

19e *déc.* — Le mercredi, je dînai chez M. Bullion, qui me donna l'histoire de M. de . . . . . . *in-folio*, en deux tomes.

20e *déc.* — Le jeudi, j'allai voir dîner le Roy, et l'après dîné j'achetai un rabat et une paire de manchettes . . . . 12 s.

Item un chapeau. . . . . 4 l.

21e *déc.* — Vendredi.

22e *déc.* — Samedi, je vis M. de Voguedemar (2), qui avait eu les nouvelles de la mort de sa femme.

23e *déc.* — Le dimanche, nous fûmes à Charenton, faire la cène, avec un temps fort mauvais, à cause de la neige, glace et vent; au retour, étant à Saint-Antoine-des-Champs (3), je tombai et me grêvai le pied tellement qu'il me fallut entrer au coche de Me. de Châtillon, et tenir chambre tout le lundi et mardi.

24e et 25e *déc.* — Lundi et mardi.

26e *déc.* — Mercredi, nous fîmes le compte de tout ce que nous avions despendu en notre logis, depuis le 8e déc. jusques au 25e, pour le regard de la dépense de bouche, qui se trouva monter onze livres 6 sols 7 1/2 d., et pour le louage de la chambre, depuis le 5e jusqu'au 25e inclusivement, 3 livres 6 sols, qui font en tout 14 livres 12 sols 7 1/2 d.

J'apprins que les sieurs de l'Eguille et Ibot (4) étoient arrivés dès le lundi auparavant.

27e *déc.* — Le jeudi, M. du Pradel fit tant qu'on trouva la requête que j'avois présentée, dès le 15e du mois, pour avoir un commissaire rapporteur, laquelle fut rendue apointée, et fallu bailler quatre quarts d'écus au greffier. M. de Bullion étoit commis comme je désirois, et M. Du Pradel se chargea de la faire enregistrer.

28e *déc.* — Vendredi, je fus voir le Roy à son dîné, qui fut entretenu par le Procureur général.

(1) Pierre Du Moulin, le célèbre ministre de Charenton, qui fut ensuite professeur à l'Académie de Sedan, l'auteur redouté de tant de pamphlets et de traités de controverse, du *Bouclier de la foi*, de l'*Anatomie de la Messe*, etc.

(2) On trouve un député de ce nom à une assemblée politique de Grenoble.

(3) Ce doit être le petit hameau du nom de Saint-Antoine, qui fait aujourd'hui partie de la commune de Montreuil-sous-Bois, canton de Vincennes.

(4) Point de renseignements sur ces deux noms.

28e *déc.* — Samedi, j'achetai deux paires de manchetes 4 s. et un cadenat 3 s., et partis l'après-dîné pour aller à Grigni (1).

30e *déc.* — Dimanche.

31e *déc.* — Fûmes de retour le lundi.

JANVIER 1608.

Mardi, premier jour de l'année 1608, dînâmes chez M. du Pradel. M. Dumoulin me donna son *Apologie* (2), et j'achetai *De Eucharistia*. . . . . 3 s.

2e *janv.* — Mercredi, j'achetai le *Catéchisme* du cardinal de ......s (3), six sols. . . . . 6 s.

Et *Cyrillus contra Anthropomorphitas*. . . . . 25 s.

3e *janv.* — Jeudi.

4e *janv.* — Vendredi, j'achetai *Turtiani de Eucharistia*. . . 16 s.

5e *janv.* — Samedi, j'achetai *Coëffeteau contre Dumoulin*. 35 s.

Et *Augustinus Triumphus* . . . . 5 l.

6e *janv.* — Dimanche.

7e *janv.* — Lundi, j'achetai des boutons et du passement pour mon manteau. . . . . 7 l.

8e *janv.* — Mardi, pour racoutrer mon manteau. . . 1 l. 15 s.

Et pour l'*Exploit d'Aimoinus* [?]. . . . . 20 s.

9e *janv.* — Mercredi, pour deux paires chaussons. . . . 6 s.

10e *janv.* — Jeudi, pour trois mouchoirs. . . . . 15 s.

Et pour des caleçons. . . . . 35 s.

11e *janv.* — Vendredi, M. Du Cros (4) m'avertit que le jour aupa-

(1) Aujourd'hui commune du canton de Longjumeau, arrondissem. de Corbeil (Seine-et-Oise).

(2) « Le samedi 15 (septembre 1607), dit L'Estoile, j'ay acheté l'*Apologie pour la Cène*, faite par le ministre Du Moulin, imprimée depuis peu de temps in-8°, dont beaucoup d'hommes doctes font estat, mais principalement tous ceux de la Religion, qui me l'ont fait acheter sans envie que j'en eusse, me desfiant d'y pouvoir trouver ce que je cherche et qu'on doit surtout rechercher en ceste matière, qui est la vérité, et non la subtilité. »

(3) Ici encore la copie porte *Bondis*, mais une main étrangère et moderne a ajouté au crayon, en interligne, *Sourdis*. Nous pensons pourtant que c'est plutôt *Gondi*. Il semble naturel qu'étant dans le diocèse de l'évêque de Paris, Gondi, ce soit le catéchisme de ce prélat que Chamier achète.

(4) Charles Du Cros, avocat au Parlement de Grenoble, fut député, en 1605, à l'Assemblée politique de Châtellerault, et nommé député général, en même temps que La Noue, par le roi, à la suite de cette Assemblée, et sur la liste de trois noms qu'elle avait présentés pour le Tiers Etat. A l'expiration de sa charge, le roi lui conféra des lettres de noblesse, et le nomma, l'année suivante, président au Parlement de Grenoble. Il continua à prendre une part active et dévouée aux affaires de la religion. Envoyé, en 1622, à Montpellier pour y calmer les esprits

ravant le Roy avoit parlé à lui et à M. de La Noüe de moy avec des mauvais termes; qu'en venant à la cour, je n'étois point devenu sage, et que j'avois dit que, quand le Roy ne permettroit point l'assemblée aux églises, on ne laisseroit pas de la tenir. Item, que j'avois voulu persuader M. de Lesdiguières de mettre hors des garnisons tous les soldats papistes. Je répliquay que j'étois en la ville, et que S. M. pourroit s'en éclaircir. Le Roy répondit que je ne le nierois point; mais que, comme j'étois plein d'arguties, je les rabillerois de quelque façon. Sur cela fut arrêté que le Sr Du Cros au lendemain diroit au Roy qu'il m'en avoit parlé, et que je supliois S. M. de me vouloir ouïr.

J'en parlai aussi à M. de Bullion, qui me promit que le jour ne se passeroit pas qu'il n'en parlât au Roy.

J'achetai *Barlaami monachi Logistica*. . . . . 30 s.

Keckermanni . . . . 12 s.

Defensio Christophori Sacrobosci . . . . 13 s.

12e *janv.* — Le lundi au matin, je vis M. de Bullion, qui me dit avoir parlé au Roy de moy, et qu'il m'avoit parlé de ce qui étoit de l'assemblée : mais bien des garnisons comme M. de Lesdiguières luy en avoit écrit.

Je vis aussi M. d'Aire (1), qui me dit que le Roy lui avoit parlé de moy en ce qui concernoit les garnisons; il me dit aussi que on parloit d'une conférence plus que jamais : que le Roy même lui en avoit parlé, et qu'il avoit dit au Roy que c'étoit un dessein grand, beau et digne d'un Roy tel que luy : mais qu'il faloit y procéder sans finesse; car les voyes de renard, outre qu'elles étoient indignes d'un tel Roy, ne feroient qu'aigrir les affaires. Et le Roy répondant qu'il falloit bien commencer par quelque bout, il répliqua que des mains si grandes que les siennes lèveroient toute la pierre; qu'on parloit de remettre l'Eglise en l'état qu'elle étoit aux quatre premiers siècles. A quoy il répondit que nous y consentirions, pourvu que ceux de l'autre partie signassent les premiers : car, encore qu'il y pût avoir quelque intérêt

et les disposer à négocier, il fut honteusement assassiné par quelques misérables du parti exalté, qui ne voulaient admettre aucune proposition de paix.—Son fils, conseiller à la chambre mi-partie, périt également assassiné dans une émeute à Valence, quelques années après. (*V.* la *France protest.* Article encore inédit.)

(1) Sans doute M. l'*évêque* d'Aire. C'était Philippe de Cospéan ou Cospeau, consacré le 18 février 1607. Chargé de prononcer l'oraison funèbre de Henri IV, le jour où son corps fut apporté à Notre-Dame, il la fit, dit L'Estoile, « avec apparat, *hoc est* beaucoup de monstre et peu de rapport; loua le Roy et les Jésuites, et prêcha *el pauco* en Espagnol, disoit-on, duquel il a le visage, la garbe (l'orgueil) et la contenance. »

pour nous, tant y a que le leur y étoit si grand, qu'il n'y avoit pas apparence qu'ils y pussent être amenés.

Que le cardinal Du Perron lui en avoit aussi parlé, et qu'en luy disant que le Pape n'y consentiroit jamais à cause de son autorité, le cardinal répondit, en lui serrant les doigts, que, si la cour de Rome ne le vouloit pas, on le feroit par deçà contre son gré.

Que de toutes ces choses, il falloit faire son profit et se tenir prêts pour n'être pas surpris.

En après, je parlai au Roy, auquel je dis ce que MM. de La Noüe et Du Cros m'avoient dit que S. M. étoit courroucée contre moy pour quelques rapports qu'on lui avoit fait de moy. A quoy il repartit qu'il étoit vrai qu'on luy en avoit fait, et que je sçavois bien qu'ils n'étoient pas faux. Je répliquai qu'il m'avoit marqué deux points : l'un, de l'assemblée ; à quoy il me dit qu'il n'étoit pas bien assuré de celui-là, et je protestai n'en avoir jamais parlé. Pour l'autre, des garnisons, il dit que M. de Lesdiguières lui en avoit écrit, et je dis qu'il étoit vrai que j'en avois par deux fois parlé au dit Sr de Lesdiguières, mais toujours ayant charge et n'étant pas seul. Sur quoy il me dit que nous ne devions pas nous mêler de cela, mais de prier Dieu, et lui laisser disposer des garnisons. Je répliquai que son Edit nous avoit donné les dites places en garde : sur quoy il dit que c'étoit à lui d'interpréter ses Edits aussi bien que de les faire, et qu'il ne faloit point se défier de lui comme des autres Rois. Je dis que ce n'étoit pas de lui que nous nous défiions, mais de ceux de contraire religion : et il insista qu'il ne faloit pas nourrir telles divisions, et qu'il étoit à craindre que nous n'en voulussions faire autant que ceux de Hollande.—Hollande, Sire, répondis-je, jamais une telle méchanceté ne vint en notre cœur.—Cela est bon, dit-il, mais de l'un on vient à l'autre; soyez sage! Et il me laissa.

Ce même jour, j'achetai *Hinemari Epistolæ*. . . . . . . 32 s.

Les *neuf premiers livres* d'Euclide. . . . . 14 s.

13e *janv.* — Le dimanche, je vis M. le maréchal de Bouillon, à qui je dis les propos que j'avois eus avec le Roy. De quoy il dit n'avoir point ouï parler. Et me dit que quant aux nouvelles, qu'il y avoit apparence de guerre en Allemagne pour la Religion; d'autant que les princes protestants se plaignoient que la paix de Passau étoit rompue en toutes ses clauses, les Ecclésiastiques demandant et obtenant de

l'Empereur d'être remis en la possession de leurs biens, même avec compte des fruits perçus. Qu'il y a une ville sur le Rhin (1) en laquelle l'Evêque voulut faire la procession par tous les lieux célèbres de la ville, au lieu qu'on n'avoit accoutumé de passer qu'en certaines petites ruelles; mais le Magistrat en étant averti, s'en alla prendre la procession et la conduire lui-même par les ruelles accoûtumées, faisant emprisonner trois des principaux qui avoient consenti à telle nouveauté. L'Evêque en faisant plainte à l'Empereur, il y avoit le Duc de Bavière qui déclara que si la ville ne se départoit de tel empêchement et ne désavouoit le conseil qui en avoit été tenu, elle seroit dans vingt-quatre heures mise au ban de l'Empire. La ville obéit, et fut par le dit Duc déclaré que la ville ne seroit point mise au ban, mais que l'Empereur vouloit qu'on lui livrât trois des principaux du conseil, ce qui fut fait, et cela jusques au 23 nov. dernier. Sur quoi le duc de Vittemberg est intervenu, qui se plaint de ce que l'exécution du ban qui lui appartenait comme gouverneur du Cercle de Souabe, avoit été commise à un autre. Que cela sert pour faire voir que les Luthériens cherchoient l'union avec ceux de notre confession.

Que les Hongrois ont publié un manifeste par lequel ils se départoient de toute union et amitié avec les Allemands et protestoient de ne les vouloir jamais reconnoître pour amis.

Qu'en Flandre on a publié un écrit que le Roy a vu, dans lequel il est parlé des Rois de France, d'Angleterre et d'Espagne en ces termes : que celui d'Angleterre est représenté pour le plus grand Roy qui soit, et chef de ceux de la Religion en quelque lieu qu'ils soient. Que le Roy d'Espagne est d'un frêle naturel, qui n'est maintenu que par les vertus et la mémoire de son père. Que celui de France est un lion, mais lassé et de qui les griffes sont émoussées.

Qu'en Italie, les affaires des Vénétiens contre le Pape s'échauffoient, qu'ils ont prins prisonnier celui qui était leur ambassadeur auprès du Roy, pour ce qu'il fréquentoit tant le Nonce du Pape que l'ambassadeur d'Espagne, et avoit demandé au Pape un évêché sans le sçu de la seigneurie ; qu'on croit qu'il étoit déjà décapité.

Que s'enquérant à certain personnage, non de notre Religion, mais même prêtre, pourquoi M. de Béthune avoit dit qu'il falloit attendre

(1) Il y a ici à la marge *Donaverde.* C'est *Donawert* ou *Donauwerth* (*Donaverda*, *Danubii insula*), en Bavière. Au lieu du Rhin, il faudrait donc lire *Danube.*

le mois de may, et qu'on verroit bien des choses, il avoit dit que c'étoit parce qu'en ce temps-là on espéroit que M. D. R. S. (1) serviroit pour manier l'assemblée.

14[e] *janv.* — Lundi, je priai M. Du Pradel de se présenter pour moi, et achetai *Gosselini algebra*. . . . . 6 s. 3 d.

15[e] *janv.* — Le mardi, M. d'Aubigné partit, et j'achetai *Liturgica Jansani* (?) . . . . 20 s.

16[e], 17[e], 18[e] et 19[e] *janv.* — Mercredi, jeudi, vendredi, samedi.

20[e] *janv.* — Dimanche, je prêchai à Charenton.

21[e] *janv.* — Lundi, ceux de Die vinrent, ou pour eux, Bertrand Beausire (2) et Du Cros.

J'achetai *Hersonis Buscheri exercitationeum*. . . . . . 20 s.

22[e] et 23[e] *janv.* — Mardi, mercredi.

24[e] *janv.* — Jeudi, M. de Saint-Auban (3) me dit que le Roy avoit dit à Cotton que j'étois un séditieux, et que Cotton lui avoit répondu que j'étois habile homme et docte. Et le Roy répliqua qu'on étoit sujet à être trompé.

Item que M. de Verdun (4) (que j'avais prié de ce faire), disant au Roy que j'étois marri que par des rapports je fusse en sa malgrâce, le Roy répondit qu'il étoit vrai, et que j'étois un séditieux. Lui repartant que s'il plaisoit à S. M. m'écouter, je lui donnerois contentement, S. M. répliqua : m'en répondez-vous? Et lui, disant qu'oui, le Roy lui promit de lui donner heure pour parler à moy à fonds.

25[e] et 26[e] *janv.* — Vendredi, samedi.

27[e] *janv.* — Dimanche, M. de Bullion me donna entrée chez M. le Chancelier, à qui je me plaignis de ce que le Roy étoit toujours courroucé contre moy, et lui en dis les particularités. A quoy il répondit que c'étoit peu de chose, et que je ne devois point croire que le Roy fût en colère, seulement que je continuasse d'être homme de bien, et que je n'eusse point de peur du reste.

(1) Ces initiales désignent apparemment Monsieur De Rohan Soubise. Agé alors de vingt-huit ans, Henri de Rohan avait épousé, en 1605, Marguerite de Béthune, fille de Sully et fervente huguenote, et était colonel des Suisses et des Grisons. Il attirait dès lors les regards du parti réformé.

(2) Manque de renseignements sur ce nom.

(3) Jacques Pape, seigneur de Saint-Auban (ou Alban), de la famille du célèbre Guy-Pape, un des principaux capitaines des premières guerres de religion, dans le Midi, sous Des Adrets, et ensuite sous Ch. Du Puy Montbrun.

(4) Sans doute Nicolas de Verdun, alors premier président au Parlement de Toulouse (plus tard, en 1616, au Parlement de Paris), à moins qu'il ne s'agisse de M. l'*évêque* de Verdun. Mais la première conjecture nous paraît plus plausible.

28e *janv.* — Le lundi, M. le Chancelier parla de moy à M. Du Cros, et dit que le Roy seroit bien aise de me connaître homme de bien, mais que je ne devois pas toujours dire tout ce qui étoit vrai; que j'eusse aussi bien fait de nier au Roy que j'eusse parlé à M. de Lesdiguières des garnisons.

J'achetai *Belcarii....... Matt. Galeni de Missâ. Richardi Smithœi de cœlibatu. Peltani de Purgatorio* . . . . 50 s.

Molinœi de reliquiis [?]. . . . . 8 s.

Theodori Presbyteri Isagoge [?]. *Anastasii libelli* [?] . . . 4 s.

Nisseni orationes duœ. Petri Michaëlis de Eucharistia. . . 23 s.

Evangelium secundum Matheum hebraïcè, de Séb. Munster. 16 s.

29e, 30e, 31e *janv.* — Mardi, mercredi, jeudi.

(*La fin au prochain Cahier.*)

On a pu déjà apprécier combien ce Journal de Chamier est intéressant et important pour notre histoire, par les nombreux détails qu'il fournit, par les rapprochements auxquels il donne lieu. On assiste à ses entrevues avec le roi, avec Sully, avec le père Cotton; on les voit, on les entend, on est de la partie. Ce qui est aussi fort curieux et instructif, c'est le côté familier, l'itinéraire, la liste des dépenses de notre auteur, celle des acquisitions qu'il fait pour sa bibliothèque. Les titres d'ouvrages ont été la plupart défigurés dans le *Ms.*, qui est, nous l'avons dit, une copie défectueuse et déjà fort ancienne. Nous avons essayé de les rétablir, avec le bon concours de M. le Pr Verny, mais sans surcharger le texte d'éclaircissements bibliographiques: c'était bien assez de nos annotations historiques.

LES ANCIENNES ACADÉMIES PROTESTANTES.

(Fin de la Notice de M. le prof. Mich. Nicolas sur les *Académies protestantes en France avant la révocation de l'Edit de Nantes.*)

Un de nos correspondants de Vaucluse nous ayant exprimé le regret de n'avoir point trouvé, dans la première partie du travail si utile de M. Nicolas, une mention relative à l'ancienne Université d'Orange, nous avons fait part de ce regret à l'auteur, et voici sa réponse: « J'ai eu peut-être tort de ne pas parler de l'Université d'Orange. Mais cette école semble avoir été peu fréquentée par les protestants français. Les synodes nationaux ne lui accordaient point de subsides; Orange n'appartenait pas d'ailleurs à la France. Je crois qu'il y aura lieu d'en parler à propos des collèges, et je tâcherai de revenir plus tard sur ce sujet et de donner un tableau général de ce qu'ont fait nos pères pour l'instruction de leurs enfants. »

III. — APERÇU DES TENDANCES DIVERSES DES ANCIENNES ACADÉMIES PROTESTANTES.

Les anciennes académies protestantes françaises ne marchèrent pas

toutes dans la même direction. Chacune eut son esprit propre et représenta une des manières de penser des protestants du XVII[e] siècle en fait de religion. Celles d'Orthez, de Montpellier, de Die et de Nîmes ne prirent pas une part aussi considérable que celles de Saumur, de Sedan et de Montauban, aux discussions théologiques de cette époque. Considérées sous ce rapport, ces écoles pourraient être rangées en deux classes; mais il est des traits plus particuliers qui les distinguent les unes des autres, et c'est par là que nous croyons devoir les caractériser.

On ne peut guère s'arrêter à ce qui concerne les académies de Montpellier et d'Orthez. Elles cessèrent d'exister précisément au moment où les théologiens français allaient se partager sur les points les plus importants de la théologie. Au point de vue théologique, leur histoire ne présente qu'un médiocre intérêt. Celle de Montpellier suivit en général l'impulsion donnée par celle de Nîmes. Elle eut cependant, dans sa courte existence, quelques professeurs de mérite, tels que Gigord, qui présida, en 1614, le synode national de Tonneins, et Michel le Faucheur, auteur de deux volumes de sermons et d'un *Traité de la Cène* (Genève, 1635, in-8°), et plus tard pasteur à Paris.

L'académie d'Orthez peut se glorifier de Lambert Daneau, qui y enseigna de 1582 à 1594. C'était un rigide calviniste, aussi ennemi des luthériens, dont il combattit les doctrines particulières dans de nombreux écrits, que des catholiques, contre lesquels il publia quelques traités de controverse. Ses ouvrages, estimés pendant longtemps, commençaient à tomber dans l'oubli, quand en 1626, le synode national de Castres chargea son fils d'en faire une nouvelle édition aux frais des églises protestantes de France (1). De tous les autres professeurs d'Orthez, le seul qui ait acquis quelque célébrité est Paul Charles, qui assista aux derniers moments de cette académie, et qui, en 1626, fut appelé à une chaire de théologie à Montauban. Il laissa en mourant (1649) une explication inachevée du cathéchisme de Calvin, qui fut complétée et publiée par son collègue, Antoine Garissoles, et dans laquelle sont exposés, quoique avec assez de modération, les principes calvinistes. Peut-on conclure de là que l'orthodoxie de Daneau

(1) Aymon, *Synod. nation.*, t. II, p. 389. On peut consulter, sur Lambert Daneau, les *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres*, par Niceron, t. XXVII, p. 23-35.

s'était maintenue à Orthez, c'est ce que, dans l'absence de tout autre document, il nous est impossible de décider.

L'académie de Die, sans avoir jamais jeté un bien vif éclat, eut parmi ses professeurs quelques écrivains dont le nom mérite l'honneur de passer à la postérité. Ce furent Etienne Blanc et l'écossais Jean Sharp, dans la première moitié du XVIIe siècle, et Antoine Crégut dans la seconde. En outre de vers latins en l'honneur de son collègue Sharp, on a du premier, qui était professeur d'hébreu, des *Thesæ de providentia Dei*, 1648. Le second a laissé quatre ouvrages, dont le principal intitulé : *Symphoria prophetarum et apostolorum* (Genevæ, 1625, 2 vol. in-4o), avait pour but d'expliquer les oppositions existant entre divers passages de l'A. et du N. T. (1). Les trois autres sont des écrits de controverse. Antoine Crégut, plus connu que les deux précédents, était pasteur à Montélimart, quand une *Apologie pour le décret du synode national de Charenton*, qu'il publia en 1650, appela sur lui l'attention et le fit nommer, cette même année, professeur de théologie à Die. C'était, à en juger par ses écrits, un homme d'un esprit conciliant, ami de la paix et éloigné des exagérations dogmatiques de son temps. C'est ce qu'on voit surtout dans un de ses écrits intitulé *Syncretismus*, et destiné à rapprocher dans une commune union les différents partis qui divisaient le protestantime (2).

Les faits que nous venons de rapporter nous indiquent déjà que le ton général de l'académie de Die n'était pas très dogmatique. On sait d'un autre côté que, dans cette école, on s'efforçait plutôt de former de bons pasteurs que d'aigres théologiens, et qu'on y donnait pour le moins autant d'importance à la pratique qu'à la science. C'est sous ce jour que nous la représente tout ce qui en est dit dans les actes des synodes nationaux. Les étudiants y étaient surveillés avec plus de soins que dans les autres académies; leur éducation littéraire et religieuse y était l'objet d'une plus rigide attention, et leurs progrès étaient stimulés et récompensés par des prix décernés publiquement. Les synodes nationaux louèrent plusieurs fois cette école comme un modèle à imiter (3).

(1) Cet ouvrage a eu trois autres éditions à Genève, en 1639, 1653 et 1670.

(2) J. Melletus, qui poursuivait en Allemagne, avec J. Duræus, ce même projet de conciliation, inséra cet ouvrage dans sa collection : *Syndromum irenicum* (Hanov., 1664, in-4°.)

(3) Aymon, *Synod. nation.*, t. II, p. 796.

L'académie de Nîmes nous offre un autre tableau. Parmi ses professeurs les plus connus, on rencontre des humanistes, des philosophes, des historiens, et fort peu de théologiens proprement dits; ceux du moins auxquels peut convenir ce titre, Pierre Viret, Turretin, Claude, n'y enseignèrent que fort peu de temps et, pour ainsi dire, en passant. La culture des lettres profanes fleurit plus dans cette école que celle des lettres sacrées. Il ne pouvait guère en être autrement. Quand, en 1561, on créa à Nîmes un enseignement théologique, il y avait déjà dans cette ville des antécédents qui devaient nécessairement exercer sur lui une influence décisive. Son collége des arts, une des premières écoles où l'on ait ressuscité en France l'étude des lettres anciennes, avait eu et avait encore pour professeurs des hommes d'un mérite incontestable. Claude Baduel, Guillaume Bigot, Ferand de Bez, Thomas Dempster et plusieurs autres y avaient implanté des goûts et des habitudes qui ne pouvaient pas céder facilement à d'autres goûts et à des habitudes nouvelles. Telle était la réputation littéraire de cette ville et de son collége des arts au XVIe siècle et au commencement du XVIIe, que J.-J. Scaliger prétendait que s'il avait eu le choix de s'établir dans quelque lieu, il aurait planté son bourdon à Nîmes (1), et que Casaubon y avait accepté la place de principal, quand des sollicitations plus puissantes l'entraînèrent d'un autre côté (2). Ces traditions littéraires pouvaient d'autant moins s'effacer qu'il y eut à Nîmes, pendant le XVIe siècle et le XVIIe, un grand nombre d'hommes faisant de la culture des lettres leur principale occupation et exerçant par leur position une action très prononcée sur son académie. Tels furent, entre autres, l'érudit Poldo d'Albenas, le médecin Pistori, le savant Claude Guiraud, qui entretenait à la fois des relations suivies avec Descartes et avec Gassendi, le jurisconsulte Rullmann, qui fut presque constamment à la tête des affaires protestantes dans le Bas-Languedoc, l'antiquaire Guiran, conseiller au présidial. Tous ces personnages professaient le protestantisme et la plupart firent partie du consistoire de Nîmes.

Ce mouvement littéraire aurait pu cependant produire d'heureux effets sur la culture des sciences théologiques, soit en les poussant dans une voie philosophique, soit en leur donnant une tendance pra-

(1) *Scaligerana*, p. 284.
(2) Ménard, *Histoire de la ville de Nîmes*, t. V, p. 335.

tique, soit surtout en les débarrassant de l'esprit de subtilité et d'argutie qui les dominait à cette époque. Malheureusement au XVII[e] siècle, le protestantisme se trouvait à Nîmes sous une influence qui ne pouvait que paralyser la vie scientifique. Au moment que la réforme éclata, un grand nombre de familles considérables de cette ville et des environs se rangèrent de son côté et combattirent vaillamment pour elle pendant la seconde moitié du XVI[e] siècle; mais quand à une époque de troubles succéda une époque de calme, pendant laquelle on n'avait plus qu'à lutter contre le mauvais vouloir du gouvernement, cette généreuse ardeur s'éteignit, et les descendants des anciens meneurs du parti protestant dans le Bas-Languedoc se préoccupèrent pour le moins autant de leurs intérêts privés que de la prospérité de la religion. Leur position au milieu des populations protestantes, qui les regardaient toujours comme leurs chefs, servit simplement à la plupart d'entre eux de facile moyen de se faire valoir auprès du gouvernement comme des personnages avec lesquels il fallait compter, et de se ménager, selon les circonstances, quelque retraite avantageuse, en traitant à de bonnes conditions. Les événements postérieurs montrèrent le cas qu'il fallait faire de leurs convictions religieuses. Même avant la révocation de l'édit de Nantes, plusieurs avaient passé au catholicisme, et quand, en 1683, les dragons de Barbezières vinrent à Nîmes pour s'emparer de Claude Brousson et de pasteurs de son parti, ce fut le baron de Saint-Cosme, président du consistoire, qui alla de nuit les attendre sur la route pour les introduire dans la ville. Sous le spécieux prétexte de sagesse et de modération, ces hommes retenaient le mouvement protestant. Les esprits honnêtes étaient gagnés par leurs belles maximes de prudence, et, cédant à leur influence énervante, ils prêchaient des principes qui les faisaient accuser d'un secret penchant pour la communion romaine. L'accusation était injuste sans doute, mais elle avait quelque apparence de raison. C'est ainsi que Jean de Serres, qui caressait l'idée d'une fusion des catholiques et des protestants, fut soupçonné de trahison. La droiture bien connue du beau caractère de Samuel Petit, qui était pour la soumission absolue au pouvoir persécuteur, ne suffit même pas pour le garantir de la défiance des protestants zélés. D'autres étaient bien aises d'avoir une excuse, pour s'en servir dans l'occasion. Aussi il n'est aucune académie qui ait donné de si fréquents scandales d'apostasie. Il nous suffit ici

de citer les noms de Jérémie Ferrier, qui, après avoir agité les églises de ses attaques exagérées contre le pape, finit par vendre sa plume à Richelieu ; de Jean Cotelier, son successeur dans la chaire de théologie, de Philippe Codurc, qui abandonna, dans sa vieillesse, le protestantisme, et qui crut faire l'apologie de son changement et engager ses anciens coreligionnaires à le suivre, en publiant un *Traité de l'obéissance des chrétiens envers leurs magistrats et princes souverains* (Paris, 1645, in-4°).

Cette désastreuse influence est d'autant plus à déplorer, qu'un grand nombre de ceux qui enseignèrent dans cette académie étaient au fond des savants d'un mérite réel, et qu'elle les détourna plus ou moins des études théologiques. Jean de Serres dont nous venons de parler publia, il est vrai, quelques écrits de controverse; mais c'est moins par ces écrits qu'il est connu que par ses divers ouvrages historiques, et surtout par ses traductions latines de Platon. Derodon peut aussi prendre place parmi les controversistes; mais il est plus célèbre comme philosophe que comme théologien. On peut en dire autant de Jean de Croï, qui est surtout un érudit, et de Samuel Petit, qui fut à la fois un humaniste, un philosophe et un orientaliste, et qui, dans les diverses branches qu'il cultiva, a laissé des travaux dont la science moderne tient encore compte.

L'académie de Saumur, la plus considérable des écoles protestantes du XVIIe siècle, est aussi celle qui exerça l'influence la plus marquée sur les opinions religieuses des pasteurs français de cette époque. Elle renversa en France le calvinisme, qu'elle remplaça par des doctrines fort voisines de celles des Arminiens, et elle ouvrit à la théologie une voie nouvelle, plus scientifique et débarrassée des préoccupations dogmatiques qui, jusqu'alors, avaient dominé tous les travaux théologiques. Quand on cherche les causes de cette tendance de l'école de Saumur, on ne peut s'empêcher d'en rapporter quelque part à Duplessis-Mornay, son zélé protecteur. Cet homme, qui réunit le sens pratique de l'homme d'état à la conscience délicate du chrétien, montra, dans tous les événements auxquels il fut mêlé, une largeur d'intelligence qui contraste singulièrement avec les vues étroites de son temps. Déplorant les discussions qui troublaient le protestantisme, il ne cessa de prêcher la concorde et de répéter l'utile conseil de laisser de côté les questions sans importance réelle qui

divisaient les esprits. Ce fut probablement pour donner à cette idée une plus grande plublicité qu'il fit paraître, en 1609, un petit traité *De la mesure de la foi*, traité fort rare, que nous n'avons pu voir et qui était destiné, dit-on, à montrer que les protestants pouvaient et devaient rester unis, tout en différant sur quelques points secondaires de doctrine. Duplessis-Mornay estimait la science; il avait beaucoup étudié lui-même, et il avait fait l'expérience des dangers d'une demi-connaissance. Aussi un de ses principaux soins fut d'engager constamment l'académie de Saumur d'appeler dans son sein des hommes d'un talent éprouvé.

C'est surtout avec Caméron que cette école prit un nouvel essor. Ce théologien, né en Ecosse et venu en France en 1600, était un homme d'une rare indépendance de pensée. Le côté faible des doctrines reçues de son temps ne lui avait pas échappé, et il avait conçu une réforme assez radicale des confessions de foi protestantes; il ne cachait à ses amis ni ses vues ni ses désirs (1); mais il connaissait assez ses contemporains pour ne pas les croire mûrs pour des changements dont il remettait la réalisation aux âges suivants. Il réussit toutefois à imprimer fortement son esprit d'examen et de libres recherches à l'académie de Saumur, dans laquelle il enseigna la théologie de 1618 à 1621. Son œuvre fut continuée par Moïse Amyraut et par Louis Cappel, deux de ses disciples les plus distingués. Ils furent secondés dans leur lutte contre le dogmatisme orthodoxe de leur temps par leur collègue, Josué de la Place.

En suivant l'impulsion donnée par Caméron, Moïse Amyraut essaya de concilier la doctrine de la prédestination, telle qu'on l'enseignait à Genève et que venait de la sanctionner le synode de Dordrecht, avec les sentiments de ceux qui aimaient à se représenter Dieu comme offrant les richesses de sa miséricorde à tout le genre humain. Au fond, les vues du professeur de Saumur ne différaient guère de celles des Arminiens, quoique, par prudence sans doute, il ne voulut pas faire cause commune avec eux. Il soutenait en effet que Dieu n'a exclu aucun homme, par un décret absolu, du salut que procure la mort de Jésus-Christ, et qu'il l'accorde à quiconque persévère dans la foi au Sauveur. De son côté, Josué de la Place, rejetant l'opinion reçue que la transgression personnelle et actuelle du premier homme

(1) *Molinæi judicium de Amyraldi libro*, p. 211.

est imputée à toute sa postérité, soutint que le péché originel n'est imputé aux hommes que d'une manière indirecte, c'est-à-dire que Dieu n'impute à chacun que sa corruption naturelle, tout en accordant que le penchant au mal est un triste héritage qu'Adam nous a transmis. Les travaux de Louis Cappel devaient avoir une influence plus grande encore, sinon dans le moment, du moins dans l'avenir. En montrant que l'Ancien Testament ne nous est pas parvenu entièrement conforme à ce qu'il était dans le principe, que les caractères hébreux primitifs avaient été remplacés par l'écriture chaldaïque, vers l'époque du retour de la captivité de Babylone, que les Masorèthes, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, avaient surchargé le texte de points-voyelles et de divers signes, que, par la comparaison du texte actuel avec les anciennes versions, on pouvait constater l'existence d'un assez grand nombre de variantes, il conduisait les esprits à conclure que la doctrine fondamentale de l'orthodoxie, la doctrine de l'inspiration littérale, n'a pas de fondement solide, et qu'elle est contraire à une foule de faits bien établis.

Les calvinistes rigides ne se méprirent pas sur la portée réelle de ces nouveautés, et tandis que les professeurs de Sedan, de Montauban et ceux de la Hollande les repoussaient de leurs leçons et dans leurs écrits, les théologiens de la Suisse lancèrent contre elles, en 1675, le formulaire connu sous le nom de *formula consensus ecclesiarum helveticarum reformatarum*. Toutes ces attaques furent vaines. Le *Consensus*, après avoir agité la Suisse, fut peu à peu abandonné, et en France les synodes nationaux ne voulurent jamais condamner d'une manière positive les professeurs de Saumur et jugèrent convenable d'ensevelir dans un perpétuel oubli toutes les querelles soulevées à cette occasion (1).

La supériorité de l'académie de Saumur ne s'éteignit pas avec Amyraut, Josué de la Place et Louis Cappel. Quelques-uns de leurs successeurs surent la maintenir. Parmi eux nous citerons Etienne Gaussen, qui succéda à Josué de la Place en 1655, et dont l'enseignement paraît avoir eu une tendance philosophique assez décidée, à en juger du moins par son traité *De utilitate philosophiæ ad theologiam* (2), et Etienne de Brais, dont le commentaire sur l'Epître

(1) Aymon, *Synod. nation.*, t. II, p. 571-576, 663 et 664.

(2) Les écrits d'Et. Gaussen ont été réimprimés plusieurs fois en Hollande et en Allemagne, jusqu'au milieu du siècle dernier.

aux Romains est mis par Walch au-dessus de tous les ouvrages semblables publiés jusqu'au milieu du XVIIe siècle (1).

Les académies de Sedan et de Montauban eurent, dans leur tendance générale, quelques traits de ressemblance. Dans l'une et dans l'autre on s'attacha avant tout à conserver, à défendre la doctrine orthodoxe des églises protestantes et à combattre à outrance l'église catholique. Mais cette tendance ne fut pas produite à Sedan par les mêmes causes qu'à Montauban.

Il n'est presque pas de professeurs de l'académie de Sedan qui n'aient laissé quelque livre de controverse. Plusieurs furent même d'une rare fécondité dans ce genre. Il suffit de citer Pierre Dumoulin, qui enseigna à cette école de 1620 à 1658, et qui est auteur d'une trentaine d'ouvrages différents de controverse, dont quelques-uns sont encore réimprimés de nos jours. On connaît les nombreux écrits de Samuel Desmarets contre l'église romaine (2). Jacques Cappel, dans ses *Livrées de Babel* (Sedan 1616, in-8°), réfute le livre dans lequel Jos. Ferrier, après son apostasie, combattit lui-même les thèses dans lesquelles il avait avancé que le pape est l'Antechrist. Abr. Rambourt attaqua le culte catholique dans son *Traité de l'adoration des images* (Sedan 1635, in-8°). Enfin, pour nous borner aux savans les plus connus, nous citerons, parmi ces controversistes, Pierre Jurieu, qui était professeur à Sedan au moment que cette académie fut supprimée.

La plupart de ces écrivains ne mirent pas moins de zèle à repousser les doctrines des professeurs de Saumur. Ce fut Pierre Dumoulin qui les attaqua le premier, dans ses leçons et dans ses écrits, et qui appela sur elles l'attention du synode d'Alençon (3). Des Marets réfuta successivement Daillé (4) et Blondel, qui avaient adopté le système de l'universalisme hypothétique. Plus tard, P. Jurieu écrivit deux ouvrages contre les théories de Pajon et de Papin, théories qui étaient plus hardies que celles des professeurs de Saumur, mais qui en étaient cependant une conséquence.

Ce fut Pierre Dumoulin qui entraîna l'académie de Sedan dans cette

(1) *Walchii Biblioth. theolog.*, t. IV, p. 685.

(2) Sam. Des Marets enseigna à Sedan de 1625 à 1631.

(3) Aymon, *Synod. nation.*, t. II, p. 571, 615-619.

(4) Daillé avait été professeur à Saumur (de 1621 à 1626), avant d'être pasteur à Paris.

voie, qu'elle suivit depuis 1620. Grand partisan des doctrines calvinistes, il devait assister avec André Rivet au synode de Dordrecht; il n'en fut empêché que par la défense expresse que le roi fit aux pasteurs et aux professeurs du royaume de se rendre à cette assemblée; il ne se crut pas moins obligé de défendre des doctrines qu'il aurait sanctionnées, et il apporta dans cette discussion toute la raideur d'un caractère naturellement altier et incapable de supporter la contradiction. Pendant les vingt-huit ans de sa carrière académique, il eut le temps d'imprimer fortement à l'école de Sedan ses principes et ses vues. Les rapports qu'il avait avec les universités de la Hollande (1), rapports qu'après lui continuèrent plusieurs de ses successeurs, contribuèrent à y maintenir cet esprit et à y faire fleurir les doctrines calvinistes.

La controverse avec l'église catholique et la défense de la confession de foi des églises réformées de France n'occupèrent pas moins les professeurs de Montauban que ceux de Sedan. C'est à un des théologiens qui y ont enseigné qu'est dû l'ouvrage le plus volumineux et le plus complet que possède la littérature protestante française sur les matières controversées entre les deux églises. Nous voulons parler de Daniel Chamier, auteur de la *Panstratria catholica* (Genevæ 1626, 4 vol. in-fol.(2). La réforme n'eut pas de plus vaillant champion que cet homme courageux, qui, après avoir consacré sa vie à sa défense, fut tué en 1621 par un boulet ennemi au moment où il exhortait sur les remparts les soldats qui n'avaient pas pu assister au culte public. Il faut placer à côté de lui son collègue Michel Béraut, cet autre ardent docteur de la cause protestante, pour laquelle il disputa à Mantes avec Duperron, qu'il vengea des attaques de l'évêque d'Evreux dans sa *Briève et claire défense de la vocation des ministres de l'Evangile* (Montauban 1598, in-8o), et dont il poursuivit le triomphe dans les synodes, dans les assemblées politiques, par ses exhortations, par ses écrits et par la part active qu'il prit à toutes les tentatives faites par les protestants pour s'assurer la liberté de conscience. Après le siége

(1) P. Dumoulin avait été professeur à Leyde, avant d'être appelé (1599) à Paris comme pasteur.

(2) Les synodes nationaux firent les frais de cette immense publication. Depuis, il s'en fit deux autres éditions, une à Francfort, en 1627, et l'autre à Strasbourg, en 1629. Fréd. Spanheim fit un abrégé de cet ouvrage, sous le titre de : *Chamierus contractus* (Genevæ, 1645, in-fol.) Daniel Chamier a laissé plusieurs autres écrits de controverse.

de 1626, l'académie de Montauban resta pendant assez longtemps dans une espèce de langueur. Nous n'y rencontrons de nouveau des professeurs de quelque mérite que vers le milieu du XVII[e] siècle. Elle reprit alors une nouvelle vie avec Jean Verdier, André Martel, Jean Claude, et quelques autres, et nous voyons la controverse reparaître dans la plupart des thèses de cette époque, ainsi que dans la *Réponse à la méthode du cardinal de Richelieu par André Martel* (1674, in-4°.)

Ce fut à Montauban que les professeurs de Saumur trouvèrent en France, après P. Dumoulin, leurs antagonistes les plus persistants. Antoine Garissoles, qui y enseigna de 1627 à 1650, et qui fit condamner en 1645, au synode national de Charenton qu'il présida, les thèses de Josué de la Place sur l'imputation du péché d'Adam, composa, sur l'invitation de cette assemblée, un traité consacré à expliquer et à défendre cette condamnation (1) qui, favorablement accueillie par quelques synodes provinciaux, fut accusée par d'autres de précipitation. Le professeur de Saumur, ayant attendu en vain pendant dix ans la convocation d'un synode national devant lequel il put se justifier, en appela au jugement public par une exposition suivie de sa doctrine dans son traité *De imputatione primi peccati Adæ* (Salmerii 1655, in-4°). Ses explications ne réduisirent pas au silence ses adversaires; et tandis qu'André Rivet, Sam. Des Marets, Franç. Turretin et plusieurs autres écrivaient contre lui en Hollande et en Suisse, les professeurs de Montauban continuèrent à le combattre, soit dans leurs leçons, soit dans les thèses qu'ils faisaient soutenir à leurs élèves (2).

Il y eut, il est vrai, à Montauban quelques professeurs animés d'un esprit plus large et plus conciliant; ils trouvèrent un appui dans Caméron, qui enseigna pendant quelques mois à l'académie de cette ville. Mais les circonstances politiques et religieuses au milieu desquelles ils se trouvaient placés ne leur étaient pas favorables. Deux partis divisaient cette ville : l'un, toujours prêt à résister les armes à la main

(1) *Explicatio ac defensio decreti synodici carentiniensis de imputatione primi peccati Adæ.* (Montalbani, 1648. In-8°.)

(2) Ces thèses n'ont pas été réunies ensemble comme celles de Saumur et de Sedan. Aussi ces opuscules sont devenus d'une rareté extrême. La bibliothèque de la faculté de théologie protestante de Montauban en possède un nombre assez considérable. Cette collection, qui est loin d'être complète, renferme 18 thèses d'André Martel, 15 de Jean Verdier, 4 de Jean Gommare, 2 d'Antoine Garissoles, 1 d'Antoine Pérez et 1 de Théophile Arbussy. Ces deux dernières, ainsi qu'une des quatre de J. Gommare et une des dix-huit d'André Martel, sont les thèses qu'ils soutinrent pour leur examen de professeur.

aux mesures hostiles du gouvernement, l'autre craignant qu'une opposition armée ne fût le signal de la destruction complète du protestantisme en France, et disposé à acheter par une entière soumission une tolérance équivoque. Ce dernier parti aurait volontiers accepté les doctrines de Saumur; mais si, par la position des hommes qui le composaient, il avait de l'influence dans les conseils de la ville, il était trop ami de la paix pour se compromettre ouvertement pour elles. Au contraire, le parti opposé était formé d'hommes d'une foi plus ardente qu'éclairée, fortement attachés aux croyances reçues, pleins d'audace pour les soutenir, et regardant tout novateur en fait de doctrine comme un traître secret qui, après avoir renié la foi des premiers réformateurs, n'avait plus qu'un pas à faire pour passer avec le catholicisme. Au milieu de ce peuple toujours prêt à descendre sur la place publique et à courir aux armes pour défendre sa foi, la vie de quelques professeurs faisant cause commune avec les modérés fut plusieurs fois menacée. En 1625, Pierre Olier fut sur le point d'être mis en pièces dans le temple même (1), et la même année, dans une autre sédition, Caméron fut tellement maltraité par une populace en fureur, qu'il mourut quelques mois après des suites de ses blessures.

Dans un tel état de choses, l'orthodoxie seule pouvait se maintenir; mais l'attachement qu'on avait pour elle n'était pas le résultat d'un examen scientifique; il était produit par un sentiment d'opposition au catholicisme. Si l'on s'y déchainait contre l'arminianisme et contre les doctrines de Saumur, c'était par crainte qu'un changement dans le dogme fît fléchir peu à peu les croyances réformées devant les envahissements toujours croissants de l'église catholique. La confession de foi calviniste était regardée comme une citadelle qu'il ne fallait pas abandonner, sous peine de périr. A Montauban plus qu'ailleurs dominait le vieux parti réformé. Le triomphe de 1621 exalta ses espérances; les revers qui ne tardèrent pas à fondre sur le protestantisme n'ébranlèrent pas de longtemps sa confiance en une politique devenue désastreuse, et s'il finit par ne plus compter sur une résistance impossible, il ne cessa jamais de défendre avec la plus grande ardeur des doctrines qui étaient pour lui le fondement des églises protestantes.

(1) *Histoire du Querci*, t. II, p. 215-217.

Quelque incomplet que soit l'aperçu que nous venons de présenter des tendances théologiques de nos anciennes académies, il peut suffire pour donner une idée de leur importance et pour éveiller le désir de faire sortir leur histoire d'un injuste oubli. Il n'est pas nécessaire de faire remarquer que, par l'étendue et la profondeur de leurs travaux, les théologiens protestants français du XVIIe siècle ont droit à une large place dans les annales de la théologie, et que c'est à quelques-uns d'entre eux que revient la gloire d'avoir arraché les sciences religieuses à l'étroit dogmatisme sous lequel elles étaient menacées de périr. Ce n'est cependant pas assez; on n'estimerait pas à leur juste valeur les services qu'ils ont rendus, si on se bornait à ne considérer que l'action qu'ils exercèrent sur leurs contemporains. Il ne faut pas oublier que c'est de ces académies que sortirent les Basnage, les Beausobre, les Desvignoles, les Lenfant, et tous les autres théologiens français que la révocation de l'Edit de Nantes dispersa en Hollande, en Suisse, en Angleterre et en Allemagne, et qui éveillèrent dans quelques-unes de ces contrées une nouvelle vie scientifique, en y répandant les trésors de leurs connaissances. Par eux, l'influence des maîtres qui les avaient formés franchit les limites de la France et celles du XVIIe siècle. Elle s'étendit sur toute l'Europe protestante; elle durait encore presque au moment qui vit naître la théologie allemande.

PRÉPARATIFS DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

MESURES PRISES POUR LA CONVERSION DES OFFICIERS DE L'ARMÉE DE MER ET DES MATELOTS APPARTENANT A LA R. P. R.

1680.

Documents originaux.

M. Jal, historiographe de la marine, a enrichi de notes spéciales l'édition des *Mémoires du marquis de Villette*, due à M. Monmerqué, où nous avons déjà trouvé la matière d'un emprunt très intéressant (*V.* ci-dessus, p. 195). Ces notes sont, pour la plupart, des extraits des divers *Etats de la marine* et des *Recueils manuscrits des ordres du Roi*, conservés aux archives du ministère. M. Jal les a soigneusement compulsés et a rapproché les Instructions rédigées par Colbert ou son fils Seignelay, et approuvées par Louis XIV, des correspondances des amiraux rendant compte de leur exécution. C'est une

note de ce genre que nous avons annoncé l'intention de reproduire (*Ibid.*, note 3) et que nous allons publier.

Nous donnons d'abord la dernière moitié d'une lettre du vice-amiral comte d'Estrées, qui en est le point de départ, et qui a le mérite de montrer parfaitement, par un aveu dépouillé d'artifice, dans quel esprit on obtempérait, ou même on allait au-devant des désirs de Louis XIV, lorsqu'il eut déclaré que son bon plaisir était d'extirper l'hérésie. A voir d'Estrées parler de la *conversion des matelots*, en dirait-on pas qu'il est question de *moraliser* les equipages ou de *christianiser* des païens?.. tandis qu'il s'agit en realité de contraindre à l'exil ou à l'hypocrisie de la religion officielle (1) des gens qui formaient précisément, au témoignage de leurs chefs, la partie la plus saine et la meilleure de l'armée de mer : le tout (il en convient ingenuement, , pour complaire à Sa Majesté et faire sa cour au ministre! (2)

Le Comte d'Estrées au marquis de Seignelay.

De La Rochelle, ce 16e avril 1680.

... Vous me confirmez, Monsieur, dans la résolution que j'ay prise de m'appliquer fortement, cette campagne, à la conversion des matelots. Rien ne seroit plus important au service du Roy et plus utile à la marine ; j'advoue que je n'y suis pas moins excité par ces raisons, et parce que je crois que ces soins-là ne vous seront point désagréables, que par le zèle que tout le monde doit avoir pour sa religion. Je n'oubliray cependant dans tout le reste aucune des choses que vous estimez nécessaires au service de Sa Majesté, ou que je penseray vous pouvoir plaire. Je vous supplie très humblement de croire que vous ne sauriez honorer personne de vostre bienveillance et protection qui en soit plus digne, par les sentimens sincères de respect et de reconnoissance que j'ay pour vos bontés et celles de monsieur votre père, puisque vous estes les seuls ministres de qui j'en aye reçu en ma vie des témoignages et des effects.

Je suis avec toutes sortes de passion et de respect, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

Le Comte *D'ESTRÉES*.

(1) En d'autres termes, de *pervertir* et de *démoraliser*...
(2) Il fut fait maréchal de France en 1681, et fut le premier maréchal nommé dans la marine.

Voici maintenant la note de M. Jal :

On ne trouve pas dans la *Collection des ordres du Roy*, vol. 48 et 49, la dépêche à laquelle répond ce paragraphe de la lettre du comte d'Estrées; mais ces volumes font très bien connaître quelles étaient les dispositions du Roi à l'égard des protestants. On lit, par exemple (p. 193 v° du tome 49), une circulaire aux intendants des ports, dans laquelle se remarquent ces passages :

14 avril 1680.

« S. M. m'ordonne aussy de vous dire qu'Elle a résolu d'oster petit à petit du corps de la marine tous ceux de la R. P. R., et premièrement, à l'égard des commissaires, Elle donnera des ordres pour oster ceux qui restent de cette religion. A l'égard des écrivains, Elle veut que vous me fassiez sçavoir s'il n'y en a aucun d'huguenot dans ledit port de mer, et que vous cessiez de les employer aussytost que vous aurez reçu cette lettre... S. M. a résolu, à l'égard des officiers, d'envoyer à..... par le moyen de l'évesque, un ecclésiastique habile et capable d'instruire ceux qui voudront bien se mettre en estat de connoistre les erreurs dans lesquelles ils sont engagez, et vous pourrez, lorsque cet ecclésiastique sera arrivé, faire entendre tout doucement à ceux desdits officiers qui sont de la religion, que S. M. veut bien encore patienter quelque temps, pour voir s'ils voudront se servir du secours qu'Elle veut bien leur donner pour les instruire dans la religion catholique; mais qu'après cela son intention n'est pas de se servir d'eux, s'ils continuent dans leur erreur... Ne manquez pas de m'envoyer une liste exacte de tous les officiciers de marine de la R. P. R. qui sont dans le département de..... »

Des lettres de Seignelay aux évêques de Saintes et de Léon (14 avril), au sujet des instructions à faire faire aux officiers protestants par des ecclésiastiques, que ces prélats sont chargés de désigner, se lisent pp. 119 et 201 du vol. 49.

A la date du 19 mai, le ministre écrivait à M. de Seüil, intendant de la marine à Brest :

« Si quelqu'un d'eux (les officiers de la religion réformée), par opiniastreté refuse de proffiter de cette grâce, et d'assister aux conférences qui seront tenues pour cet effet, il a ordre d'en advertir S. M., et que ce sera par ceux-là qu'Elle commencera à exécuter ce qu'Elle leur a fait sçavoir et à les oster de la marine, et il ne doit pas manquer de

rendre compte de ce qui se passera sur ce sujet, et de faire sçavoir principalement si le sieur Forant assistera à ces conférences. »

Forant était un vieux capitaine de vaisseau de la promotion de 1655, qui résistait à toutes les injonctions de la Cour sur la question de conscience. Sa résistance ne fut pas punie d'abord d'une destitution, mais d'un changement de département. On lit, en effet (p. 221, vol. 48, des *Ordres du Roy*), une lettre de Seignelay, du 5 juin 1680, où l'on remarque ce passage :

« Ce n'est pas d'aujourd'huy que S. M. a lieu de se plaindre de la mauvaise conduite du sieur Forant, et de son opiniastreté remplie d'emportement sur ce qui regarde la religion ; ledit sieur de Seüil ne devoit pas souffrir que cet officier respondist ainsy qu'il a fait pour tous ceux qui sont de sa religion à Brest, et pour luy apprendre à estre plus sage une autre fois, et luy faire porter son zèle indiscret dans des lieux plus éloignez, Elle luy envoye ordre de partir pour Toulon aussytost qu'il l'aura reçu, et Elle ne veut pas qu'il soit employé à l'advenir dans les revües dudit port de Brest (1). »

Nous ne savons pas si Forant, qui était capitaine de 1655, se convertit, ou si le Roi se lassa de vouloir l'y contraindre, mais nous le trouvons à la tête des capitaines de vaisseaux sur l'état de 1685, et chef d'escadre sur celui de 1686 (2).

Dans une lettre adressée à l'intendant de Rochefort, le 11 juin 1680 (p. 230 v° vol. 48), on lit cette phrase curieuse :

« S. M. lui recommande de s'appliquer toujours à la conversion des officiers de marine, et Elle trouvera bon qu'il fasse connoistre au public qu'Elle fera donner des emplois dans ce corps à ceux qui feront abjuration de leur hérésie, pourveu qu'ils soient gentilshommes. »

A la même date, Seignelay écrivait à M. de Seüil (p. 235 v° même vol.) :

« Elle veut encore (S. M.) que ledit sieur de Seüil s'informe particulièrement si les prières catholiques, la messe et les autres exercices de la religion, se font publiquement et à haute voix, dans la poupe, aux

(1) Dans une dépêche des 6-10 septembre 1681 à Seignelay, Du Quesne écrivait : « *Et comment*, Monseigneur, *laissez-vous rouiller Forant, qui est des meilleurs « manœuvriers et soldats?* Quand donc le ferez-vous servir qu'en la vigueur de « son âge?... »

(2) Il faut croire que le roi ne se lassa pas, car le pauvre Forant finit par succomber. M. Jal nous a appris, il y a quelques jours, que, dans le cours des recherches qu'il a faites depuis le temps où il écrivait ces lignes, il avait trouvé la preuve que Forant n'était devenu chef d'escadre qu'après sa conversion.

jours et heures qu'ils se doivent faire, et si les capitaines n'y apportent aucun empeschement, et qu'il fasse sçavoir aussy en quelle manière se font les prières des prétendus réformez, s'ils se retirent à l'avant et entre deux ponts, et s'ils observent de les faire à voix basse et sans être entendus. »

Une lettre adressée à M. de Vouvré, intendant de Toulon, à la date du 26 juin 1680 (p. 241, vol. 48), porte ce qui suit :

« S. M. veut bien donner encore trois mois au sieur Goffin pour se convertir, mais, ce temps expiré, Elle luy fera oster son employ s'il continue dans sa religion. »

Le 24 juin, Seignelay ordonne à de Seüil de faire savoir « quand les sieurs de la Mothe et de Rys feront abjuration de leur hérésie (p. 251 v° vol. 48). » De la Mothe était capitaine de vaisseau de 1668. De Rys était lieutenant de 1676. On trouve encore La Mothe sur l'état de 1683 ; il disparaît en 1685. Quand à de Rys ou de Ry, il ne disparaît de la liste des lieutenants qu'en 1690. Probablement tous deux avaient fini par se rendre.

En mai 1680, le Roi avait voulu effrayer les protestants par un exemple, et Seignelay avait écrit *de sa main* le billet suivant à Du Rivau-Huet, lieutenant de vaisseau de la promotion de 1670 :

« Le Roy n'ayant pas esté informé que vous estiez de la religion prétendue réformée, lorsqu'il vous a donné le commandement des quatre pinasses qu'il a fait armer à Bayonne, et l'ayant appris du depuis, il m'a ordonné de vous dire que vous ayez à remettre au sieur Roux (capitaine de frégate légère, de 1667) la pinasse que vous avez présentement, l'intention de S. M. n'estant pas que vous restiez plus longtemps dans le commandement de ces quatre bastimens. »

Cet acte de sévérité dessilla les yeux de Rivau-Huet ; car, dans l'état de 1683, on le voit porté parmi les capitaines de vaisseau de la promotion de 1682 (p. 198, vol. 48).

Les choses avaient été poussées moins avant, en 1679. Ainsi, on lit (p. 9 v° vol. 47, *Ordres du Roy*), dans une lettre adressée à Demuyn, le 6 janvier :

« Je suis bien aise de vous dire qu'il m'a paru beaucoup d'animosité de vostre part sur tout ce qui s'est passé au sujet dudit de la Favolière, et que vous devez observer en général sur les gens de la religion, tel qu'il est, de régler un peu vostre zèle, parce que dans cette occasion

et dans plusieurs autres qui ont paru devant le Roy, S. M. a trouvé qu'il n'estoit pas tousjours accompagné de la discrétion nécessaire. »

Un mois après (p. 89, même vol.), Seignelay écrivait à l'évêque de Saintes, au sujet des matelots protestants :

« S. M. m'ordonne de vous escrire qu'elle pourra contribuer à la dépense qui sera nécessaire pour convertir ces hérétiques, soit en envoyant des missionnaires dans les paroisses, soit en leur faisant quelques gratifications..... »

On voit que presque toutes ces tracasseries et ces mesures d'exclusion, à l'égard des marins protestants, sont de l'année 1680. C'est pourtant en cette même année 1680, que l'un des plus illustres officiers de la marine française, — un *protestant*, mais dont Louis XIV trouvait *les services bons catholiques*, — le lieutenant-général Abraham Du Quesne, était nommé au commandement de l'escadre de la Méditerranée, recevait le 8 juin ses lettres de créance et ses instructions, et partait pour une de ses plus glorieuses campagnes (celle contre les corsaires de Tripoli), qui devait être bientôt suivie de deux autres expéditions rendues non moins célèbres par les bombardements d'Alger et de Gênes!

DÉMOLITION DU TEMPLE DE SAINTE-FOY.

1683.

(Document inédit et Notice historique sur la fondation de l'église réformée de cette ville.)

M. le pasteur Mercat, de La Roquille (Gironde), nous a transmis la notice et le document très intéressants qu'on va lire, sur l'église de Sainte-Foy et sur la démolition de son temple.

Aymon De La Voye, originaire de la Picardie, arrivé secrètement de Genève dans la ville de Sainte-Foy, vers l'an 1541, y prêcha le premier les doctrines du pur Evangile (*V.* Crespin, Hist. des Martyrs, liv. III, p. 121). S'étant ménagé quelque intelligence auprès des habitants, et peut-être aussi muni de lettres de recommandation pour quelques partisans secrets des nouvelles doctrines (nouvelles à force d'oubli!), De La Voye se mit en relation plus fréquente avec eux. Ses entretiens leur plurent; ils l'écoutèrent bientôt avec bienveillance et goûtèrent fortement les enseignements qu'il leur donnait. Mais comme la prudence exigeait de commencer une œuvre de cette nature avec toute la réserve possible, afin de ne pas exaspérer la jalousie et la haine du clergé, De La Voye réunit ses premiers disciples dans

une *cave* qu'on montre encore à Sainte-Foy. Là fut contenue en germe toute l'Eglise de cette ville, et celle des nombreuses provinces environnantes. Les prédications de De La Voye furent tellement bénies dans ce sanctuaire improvisé et le nombre de ses auditeurs devint si grand, qu'il se vit forcé, au risque de se faire connaître de ses ennemis, d'abandonner la cave où se tenaient les assemblées et de prendre un local plus vaste.

Bientôt, malgré toute la prudence qu'on mit à tenir secrets les lieux de réunion, ces assemblées fréquentes, nombreuses, ne purent, surtout dans une petite localité, échapper à la surveillance active du clergé. A peine en eut-il été instruit, qu'il dénonça en toute hâte à l'autorité ecclésiastique, des doctrines si étranges pour l'époque et surtout en si grande opposition avec celles de l'Eglise romaine. Non content de cette première démarche, il s'adressa au bras séculier, et la cour souveraine de Bordeaux lança immédiatement une prise de corps contre le courageux De La Voye. Un huissier fut, en effet, envoyé à Sainte-Foy, vers la fin de 1541, pour se saisir de lui. De La Voye en fut informé, et il aurait eu le temps de se soustraire à l'exécution de l'arrêt. Quelques-uns de ses amis le lui conseillèrent fortement, mais il en fut indigné et protesta qu'il voulait courageusement mourir à son poste : « J'aimerois mieux n'avoir jamais esté né que de commettre telle « lascheté, car ce n'est point l'office d'un bon pasteur de s'enfuir quand il « voit venir le danger, comme dit Notre-Seigneur : ains doit demeurer, afin « que les brebis ne soyent égarées. (*Crespin*, p. 121.) »

Sur ces entrefaites, l'huissier chargé de conduire le courageux apôtre de la Réforme à la barre du parlement arriva dans Sainte-Foy. Il y était déjà depuis trois jours; pendant ce temps, De La Voye continue ses prédications et résume en trois sermons toute la doctrine « qu'il avoit preschée et pour « laquelle il estoit prest d'exposer mille vies, si tant en avoit. Desquelles pa- « roles, avec son innocence en zèle, plusieurs furent esmeus. — Comment ? « Il est cause que nous nous sommes retirez des jeux et des tournois, et « que plusieurs se sont retirez des méchancetez qu'ils avoient accoustumé « de faire (*ibid.*, pag. 122). »

Aussi, au moment où De La Voye, chargé de liens, traversait la ville comme un malfaiteur, les habitants se portèrent en foule sur la route pour le délivrer par la force; mais le fidèle pasteur leur dit : « Cessez, mes frères « et amis, n'empêchez mon martyre; la volonté de Dieu est telle que je souf- « fre pour lui, à laquelle il ne faut résister (*ibid.*, pag. 122). »

Conduit à Bordeaux, comme un vil malfaiteur, De La Voye fut jeté dans un cachot obscur et infect, d'où il ne sortit, après *neuf* mois de souffrances et de tortures morales, que pour monter sur le bûcher.

Ce fidèle serviteur de Dieu fut, en effet, brûlé vif à Bordeaux, le 21 août 1542.

Franchissons maintenant un siècle entier. Nous allons voir tomber le temple de cette même Eglise, que le martyr De La Voye avait ainsi définitivement fondée; nous allons le voir tomber sous les coups de ceux qui avaient allumé le bûcher du 24 août 1542. Voici le Procès-verbal entièrement inédit, rédigé par le curé même de Sainte-Foy, qui fut tout ensemble témoin et acteur dans toute cette « *pieuse cérémonie.* »

AD PERPETUAM REI MEMORIAM.

L'an mil six cent huitante trois et le vingt deuxième juillet, nous, curé soussigné, sommes allez avec une belle et nombreuse procession, depuis l'église paroissiale de la présente ville jusqu'aux masures du temple de ceux de la R. P. R. de ladite ville, où estant arrivez, nous avons béni une croix qui a esté posée sur un pilier dudit temple réservé pour cet objet. Ensuite de laquelle bénédiction, le père Marcellin Desbois, récolé (*sic*), a fait un beau sermon sur lesdites masures. Après quoy, nous sommes retournez en procession à ladite église, en chantant un *Te Deum* et l'*Exaudiat*, où, estant arrivez, nous avons fini toute cette pieuse cérémonie par une messe haute pour rendre grâce à Dieu d'avoir délivré cette ville de l'exercice de l'hérésie par la démolition dudit temple, laquelle l'on commença le 19e jour du présent mois et finit le 21e.

L'arrêt de la démolition fut donné par le Parlement de Guienne, séant à La Réole, le 2e du mois de juin dernier, au rapport de M. de Mirat, sur l'information faite par M. Duvigier, conseiller au Parlement, qui a assisté à la cérémonie et fait faire la démolition des contraventions des huguenots aux Edits et Déclarations du Roy.

Signé : ANDRAULT, curé de Sainte-Foy.

Il n'est pas sans utilité de rappeler ici que Sainte-Foy est aujourd'hui un des points où le protestantisme français a le plus de vie. Il y compte plusieurs églises, et y manifeste sa foi par les œuvres.

MÉMOIRE AU RÉVÉREND PÈRE DE LA CHAISE

CONTRE LES PROTESTANTS DE PARIS

ET LETTRE DU MARQUIS DE SEIGNELAY A LA REYNIE, LIEUTENANT DE POLICE

1684.

Documents inédits.

M. le pasteur Vaurigaud, de Nantes, nous avait communiqué, il y a déjà quelque temps, une de ces pièces honteuses qui fourmillent dans les dossiers des affaires concernant les protestants, sous Louis XIV : une dénonciation au révérend père de La Chaise. Nous avons rencontré, depuis peu, un document qui complète à merveille la communication de M. Vaurigaud. C'est une dépêche du marquis de Seignelay au lieutenant de police La Reynie, conçue en ces termes :

A M. de La Reynie.

A Versailles, le 30 septembre 1684.

Monsieur, le sieur de Saint-Thont [?] ayant donné advis de trois maisons à Paris où l'on donne retraite aux pauvres de la R. P. R., le Roy m'a ordonné de vous escrire de voir sur cela le père de La Chaise, afin qu'il vous indique ledit sieur de Saint-Thont, et que vous vous serviez de luy à ce que vous jugerez à propos pour l'exécution des ordres que vous avez receus sur ce sujet.

Je suis, etc.

On va voir que cette lettre, rapprochée du memoire qui suit, en précise parfaitement l'origine et la date. Ce mémoire se trouve, d'ailleurs, parmi les papiers de La Reynie, dans le tome 1er du Fonds Saint-Germain (suppl. franç., 791, I), aux manuscrits de la Bibliothèque Impériale. La lettre fait partie des registres du Secrétariat aux archives impériales. Le nom du délateur y est écrit *Saint-Thont;* il est évident que c'est une simple erreur d'orthographe.

Mémoire pour servir au Très Révérend Père Confesseur du Roy.

« Sa Révérence est très humblement supliée de se souvenir d'informer S. M. que le sieur de Saint-Thoin a retiré un jeune gentilhomme huguenot,

âgé de quinze ans, des mains de ses parents pour achever de l'instruire dans notre religion, et le mettre en état de faire abjuration de son hérésie et d'en recevoir l'absolution.

« Sa R^ce^ se souviendra pareilhement, s'il luy plaist, que le dit sieur de Saint-Thoin a hü lhoneur de luy dire que, dans les fréquentes conférences qu'il a avec ce jeune homme, il a appris que les huguenots ont plusieurs maisons en divers endroits de Paris, qu'ils font servir d'hopitaux pour les malades de leur religion, et qu'il y a vü de ces malades, avant que de mourir, demander avec de grands empreçements un prestre pour les absoudre de leur hérésie, ce qui leur fü refusé par ceux qui ont le soing de les servir, qui pour sen dispencer, disoient à tous ceux de l'un et de l'autre sexe de leur religion qui visitent ses hopitaux, que ces malades étoient dans un délire, quoique cela ne fû pas, et les ont laissé mourir dans cet état.

« Il en a même vü un de ces malades qui, ne pouvant obtenir par ces instantes prières, un prestre pour labsoudre, elever lune de ces mains vers le ciel et mourir dans cette posture de laquelle les anciens qui lasistoient à la mort, non plus que ceux qui y estoient presants ne purent remettre son bras dans sa posture naturelle. Ce qui les obligea de garder çe corps pendant trois jours pour tacher, par touttes sortes d'efforts, de luy faire besser le bras (1).

« Cette conduitte, si contraire aux lois divines et humaines, et si directement oposée aux ordonnances et declarations du roy, demande de votre R^ce^ d'en arrester le cours. Pour y parvenir, le sieur de Saint-Thoin propose, sous le bon plaisir de S. M., deux moyens inmanquables : le premier, que les maisons qui servent d'hopitaux seront razées, les matériaux avec tous les meubles qui si trouveront, confisqués, et le produit qui en reviendra employé à la conversion de ceux de cette religion que l'on y aura disposés, et à l'égard de ceux qui ont loués ces maisons des propriétaires, condamnés de payer les amendes ordonnées par S. M., comme ayant contrevenu aux déclarations du roy, qui deffende de s'assembler ailheurs que dans leur temple. Le deuxième, que celuy ou celle qui sont comme les directeurs de cest sortes d'hopitaux, seront arrestés prisonniers et etroittement gardés pour savoir le nom de ceux qui se sont servis du leur pour faire baillh de ces maisons, et ensuitte condamnés à une peine infâmante, telle qu'il plaira à S. M.

« Ces deux moyens conduiront immanquablement à ces deux choses : la première, que personne ne voudra louer sa maison aux huguenots pour servir d'hopitaux, pour n'avoir pas le chagrin de la voir démolir, par concéquent, les malades de cette religion seront contraints de ce faire porter

(1) Il y a en marge : « Le ministre Claude y était présent. »

dans nos hopitaux, où ils se convertiront, n'ayans ni ministre ni ancien qui les encourage à mourir dans leurs damnables opinions. La seconde, que par l'emprisonnement de cette sorte de directeurs d'hopitaux, qui sont gens de néant, l'on saura le nom des ministres qui ont effectivement loué ces maisons pour en faire des hopitaux et lieux d'assemblées si sévèrement deffendues par S. M., et par la punition corporelle qui sera faite à cette sorte de directeurs, les ministres n'en trouveront jamais qui si veuille exposer après ces exemples. D'où l'on peut conclure que si les ministres sont accusés d'avoir loué ces maisons pour en faire des hopitaux, c'est le moyen de les interdire, de les bannir, et de leur faire souffrir telle peine qu'il plaira à S. M. Cette dernière réflexion peut avoir de plus grandes suittes pour le bien de l'Eglise.

« Mais comme cet affaire demande beaucoup de précaution, telle que le sieur de Saint-Thoin a déjà prise et qu'il continue, pour reconnoistre les lieux que ce jeune homme luy a indiqués, l'un desquels est dans la ruë des Fossés de M. le Prince et qui répond dans la rue Saint-André-des-Arts, vis à vis et proche la porte de Bussy ; un autre dans la rue du Sabot, fauxbourg Saint-Germain, et qui répond dans celle de (1), près la Charité ; il suplie très humblement S. M. de luy en laiser le soing et la conduitte, et de luy accorder le pouvoir de prendre tels commissaires du Châtelet qu'il avisera pour l'exécution de la chose, et pour dresser tous les procez verbaux qu'il sera necessaire avec deffences, de par S. M., aux geoliers de la prison où l'on mettra ceux ou celles qu'on arrestera qui sont gens de néant, mais des plus zélés huguenots, de ne les laiser parler à personne, sous telles peines qu'il plaira à S. M. d'ordonner.

« C'est par ces moyens qu'on détruira insensiblement les huguenots dans Paris, que Dieu en sera plus glorifié, l'intention du roy satisfaite et le zèle de Votre R^ce^ accomplis, et qu'elle sera comblée d'une infinité de benédictions par ceux qui auront receu leur salut par son ministère. »

PLACET AU ROY POUR MARIE TESTU

VEUVE DE PIERRE MARTEL, AGÉE DE 78 ANS, PRISONNIÈRE A AMIENS.

1687.

(Inédit.)

Marie Testu, veuve de *Pierre Martel*, aagée de 78 ans, prisonnière ès prisons de la Conciergerie de votre ville d'Amiens, supplie en toute humilité Votre Majesté d'ordonner sa sortie

(1) Le mot est en blanc dans le Ms.

hors des dites prisons, attendu qu'elle ne croit pas estre coupable, veu que véritablement elle a abjuré son hérésie à Angerville, pays de Caux, où elle demeuroit à cause des soldats qu'elle avoit en sa maison. Mais lorsqu'elle a signé, elle n'a sceu ce qu'elle faisoit, et ils ne luy ont donné autre chose à entendre sinon qu'il falloit signer, et qu'à l'instant ils se retireroient. Depuis quoy, ses enfans l'ayant persuadée de les suivre, ce qu'elle a fait tant par affection maternelle que parce qu'elle ne pouvoit subsister à son âge sans leur assistance, elle a une seconde fois abjuré avec sesdits enfans dans la Conciergerie d'Amiens, où ils ont esté arrestés. Ses dits enfans ayant esté élargis, elle y a esté retenue, où elle est dans un fort pitoyable estat. Mais, par la grâce de Dieu, elle professe dans les règles la Religion catholique, apostolique et romaine, — ainsy qu'il a esté certifié à monsieur Chauvelin, votre commissaire, départi en la province de Picardie par les pères Jésuites du collége de votre ville d'Amiens, qui lui ont donné toutes les instructions qu'elle a souhaitées, et elle continuera ses vœux et prières pour la continuation de la prospérité en santé de Votre Majesté.

A Amiens, ce 23e juillet 1687.

(M. 6-73.)

Nous nous bornerons à appeler l'attention du lecteur sur ces naïves paroles du placet qui précède : *vu que véritablement elle a abjuré... à cause des soldats qu'elle avoit en sa maison... Lorsqu'elle a signé, elle n'a su ce qu'elle faisait...* Et il s'agit d'une pauvre malheureuse vieille femme de 78 ans. Et comme elle ne *peut subsister sans l'assistance de ses enfants*, qui, à ce qu'il paraît, n'avaient pas abjuré, on l'incarcère de nouveau avec eux ! Puis on élargit ceux-ci, mais elle, on la retient. La voilà contrainte derechef de se declarer catholique romaine *dans les règles*, d'en prendre à témoin le commissaire et les pères Jésuites, le tout pour obtenir un peu de répit et le droit de mourir hors de prison ! La pauvre femme l'a-t-elle obtenu ? Nous l'ignorons, car la pièce ne porte aucune note.

Sa Majesté a peut-être répondu par un *Néant à la requête*, ou peut-être la mort a rendu toute réponse inutile !... Les faits de ce genre se comptent par milliers, ou plutôt ils ne se comptent pas. Dieu seul a pu les énumérer.

UNE RAZZIA DE GENTILSHOMMES

ET DE PARTICULIERS DE LA R. P. R.

1687.

(Inédit.)

Le 4 août 1687 mérite de figurer avec une croix d'honneur dans les fastes de la justice du grand Roi et du grand siècle. La révolution de l'Edit de Nantes était accomplie depuis près de deux ans; tout ce que le royaume de saint Louis renfermait naguère d'hérétiques s'était converti comme par enchantement, et il ne devait plus y avoir de protestants en France, comme chacun sait. Il y en avait pourtant encore, et beaucoup : on pourrait presque dire qu'il n'y en avait jamais eu tant. Les prisons d'Etat, les châteaux de Sa Majesté et les couvents des deux sexes, ces prisons particulières qui s'ouvrirent alors de toutes parts avec un si grand empressement, regorgeaient de malheureux *nouveaux convertis* (on sait ce que ce mot signifiait), arrachés à leurs familles, et de familles entières dispersées çà et là. Et non-seulement ces prisons étaient pleines, mais chaque jour y ajoutait de nouvelles recrues.

Voici le bulletin des incarcérations ordonnées le 4 août 1687. Ce dut être un des beaux jours du règne, car la fournée est brillante. Plusieurs des noms qu'on va lire donneraient lieu à d'intéressantes mentions, si la place et le temps ne nous manquaient. Nous joignons à la série des ordres du 4 août le modèle des billets d'envoi adressés aux commandants des châteaux royaux, et un ordre de transfèrement du lendemain qui s'y rapporte, afin que le tableau de cette *razzia* à l'intérieur du royaume, au XVIIe siècle, soit ici au complet.

Colbert, Marquis de Seignelay, Secrétaire d'Etat, au Commandant du château d'Angers.

A Versailles, le 4 aoust 1687.

Le Roy envoye au château d'Angers les Srs de Montginot, de Verdeille et de Romeron, qui sont des gens opiniâtres dans la religion prétendue réformée. Sa Maj^{e} veut qu'ils soient soigneusement gardés sans avoir communication ensemble ny avec personne du dehors, si ce n'est avec M^{r} l'evesque d'Angers, ou les ecclésiastiques qu'il voudra leur envoyer. Ils doivent payer leur dépense, et s'ils veulent des valets, il faut que vous leur en donniez d'anciens catholiques, de la bonne conduite desquels vous soyez assuré. Que s'ils en veulent faire venir de Paris, vous prendrez la peine de m'en envoyer un mémoire, afin qu'avant de

les leur envoyer, je fasse examiner s'ils sont de la qualité dont ils doivent estre.

— *Pareils billets* ont esté escrits aux commandans des châteaux de Loches, de St-Malo, d'Angoulesme, d'Amiens, de Montreuil et de Nantes.

Du 4 aoust 1687.

A Versailles.

ORDRES DU ROY pour transférer du château de la Bastille en celui d'Angers les Srs de Montginot (1), de Verdeille et de Romeron.

Autres pour transférer dud. château de la Bastille en celui de Loches, les Srs de Beringhen, de Saint Jean, Amonnet, de Briguy, Cahans et le marquis de Cagny.

Autres pour transférer les Srs Le Cocq, Focart et de Monteil, des couvents où ils sont détenus à Paris au château de Saint-Malo.

Autres pour transférer les Srs Virasel, Masclary, Moricette et Gervaise, des couvents où ils sont détenus à Paris au château d'Angoulesme.

Autres pour transférer à la citadelle d'Amiens la de Le Cocq, la dlle de La Fontaine, la de Amonnet, la de Brunier et la dlle d'Orignac.

Autres pour transférer la dlle Dury, l'aisnée, la dlle Manyer, puisnée, et la dlle Morissette, de la maison des Nouvelles catholiques de Paris à la citadelle de Montreuil.

Autres pour transférer les dlles Manyer, cadette, Jacquinot, de St-Surin, Guignard, de La Roque, Le Juge, Dury, cadette, et Manyer, l'aisnée, à la citadelle de Montreuil.

Du 5 *aoust* 1687, *à Versailles.*

ORDRE DU ROY pour transférer la de de Marronay, de la R. P. R., du couvent des filles de Ste-Marie, de Loudun, au château de Loches.

(Reg. Secr.)

(1) On se rappelle que Madame de Monginot est nommée dans la lettre de Seignelay à La Reynie, rapportée ci-dessus, p. 168, en date du 23 mars 1682. Elle était de ces dames de la R. P. R. coupables de se réunir pour assister les pauvres de leur religion. Son mari devait être pour le moins complice du crime, et on n'est pas surpris de le voir *embastillé*, cinq ans plus tard, comme *opiniâtre*.

EXHUMATION DE MADAME DE MONTGOMMERY

SUR LA RÉQUISITION DE L'ÉVÊQUE DE COUTANCES.

1690.

(Note historique et documents inédits.)

S'il est un moment ici-bas où l'égalité se fasse bien sentir à tous les hommes et domine toutes leurs vaines conventions sociales, c'est à coup sûr celui où nous arrivons tous et qui s'appelle *l'article de la mort*. La mort ne connaît point les distinctions; elle « frappe du même pied l'humble toit et « le superbe palais. »

Le pauvre en sa cabane, où le chaume le couvre,
Est sujet à ses lois;
Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend pas nos Rois.

« La poudre retourne à la poudre, la terre reprend la terre, et l'esprit de l'homme retourne à Dieu qui l'a donné! » Telle est la solennelle déclaration de l'Evangile, et le pasteur la renouvelle sur chaque fosse ouverte qui va recevoir le corps d'un protestant, en quelque lieu que cette fosse ait été creusée. N'est-ce pas ce qu'auraient fait les premiers chrétiens, s'ils avaient eu « un lieu où reposer leur tête, » ou n'est-ce pas ce qu'ils faisaient, lorsque l'intolérance des pontifes du paganisme le leur permettait? (1)

L'Eglise romaine, après s'être emparée de l'individu dans tous les actes de la vie (notamment par la confession auriculaire, et en ajoutant au baptême et à la communion *cinq* autres sacrements), n'a pas voulu qu'il lui échappât dans la mort. Elle a donc institué *l'extrême onction*, elle a béni le sol destiné aux sépultures de ses fidèles, afin qu'ils fussent inhumés en *terre sainte*, à l'exclusion de tous autres. De là, il est résulté qu'il lui a fallu monter la garde autour de ses cimetières, pour empêcher qu'un péager ou un gentil vînt y prendre place à côté de quelqu'un des siens et *souiller* de sa dépouille le « champ de pourriture » catholique. De là enfin, est née aussi pour l'Eglise romaine l'obligation de chasser de ce dernier asile, lui appartenant en propre en vertu de sa *main-mise* ecclésiastique, tout ce qui n'avait pas passé par les fourches caudines du dernier sacrement, en d'autres termes, de rouvrir les tombes, anciennes ou récentes, d'exhumer les cadavres des impies, de les jeter à la voirie, ou bien de les reléguer dans un emplacement réservé à ceux qu'elle ignore ou qu'elle repousse : les enfants morts sans le sacrement

(1) On sait que dans les premiers temps, les chrétiens, obligés de se cacher et de déguiser leurs tombeaux, avaient coutume d'y graver, en signe de reconnaissance, la figure d'un *poisson*, ou d'y inscrire le mot grec ἰχθύς (poisson), dont les cinq lettres formaient les initiales de cette phrase : *Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur.*

du baptême, les suicidés, les duellistes, les criminels et... les hérétiques (1).

Ce chapitre des exhumations est un des plus affligeants de l'histoire des Eglises réformées. Benoît cite plusieurs des affaires de cette nature : l'odieux qui s'y attache n'a pas empêché malheureusement qu'elles ne fussent en grand nombre.

Après une sortie au siège de Rouen, quelques réformés ayant été enterrés confusément avec les catholiques tués dans la même occasion, les survivants de ceux-ci firent déterrer les réformés et abandonnèrent leurs corps à la merci des bêtes fauves. En 1594, le parlement de Bordeaux donne un arrêt qui autorise à déterrer les corps des réformés, qui avaient été enterrés depuis quinze ans dans les cimetières catholiques ou dans les églises. Florimond de Rémond, l'historien, présidant un jour comme plus ancien conseiller, et ordonnant par un arrêt l'exhumation d'un enfant, y ajoute que tous les corps des réformés, enterrés depuis dix ans dans les cimetières des catholiques seraient déterrés. — « On se plaignait, en 1597, que des personnes « qui étaient mortes avec quelques marques d'être réformées, n'ayant pu « avoir sépulture à cause de cela dans les cimetières des catholiques, on fai- « sait procès à leurs parents pour les avoir fait enterrer dans les cimetières « des réformés. » On citait surtout à cet égard d'incroyables actes de fanatisme commis par le curé de Saint-Etienne de Furens. — Ce fut un des points les plus difficiles à régler, lors de l'Edit de Nantes. Les réformés, « quoy- « qu'ils ne fussent pas entêtés du vain préjugé qu'un morceau de terre est « plus saint qu'un autre, demandaient qu'il n'y eût pour les deux cultes que « les mêmes cimetières. » Ils ne voulaient pas admettre une différence de sépulture qui les marquait alors d'une tache odieuse. Si l'on permettait aux catholiques, « toujours zélés jusqu'à la fureur contre ce qu'ils prennent pour « hérésie, » de porter leur haine à l'égard des réformés plus loin que la mort, comment espérer de faire vivre en paix les uns avec les autres? Pouvait-on vouloir rien de commun pendant la vie avec ceux à qui on refuse l'honneur d'une sépulture commune?... Pouvait-on fréquenter sans horreur des gens dont on se persuade que les corps morts profanent le lieu où on les enterre? Mais on fit si bien de l'autre côté, que l'article 46 de l'Edit, d'abord rédigé dans un sens explicite pour l'avenir, finit par être complétement changé et ne décida plus rien que pour le passé, c'est-à-dire que cet article statua « qu'il ne serait fait aucune recherche, innovation ou poursuite, » sur les faits accomplis. Il est vrai qu'on y revint ensuite et qu'on y rétablit les premières dispositions, mais seulement d'une

(1) Avec les exigences du canon catholique, on le voit,

« La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles, »

et le seuil des cimetières bénis courrait grand risque de n'être franchi que par un assez petit nombre d'élus, si les principes absolus et inhumains n'étaient tempérés par mille accommodements de temps, de lieux et de personnes.

manière tacite. « Quand il fallut venir à délivrer des places aux réformés, « à frais communs, les communautés ne furent pas si fâcheuses que le « clergé. Comme elles étaient ruinées par les longues guerres, elles aimèrent « mieux partager avec les réformés les cimetières anciens que de faire la « dépense d'en acheter de nouveaux. » Les commissaires de l'Edit firent les partages. Nonobstant, les chicanes, les vexations et les violences allèrent leur train. A Lyon, le chevalier du guet s'obstinait à escorter et protéger de force les convois des protestants, afin d'en tirer des salaires excessifs. A Aubenas, le marquis de Montlaur appuyait et excitait au besoin les entreprises des jésuites. L'Official d'Angers, l'évêque d'Alby, le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, faisaient déterrer des corps de réformés inhumés depuis cinq ou six années (1). Ce dernier, « l'homme le plus emporté et le « plus étourdi de son temps, et qui s'embarrassait de toutes sortes d'affaires avec le moins de réflexion, » ordonna l'exhumation des restes de la dame de La Roulye, qui reposait depuis dix-huit ans dans l'église de Pontems, et les « fit jetter sur le grand chemin. » Aussi trouvons-nous, dans le Cahier présenté au Roy en 1606, un article 15, où ce fait est relaté, d'après l'enquête du sénéchal de Guyenne, et par lequel article on supplie Sa Majesté de « mulcter les auteurs de telles *inhumanités* de châtiment condigne, » de casser semblables arrêts et mandements, et empêcher que les réformés puissent être à l'avenir troublés de la sorte. La réponse du Roy en son Conseil, datée du 19 août 1606, confirma les défenses portées par l'article 45 (*art. secr.*) de l'Edit de Nantes, et enjoignit « très expressément de pourvoir promptement ceux de la R. P. R. de lieux de sépulture, conformément aux articles 28 et 29 de l'Edit, à peine de mil livres d'amende. » Il y eut alors un peu de trêve; mais cela dura tout au plus jusqu'à la mort de Henri IV. Nous voyons des faits de tracasserie, d'agression, de violation de sépultures, entre autres, en 1612, en 1618, en 1619, en 1625, en 1626, en 1659 et années suivantes. Mais c'est surtout lorsque le Roi eut jeté le masque et montré à découvert son intention d'en finir partout et à tout prix avec *l'hydre de l'hérésie*, c'est lorsque l'heure du coup de grâce fut proche, que *l'orthodoxie* se donna carrière. Lorsque l'arrêt du 6 juin 1685 eut, avec un suprême dédain de tout droit, ruiné l'église de Caen, le peuple de cette ville l'exécuta à sa manière : au son des tambours et aux fanfares des trompettes, qui accompagnèrent la démolition du temple, il déterra les morts du cimetière voisin, « exerça mille indignités sur leurs os, joua à la boule avec les têtes, » enfin s'abandonna à tous ses sauvages instincts qu'on avait réveillés et excités. — Le 9 juillet suivant, sur la demande du clergé, un arrêt du Conseil condamna les réformés à délaisser leurs cimetières dans

(1) Par l'official d'Angers, le corps de damoiselle Marie Le Verrier; par l'évêque d'Alby, celui de Simon Charbat, laboureur du Mazage de Larnaude.

toutes les localités où l'exercice du culte avait été interdit, leur donnant pour ce délaissement un délai de six mois; aussitôt, on s'empare de ces cimetières, même dans les lieux où l'interdiction n'était pas encore prononcée, on s'y livre à tous les excès, on ouvre les tombes; on jette les ossements, même des corps entiers dans les rivières; on les traîne aux voiries. « Ce n'est pas seulement le peuple qui agit : » les juges, les personnes de qualité, les meilleurs bourgeois autorisent cette fureur par leur présence et par leurs commandements, ou y participent par leur connivence. » — On croit peut-être que la mesure était comble et qu'il n'était pas possible d'y rien ajouter : On se trompe. La Déclaration du 29 avril 1689 ajouta une horreur de plus à tant d'horreurs; ce qui n'avait apparu jusque-là que comme un criminel déportement de la populace en démence, devint l'effet d'une disposition légale. Le Roi se félicitant dans le préambule de l'*heureux succès de ses soins*, et se plaignant seulement *qu'aucuns refusaient* dans leurs maladies *de recevoir les sacrements*, ordonna que ceux qui recouvreraient la santé seraient condamnés aux galères, et que ceux qui viendraient à mourir seraient, après le procès fait à leur cadavres, *traînés sur la claye et jetés à la voirie.* On vit alors d'épouvantables scènes; on vit jusqu'à des cadavres de femmes et de vieillards traînés judiciairement par des villes, jetés à la voirie, à peine recouverts d'un peu de terre, et quelquefois encore leurs lambeaux déterrés par des forcenés, attachés par eux aux gibets publics ou laissés en proie aux chiens et aux loups!...

Ces abominables extrémités, où l'on avait été conduit par le système, lassèrent pourtant les bourreaux. Le Roi et les ministres furent eux-mêmes effrayés de leurs œuvres, ils reculèrent, et des instructions secrètes furent expédiées pour que la Déclaration ne fût plus exécutée à la lettre et restât seulement comme épouvantail. Mais on ne pouvait renoncer aux exhumations des corps de ceux qui seraient reconnus n'être pas morts en odeur de sainteté; les canons le voulaient ainsi. Boileau aurait pu avec raison et sans exagération écrire ainsi son fameux vers :

Exhume tout plutôt : c'est l'esprit de l'Église!

Les documents qu'on va lire forment le dossier d'une de ces affaires d'*exhumations canoniques* de l'année 1690. Il s'agissait de Madame de Montgommery, ensevelie depuis un an, et que l'évêque de Coutances avait entrepris de déposséder de sa tombe, comme morte sans confession. La première pièce est un placet du marquis de Courtomer, frère de la défunte, demandant un ordre pour empêcher l'évêque d'accomplir son dessein. Chose digne de remarque, ce placet porte au dos ces deux mots : *A Châteauneuf*, que nous avons constaté être de la main même de Louis XIV. La seconde pièce est une lettre de l'intendant Foucault, qui déclare que *M. L'évêque de*

Coutances s'est vu dans l'obligation de requérir l'exhumation, annonce que M. le Chancelier vient de lui enjoindre d'y faire procéder, et ajoute qu'il estime M. de Courtomer bien heureux de ce que le Roi lui a fait la grâce de trouver bon que l'exhumation, étant inévitable, s'exécutât sur la nuit, sans bruit et sans éclat. La lettre du chancelier Boucherat est jointe. Enfin viennent les explications de l'Evêque qui met naturellement toute la faute et tout le scandale sur le compte de M. de Courtomer, et se plaint de ce que celui-ci a « rejeté sur lui l'ordre que S. M. avait donné, » comme si ce n'était point lui qui, à tort ou à raison, eût requis cet ordre, d'après le propre dire de l'intendant. Quant à lui, il n'a pas eu la moindre passion en cette affaire; « il a plu au Roy de donner le premier ordre, » et « il n'y a pas un mot de vrai » dans le placet de *« ce prétendu ancien catholique, »* qui *« est tout seul dans ce qu'il dit. »* Oui, *seul...* avec M. l'Intendant. Il aurait pu faire exécuter l'ordre depuis longtemps; il a montré toute la patience possible. M. de Courtomer devrait être pénétré des bontés qu'il a reçues de sa part et de celle du Roi. En vérité, M. de Courtomer est bien ingrat!

AU ROY.

Sire, le marquis de Courtomer remontre très-humblement à Votre Majesté, que la dame de Montgommery, sa sœur, mourut subitement il y a près d'un an; qu'en tombant dans la foiblesse dont elle ne revint pas, elle demanda un confesseur. Quelques jours auparavant, elle avoit demandé une permission de manger gras pendant le caresme, à cause de ses incommodités. Au préjudice de ces marques de piété et de soumission à l'Eglise, M. l'Evesque de Coutances entreprend aujourd'huy de faire exhumer son corps, qui est enterré dans l'Eglise du lieu où elle est morte, et où elle demeuroit ordinairement. Ce spectacle, Sire, seroit si triste et si douloureux pour tous ceux de sa famille, qu'ils espèrent de la bonté et de la charité de Votre Majesté, qu'elle leur épargnera ce déplaisir, et qu'au lieu de l'ordre rigoureux que M. l'Evesque de Coutances a surpris, Votre Majesté arrestera ses desseins et s'attirera des vœux continuels pour la santé et pour la gloire de sa personne royalle.

—

L'Intendant de la généralité de Caen, au Secrétaire d'Etat de Châteauneuf.

J'avais fait entendre aux parens de feue Mme de Montgommery suivant l'ordre qu'il vous a plu m'en donner, que l'intention du Roy estoit que le corps de la dite dame fust exhumé la nuit et sans bruit hors l'Eglise où il a esté enterré par des Laïques, le Curé ayant refusé de le faire, sur ce que la dite dame avoit vescu et estoit morte sans donner les marques de religion que l'Eglise Romaine demande, ce qui a mis M^r l'Evesque de Coutances dans l'obligation de requérir que ce corps fût tiré de l'Eglise qui est polluée et qu'il est obligé d'interdire. J'ay receu, Monsieur, une lettre de M^r le Chancelier depuis 4 jours, dont la copie est cy-jointe, qui m'enjoint de faire exécuter l'ordre que vous m'avez envoyé et j'avois pris des mesures pour son exécution, lorsque j'ay reçeu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire avec copie du placet que Mr de Courtomer a présenté au Roy. Il debvoit, Monsieur, estre bien satisfait de la grace que S. M. luy a faicte de trouver bon que cette exhumation qui est inévitable se fasse sans bruit, la seule opposition de la famille de la dite défunte pouvant causer un esclat qu'elle peut empescher en donnant les mains et mesme les facilités à l'exécution des ordres que j'ay reçeus.

Je suis, etc. *Signé : FOUCAULT.*

Caen, ce 20e nov. 1690.

Copie d'une lettre du Chancelier Boucherat à l'Intendant Foucault, annexée à la précédente.

A Versailles, ce 9 nov. 1690.

Monsieur, vous avez esté informé il y a cinq ou six mois de ce qui s'estoit passé lors de la mort de Mme de Montgommery, et que les officiers de Coutances n'avoient pas fait leur devoir en souffrant que ceste dame mal convertie n'ayant, depuis sa conversion, donné aucune marque de piété, et n'ayant mesme voulu recevoir ses sacremens, ni faire aucun acte de Catholique en mourant, ces officiers n'ont pas empesché qu'elle fût enterrée dans l'Eglise Cathédrale, dont Sa M^té ayant esté informée, auroit ordonné qu'elle fût exhumée et mise dans un lieu particulier, et néantmoins que cette exhumation se fît sur la nuit sans bruit ni esclat ; quoy que cet ordre fût donné dont vous avez esté aussy informé pour le faire exécuter, on a advis que

cette exhumation n'avoit esté faite, et que Mr de Courtomer l'avoit empesché, et mesme qu'il vouloit se plaindre de Mr l'Evesque, dont vous connaissez la modération, la sagesse et la piété. Comme c'est une chose qui a deue estre exécutée, et qui est d'exemple, il est de vostre sagesse et de votre prudence de faire exécuter cet ordre avec toute la discrétion possible sur la nuit, et sans bruit, afin que l'Eglise ne reçoive pas un corps d'une personne qui n'a point voulu faire d'action de bon catholique depuis son abjuration, ni reconnaître d'Eglise.

Je suis, etc. Signé *BOUCHERAT.*

L'Évêque de Coutances au Secrétaire d'État de Châteauneuf.

Monsieur,

J'ay receu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire avec le placet que Mr le marquis de Courtomer a donné au Roy et la lettre du père Bordes à Mr l'archevesque de Paris, et en mesme temps, par le mesme ordinaire, je reçus un ordre de Mr Foucault, Intendant de cette province, pour faire exécuter les ordres qui avoient esté donnés dès le mois d'avril dernier. J'ay bien veu, Monsieur, que le retardement de l'exécution n'est venu que de Mr de Courtomer. Comme l'ordre portoit que l'on obligeast la famille à l'exécuter pour le faire plus doucement et avec moins de scandale, ils ont toujours différé, et lorsqu'ils ont veu que Mr l'Intendant, ennuyé de tous ces délays, vouloit tout de bon le faire exécuter, ils ont crû devoir présenter ce placet pour rejeter sur moy l'ordre que S. M. avait donné. J'aurai pu, Monsieur, faire exécuter l'ordre que m'envoyoit Mr l'Intendant puisque votre lettre ne disoit rien de contraire et qu'elle me disoit seulement que je visse avec luy si le contenu au placet estoit véritable, et qu'il n'y a pas un mot de vray, comme Mr l'Intendant connoist aussy bien que moi. Mais, Monsieur, j'ay esté bien aise de donner encore cette marque du peu de passion que j'ay en cette affaire, en surseoyant l'exécution de cet ordre, jusqu'à ce que j'eusse rendu compte de l'état des choses. On a veu, Monsieur, que tout ce que Mr de Courtomer dit dans son placet n'estoit point véritable, quand il a plû au Roy de donner le premier ordre. Ce prétendu ancien catholique est tout seul dans ce qu'il dit. Il a eu grand tort de n'envoyer pas quérir le curé de Mme de Montgommery qui n'estoit qu'à

cinquante pas de son chasteau, si elle avoit demandé un prestre. Cela n'a pas été fait, le curé en a rendu témoignage dans l'information qui fut faite lors et qui a été veue lors de l'ordre du Roy. Le longtemps que cela est passé ne vient que de l'éloignement et des fuittes de Mr de Courtomer. Au reste, Monsieur, tout est favorable pour l'Eglise, et qu'il seroit bien dur de continuer de faire les fonctions dans une église profanée. En faisant oster ce corps la nuit et sans bruit, ce spectacle fascheux qui fait tant de peine à Mr de Courtomer ne paroistra pas, et ainsy les règles de l'Eglise seront sacrées et cela ne fera nul éclat si Mr de Courtomer ne le fait luy-mesme. Je ne répondrai rien à toute la méchante volonté que Mr de Courtomer m'impute, ma conscience et ma conduitte me justifient assez. La première, me rend témoignage que je n'ay nulle passion d'avoir de l'aversion icy pour sa famille que je ne connois presque pas, et ma conduitte montre à tout le monde que je n'en ay pas puisque j'ay laissé encore tout le tems qu'il y a sans presser l'exécution de cet ordre donné dès le mois d'avril dernier, et que ce qui a esté fait, l'a esté dans mon absence. J'estois à Paris pour les affaires de ma famille quand Mme de Montgommery mourut. En voilà trop pour ma justification. J'ay cru pourtant que je le devois pour faire voir la vérité, et que vous ne le trouverez pas mauvais, puisque vous me faites l'honneur de me croire.

Je suis, etc.

Signé : *CHARLES FRANÇOIS*
Ev. de Coutances.

De Coutances, ce 21 nov. 1690.
(M. 672.)

Nous aurons occasion de citer d'autres cas d'exhumations postérieures à 1690, et de suivre cette question dans le cours du XVIIIe siècle ; car c'est un des principes les plus immuables de l'Eglise romaine que celui qui l'empêche de tolérer qu'un étranger quelconque repose en paix dans une terre consacrée par elle au bénéfice de ses seuls enfants. Aussi, nos descendants, qui étudieront à leur tour l'histoire du protestantisme français au dix-neuvième siècle, y trouveront sans nul doute de curieux exemples de cette intolérance constitutionnelle et traditionnelle. Il n'en saurait être autrement. *Sint ut sunt aut non sint.*

UNE IMPORTANTE AFFAIRE DU GRAND RÈGNE.

1693.

« Vous vous moquez.
— Je ne me moque point. »
(MOLIÈRE, *le Misanthrope*.)

(Inédit.)

On va voir comment il arriva, le 6 février 1693, que le Roy ayant été informé directement de la conversion d'un *Invalide* catholique au protestantisme, l'affaire parut tellement IMPORTANTE que tous les ressorts du gouvernement furent incontinent, et sans doute toutes affaires cessantes, mis en activité. Le même jour le secrétaire d'Etat Pontchartrain écrit au lieutenant de police, La Reynie, et à Barbezieux, ministre de la guerre, à qui il mande de prendre les ordres de Sa Majesté pour l'arrestation de l'inculpé.

Ne dirait-on pas qu'il y va, non du salut d'une âme, mais du salut de l'Etat ? La monarchie de Louis XIV mise en péril parce qu'un pensionnaire de l'Hôtel des Invalides s'est fait protestant ! Il est vrai que la date rend la chose au moins fort inattendue.

A M. de Barbezieux.

6 février 1693.

Le Roy a eu advis certain qu'un Invalide nommé la Fortune de Tilladet qui est actuellement à l'hostel des Invalides, s'est donné du mouvement et a pris des mesures avec un séducteur qui est à Paris, pour se faire instruire en la R. P. R. et se pervertir. Sur quoy Sa Majesté m'ordonne de vous escrire de prendre son ordre pour faire mettre en prison cet Invalide et tascher de sçavoir de luy les raisons qui l'ont porté à se vouloir faire Protestant, quelles personnes l'ont sollicité pour cela, et à qui il a esté adressé. Je suis, etc.

A M. de La Reynie.

Dudit jour.

J'ay rendu compte au Roy du mémoire que vous m'avez envoyé au sujet du nommé Roger, et comme vous jugez qu'il n'y a quant à présent rien à faire qu'à arrester l'Invalide qu'il a perverty et à sçavoir de luy ce qui s'est passé en cette occasion, Sa Majesté a donné pour cela ses ordres à Mr de Barbezieux. J'attendray de vos nouvelles sur l'éclaircissement que vous prendrez dans la suitte de cette affaire qui paroit importante. Je suis, etc.

(Reg. Secr.)

DEUX SONNETS SUR LA MORT DE CLAUDE BROUSSON

EXÉCUTÉ A MONTPELLIER, LE 4 NOVEMBRE 1698.

> Le plus célèbre des martyrs de cette époque, celui qui a laissé les plus longs souvenirs d'admiration et de douleur dans le cœur des populations protestantes, fut Claude Brousson. DE FÉLICE, p. 429.

La vie et la mort de Claude Brousson, qui ouvrent, pour ainsi dire, les annales du *désert protestant* au XVII[e] siècle, sont demeurées au nombre de ses plus grands exemples et de ses plus magnifiques pages. Elles ont été résumées, l'an dernier, dans une excellente petite esquisse, par M. le pasteur A. Borrel, de Nîmes (1). Tout récemment, M. H.-S. Baynes, dont nous avons fait connaître un précédent ouvrage relatif à l'histoire du protestantisme français (*Bull.* t. I, p. 216), a publié à Londres l'étude biographique qu'il avait annoncée, et dont ses *Witnesses in Sackcloth* n'étaient que l'introduction (2). Il a donné pour premier titre, à cette *Vie de Brousson*, celui de *l'Evangéliste du désert* que l'avocat au parlement de Toulouse, devenu apôtre des fidèles de Nîmes et martyr de l'Eglise réformée de France, a, en effet, si glorieusement mérité de porter, comme ayant offert, dans ses travaux et dans son trépas, le type accompli du serviteur de l'Evangile. Dès le premier feuillet, se lit cette heureuse parole de Brousson lui-même, et qui est bien l'épigraphe du livre : « *Quand Dieu permet que ses ministres meurent pour l'Evangile, ils prêchent du fond de leur tombe plus fortement encore que durant leur vie.* » M. Baynes a eu à sa disposition, entre autres sources originales et authentiques, une notice inédite qui fait partie des cinquante biographies de protestants français, écrites vers 1700, par J. Quick, l'auteur du *Synodicon* et déposées dans la *Bibliothèque du docteur Williams*, où se trouve le portrait de Daniel Chamier, reproduit ci-dessus, p. 296. Nous reviendrons sur ce précieux lot de manuscrits inédits dont on nous a promis de nous enrichir. Quick avait connu personnellement Brousson, il écrivit très peu de temps après sa mort ; et suivant ce qu'il dit, il « n'a pu retracer la vie de cette excellent homme de Dieu, sans faire en même » temps comme un précis de l'histoire des martyrs (3). » On comprend l'in-

(1) *Biographie de Claude Brousson, pasteur de Nîmes à l'époqve des assemblées du Désert*, de 1683 à 1698, suivie de la liste de tous les pasteurs qui ont desservi l'église de Nîmes depuis sa fondation. Broch. in-12 de 48 pages. Nîmes, Garve, éditeur-libraire, 1852.

(2) *The evangelist of the Desert; Life of Cl. Brousson, sometime advocate of Parliament at Toulouse in the reign of Louis XIV, afterwards a protestant minister and martyr.* From original and authentic records. Un vol. in-12 de XVI-382 p. Londres, Hamilton and C[o]. Paris, Cherbuliez. 1853.

(3) Les Isaac Vidal, les Fulcran Rey, Meyrueis, Granseille, Mercier, Esclopier, David Mazel, Emm. Dalgues, Guill. Bertezène, François Vivens, Olivier Souverain, Dumas, Quet, Bonnemère, Papus, Bernard Saint-Paul, Du Plan, Guyon, Paul Colognac, La Porte, Henri Guérin, Peyrol, Roman, etc.

térêt que doit avoir une telle biographie. Le travail, dans lequel M. Baynes a fondu ce document avec les autres qu'il a consultés, est divisé en quatorze chapitres, embrassant : La jeunesse de Brousson et ses débuts au parlement, Sa retraite en Suisse, Sa mission en Allemagne et en Hollande, Son séjour à Lausanne, Son ministère *au Désert*, Son retour à Lausanne, L'organisation qu'il donne aux Assemblées, Ses lettres aux confesseurs de la foi en France et ses prédications, Son voyage à Londres, Son ministère à La Haye et ses publications, Son retour *au Désert*, Ses démarches lors de la Paix de Riswick, Son rôle dans la résistance au redoublement de persécutions, La capture et le couronnement de cette noble existence d'abnégation et de dévouement par le martyre. Le dernier chapitre contient une note bibliographique sur les écrits de Brousson ; un aperçu relatif au dernier de ses collègues, Roman; une réfutation de diverses calomnies accréditées par des écrivains hostiles; enfin, un document inédit, que nous devions à l'obligeance de M. le pasteur Borrel et que nous avions eu la satisfaction de communiquer à l'auteur, sur sa demande. C'est une proclamation de l'intendant de Montpellier, Lamoignon de Basville, en date du 26 novembre 1691, mettant à prix pour deux mille livres chacunes, les têtes de Brousson et de Vivens. A la suite, se trouve leur signalement.

Nous aurons recours plus d'une fois à ces deux études biographiques de MM. Borrel et Baynes, que nous recommandons vivement à nos lecteurs. Elles ne sont pas, du reste, les seules qui aient été consacrées à Brousson en ces derniers temps. Il faut y joindre l'important article de 13 pages qui a paru dans le dernier demi-volume de la *France protestante* (t. III, p. 23). Cette mention, qui nous ramène à notre zélé collaborateur, M. Eug. Haag, est ici d'autant plus à sa place que les documents, relatifs à Brousson, qui vont suivre, nous viennent de lui. C'est à Genève et dans les papiers de Court, dont il nous a entretenus ci-dessus, p. 225, qu'il a trouvé deux morceaux de poésie d'une grande beauté sur la mort de l'Evangéliste du Désert. On peut dire que le poëte a été dignement inspiré et que de pareils sonnets sont rares. Il paraît qu'au second, un vers a été omis dans le manuscrit que M. Haag a copié.

SONNET

SUR LA MORT DE CLAUDE BROUSSON.

(Mss. de Court, nº 39.)

Aller où l'on voyoit les supplices ouverts,
Pour ceux qui font refus d'adhérer à l'idole ;
Y prêcher Jésus-Christ et sa Sainte Parole,
Pour tirer les mortels du chemin des enfers ;

Y consoler Sion, qui gémit dans les fers,
Et, malgré l'ennemi qui l'Eglise désole,
Y dresser au Sauveur une céleste école,
Dont la voix retentit jusque dans les déserts;

Arborer dans le camp, où Satan a son règne,
De ce divin Sauveur la glorieuse enseigne,
Y vaincre, y triompher d'une auguste façon;

Aller d'un air riant affronter le supplice,
Le souffrir pour celui qui fut notre justice,
C'est la vie et la mort de l'illustre Brousson.

AUTRE.

Enfin Brousson est mort, et de sa courte vie
Il a fait un échange avec l'éternité!
Son âme, de tous maux pleinement affranchie,
Repose au vrai séjour de la félicité!

. . . .

Il est mort pour la vérité,
Que son sort est digne d'envie
Et digne d'être récité!

Pasteurs, dont il fut le confrère,
Que d'honneur pour le caractère
Dont le ciel vous a revêtus!

Pour éterniser sa mémoire,
Aspirez à la même gloire,
Et pour la mériter, imitez ses vertus.

ENLÈVEMENTS DE JEUNES PROTESTANTES

EN LANGUEDOC, EN POITOU ET EN GUYENNE.

1696-1698.

I.

Le rapt était en grand usage dans les diocèses du royaume tout catholique de Louis XIV ; il devint même autorisé et légal. On enlevait le plus qu'on pouvait les enfants des réformés ou des *nouveaux convertis* suspects, dont le nombre était grand, et on les enfermait en lieu d'édification, dans les couvents. La fin sanctifiait le moyen. Puisque les âmes de ces pauvres enfants périssaient, l'ardente charité du clergé n'exigeait-elle pas impérieusement qu'il les sauvât à tout prix de la perdition? L'évêque d'Alais obéit sans doute à ces grands devoirs de sa charge pastorale, lorsque après avoir ravi à un vieux militaire estropié d'Anduze sa fille, et l'avoir instruite et fait communier, il se refusa encore à la lui rendre de trois années. La charité épiscopale était pourtant en défaut sur un point, car la néophyte n'était pas gardée et entretenue gratuitement, et sa conversion coûtait cher au pauvre père, si cher qu'il ne put supporter cette dépense et s'adressa au Roy en faisant valoir ses services, dont il avait droit d'attendre un autre prix. Voici sa lettre au ministre de S. M.

La suscription porte :

A M. le marquis de Chasteauneuf, ministre et secrétaire d'Etat.
En Cour.

A Anduze, ce 23 février 1696.

Monseigneur,

Il y a environ trois mois que j'ay pris la liberté de vous escrire et vous demander par grâce de faire en sorte qu'il me soit rendu justice, au subjet de ma fille que Monsieur d'Alais (1) a fait mettre dans un couvent, sous prétexte, Monseigneur, qu'elle n'alloit pas aux instructions, quoiqu'elle en soit dispensée, estant dans l'âge de quinze années. Mais à présent, il n'est plus question de cela, puisqu'on l'a faite confesser et communier. Après quoy, Monseigneur, j'ay été voir Monsieur d'Alais et le prier de vouloir faire sortir ma

(1) L'évêque d'Alais.

fille. Il m'a répondu qu'il n'estoit pas temps de trois années. Je m'adresse encore à vous, Monseigneur, pour qu'on me la mette en liberté, ne pouvant supporter la dépense qu'elle me fait à cause des grandes charges qu'il me faut payer, ayant fort peu de bien et une famille à entretenir, et moy qui suis estropié et achevé de vieillesse, ayant servi le Roy l'espace de trente années sans discontinuer, et fus estropié en Portugal. Et je ne laissay pas, Monseigneur, de servir après la paix de Portugal, en France, ayant commandé une compagnie au Régiment de Normandie l'espace de dix ans. C'est la prière, Monseigneur, que vous fait celuy qui est et sera avec toute sorte de respect et de soumission,

Monseigneur, vostre très humble et très obéissant serviteur,

BRUNEL.

(M. 673.)

Il paraît, par l'absence de toute mention, que cette lettre n'aurait été suivie d'aucune réponse.

II.

Les deux pièces qui suivent font connaître un autre fait de la même nature. Seulement au lieu d'une jeune fille de quinze ans, il s'agit d'une chétive enfant de *cinq ans et quelques mois*, arrachée le 19 février 1698, des bras d'une mère désolée, par un hoqueton de l'intendant de Bernage. La lettre du pauvre père est navrante. Si le ministre Châteauneuf avait des entrailles, il a dû se sentir remué. Nous ignorons la réponse faite au suppliant, et même s'il a reçu une réponse.

A Monseigneur de Chasteauneuf, ministre et secrétaire d'Estat.

A La Rochefoucaud, ce 13 mars 1698.

Monseigneur,

Je prends encore une fois la liberté d'adresser à votre Grandeur le placet ci-joint, pour réclamer votre bonté et la ustice du Roy, au sujet de l'enlèvement que l'on m'a fait depuis quelques jours de ma fille aînée, âgée seulement de cinq ans et quelques mois, son âge encore tendre ne permet pas de la priver des soins de sa mère, qui se fond en larmes

depuis cet enlèvement. La sensibilité, Monseigneur, que les pères et mères ont pour ces chères plantes ne vous est pas inconnue, et vous seriez touché de nostre état si je vous le pouvois dépeindre aussi pitoyable et douloureux qu'il est. Appaisez, Monseigneur, par votre justice, l'accablement qui nous presse, nous prierons Dieu qu'il répande sur votre Grandeur ses plus précieuses bénédictions, étant avec un profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

PASQUET.

PLACET.

Monseigneur,

Pierre Pasquet, advocat, habitant de la Rochefoucaud, remontre très humblement à votre Grandeur, que le dix-neuf février de la présente année 1698, un hoqueton de Monsieur de Bernay, intendant de la généralité de Limoges, assisté d'un archer, furent dans la maison du suppliant et luy enlevèrent Marie Pasquet, sa fille, âgée seulement de cinq ans et quelques mois, laquelle ils ont conduite dans l'hôpital de Ruffect, par l'ordre de mondit sieur l'intendant, et comme le jeune enfant est fort infirme et hors de raison, il est à craindre, Monseigneur, qu'estant privée des soins de sa mère elle ne tombe dans une langueur qui luy pourroit causer la mort. C'est pourquoy le suppliant à recours à votre bonté pour obtenir de la justice de Sa Majesté, que le jeune enfant luy soit rendu et il priera Dieu pour votre prospérité.

PASQUET.

(M. 672.)

III.

Nous n'assurerions pas que les enlèvements d'enfants et leur détention dans les maisons des communautés religieuses aient toujours été occasionnés par un zèle complétement désintéressé, et que certains appétits moins

relevés n'aient point guidé les convertisseurs dans l'application des *rigueurs salutaires*. On serait même tenté de croire que les frais d'entretien, mis à la charge des parents ou prélevés sur leurs revenus, au profit des communautés qui recevaient ces pensionnaires, entraient le plus souvent en grande considération; et à voir la multitude de ces pieuses incarcérations, on doit conclure que les huguenots des classes riches ou aisées étaient mis comme en coupe réglée. La spéculation fut évidemment assez profitable aux caisses des établissements monastiques. Nous avons publié ci-dessus (p. 77) une quittance relative à un petit payement de ce genre.

Dans la lettre suivante, l'évêque de Montauban demande la protection du ministre, M. de Châteauneuf, pour obtenir une chose *très prudente et très nécessaire*, qui est de faire enlever et mettre dans un couvent à Bordeaux une demoiselle de quatorze ans, la petite fille de ce David de Caumont, baron de Montbeton, dont nous avons parlé (V. *ci-dessus*, p. 76). Le prélat a soin de faire connaître que cette demoiselle est une riche héritière, qu'elle doit avoir un jour cent mille écus de bien, et que sa mère et sa grand'mère, très huguenotes, songent à la marier bientôt avec un *mauvais converti*. Comme elle réside alternativement dans des propriétés qui sont du ressort de trois intendances, il a déjà pris toutes ses mesures pour qu'elle ne puisse échapper; il a fait goûter sa proposition aux trois intendants, qui n'attendent que des ordres pour s'assurer de la jeune fille. *Qui veut la fin veut le moyen*. Ces mots, *Bon à Bordeaux*, qu'on lit au dos de la pièce, indiquent que les ordres durent être en effet donnés.

L'évêque de Montauban à M. le marquis de Châteauneuf, ministre secrétaire d'Etat.

De Montauban, ce 20 juin [1698].

Monsieur,

Je suis obligé de vous rendre conte (*sic*) de ce que je juge nécessaire pour la religion dans mon diocèse, et d'implorer vostre protection dans les occasions qui se présentent. Il y a une demoiselle de quatorze ans qui est entre les mains d'une mère et d'une grand'mère très huguenotes. Elle est petite-fille d'un baron de Montbeton, qui avoit esté connu de vous, Monsieur, et qui est mort protestant comme il avoit vécu. Cet enfant dont j'ay l'honneur de vous parler, aura un jour cent mille écus de bien. Son père est dans les pays étrangers, et

je sçay que la mère de cette demoiselle songe à la marier bientost avec un mauvais converti. Elle est tantost à Montauban, tantost à Montbeton, terre qu'elle a dans mon diocèse, du département du Languedoc, et tantost à Nérac dans l'intendance de Bordeaux. Je crois, Monsieur, qu'il sera nécessaire de faire mettre cette fille dans un couvent et d'envoyer des ordres de Sa Majesté aux trois intendants de ces généralités afin que l'on s'en assure incessamment. Elle s'appelle Mademoiselle *de Caumont*, et je crois qu'un couvent à Bordeaux, seroit plus convenable que partout ailleurs, parce qu'elle y seroit plus éloignée de sa mère, et de plus elle a dans cette ville-là des parents bons catholiques qui pourroient veiller à sa conduite. J'ay conféré de vive voix ou par écrit sur cela, avec M. de Bâville, M. de Bezons et M. de la Houssaye, et ils sont tous persuadés que la proposition que j'ay l'honneur de vous faire, Monsieur, est très prudente et très nécessaire. Je suis avec tout le respect possible,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

HENRI, évêque de Montauban (1).

(M. 672.)

RÉPONSE DE J.-J. ROUSSEAU A PAUL RABAUT

AU SUJET DE FRANÇOIS ROCHETTE ET DES TROIS GENTILSHOMMES VERRIERS.

1761.

A l'occasion des documents que contenait notre dernier cahier (p. 184 à 189) sur le procès et l'exécution du ministre Rochette et des trois gentilshommes verriers, M. le pasteur Nap. Peyrat nous a signalé une lettre de J.-J. Rousseau, relative à cette affaire et qui a de l'importance. Bien qu'elle

(1) Henri de Nesmond avait succédé, en 1687, à Jean-Baptiste Michel, passé à l'archevêché de Toulouse. On voit qu'il suivait les traces de son prédécesseur à l'égard de cette malheureuse famille de Caumont de Montbeton. Il devait aussi être récompensé par l'archevêché de Toulouse en 1719.

soit imprimée dans sa correspondance générale, elle est demeurée jusqu'ici à peu près inaperçue. Ch. Coquerel n'en parle pas, et M. Peyrat ne la connaît lui-même que depuis qu'il a publié son livre. « Il est vrai, nous écrit-il, que le destinataire, Paul Rabaut, dont le nom n'aurait pas manqué d'attirer l'attention, est désigné seulement par l'initiale R..... Mais les allusions qu'elle contient, expliquées par la concordance des dates, ne laissent aucune espèce de doute sur les circonstances qui l'ont motivée. Ces circonstances, rappelons-les. Le 14 septembre 1761, le ministre Rochette fut arrêté près de Montauban. Le lendemain, les trois frères verriers de Gabre firent une tentative pour le delivrer des prisons de Caussade et furent eux-mêmes pris dans le combat. Le 20 octobre, tous ces captifs étaient transferés dans les prisons de Toulouse pour y être jugés. C'est deux jours après cette dernière circonstance que Jean-Jacques reçoit à Montmorency une lettre de Paul Rabaut ; le pasteur veut l'intéresser aux infortunes des protestants de France. Rousseau répond d'une manière évasive ; sa lettre est contrainte et sèche : il ne connaît presque pas, dit-il, M. de Malesherbes (1) ; il n'est pas en bon *prédicament* auprès des ministres, et les *amis de la vérité ne sont pas bien venus dans les cours*. L'affaire de Calas était pendante en même temps. Quel sujet pour l'éloquence de Jean-Jacques! Calas, Rochette, les héroïques verriers des Pyrénées, les églises du Désert ! Rousseau devenait l'orateur d'un peuple opprimé. Il se laissa dérober une partie de cette gloire par Voltaire. Jean-Jacques était un tribun rêveur et solitaire ; la multitude ne lui allait pas ; l'agitation populaire l'effrayait. Le *forum* de ses pensées, c'étaient les bois de Montmorency ; hors de là, son génie n'était à l'aise que dans les cités antiques, les républiques mortes, Athènes, Sparte, Rome, mal entrevues à travers les nuages du passé. Au surplus, Rousseau ne trahit que sa gloire ; il n'eût pas sauvé les martyrs de Toulouse.... »

J.-J. Rousseau à Monsieur R......

Montmorency, le 24 octobre 1761.

Votre lettre, Monsieur, du 30 septembre, ayant passé par Genève, c'est-à-dire ayant traversé deux fois la France, ne m'est parvenue qu'avant-hier. J'y ai vu, avec une douleur mêlée d'indignation, les traitements affreux que souffrent nos malheureux frères dans le pays où vous êtes, et qui m'étonnent d'autant plus que l'intérêt du gouvernement serait, ce me semble, de les laisser en repos du moins quant

(1) Or, il est à remarquer qu'avant et après cette lettre à Rabaut, on trouve dans la correspondance de Rousseau *sept* lettres adressées par lui à Malesherbes, pour des intérêts personnels : trois en novembre 1760, deux en janvier et février 1761, deux en février et mai 1762.

à présent. Je comprends bien que les furieux qui les oppriment consultent bien plus leur humeur sanguinaire que l'intérêt du gouvernement; mais j'ai pourtant quelque peine à croire qu'ils se portassent à ce point de cruauté si la conduite de nos frères n'y donnait pas quelque prétexte. Je sens combien il est dur de se voir sans cesse à la merci d'un peuple cruel, sans appui, sans ressource, et sans avoir même la consolation d'entendre en paix la Parole de Dieu. Mais cependant, Monsieur, cette même Parole de Dieu est formelle sur le devoir d'obéir aux lois des princes. La défense de s'assembler est incontestablement dans leurs droits; et, après tout, ces assemblées n'étant pas de l'essence du christianisme, on peut s'en abstenir sans renoncer à sa foi. L'entreprise d'enlever un homme des mains de la justice ou de ses ministres, fût-il même injustement détenu, est encore une rébellion qu'on ne peut justifier, et que les puissances sont toujours en droit de punir. Je comprends qu'il y a des vexations si dures qu'elles lassent même la patience des justes. Cependant qui veut être chrétien doit apprendre à souffrir, et tout homme doit avoir une conduite conséquente à sa doctrine. Ces objections peuvent être mauvaises, mais toutefois si on me les faisait, je ne vois pas trop ce que j'aurais à répliquer. Malheureusement je ne suis pas dans le cas d'en courir le risque. Je suis très peu connu de M....., et je ne le suis même que par quelque tort qu'il a eu jadis avec moi, ce qui ne le disposerait pas favorablement pour ce que j'aurais à lui dire; car, comme vous devez savoir, quelquefois l'offensé pardonne, mais l'offenseur ne pardonne jamais. Je ne suis pas en meilleur prédicament auprès des ministres; et quand j'ai eu à demander à quelqu'un d'eux non des grâces, je n'en demande point, mais la justice la plus claire et la plus due, je n'ai pas même obtenu de réponse. Je ne ferais, par un zèle indiscret, que gâter la cause pour laquelle je voudrais m'intéresser. Les amis de la vérité ne sont pas bien venus dans les cours, et ne doivent pas s'attendre à l'être. Chacun a sa vocation sur la terre; la mienne est de dire au public des vérités dures, mais utiles; je tâche de la remplir sans m'embarrasser du mal que m'en veulent les méchants, et qu'ils me font quand ils peuvent. J'ai prêché l'humanité, la douceur, la tolérance, autant qu'il a dépendu de moi; ce n'est pas ma faute si l'on ne m'a pas écouté, du reste je me suis fait une loi de m'en tenir toujours aux vérités générales: je ne fais ni libelles ni satires; je n'attaque

point un homme, mais les hommes; ni une action, mais un vice. Je ne saurais, Monsieur, aller au delà.

Vous avez pris un meilleur expédient en écrivant à M... Il est fort ami de ***, et se ferait certainement écouter s'il lui parlait pour nos frères; mais je doute qu'il mette un grand zèle à sa recommandation: mon cher Monsieur, la volonté lui manque, à moi le pouvoir; et cependant le juste pâtit. Je vois par votre lettre que vous avez, ainsi que moi, appris à souffrir à l'école de la pauvreté. Hélas! elle nous fait compatir aux malheurs des autres; mais elle nous met hors d'état de les soulager. Bonjour, Monsieur, je vous salue de tout mon cœur.

—

O inimitable La Fontaine, te voilà imité! Tu avais pris la nature sur le fait : la nature te rend témoignage. *Bonjour, monsieur; je vous salue de tout mon cœur.* Voilà bien ton « Rat qui s'est retiré du monde! »

> Mes amis, dit le solitaire,
> Les choses d'ici-bas ne me regardent plus :
> En quoi peut un pauvre reclus
> Vous assister? Que peut-il faire
> Que de prier le ciel qu'il vous aide en ceci?
> J'espère qu'il aura de vous quelque souci.
> Ayant parlé de cette sorte,
> Le nouveau saint ferma sa porte.

La Fontaine, il est vrai, nous prévient qu'il n'a eu garde de désigner par son rat un *moine*, mais bien un *dervis* (un moine étant toujours présumé charitable), et ici il ne s'agit point d'un dervis, mais d'un philosophe, au génie chagrin et malade. Ce qui prouve, une fois encore, que l'habit ne fait pas le *dervis*, et que la philosophie ne fait pas non plus toujours l'homme secourable, courageux, dévoué.

LETTRE INÉDITE DE COURT DE GÉBELIN

A M. VIDAL, AVOCAT, MEMBRE DU CONSISTOIRE DE L'ÉGLISE RÉF. D'ORTHEZ.

1778.

Nous recevons la communication suivante de M. Lourde-Rocheblave, P. à Orthez. La pièce très intéressante qui en fait l'objet est tirée de cette correspondance dont nous avons déjà parlé. (*Bull.* I, 238). « Il n'y a pas de date, nous dit M. L. Rocheblave, mais d'autres lettres prouvent que

celle-ci est d'avril 1778. Elle est, au reste, de la main même de Gébelin. C'est sa réponse à une lettre par laquelle M. Vidal annonçait que les assemblées religieuses étaient interdites au Béarn, les pasteurs *Journet*, *Bertezène* et *Marsoo*, les fidèles *Marsoo* père et *Claverie* décrétés de prises de corps; les premiers, pour avoir officié, les seconds pour avoir prêté leurs granges. M. Vidal demande conseil. Les réformés du pays, étourdis de cette recrudescence inattendue de rigueurs, paraissent hésiter sur la conduite qu'ils doivent tenir et être disposés à suspendre leurs assemblées pour témoigner de leur déférence aux volontés de la cour. La réponse de Gébelin me paraît très remarquable. »

Elle est très remarquable, en effet, de fond et de forme; elle révèle dans tout son jour la force de caractère, l'admirable énergie de cet homme qui a si bien mérité du protestantisme français. Il avait raison, plus encore peut-être qu'il ne croyait, en disant que les assemblées religieuses des Réformés n'avaient jamais cessé. Tous les documens officiels que nous avons explorés nous en ont fourni la preuve, et nous les produisons. Quelles belles paroles que celles-ci : C'est aux protestants de voir « s'ils « veulent être privés de toute instruction. Je ne puis donner le courage « nécessaire pour des choses qui peuvent exposer et où la volonté seule et « le sentiment intérieur doivent diriger! » Et quelle généreuse hyperbole : « Que si les protestants étaient assez lâches pour abandonner leurs assem- « blées, la Cour (elle-même) devrait faire l'impossible pour les y ramener. » Si nous ne le savions déjà par tant de témoignages et de grands résultats, nous apprendrions ici, par cette seule lettre, quelle influence a dû exercer le digne fils d'Antoine Court, quels exemples de zèle et d'activité nos pères ont reçus de lui. Oh! il se trompait : il a dû avoir le *pouvoir de donner souvent le courage nécessaire* et de relever des esprits prêts à défaillir.

A M. Vidal, à Orthez.

Monsieur et digne ami,

Vous verrez par l'incluse ce que j'ai déjà fait auprès des ministres à l'occasion des ordres donnés contre votre province. Je ne cesse de dire, dans toutes les requêtes que j'ai eu occasion de dresser, cet hyver, que les protestants ont toujours fait des assemblées, qu'ils ne cesseront d'en faire; que ce serait un très grand malheur qu'ils cessassent d'en faire, tandis qu'il ne peut résulter aucun mal qu'ils en fassent. C'est à eux à voir s'ils croient devoir me soutenir par leur conduite, si leurs granges étant scellées, ils veulent faire des assemblées à côté, dans d'autres ou à découvert, ou s'ils veulent

être privés de toute instruction. Je ne puis donner le courage nécessaire pour des choses qui peuvent exposer et où la volonté seule et le sentiment intérieur doivent diriger. Tout ce que je sais, c'est que si les protestants veulent se réunir à l'Eglise catholique, ils n'ont qu'à cesser toute assemblée, tandis que s'ils déclarent ne pouvoir cesser leurs assemblées par tels ou tels motifs, et que leurs détracteurs mériteroient punition pour avoir surpris la religion du Roi, la Cour y auroit certainement égard. On ajouteroit combien il est fâcheux que les protestants n'ayent pas même l'existence civile ; qu'on les traite comme des étrangers, plutôt comme des ennemis; qu'ils ne voyent que foudres et que glaives, tandis qu'ils devroient espérer protection et justice ; que les rois n'ont jamais rien à craindre en laissant aux hommes rendre à Dieu ce qu'ils croient lui devoir, surtout un roi de France qui a dans sa main toute la puissance de l'Etat. Que si les protestants étoient assez lâches pour abandonner leurs assemblées, la Cour devroit faire l'impossible pour les y ramener.

Vous pourriez adresser une requête au Roi, sous couvert de M. Amelot, ministre et secrétaire du Roi, et recommandée en particulier à M. Sylvestre, premier commis en son département, en lui écrivant un mot pour qu'il s'intéresse à la chose : c'est un excellent homme qui pense bien. Il faudroit aussi engager M. l'intendant à agir, et, s'il est ici, m'écrire un mot pour m'autoriser à le voir.

Je souhaite fort qu'à l'arrivée de ma lettre, toutes ces précautions se trouvent inutiles. On ne peut être avec plus de dévouement votre, etc.

SUBSIDES ACCORDÉS PAR LOUIS XVI EN 1783

POUR DES MISSIONNAIRES TRAVAILLANT A LA CONVERSION DES PROTESTANTS DU BAS-POITOU.

(Document inédit, comm. par M. C.-A. Rahlenbeck.)

Savait-on que le roi Louis XVI, continuant l'œuvre pie de son aïeul Louis XIV, soldait encore sur sa cassette, en 1783, des missions dans le Bas-Poitou pour la conversion des hérétiques? C'est ce qui est établi par l'*Ordonnance de comptant* qu'on va lire ; elle fait partie de la collection d'autographes de M. C.-A. Rahlenbeck, consul du roi de Saxe à Bruxelles, qui a bien voulu nous en donner communication. Il serait curieux de

savoir comment les tardifs missionnaires gagnaient leur argent; mais c'est peut-être trop de curiosité.... Toujours est-il que, — un siècle après la révocation de l'Edit de Nantes, soixante ans après l'atroce déclaration de 1724, quatre ans avant l'édit de restitution de l'état civil aux protestants, — à la veille enfin de la proclamation des grands principes de 1789, — l'infortuné monarque, héritier du péché traditionnel, signait, le 1er janvier 1783, en guise d'étrennes, au sieur Evêque de Luçon, un *Bon* sur son trésor royal, alors si piteusement obéré.

ORDONNANCE DE COMPTANT.

Garde de mon trésor royal, Mr Joseph Micault d'Harvelay, payez comptant au Sr Evêque de Luçon la somme de quatre cents livres pour aider à la subsistance des missionnaires du Bas-Poitou, qui travaillent à la conversion des Protestants, et ce pour la présente année.

Fait à Versailles, le pr janvier 1783.

LOUIS.

Bon *LOUIS.* (Sign. aut.) Contresigné : *AMELOT.*

MÉLANGES.

—

NOTICE

SUR LE PROTESTANTISME DANS LE DIOCÈSE DE GAP,

ÉCRITE PAR TROIS OU QUATRE CAPUCINS.

La substance du morceau suivant est fidèlement extraite d'une précieuse chronique léguée par les pères Capucins de Gap, et, bien que le morceau ne soit pas purement historique, il peut contribuer, ainsi que nous le dit l'auteur, à éclairer quelques points encore assez obscurs de la vie de Farel. Il nous montre aussi les bons moines *peints par eux-mêmes*. Car cette notice est, nous le répétons après nous en être assuré, un exact résumé de la chronique gapençaise. Notre collaborateur s'est seulement bien pénétré de l'esprit de son texte, il en a accentué les intentions et les mérites, en un mot, il a su faire passer dans sa rédaction toute la vie et la couleur de l'original. Nous ajouterons qu'il n'est pas protestant.

La chronique ne s'arrête point, comme notre extrait, à 1658. Mais passé cette date, elle cesse d'avoir pour nous le même intérêt. Conçoit-on, par exemple, que la révocation de l'Edit de Nantes s'y trouve mentionnée sans la moindre réflexion? Quel

est donc ce mystère, et d'où pouvait provenir un tel changemenent chez les bons Pères? On va voir, d'après leurs antécédents, combien il fallait que déjà ils fussent dégénérés pour demeurer silencieux au sein du triomphe, et ne pas donner cours à leurs sentiments.

La liste de *convertis* qui termine la notice est copiée *littéralement* sur le manuscrit, ainsi que les observations, dont quelques-unes ne manquent point de naïveté, entre autres celles d'*une femme en couche* et du *vieillard de* 80 *ans*.

LES ANNALES DES CAPUCINS.

Les moines sont aujourd'hui en grande vénération et je m'en réjouis. Ce sont gens fort utiles à l'état, et un pays doit être satisfait de nourrir une trentaine d'ordres religieux qui attirent sur lui les bénédictions célestes. Ayons donc des moines, mes très chers frères, ayons beaucoup de moines, et le Seigneur nous sera favorable.

Les hommes pieux ont toujours pensé que si la France a été longtemps si cruellement éprouvée, c'est en punition du crime de ces impies qui ont jeté bas les couvents à l'origine de notre grande révolution. Ils ont raison et nous devons partager leur joie en voyant flotter dans nos villes la sainte robe des Capucins: c'est la marque certaine que la patrie est sauvée.

Il est prouvé que toute contrée qui possède des moines est éminemment heureuse: quelle belle histoire sera donc celle de Gap, si jamais elle est écrite. Au 17e siècle, dans cette ville de 4,000 habitants, florissaient quatre couvents et plus, si nous comprenons ceux qui s'élevaient aux environs. Ces quatre maisons de justes trouvèrent grâce devant le Seigneur, et la cité fut épargnée. En effet, si nous mettons à part deux siècles à peu près de luttes intestines entre les habitants et les évêques, seigneurs de Gap, au sujet des libertés municipales: plus soixante années de guerres religieuses; plus quelques massacres, une peste, plusieurs incendies, deux ou trois invasions ennemies, etc., à part ces légers accidents, nous voyons que le pays de Gap a toujours joui d'un calme et d'un bonheur parfaits. Il est cependant une circonstance qu'on ne s'explique pas très bien, c'est la naissance dans le diocèse de deux personnages des plus marquants dans l'histoire du protestantisme, Guillaume *Farel* et *Lesdiguieres*. Le Malin n'aurait-il pas voulu rassembler toutes ses forces en présence d'une cité si pieusement défendue? Je le crois. Quoi qu'il en soit, la vie de ces deux hommes activement mêlée à celle de leur patrie, donne à l'histoire du Gapençais un intérêt puissant. Les Pères Capucins de Gap, avec cette intelligence, cette sagacité qui distinguent leur ordre, ont parfaitement compris le rôle de ces deux illustres protestants, et ils ont raconté quelques-unes de leurs actions avec la plume et l'impartialité du regrettable père Loriquet.

Aussi c'est avec bonheur que je signale ces vénérables moines aux histo-

riens futurs du catholicisme. Ils ont prié, ils ont prêché, ils ont écrit, ils ont remporté d'éclatantes victoires; cent fois leur éloquence a dompté l'hérésie, cent fois ils l'ont à jamais détruite, et ces grands conquérants ont transmis à la postérité le récit de quelques-uns de leurs exploits pour la plus grande gloire de Dieu et l'exemple des moines à venir. Nous avons d'eux un manuscrit plein d'élégance et de politesse, connu sous le nom d'*Annale des Capucins*. C'est dans ce livre, au milieu d'une foule de renseignements sur la construction du couvent, les réparations des murailles, l'achat, l'échange des terrains, le trépas toujours édifiant de plusieurs des bons pères, que j'ai pu découvrir certains lambeaux d'une histoire plus intéressante pour nous, et suivre pendant quelque temps la marche de la Réforme. Ne cherchez pas dans cet ouvrage l'élégance du style, l'élévation de la pensée, la foi seule y règne; l'humilité des bons Pères leur fait dédaigner les vains et frivoles ornements : ayez un cœur simple et vous comprendrez. Ne nous plaignons pas non plus de l'extrême crédulité qui éclate en certains endroits: ces moines vivent séparés du monde; ce qu'ils savent, ils l'ont appris du frère portier qui le tient lui-même de quelques vieilles matrones avec lesquelles il a devisé le soir des nouvelles de la ville et des joies du paradis.

C'est donc avec un profond sentiment de vénération que je prends dans ce manuscrit tous les passages relatifs au protestantisme. Je ne fais que jeter un fil entre les différentes narrations et les traduire quelque peu en français. Je compte sur l'approbation des gens pieux. Ils verront que les catholiques n'ont jamais cessé d'être victorieux, bien qu'en aient dit les suppôts de Satan, que les hérétiques, par la permission de Dieu, ont toujours été confondus; que les premiers ont constamment marché dans le chemin de la justice, et que, pour les récompenser, le ciel fit en leur faveur des miracles

Qui laissent de bien loin leur *Salette* après eux (1).

Ici commence l'histoire du protestantisme dans le diocèse de Gap.

D'autres expliqueront ce qu'est le protestantisme; l'homme de Dieu ne saurait pénétrer dans le sentier du blasphème et de l'impiété: qu'il vous suffise de savoir que cette hérésie est la plus infernale qui ait encore paru depuis l'origine des siècles. Tellement infernale, en effet, que ce ne sont pas seulement les hommes qui la repoussent avec horreur, mais aussi les animaux, comme nous le montre visiblement un miracle arrivé à Gap et raconté

(1) On se souvient de ce miracle de *Salette*, dont le diocèse de Gap a été, en ces derniers temps, honoré et édifié. Il éclipsait ceux de Lorette, de saint Janvier et du Tyrol. Mais il a été récemment effacé par celui de Vaucluse, que les débats du tribunal correctionnel d'Apt ont révélé *urbi et orbi*. Le numéro prochain est impatiemment attendu; on calcule qu'il ne saurait beaucoup tarder à éclater.

à nous même par maître Cherubin Rambaud, notaire, qui l'a appris de témoins oculaires.

Le 23 mars de l'année 1536, jeudi saint, arrivèrent à Gap plus de 10,000 lansquenets commandés par le duc de Wittemberg, la plupart luthériens. Ces maudits mangèrent de la viande ce jour-là, et même le lendemain, vendredi saint, mais leurs restes ayant été jetés aux chiens dans plusieurs maisons, ils n'en voulurent point manger. N'était-ce pas là un avertissement du ciel pour encourager les hommes à demeurer fermes dans la foi, à n'avoir aucune communication avec les orgueilleux revoltés? Malheureusement cet avertissement n'empêcha point plusieurs brebis de s'écarter du troupeau pour courir au précipice.

Vers l'année 1530 les nouvelles inventions du Démon avaient commencé à se répandre dans le pays de Gap. Il y avait alors, dans un hameau situé à environ deux lieues de la ville et encore aujourd'hui appelé les Fareaux, un petit propriétaire, appelé Guillaume Farel. Cet homme qui était d'une ignorance extrême se mit soudain à prêcher la Bible en français aux laboureurs et vignerons, en expliquant le saint Livre à sa façon, et semant les premiers germes de l'hérésie. Les paysans, trop peu éclairés pour discerner son erreur et sa malice l'écoutèrent avidement, et il devint si audacieux qu'il convoqua des assemblées aux portes de la ville, tout près du couvent des Cordeliers, dans un moulin à blé. Les auditeurs devenant plus nombreux, il s'enhardit jusqu'à prêcher en ville, au centre de Gap, proche la place Saint-Etienne. Alors le parlement de Grenoble averti, désira (*sic*) faire brûler Farel comme hérétique, et donna des ordres en conséquence à Messire Benoît Olliet de Montjeu, vi-bailli de Gap, très zélé catholique. Ce magistrat empressé d'obéir, se trouva malheureusement retardé, parce que le procureur chargé d'instruire le procès, était lui-même imbu des nouvelles doctrines et refusa d'agir. Ce que voyant, M. le vi-bailli constitua un nouveau procureur, fervent catholique, puis se faisant assister de deux greffiers non suspects, il marcha droit au temple où Farel dogmatisait alors au peuple. Il heurte à la porte, on refuse d'ouvrir, les magistrats pénètrent de vive force dans le temple. Farel n'avait pas discontinué ses Discours au peuple, il est trouvé *avec le crime à la main*, saisi et conduit en prison. L'instruction du procès commença, mais le prétendu réformateur ne devait point périr sur le bûcher. Les hérétiques, qui se trouvaient dans Gap en assez grand nombre, firent évader Farel pendant la nuit, et le descendirent avec des cordes par les murailles de la ville. On sait qu'il se retira à Genève, où, avec Pierre Viret, il prêcha l'hérésie. C'est lui qui arrêta Calvin revenant d'Italie, et le pressa de demeurer dans cette ville pour y enseigner sa théologie. Farel mourut en 1565, ayant été malheureusement trop zélé à répandre son poison d'hérésie dans les villes et les châteaux qu'il visita.

Pourquoi faut-il qu'avant de mourir il soit revenu dans notre ville pour y causer le plus grand des scandales qui aient affligé nos cœurs! Nous avons vu messire Gabriel de Clermont, évêque de Gap, assister à ses sermons avec la foule, et, oubliant ces belles paroles de saint Pierre: *Etiamsi omnes te negaverint, ego non te negabo*, (1) ce rejeton de la noble tige de Clermont, après avoir siégé quelques années à la chaire épiscopale de Gap, abandonna le saint Siége, se fit hérétique, et entraîna par son mauvais exemple une grande partie des ecclésiastiques et des séculiers qui lui étaient soumis, tant à Gap qu'à Tallard et dans les environs.

En ce moment (1561), on se battait partout pour la religion ; des partis de catholiques et de protestants tenaient la campagne, brûlant les villages et les châteaux. Dans une expédition, la jeunesse de Gap, commandée par un vaillant chanoine, nommé Lapalu, fut taillée en pièces par un homme qui devint célèbre depuis, le seigneur des Diguières. Vers la même époque, la trahison livrait aux hérétiques le château de Labâtie-Neuve si cher à notre nouvel évêque, Paparin de Chaumont, qui travaillait avec ardeur à maintenir dans la foi les habitants de son diocèse. Enfin, en 1577, il y eut dans Gap une émeute suscitée par les protestants de la ville, pendant que Lesdiguières l'assiégeait au dehors. L'évêque, blessé d'un coup de feu au genou, n'eut que le temps de prendre la fuite ; il sortit de Gap à la tête de 500 catholiques, au moment où les Réformés y pénétraient (3 janvier). Ceux-ci restèrent maîtres de la ville jusqu'en 1581. Ces quelques années furent très fatales au diocèse; tout le Gapençais, à l'exception de Tallard, tomba au pouvoir des hérétiques; le palais épiscopal, la cathédrale furent complétement détruits, les revenus des ecclésiastiques confisqués. Le duc de Mayenne vint enfin en septembre 1581 remettre Gap sous l'obéissance du roi et de l'évêque, mais à peine était-il parti que les protestants reprirent les armes et recommencèrent leurs exactions. Un billet anonyme avertit l'évêque, que plusieurs personnages, entre autres Lesdiguières, avaient projeté de l'assassiner; le prélat reprit une seconde fois le chemin de l'exil, en s'échappant la nuit par un trou où les eaux de la ville s'écoulent par la porte Colombe, il se retira dans un petit village nommé La Baume, l'unique asile qu'il eut alors dans tout son diocèse, n'ayant pour tout revenu que les dîmes de la paroisse, et composant pour se consoler un livre de paraphrases sur les psaumes de David. De 1581 à 1589, il resta confiné dans ce village. Mais Gap ne demeura pas pendant tout ce temps au pouvoir des protestants. Les deux parties s'y battaient fréquemment et avec des chances diverses: vers 1589 les Réformés chassés de Gap revinrent avec un corps d'armée commandé par Lesdiguières. Gap fut assiégé, pris et rançonné à 10,000 livres. La paix fut

(1) Quand bien même tous les autres te renieraient, moi, je ne te renierai point.

alors conclue et l'évêque put rentrer en ville. Toutes les autorités de la cité allèrent le visiter et le complimenter. Le ministre protestant fut du nombre et présenta ses devoirs à Monseigneur; en témoignant sa joie de voir enfin la bonne intelligence partout, et disant que Gap devait se trouver bien heureux de voir ses deux pasteurs réunis. Ces mots résonnèrent mal à l'oreille du prélat, il s'indigna de voir ce petit ministre s'égaler à lui qui était son maître, et comme il était robuste, d'une riche taille et bien proportionné, il saisit cet insolent au travers du corps et le jeta par la fenêtre. Cela produisit en ville un fort bon effet, et l'évêque s'enfuit de nouveau à La Baume. Il ne devait plus revoir Gap. Dans un voyage qu'il fit au centre de la France, il trouva un gentilhomme berrichon qui lui raconta qu'il s'accommoderait assez d'un évêché : Messire Paparin de Chaumont lui vendit le sien, et c'est ainsi que M. Salomon du Serre, bon militaire, devint évêque de Gap. Il prit immédiatement possession, seulement il trouva les 200 cures de son diocèse occupées par les hérétiques. Il n'en voulut pas moins faire sa visite pastorale, organisa une petite armée, se mit en route, livra plusieurs petits combats, et s'arrêta dans tous les villages pour dire la messe à la barbe (*sic*) des protestants (1601).

Nous laissons maintenant les aventures guerrières pour entrer dans une époque moins sanglante mais non moins glorieuse aux catholiques. De grandes calamités menaçaient le pays. Un bruit, malheureusement trop fondé, se répandait : il s'agissait de la tenue d'un synode protestant dans la ville de Gap. Grande fut l'émotion des fidèles. L'évêque chercha à conjurer l'orage, il n'y réussit point, mais Dieu, en ce moment de péril, daigna jeter sur son peuple un regard compatissant, et le rassurer par un merveilleux prodige. Le Père Michel Ange, capucin, prêcha le carême de l'année 1603. De toutes parts les chrétiens accouraient à sa parole, et quoiqu'il fît grand froid et que la terre fût couverte de neige, quelques-uns venaient pieds nus. On conçoit la rage des protestants à la vue de ces gens pieds nus dans la neige. Une femme hérétique qui demeurait près du couvent des Cordeliers se distinguait surtout par ses emportements. Voyant l'extrême dévotion d'une procession arrêtée devant sa porte et respirant un peu au moment d'entrer en ville : « Et puis vous direz, s'écria-t-elle, qu'un Capucin n'est pas un sorcier et un magicien! Et ne voyez-vous pas comme il fait venir tout ce pauvre monde avec un temps si rude et mauvais! » Quelques gens simples qui l'entendaient, trouvaient qu'elle parlait bien, mais le ciel en jugea autrement, car à peine eut-elle prononcé ces détestables paroles, qu'un coq lui sauta sur la tête, lui arracha les cheveux, lui égratigna tout le visage, et lui allait infailliblement crever les yeux si les catholiques, pleins de charité, ne l'eussent débarrassée du terrible animal. Ce miracle augmenta s'il était possible la dévotion des fidèles et confondit une fois de plus les hérétiques.

Maintenant le synode pouvait s'ouvrir; la ville avait désormais un gage éclatant de la protection divine.

L'assemblée s'est réunie en octobre 1603 sous la présidence de Daniel Chamier, ministre de Montélimart. Nous ne rapporterons point les ténébreuses questions qui s'y agitèrent; on sait seulement que la révolte et le blasphème y furent portés au comble, au point qu'on proposa de déclarer que le pape était l'antechrist. Monseigneur Salomon du Serre, en présence d'un tel scandale, déploya toutes ses forces; mais comme le clergé de Gap n'offrait pas dans ce moment de grands orateurs, il fit venir d'Avignon le R. P. Bruno, minime, grand controversiste, et le nourrit à ses dépens pendant toute la durée du synode. Il manda aussi M. Fenouillat, bon prédicateur, qui devint ensuite évêque de Montpellier. Ainsi renforcé, le prélat ne craignit plus de commencer la lutte. Le Père Bruno prêchait à la cathédrale deux fois le jour, il allait même parfois, tant son zèle était vif, jusqu'à élever la voix dans le temple protestant, pour réfuter victorieusement les arguments des hérétiques contre la sainte religion catholique. Comme les autres prédicateurs n'agissaient pas moins vigoureusement, il arriva que certains des membres du synode se convertirent. D'ailleurs l'aspect de la ville devait épouvanter les réformés. Le Saint Sacrement était exposé dans toutes les églises de Gap; tous les villages du diocèse y venaient en procession en faisant retentir les airs de cantiques sacrés, surtout dans le voisinage du temple, en sorte que les hérétiques pâlissaient, croyant entendre la trompette de Jéricho. Enfin ce synode qu'on a cherché à rendre remarquable dans l'histoire religieuse de la France se termina par une vraie déroute: les ministres épouvantés s'enfuirent à la hâte d'une ville si pieuse et si visiblement protégée du ciel.

Mais plus les hérétiques étaient confondus, plus ils s'enhardissaient dans le mal. Le vénérable père Michel Ange fut grossièrement insulté par plusieurs habitants, et un jour un autre père faillit être tué à la porte Saint-Arey par le gouverneur de la ville, M. Du Villard, hérétique obstiné, qui allait jusqu'à menacer d'arracher la croix du couvent des capucins. Cette famille Du Villard était bien sûrement dévouée aux feux de l'enfer.

Madame Du Villard assemble un jour quelques femmes, va comme pour visiter cette croix, et se met à rire et à se moquer, disant que c'était une arbalète, mais suivant le mot d'un homme pieux, cette arbalète tira un dard qui la marqua visiblement. La nuit d'après cette dame, étant couchée, fut travaillée d'un cours de ventre qui l'obligea à se lever promptement sans attendre la lumière, et comme elle marchait avec précipitation dans les ténèbres, elle heurta contre une fenêtre ouverte qui la blessa cruellement tout le long du visage. Elle fut si surprise et étourdie du coup, que voulant se baisser, elle rencontra le dossier d'une chaise qui la blessa égale-

ment au visage, mais en travers. Cela lui fit sur la figure une croix qu'elle porta plus de trois mois sans oser sortir de sa maison. Les catholiques remercièrent le ciel de ce nouveau miracle, criant que c'était le châtiment du crime de cette dame, et le peuple l'appelait en la gaussant, madame l'Arbalète. Ce prodigieux événement n'abaissa en rien l'orgueil de M. le gouverneur. Il avait une haine profonde contre les capucins, parce qu'il voyait en eux des envoyés de Dieu destinés à extirper l'hérésie : aussi s'opposait-il de toutes ses forces à ce que les bons pères fussent logés comme ils le désiraient. Ils voulaient élever en dehors de la ville un couvent convenable, acheter des terres, s'entourer de jardins pour prier plus dévotement. M. Du Villard mettait obstacle à la réalisation de ces vœux modestes. Les moines adressèrent donc leur requête au gouverneur du Dauphiné qui leur donna raison et admonesta sévèrement le gouverneur de Gap. Depuis ce moment, l'hérétique, revenu à de meilleurs sentiments ne manqua pas de saluer fort civilement les pères capucins, chaque fois qu'il les rencontrait.

Cette victoire fut suivie d'une autre non moins éclatante remportée sur le chef même des protestants de Gap. En cette année 1604, le père Anselme offrit la controverse à Prontet, ministre de la ville. Il est inutile de dire que celui-ci fut complétement battu. Cependant un sieur Martinelly, conseiller hérétique au Parlement de Grenoble, avisant le père Marcel qui se tenait dans un coin sans dire une parole, crut qu'il aurait bon marché de ce moine et l'attaqua vigoureusement. Mais ce père Marcel était un homme plein de doctrine et de lumières, et il le repoussa avec tant de force et en même temps de douceur, que le conseiller déclara qu'il n'avait jamais vu un homme aussi savant. Il l'invita à le venir visiter à Grenoble et à descendre chez lui, l'assurant qu'il ne perdrait pas sa peine. Une maladie empêcha le père Marcel de se rendre à cette invitation avant l'année suivante, mais en arrivant, il trouva que Satan lui avait joué un fort mauvais tour en faisant mourir M. Martinelly.

Tant de défaites, les terreurs qu'ils avaient éprouvées durant l'assemblée de 1603, n'avaient point abattu l'audace des protestants. En 1618, ils convoquèrent un nouveau synode national qui devait se tenir à Gap, après Pâques. Il s'y trouva 85 ministres des plus fameux et autant d'anciens : parmi eux, on comptait 45 ou 50 prêtres ou religieux apostats. Il vint des députés de La Rochelle qui furent accueillis avec respect, cette ville étant considérée comme la capitale du protestantisme en France. La première visite des ministres fut pour M. de Montorsier, gouverneur hérétique de la citadelle de Puymore, bâtie par Lesdiguières, sur une montagne qui domine Gap. Le gouverneur les reçut parfaitement, et comme il savait quelque chose des projets des catholiques de Gap, il avertit ses coreligionnaires de traiter secrètement toutes leurs affaires : « Surtout, leur dit-il, gardez-vous

des *pieds deschaux*, et principalement du père L'Empegat. » Par pieds deschaux, il nommait avec mépris les capucins. Quant à L'Empegat (mot patois qui signifie *l'emplâtré*), c'était tout simplement le père Marcel, lequel avait une grosse fluxion, et portait un emplâtre sur la tête. Les ministres, avertis, fermèrent donc leurs portes aux étrangers : ils ne s'inquiétèrent ni des prières des quarante heures ordonnées par l'évêque, comme pour conjurer un malheur public, ni de l'exposition du saint Sacrement, ni des processions, ni des chants de douleur de l'église catholique : ils crurent être chez eux et commencèrent leurs travaux.

Mais le vénérable clergé de Gap avait plus d'un tour dans son sac, comme nous l'allons voir. Il y avait alors en ville un ex-prêtre italien, il signor Francesco Turri, qui se posait en martyr et affichait un grand zèle pour la religion prétendue réformée. Les ministres l'admirent au synode. Toutefois le père Marcel avait eu le soin de le reconvertir secrètement au catholicisme, et comme chacun sert Dieu à sa manière, il l'avait nommé espion de l'église catholique. Le jour, le respectable Italien assistait, prenait part au synode; la nuit, il venait rapporter au père Marcel ce qui s'était passé dans la journée. Le lendemain, le rusé capucin publiait en chaire tout ce qu'il avait appris, et réfutait si doctement les hérétiques, que ceux-ci, saisis d'étonnement, ne savaient que répondre. Ils furent obligés de se séparer la honte sur le visage et avec tant de confusion, que deux moines les eussent mis en déroute sans combat. Ainsi les catholiques furent noblement victorieux, tandis que les ministres, devenus la risée de tous, jurèrent bien de ne plus tenir de synode à Gap, tant qu'il y aurait des pères capucins dans la ville : ces moines, disaient-ils, étaient vraiment des sorciers qui devinaient leurs actions les plus secrètes. Ils les prenaient d'ailleurs pour des gens fort savants, grâce à une petite supercherie dont s'étaient avisés les bons pères. Etrangers à la ville, les protestants voulaient en visiter toutes les curiosités parmi lesquelles on comptait le couvent et le jardin des capucins. Voyant cela, un des moines, le père Maximin, jadis avocat, prit la place du portier, et quand arrivaient les visiteurs, il leur parlait latin et engageait incontinent une controverse. Les ministres ne savaient que penser, et s'écriaient en partant, que dans ce couvent, tous, jusqu'au portier, parlaient latin.

Avant de quitter Gap, certains des réformés eurent encore à subir une humiliation d'un autre genre. Un hôtelier catholique, sachant d'avance qu'il devait loger plusieurs hérétiques, se prépara à les recevoir et à les caresser suivant leurs mérites. Il fit prendre quantité de pies, les pluma, les fit mariner et les servit aux ministres et anciens qui mangeaient chez lui, en leur disant que c'étaient des pigeons du Dauphiné. Les convives leur trouvèrent un goût très friand. Le synode dissous, et eux sur leur départ, ils payèrent

fort bien leur hôte en lui témoignant leur satisfaction de la bonne chère qu'ils avaient faite chez lui. L'hôte les remercia beaucoup de leur libéralité et leur proposa le coup de l'étrier. Quand ils eurent bu : « Que croyez-vous avoir mangé chez moi, dit l'aubergiste? — Des pigeons fort bons. — Au contraire, reprit-il, vous n'avez mangé que des pies bien dures et maigres.» Et il se moqua d'eux en pleine rue. Les hérétiques partirent sans mot dire, et lui se retira satisfait de leur avoir fait cette confusion profitable.

Depuis ce moment, les protestants ne jouèrent plus un grand rôle dans ce pays si fatal pour eux. En 1621 et 1622, pendant la dernière guerre religieuse, ils pensèrent à se révolter dans le diocèse, mais la conduite courageuse de l'évêque de Gap les tint en respect. Le prélat, loin de se déconcerter, équipa les catholiques, prépara des dépôts d'armes et de provisions, et, dans les jours d'alarmes, armé de toutes pièces, montant un fier coursier, il se mettait à la tête des fidèles serviteurs de Dieu et du roi, et faisait en bon ordre le tour de la ville. Et cela, il le fit, non pas une fois, mais toutes fois qu'il le jugeait nécessaire. C'est là le dernier incident à signaler dans l'histoire des réformés. Protégés par nos rois, ils ont dès lors vécu paisiblement. Aujourd'hui (1658), cette ville, que le malheur des guerres avait peuplée d'une quantité de ceux de la Religion, en compte encore de trois à quatre cents, qui y ont bâti un temple vers la porte Colombe, et y entretiennent un ministre et un diacre avec le libre exercice de leur culte.

Hérétiques convertis et reçus à la foi catholique, apostolique et romaine par les pères capucins du couvent de Gap.

Madame du Faure, grandement savante à la controverse et fort obstinée (1603).
Mme de Serre, mère de Mgr de Gap.
Mme de Serre, belle-sœur de Mgr de Gap.
Mme de Pontis.
M. de Manteyer, de la maison du Faure.
M. de la Villette, conseigneur de Veynes.
M. Moustiers, beau-fils de M. Reynier.
M. Charles Philibert, seigneur de Charance.
Mlle de Saint-Lazer.
M. Jean Paulet, qui avait vu commencer l'hérésie.
M. de Bellevue.
Messire François Turri, prêtre augustin, apostat, hérétique.
31 habitants de Saint-Laurent-du-Cros et 1 femme en couche en sa maison.
Les habitants de deux paroisses à la fois, venus aux 40 heures, à Gap.
M. Jacques Falquin.

15 personnes et plusieurs familles entières (1630).
Mgr Crezzi de Charance (1639).
François Marchand, d'Orcières.
M. Alexandre Pellat, menuisier.
M. Daniel Castellan, notaire (1642).
Mme Magdeleine Bartholomé, femme de M. Claude Souchon.
1 homme de 80 ans et confessé.
1 femme veuve, de Ribiers (1641).
M. Paul Gày, de Veynes, sa femme, leur fille Anne (1656).
Anne Siméaut, du Villard de la Plaine, en Champsaut (1656).
Magdelaine Meynières, habitant à Gap (1656), 10 mai.
Paul Fayolle, de la Piarre (1656).
Claire Faure, de Serres (1657).
Claude Simon, de Val Drôme, Judith Courrant, sa femme, Arnaud, Thomas et Jeanne, leurs enfants, à Ventavon (1657).
Jérémie Blaise, de Veynes (1657).
Magdelaine Bruno, de Saint-Bonnet (1658).
Pierre Brut, de Cherges, âgé de 18 ans (1658).
Claude Chevailer, du Champsaut (1659).
Anne Pérégrine, de Saint-Julien (1659).
Pierre Viel, de La Roche, âgé de 20 ans (1659).
Marguerite Héraud, de Gap (1659).
Scipion Marin, de Jarjayes, 20 ans (1659).
Baptiste Nicolas (1663).
Marguerite Brochière, de La Roche (1663).
Jacques Chevalier, de Rambaud (1664).
Jacques Brun, de Saint-Laurent (1664).
Joseph Aymar Dauphin, de Saint-Laurent (1664).
Daniel Espitalier, d'Ancelles (1674).
Jean et Pierre Aubert, frères, natifs de Saint-Julien, enfants de Guy Aubert (1674).
Daniel Messein, de Genève, philosophe (1674).
Henri d'Hérons, fils de Jacques et d'Elizabeth Belle, né dans la Seigneurie de Montbéliard, fit abjuration du luthéranisme en 1719.
Louis Duchêne, fils de Jean et de Perrotte de Praisa, né à Craffein, dans le canton de Berne (1709).
George Fougle, de la Haute-Saxe, du village de Chenestot, fils de Hans Fougle et de Marianne, a abjuré le luthéranisme (1710). Il était soldat dans le régiment d'Egrigni.
Claude Lombard, fils de Claude et de Jeanne Charouse de Lauriol en Dauphiné, sous-lieutenant dans le régiment de Monthéson (1710).

Le sieur Ouden, bourgeois de la paroisse de Saint-Laurent, en Champsaut (1725).

CH. CH.

NOTES SUR L'ANCIENNE ÉGLISE RÉFORMÉE DE PARIS

ET SUR LA LISTE DE SES PASTEURS.

Le présent Cahier était déjà aux deux tiers composé, lorsque nous avons reçu de notre zélé correspondant, M. A. Crottet, un travail dont la première partie sera ici d'autant plus à sa place, qu'il vient compléter, par ses détails, l'article de cette même livraison relatif à *Ablon*, et les *Notes du journal de Dan. Chamier*.

A M. le Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français:

Yverdon, le 20 octobre 1853.

Monsieur le Président,

En réponse à l'appel que vous adressez aux lecteurs du *Bulletin* (*V.* ci-dessus, p. 15), j'ai l'honneur de vous transmettre, en abrégé, quelques notes recueillies sur l'église de Paris. Vous y trouverez, outre l'éclaircissement que vous réclamez, divers renseignements relatifs à l'histoire du temple de Charenton, à ses pasteurs et à la dispersion des fidèles qui s'y réunissaient. On accueillera, je pense, avec plaisir cette liste annotée des pasteurs de Paris. Je la crois assez complète.

Veuillez agréer, etc. A. CROTTET, pasteur.

Commencements de l'Eglise réformée de Paris.

Dès l'aurore de la Réformation, Paris a renfermé dans son sein des sectateurs de l'Evangile, qui ne tardèrent pas à être poursuivis avec acharnement. Maitre Jacques Pauvant ou Pavannes, un homme connu sous le nom de l'ermite de Livry, en 1525, Louis de Berquin, en 1529, payèrent de leur vie leur attachement à la Parole de Dieu. Ces cruelles exécutions n'arrêtèrent pas les progrès de la réforme et « la secte damnable des faux héré« tiques luthériens et leurs sectateurs (1), » signalée par Noël Beda ou Bedier dans son apologie *adversus clandestinos lutheranos* (2), comptait assez de partisans, en 1529, pour former, comme le rapporte Bèze, une église qui avait pour pasteur La Roche auquel se joignirent plus tard Gérard Roussel et Courault. Cette petite église s'entourait de mystère. « Nous avons estés « longtemps cachez en nos maisons privées, aux bois et aux cavernes et

(1) Ce sont les propres termes du titre d'un livre imprimé à Paris, avec privilége, l'an 1528. Voyez notre *Chronique protestante du XVIe siècle*, ch. III, p. 52.

(2) Le catalogue de la Bibliothèque impériale, Manuscrits français, n° 8, Histoire de France-ecclésiastique, Théologie, ch. X, 118, mentionne aussi un manuscrit curieux. Il porte le titre suivant : *Minutte de la fatale destinée et dernier période du monde, contre les luthériens*, traduit du latin et composé au monastère de Cronvillier, en 1531.

« nous a souvent la nuit couverts aux cachettes, » est-il écrit dans l'histoire manuscrite des martyrs de l'Eglise de Paris, qui se trouve à la bibliothèque impériale. Des avertisseurs indiquaient aux fidèles les lieux de réunions, et le maître de la maison qui avait ordinairement deux issues, se tenait au dehors pour faire le guet. Malgré ces précautions, les persécuteurs parvenaient toujours à saisir quelques victimes. Ce fut le cas, en 1533, d'Alexandre Canus dit Du Moulin, et de maître Jean Pointet, médecin, qui fut brûlé vif après avoir eu la langue coupée.

Le zèle de l'Eglise de Paris ne fut point abattu par cela. Elle se montra active à propager les doctrines évangéliques et à attaquer les superstitions. Des placards contre la messe furent répandus avec profusion, le 19 octobre 1534, dans les rues de la capitale, et l'un d'eux fut même affiché à la porte de la chambre de François Ier. Cet acte audacieux fut cruellement puni. Le lieutenant criminel Jean Morin, se mit à la recherche des réformés avec l'habileté qu'on lui reconnaissait, et ramena en triomphe de nombreux prisonniers. Six de ces derniers furent brûlés, le 21 janvier 1535, avec des circonstances atroces, pendant que le roi assistait à une magnifique procession. Ces martyres furent suivis de ceux de Barthélemy Milon, de Nicolas Valeton, de Jean de Bourg, d'Etienne de La Forge avec lequel Calvin avait été lié, d'une maîtresse d'école nommée La Catelle, d'Antoine Poille, et de Claude le Peintre.

Une pareille persécution était bien propre à refroidir le zèle des réformés. Il n'en fut rien cependant; les brochures et les livres de controverse continuèrent à être répandus, et le parlement de Paris se vit obligé, en 1542, de défendre avec vigueur de vendre les ouvrages censurés par la Sorbonne, ordonnant aux curés de les rechercher et de dénoncer ceux qui paraîtraient suspects sous peine d'excommunication. Chaque année, pour ainsi dire, fournit alors à Paris son contingent de martyrs. François Bribard, secrétaire de Jean de Bellay, cardinal et évêque de cette ville, en 1543; Pierre Bougrain et Guillaume Hunon en 1544; Jean Chapot, colporteur, dénoncé par Jean André, libraire du palais et agent actif de la persécution en 1546; Jean Michel, ancien moine; Léonard du Pré en 1547; Sainctin Nivet en 1548, condamnés à mort par Pierre Lizet, premier président du parlement de Paris et par son successeur Gilles Maillard, périrent courageusement dans les flammes. En 1549, un pauvre couturier fut brûlé vif dans la rue Saint-Antoine, sous les yeux de Henri II et de sa maîtresse Diane de Poitiers; trois autres infortunés éprouvèrent le même sort dans la même journée. Léonard Galimard, Florent Vénot, Etienne Peloquin, en 1550; Thomas de Saint-Paul en 1551; Nicolas Nail en 1553, furent également réduits en cendres dans cette ville que Bèze appelle « sanguinaire et meur« trière entre toutes celles du monde. » Sa vaste étendue permettait cepen-

dant aux réformés d'y vivre plus en sûreté que dans les villes de province où les parlements exerçaient la même barbarie. Ils y accoururent de toutes parts et formèrent bientôt un troupeau considérable qui choisit pour son pasteur Jean le Maçon plus connu sous le nom de La Rivière. L'Eglise acheva de se consolider en établissant au mois de septembre 1555 un consistoire composé de quelques anciens ou surveillants et de quelques diacres. Ce fut au Pré-aux-Clercs, dans la maison d'un gentilhomme du Maine, nommé le sieur de La Ferrière, que s'opéra cette importante organisation. Dès ce moment l'Église de Paris devint, après celle de Genève, le foyer le plus actif de la propagande évangélique dans le royaume, et elle prit un tel accroissement qu'elle se vit dans la nécessité de demander de nouveaux ministres.

Les réformés de cette grande ville n'avaient point encore de lieux fixes d'assemblées. Les pasteurs réunissaient les fidèles sur divers points de la capitale, tantôt dans la rue du Coq près du Louvre, dans la maison de Pierre du Nolier, quelquefois à la Croix verte, près du Louvre. Malgré les précautions que l'on prenait pour rendre ces assemblées secrètes, elles étaient souvent découvertes et c'est ce qui arriva en particulier le 4 septembre 1557 à celle qui se tint dans une maison de la rue Saint-Jacques, située en face du collége Du Plessis et derrière la Sorbonne. Trois à quatre cents personnes, qui avaient voulu participer à la sainte cène, y furent surprises de nuit par une multitude fanatisée. Bon nombre de gentilshommes se frayèrent un passage l'épée à la main ; quelques-uns furent saisis et garrottés et cent vingt ou cent quarante femmes, appartenant à de bonnes maisons, furent indignement outragées et renfermées dans les cachots du Châtelet. Voici quel fut le sort de quelques-uns des captifs. Le 27 septembre Nicolas Clinet, vieillard de soixante ans et l'un des anciens de l'Eglise de Paris, Taurin Gravelle, avocat au parlement, furent brûlés vifs sur la place Maubert. La damoiselle de Luns, leur compagne d'infortune, fut étranglée après avoir été flamboyée aux pieds et au visage. Puis vint le tour de Nicolas de Cène, de Pierre Gabant, de François Nebezier, de Frédéric d'Anville, de Nicolas du Rousseau, d'Archambaut et d'autres personnages dont les noms n'ont pas été conservés. L'intervention des cantons suisses suspendit ces rigueurs, et les démarches du duc de Wurtemberg et d'autres princes allemands sauvèrent la vie aux autres prisonniers.

Cette protection inattendue ne fit qu'augmenter le courage des réformés de Paris. Ils professèrent ouvertement leur attachement aux vérités de l'Evangile et ne craignirent même pas de faire entendre sur l'une des promenades les plus fréquentées, le Pré-aux-Clercs, le chant des psaumes traduits récemment par le poëte Clément Marot. Mais ils furent bientôt convaincus que le terme de leurs souffrances n'était pas encore arrivé.

François De Coligny, sieur d'Andelot, un des grands personnages qui avaient embrassé la réforme, fut jeté en prison. Geoffroy Guérin fut brûlé sur la place Maubert. Jean Morel mourut en prison après une longue captivité ; son corps fut déterré et consumé le 17 février 1558. Ces supplices furent suivis de ceux de Jean Barbeville et de Pierre Chenet.

Mais ce fut inutilement que les ennemis des réformés, excités par un clergé fanatique, cherchèrent à arrêter les progrès de l'Evangile. Au moment même où la persécution avait atteint son plus haut degré de fureur, lorsque les feux s'étaient allumés de toutes parts pour consumer les hérétiques, et que des mercuriales sévères s'apprêtaient à sévir contre les juges que l'on soupçonnait de se porter trop mollement vis-à-vis des réformés, ceux-ci tinrent leur premier synode où furent rédigées la confession de foi et la discipline ecclésiastique. Le 25 mai 1559, les députés des églises, présidés par François de Morel, l'un des pasteurs de Paris, se réunirent au faubourg Saint-Germain où demeuraient un grand nombre de réformés, ce qui le faisait appeler par les catholiques une petite Genève. Ce fut probablement dans la rue des Marais, près du Pré-aux-Clercs, que se tint ce premier concile des églises réformées de France. C'était là, en effet, que se trouvait l'habitation d'un nomme Le Vicomte, « qui retiroit coutumière- « ment, » dit Bèze, « les allans et venans de la religion et principalement « ceux qui venoient de Genève et d'Allemagne, en la maison duquel aussi « se faisoyent souvent de grandes assemblées. »

Pendant que les pasteurs réformés s'occupaient des intérêts généraux de l'Eglise, la persécution suivait son cours. Cinq conseillers du parlement furent incarcérés, et un colporteur, nommé Nicolas Ballon, fut brûlé. La mort tragique de Henri II, qui porta au pouvoir les Guise, ne fit qu'empirer la triste situation des réformés. Une liste des ministres, des anciens et des personnages les plus considérables de l'Eglise de Paris, ayant été livrée par un traître au président Saint-André et au docteur de Sorbonne De Monchi ou Démochares, le lieutenant criminel du Châtelet reçut l'ordre de juger sans appel ceux qui seraient amenés devant lui. Les curés et les vicaires de la capitale prononcèrent l'excommunication contre ceux qui connaîtraient des luthériens et ne les dénonceraient pas. Les demeures des réformés, en particulier celles du Vicomte et celle de l'avocat Boulard, située place Maubert, au quartier des Tournelles, furent fouillées et pillées. Leurs assemblées secrètes devinrent l'objet de calomnies infâmes et le nombre des victimes fut plus grand que jamais. Faisons connaître le nom de quelques-uns de ces martyrs. Nicolas Guenon, Marin Marie, colporteurs, sont exécutés le 2 août 1559. Marguerite de La Riche, surnommée la dame de La Caille parce que la maison qu'elle habitait sur le mont Saint-Jean portait l'enseigne d'une caille, subit le même supplice le 19. Quelques jours après

c'est le tour d'un jeune homme dont le nom est resté inconnu. Le 23 on brûle à petit feu Adrien d'Aussi dit Douliancourt ; le 24, Gilles-le-Court, étudiant au collége de la Merci, Martin Rousseau, Philippe Parmentier ; le 26, Pierre Malet ; le 15 novembre, Pierre Arondeau ; en décembre, Jean Geoffroy, demeurant en la rue de la Mortellerie ; le 23 décembre, sur la place de Saint-Jean-en-Grève, l'illustre et courageux Anne Dubourg, puis André Coiffier, Jean Isabeau, et Jean Judel, avertisseur de l'Eglise de Paris.

La conspiration d'Amboise suspendit un peu les fureurs de la chambre ardente du parlement de Paris, et les réformés que la perspective de supplices affreux n'avait pu abattre, ne craignirent pas de tenir en 1560, deux assemblées de cent vingt à cent quarante personnes dans la chambre même de la chancellerie du Palais, et peu de jours après à la tour carrée. Cette dernière fut découverte, et le président Le Maître ou Magistri s'apprêtait à faire de nombreuses captures lorsque les réformés réussirent à s'échapper par une porte dérobée. Les Guise auraient sans doute persévéré dans la voie de rigueur où ils étaient entrés, si la mort de François II n'était survenue. L'alliance qu'ils formèrent avec le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André, connue sous le nom de triumvirat, ne put empêcher que Catherine de Médicis qui redoutait leur ambition ne se rapprochât par politique des réformés, déjà très nombreux et puissants dans le royaume, et ne permit à leurs ministres d'entrer en lutte avec les docteurs catholiques au colloque de Poissy. Quoique cette assemblée n'amenât aucun résultat pour la réunion des deux églises, elle contribua aux progrès de la réforme, et les fidèles persécutés qui avaient dû maintes fois défendre par des apologues leurs réunions contre les calomnies de leurs adversaires, s'empressèrent de sortir de leurs retraites secrètes. A Paris, deux services réguliers furent établis, l'un hors de la porte Saint-Antoine, au lieu appelé Popincourt ; l'autre au faubourg Saint-Marcel, au lieu dit le Patriarche. Le 26 décembre 1563, une assemblée nombreuse réunie dans ce dernier endroit fut troublée par la malice des prêtres de l'église voisine de Saint-Médard, qui mirent en branle toutes leurs cloches pour empêcher d'entendre la prédication du ministre Malot. L'édit de janvier 1562 permit aux réformés de Paris de continuer leur culte hors de la ville et cet ordre de choses dura jusqu'au massacre de Vassy. Depuis cette époque jusqu'à l'Edit de Nantes, l'Eglise de Paris subit toutes les vicissitudes des autres églises de France. Elle fut obligée pendant les troubles de dérober son existence à la fureur de ses ennemis, et ses pasteurs durent souvent prendre la fuite pour sauver leur vie. Voici la liste de ces derniers, telle qu'il nous a été possible de la former au moyen de documents épars. Elle présente sans doute quelques lacunes.

La Roche. Théodore Bèze dit en termes positifs qu'il était en 1529 à la

tête de l'Eglise de Paris. Nous ne possédons aucun autre renseignementt sur ce personnage.

Gérard Roussel. Prédicateur de la reine Marguerite de Navarre et plus tard évêque d'Oleron, réformateur du Béarn. Nous avons fait connaître dans notre Chronique protestante la part qu'il a prise à la fondation de l'Eglise de Paris. M. Ch. Schmidt, professeur à la faculté de théologie de Strasbourg a publié, en 1845, une intéressante notice sur lui.

Couraült. D'abord moine de l'ordre des Augustins. Il quitte Paris en 1535 et se réfugie à Bâle. Quoique âgé et aveugle, il se rend à Genève auprès de Calvin pour partager ses travaux. Meurt pasteur à Orbe, dans le pays de Vaud, le 4 octobre 1538.

Jean le Maçon. Il est plus connu sous le nom de La Rivière. Il était fils d'un procureur royal à Angers, homme très riche mais très hostile à la réforme. Il avait étudié à Genève et à Lausanne. Il porte aussi le nom de Launay ou l'Aunay. « A leur arrivée en France, dit Florimond de Rémond (livre 7, page 921) en parlant des ministres de cette époque, ils changeoient « de noms et de livrée. Ainsi l'Ange Virmili se fit nommer Pierre Martyr; « Jacques de Coq, Juste Jonas; Jean le Maçon, premier ministre de « se nomma La Rivière: Jean de Pleurs le convertit en Espoir; Clermont, « premier ministre de La Rochelle prit le nom de La Fontaine; Tremblert « pour celuy de Roches; La Roche-Chandieu, celuy de Sadeel; Colomiès, « celuy de Barelles; de Gay, celuy de La Pierre qui se faisoit aussi appeler « Boisnormand; Charles d'Albiac, celuy de Plessis; André des Masures qui « se fit nommer La Place. De mesme fit le grand Théodore de Bèze à son « arrivée à Genève lequel conduisoit sa Candide, se donnoit le nom de Thiebaut de May, nom d'une belle rencontre. » Ces pseudonymes étaient adoptés pour déjouer les recherches des persécuteurs.

Macar. Macarius. Septembre 1558. « Le quinzième jour de septembre, « par l'advis des Frères qui estoient tous lors assemblés, après avoir prié « Dieu, fut résolu que nostre frère, Monsieur Macar, seroit mandé pour retourner icy faire sa charge, et au lieu d'iceluy fut eleu Me François de « Morel pour aller administrer la Parole de Dieu, lequel de Morel estoit un « des ministres de l'Evangile de ceste ville. » Macar était l'un des huit pasteurs de Genève en 1546. Le Registre de la compagnie des ministres de Genève duquel nous avons extrait le passage ci-dessus, contient (année 1560, page 173) des détails intéressants sur les souffrances et la mort de ce prédicateur de la réforme.

François de Morel. Morellanus. Juillet 1557. « On attend Monsieur de « Coulonge lequel estoit par trop découvert à Paris où il faisoit office de « pasteur et qui avoit pris congé de ceste église. » Registre de la compa-

gnie des Pasteurs de Genève. Il est aussi connu sous le nom de Coulonge. La bibliothèque de Genève possède plusieurs lettres de ce pasteur. Il était en 1561 ministre de la duchesse de Ferrare.

Cormel. Mars 1557. « Lundy quinzième mars, Maistre Gaspart, mari de « la niepce de Monsieur Guillaume Farel, passant par icy, est parti pour « aller à Paris secourir l'assemblée qui y est grande par la grâce de Dieu. » Gaspard Cormel avait d'abord été ministre à Neuchâtel. Il porte aussi le nom de Fleury. L'Eglise de Paris le céda à d'Andelot pour prêcher la réforme en Bretagne et sur les bords de la Loire.

De Saules. Juillet 1557. « Mons. de Saules part pour Paris de son bon « gré. » Registre de la compagnie des Pasteurs de Genève. Il assista au colloque de Poissy et devint le ministre de Jeanne d'Albret. Le synode national de Nîmes le confirma dans cette qualité en 1572 et celui de La Rochelle le désigna pour répondre par ses écrits aux adversaires de la réforme.

Marlorat. 15 Juillet 1559. « Maistre Auguste Marlorat fut éleu pour « Paris. » Registre de la compagnie des Pasteurs de Genève. Marlorat dit Pasquier, né à Bar-le-Duc, ancien moine et théologien distingué. Il avait prêché la réforme à Bourges et fut nommé en mars 1549, pasteur à Crissier, près de Lausanne, et plus tard à Vevey. Il assista au colloque de Poissy. Les prières qui se trouvent après chaque psaume dans l'édition de 1566 sont de lui. Il quitta Paris en 1561 et devint pasteur à Rouen où il mourut martyr.

Ces premiers pasteurs, comme on vient de le voir, ne résidaient pas toujours à Paris. Une lettre de Paris en date du 11 février 1567, adressée à Calvin par le ministre Prévost, originaire de cette ville, nous fait connaître les motifs de ces fréquents changements. « Ceux de nostre Eglise, écrit-il, « m'ont remonstré le besoin qu'ils ont d'estre promptement secourus et « aidés d'un ministre d'autant qu'ils en ont troys qui sont la plus part du « temps comme inutiles à cause qu'ils sont trop remarquez et congnus. S'il « se pouvoit faire que Mons. de Coulonge y vînt pour un temps, ils s'en « sentiroient fort tenus et obligez, outre les bénéfices qu'ils ont receu con- « tinuellement de vous tous. » Manuscrits de la bibliothèque de Genève.

Chandieu. (Antoine de la Roche) fils de Guy de la Roche et de Claude Chabot. Son père était issu de l'illustre famille des barons de Chandieu dans le Forez, dont il est parlé dans l'histoire de France, et sa mère possédait le château de Chabot dans le Mâconnais où il naquit en 1534. Il embrassa d'abord la carrière du droit, mais ayant eu de bonne heure des rapports avec les réformateurs et le ministre de Coulonge, il renonça à la jurisprudence pour étudier la théologie. Il fut reçu pasteur de Paris à l'âge de vingt ans, et

c'est alors qu'il adopta les pseudonymes de Gamariel et de Sadeel, deux mots qui en hébreux signifient champ de Dieu. Le zèle qu'il déploya dans la première année de son ministère mit sa vie en danger. Il se retira à Genève, mais il lui tarda bientôt d'aller reprendre son poste. « Nostre bon frère, « Monsieur de la Roche, écrit Calvin (lettre du 5 Janvier 1556 à nos très chers seigneurs et frères les ministres, diacres et anciens de l'Eglise de Paris) « nous a promis de retourner en brief, pour travailler aussi vaillam-« ment que jamais. » Nous le retrouvons en effet à Paris, en 1557, occupé activement à l'œuvre de la réforme. Il y fait paraître une apologie en faveur des assemblées nocturnes, objet d'infâmes calomnies de la part des adversaires. Surpris dans sa demeure et renfermé au Châtelet, le roi de Navarre le délivre et l'arrache de son autorité privée des mains de ceux qui le gardaient. En 1562, il préside à Orléans le troisième synode national. Vers 1570 il enseigne gratuitement la théologie à Lausanne. En 1571 il se trouve au synode de La Rochelle, et son nom figure sur l'une des trois copies de la confession de foi dont une, en parchemin, est déposée aux archives de la ville de Genève. En 1572 il échappe au massacre de la Saint-Barthélemi, se retire à Genève et adresse une lettre au clergé de Zurich sous le nom de *Theopsaltes* (Chant-Dieu), pour implorer sa charité en faveur de ses frères réfugiés. En 1578 le synode de Sainte-Foy le reconnaît comme l'un des quatre ministres les mieux versés en affaires ecclésiastiques et les plus propres à travailler à une confession de foi uniforme pour les églises réformées de France et de l'étranger. En 1583 le synode de Vitré l'engage à se rendre en Allemagne pour amener ce résultat désiré. Il ne paraît pas cependant qu'il ait effectué ce voyage. Ce qui est certain, c'est qu'il était à cette époque à Genève et qu'il remplissait les fonctions de pasteur dans l'église de cette ville. A la demande du roi de Navarre, celle-ci lui accorda l'autorisation de devenir le ministre de ce prince. Il se trouva auprès de Henri IV à la bataille de Coutras où il fit la prière après que les troupes eurent chanté le psaume 118. De retour à Genève, il reprit sa charge pour laquelle il ne voulut jamais recevoir de salaire, et mourut en 1591. On trouve un de Chandieu, pasteur à Oloron et à Dijon en 1617. Des descendants de Chandieu habitent encore le canton de Vaud.

Antoine de Chandieu a publié un grand nombre d'ouvrages. Le plus intéressant à consulter pour l'Eglise de Paris est le suivant : *Histoire des persécutions et des martyrs de l'Eglise de Paris depuis l'an* 1557 *jusqu'au règne de Charles IX, par A. Gamariel*, 1563. Pour sa vie et ses écrits on peut lire Melchior Adam, et *De vitâ Antonii Sadeelis et scriptis*, *Epistola Lectii jurisconsultus et senatoris genevensis ad archiepiscopum Cantuariensem*, Gen. 1597. *Antonii Sadeelis Chandæi nobilissimi viri opera theologica*, Gen. 1593.

Des Gallards. Gallarius. Il était déjà ministre de l'Eglise de Genève en 1545. En 1548 il composa un traité sur les Reliques. En 1557 il fut envoyé à Paris, mais il y resta peu de temps et revint à Genève. En 1560 il réorganise l'église française de Londres, dissipée sous le règne cruel de la reine Marie. Sa mission accomplie, il revient à Genève et quitte de nouveau cette ville pour assister au colloque de Poissy. En 1565 il est pasteur à Orléans; la même année il préside le synode national de Paris, et en 1571 il se trouve au synode de La Rochelle où il signe la confession de foi. Les Registres de la compagnie des Pasteurs (pages 159, 160, 161 et 162, années 1559 et 1560) contiennent plusieurs lettres de ce pasteur.

Jean Malot. Il avait été vicaire à Paris de la paroisse de Saint-André-des-Arts. Ministre de l'église de cette ville, en 1561. Il prêchait ordinairement au Patriarche. Il devint ministre de l'amiral de Coligny, qui le céda pour quelque temps à l'église de Metz.

Alexandre de l'Estang; Gaudion de l'Estang. L'église de Poitiers le prêta à l'église de Paris en 1561. Il prêchait ordinairement à Popincourt. Secrétaire du synode de La Rochelle, en 1551. En 1581, il était pasteur à Coué, en Poitou, et il remplit de nouveau les fonctions de secrétaire au second synode de La Rochelle, qui se tint la même année.

De La Croix. A Cruce. Nous ne possédons aucun renseignement sur ce pasteur. Nous savons seulement qu'il assista au second synode national de Paris, en 1565, comme député de l'église de cette ville. Peut-être est-il l'un des fils de Jean le Comte de La Croix, gentilhomme, originaire de Picardie, qui prêcha la réforme dans le pays de Vaud, et qui avait, à sa mort (1572), trois fils ministres. (Ruchat, *Histoire de la Réformation de la Suisse*, tome III, p. 132.)

Pierre Viret, 30 décembre 1561. « On prête Pierre Viret à l'église de « Paris, où l'on espère qu'il fera beaucoup de fruit et contribuera à convertir « le parlement. » De Grenus, fragments biographiques et historiques, année 1561. Voyez, sur ce réformateur, notre *Chronique protestante*, p. 274 (1).

De Lestré. Modérateur au synode national de Vertueil, en 1567; député au synode national de Nîmes, en 1572. Désigné par le Synode national de Sainte-Foy, en 1578, comme l'un des quatre ministres les mieux versés dans les affaires ecclésiastiques.

Hugues de Renard, dict de Saint-Martin. Député par l'église de Paris au synode national de Sainte-Foy, en 1578.

De La Maisonneuve. Député au synode national de Figeac, en 1579.

(1) Contrairement à l'avis de M. Crottet, nous sommes porté à croire, avec M. Eug. Haag, que le nom de ce pasteur de Paris était *Virel*, et que ce n'est point le même que le réformateur Pierre *Viret*.

Antoine de La Faye. Il paraît avoir été cédé par l'église de Genève à celle de Paris. Modérateur du synode national de Figeac, en 1579. Modérateur du synode national de Gergeau, en 1601. Lorsque la duchesse de Bar, sœur du roi Henri IV, se trouvait à la cour, les pasteurs de Paris venaient y prêcher. Antoine de la Faye eut cet honneur, comme nous l'apprend Florimond de Rémond, dans son langage satyrique. (*Histoire de l'Hérésie*, liv. VIII, page 100.) « Le ministre de La Faye, à Paris, ne s'est jamais présenté chez « Madame, sœur du roi Henri IIII, pour prescher, qu'avec l'espée au costé, « quelquefois en manteau bleu ou violet, avec pourpoinct et chausses de « chamois jaune. » Pour de plus amples détails, on peut consulter l'ouvrage suivant : *De vitâ et obitu Antonii Fagi, ministri genevensis*, 1606.

François de Lauberan de Montigni. Modérateur adjoint du synode de Montpellier (1598), qui le charge de répondre à l'ouvrage suivant : *Remonstrance chrestienne et très utile à la noblesse de France qui ne veut point de la religion catholique*, par Pierre-Victor Palma Cayet. Paris, 1595. Député au second synode national de La Rochelle (1607). Il était encore pasteur de Paris en 1620. Maurice de Lauberan d'Albon de Montigni, peut-être son fils ou son parent, était pasteur de l'église du Plessis, dans le colloque du pays Chartrain. Le synode d'Alençon autorisa cette église à accorder à ce dernier la permission de passer quatre mois, chaque année, dans son domaine d'Albon, pour y vaquer à ses affaires, sans toutefois le dispenser de remplir ses fonctions pastorales (1).

Pierre du Moulin. Plusieurs personnages de ce nom figurent dans l'histoire des églises réformées de France. Deux lettres de Farel, datées d'Aigle et adressées à Bucer et à Capiton, mentionnent un Guillaume Molanus (Du Moulin) comme un agent actif de la réforme dans le pays de Vaud. En 1529, il était ministre à Noville, dans le district d'Aigle. On lit dans les registres manuscrits de la Compagnie des pasteurs de Genève, qu'un Claude Du Moulin fut envoyé, en 1560, à Fontenay-le-Comte. Il y resta jusqu'à la Saint-Barthélemy et se réfugia à Londres. Un autre Du Moulin assista, en 1571, au synode de La Rochelle comme député du Poitou, et y signa la confession de foi. Enfin, un Cyrus Du Moulin était pasteur à Châteaudun, en 1637. Pierre Du Moulin, le plus célèbre de tous et celui qui nous occupe ici, était fils de maistre Joachim Du Moulin, ministre à Orléans. Il naquit le 8 octobre 1568, au château de Buxi, où son père s'était rendu pendant les troubles, pour se mettre sous la protection de Duplessis-Mornay. Il fit ses premières études à Sedan, les continua en Angleterre, et fut nommé professeur de philosophie à Leyde. Il y resta quelques années, et vint à Paris, où il ne tarda pas à se distinguer. L'habileté avec laquelle il sou-

(1) Voir, pour tout le contenu de cet alinéa, les éclaircissements que nous avons donnés ci-dessus, p. 252.

tint, en 1598, la cause de la réforme dans les conférences qui eurent lieu à l'occasion du mariage de la sœur d'Henri IV avec le duc de Bar, lui gagna la faveur de cette princesse. Il fut nommé pasteur de Paris l'année suivante. Comme, par un arrangement volontaire, les ministres de cette ville servaient tour à tour de chapelain à la duchesse de Bar lorsqu'elle se trouvait à la cour, celle-ci prit l'habitude de faire ses voyages à l'époque où Du Moulin devait remplir cette fonction, afin de pouvoir l'emmener avec elle et le faire prêcher dans les divers lieux où elle s'arrêtait. Cette haute distinction lui attira la haine et les persécutions des catholiques. Du Moulin fut bientôt mêlé aux affaires les plus importantes des réformés. Il fut désigné par le synode national de Privas (1612), où il remplit la charge de modérateur-adjoint, comme l'un des pasteurs qui devaient accompagner les députés à la cour. Le synode de Vitré (1617) le chargea de préparer, de concert avec Rivet, Chauve et Chamier, un plan de réunion des églises protestantes. Il fut nommé modérateur du synode d'Alais (1620). Au retour de ce synode, il fut obligé de quitter brusquement le royaume. Une lettre, adressée par lui à Jacques Ier, roi d'Angleterre, dans laquelle il le suppliait de devenir le protecteur des églises de France, menacées dans leur existence par le cardinal de Richelieu, fut envoyée a Louis XIII par le duc de Buckingham : sa vie fut en danger : il se retira à Sedan. Il y remplit les fonctions de pasteur et de professeur jusqu'à la fin de sa vie. Il mourut le 10 mars 1658, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Un de ses fils lui succéda en qualité de pasteur; Pierre Du Moulin a composé un grand nombre d'ouvrages de controverse, de théologie et d'édification : *Bouclier de la foi*, *Anatomie de la Messe, Du Combat chrétien, etc*. Son fils aîné, du même nom que lui, est l'auteur du *Traité de la paix de l'âme*, dont M. Cambon, pasteur à Marennes, a publié une nouvelle édition en 1840. Pour de plus amples détails, on peut consulter les écrits suivants: *Vita Petri Molinæi*, *ministri carentonis*. Cette vie est imprimée à la page 697e du recueil intitulé : *Vitæ selectorum aliquot virorum*, publié par les soins de Jean Bates. Londini, 1682, in-4. *La Légende dorée de Pierre Du Moulin*, *contenant l'histoire de sa vie et de ses écrits*. Paris, 1641, in-8, et le *Récit des dernières heures de P. Du Moulin*. Sedan, 1658, in-8. (*Suite.*)

UNE PAGE DE L'HISTOIRE DE LA VILLE D'ENGHIEN (1).

A la veille de ce XVIe siècle, si grand par les arts et par les sciences, mais plus grand encore par le génie de la renaissance chrétienne, le comté et la ville d'Enghien passèrent, en conséquence du mariage de Marie de Saint-Pol,

(1) Petite ville située dans la province de Hainaut, en Belgique.

de la maison de Luxembourg, avec François de Bourbon, aux ancêtres du populaire et chevaleresque Henri IV. Charles-Quint régnait encore lorsque les habitants d'Enghien accueillirent la réforme avec une faveur égale à celle que montra leur seigneur Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et, chose qui n'a pas, croyons-nous, été relevée jusqu'à ce jour, ils devancèrent, par cet élan spontané, les autres villes du pays wallon. Leur position était exceptionnelle. Il leur fut donné, jusqu'au moment de l'institution du *Conseil des troubles*, si justement surnommé le *Tribunal de sang*, de pouvoir exercer librement et publiquement le culte régénéré. Mais Philippe II ne mettait aucun de ses droits régaliens en oubli, lorsqu'il s'agissait du salut du catholicisme romain, et il fit, en sa qualité de seigneur suzerain, instrumenter contre les luthériens ou les calvinistes du comté et chasser les ministres de l'Evangile par ses soldats.

Ces persécutions, sur lesquelles nous avons des renseignements authentiques, durèrent au delà de dix ans, parce que les bourgeois, qui avaient pris le chemin de l'étranger à la première apparence du danger, étaient peu à peu rentrés dans leurs foyers, ne pouvant résister davantage à cette attraction du sol natal qui a, comme l'on sait, tant d'empire sur l'âme des Belges. A mesure que l'on retrouvait ainsi les coupables, que déjà l'on désespérait de pouvoir atteindre, on s'empressait de les mettre en jugement et de les dépouiller du peu qu'ils pouvaient avoir.

Il restait encore quatre cents réformés à Enghien, à la veille de la Saint-Barthélemy, et, deux ans plus tard, au mois d'août 1574, on n'en comptait plus un seul. C'est Henri Gilles, bailli de la ville et principal officier du roi, qui nous l'apprend. Nous le laissons parler, sans rien changer ni au style ni à l'orthographe de ses rapports, que nous empruntons au registre du Conseil des troubles (n° 57) conservé aux archives du royaume, à Bruxelles.

« Liste et déclaration des fugitifs de la ville et terre d'Enghien, pour « cause des troubles passez, lesquels se sont retournez audict Enghien, et « eulx présentez au sieur Henry Gilles, bailly et officier de la dite ville et « terre d'Enghien, durant le terme de trois mois, pour ce préfixez pour « eulx povoir jouyr du fruict du pardon et grâce à eulx promis par le Roy « catholique, nostre sire, les noms et surnoms desquels sen suyvent :

« Bartholome de Cautere, le 26e jour du mois de juing 1574, qui fut « le propre jour de son arrivement, s'est présentez au dict sieur Henry « Gilles, bailly d'Enghien, luy ayant déclarez qu'il venoit pour joyr et user « dudit pardon et grâce, lequel se tient en la dicte ville et s'y conduict et « gouverne bien et honestement, sans jusques ici avoir eu quelque pente « à retour.

« JEHAN COOLS, tappissier, ayant esté absout pour cause des troubles « s'est présentez au sieur Henry Gilles, bailly d'Enghien, pour joyr dudit « pardon accordez par le Roy catholique, nostre sire, le 13e jour de sep- « tembre 1574, lequel est demeurant présentement en la ville d'Enghien, et « lequel se conduict et gouverne bien et honestement, selon que tenu « estoit.

« JOSSE DE COUSSENERE, fils de feu Jehan, s'est présentez au sieur Henry « Gilles, bailly d'Enghien, pour joyr dudit pardon à cause de son absence « pour les dits troubles derniers, le 13e jour de Juillet 1574, tiers jours après « son arrivement, lequel est demorant en la dite ville d'Enghien soy gouver- « nant bien et honnestement sans avoir entendu le contraire.

« PIERRE ZEGHERS, fils de Gilles, ayant tenu résidence à Bruxelles, s'est « présentez audit sieur Henry Gilles, le dernier jour de Juing 1574, pour « prouffiter dudit pardon, lequel se tient présentement en la dite ville « d'Enghien et se conduit et gouverne bien et honestement, hantant les « églizes et le saint service divin.

» LA VEUVE SANDERS de Marchinelle, s'estant réfugiée en la ville d'Anvers, « s'est présentée au sieur Bailly d'Enghien pour jouyr dudit pardon, le 28e « jour de Juing 1574, laquelle est retournée demorer en la ville d'Anvers, là « où que auparavant et durant lesdits troubles elle s'estoit tenue. »

D'autres personnes suspectées d'hérésie s'étaient également présentées au bailli d'Enghien pour faire acte de réconciliation; mais, lorsqu'elles apprirent que le curé propriétaire de la ville, Thiéri Planen, et un subdélégué de l'archevêque de Cambrai, devaient les examiner et juger si leur repentir était vrai et leur conversion sincère, elles trouvèrent plus prudent de s'éloigner secrètement.

Dusausset, greffier du bailliage, donna sous la date du 5 octobre 1574, connaissance de ces faits au Conseil des troubles siégeant à Bruxelles, et demanda de nouvelles instructions. On lui ordonna bientôt de classer en trois catégories les rebelles fugitifs, ceux qui avaient été repris et tous ceux qui pourraient encore se présenter, afin que l'on sût tout d'abord le degré de rigueur avec lequel il faudrait les traiter.

Nous poursuivons notre lecture et nous trouvons une liste de « ceulx quy « sont famez avoir estez après les ministres, donnez argent pour y aller, « prestez gens de leur maison ou cheval à ces fins. » En tout vingt-sept personnes, dont un prêtre romain, cinq tapissiers, un drapier, un meûnier, un apothicaire et plusieurs marchands.

La seconde liste porte l'intitulé suivant : « Ceulx quy ont estez requérans « d'avoir la presche en la grande esglize d'Enghien, ayant présentez leur « requeste au magistrat, et sans avoir voluz en départir, estoient des pre-

« miers apostillez sur icelle. » Le greffier rapporteur avoue que les trente-deux personnes de cette catégorie, dont huit sont en prison, « appartiennent « à la plus saine et relevée partie de ceulx de la religion au dict Enghien, où « se monstraient aux assemblées quatre cens personnes plus ou moins. »

La troisième liste contient les noms de : « Ceulx qui notoirement sont « famez d'avoir assistez ou favorisez à rompre les églizes d'Enghien et « alviron. » Mais étaient-ce bien des iconoclastes que ces impotents, ces misérables et ces pauvres femmes qui la composent ? Si nous ne nous trompons, l'on a tout bonnement réuni dans cette dernière catégorie de coupables, tous ceux qui ne pouvaient trouver place dans l'une des listes précédentes. On va en juger; voici le document dans son entier :

« *Adrien Bernards*, conduict sur une brouette estant impotent, prisonnier.
« *Claes de Muldere* dict *Barquaers*, tappissier.
« *Claes de Muldere*, estriguier, prisonnier.
« *Jehan* et *Jeremias Daelman*, marchands, absents.
« *Troïlus Schot*, marchand, a estez exécutez.
« *Lambert Schot*, absent.
« *Josué*, homme à marier.
« *Jehan Overdaet*, marchand, trépassé (soy estant faict sépulturer à la nouvelle religion).
« *Jehan Zeghers*, catherisez, absent (de mort à marcq au devant) (1).
« *Adrien Ots*, absent.
« *Pieter Tierentayns*, absent.
« *Claes de Pouchain* dit *de Schildere*, absent.
« *Jehan Larchier*, tappissier.
« *Claes Brasseur*, jeusne homme trespassez à Bruxelles.
« *Pieter Persoons*, absent.
« *Franchoys de Lansenoit*, jeusne homme, absent.
» *Gilles Zeghers*, marchand de thoilles, absent.
« *Josse Van der Biest*.
« *Mathieu Boonaerd*.
« *Guillaume Schilders*, tellier, absent.
« *La femme Sanders de Marcinelle*, prisonnière avec son marit.
« *La femme Jacques Verrier*, le dict Jacques Verrier absent.
« *Gérard*, fils de la censière de Schibbercq, prisonnier.
« *La femme de Pierre Huard*, paingtre.

(1) Il paraîtrait, d'après cette mention, que l'on marquait les hérétiques destinés à l'échafaud et au bûcher comme, de nos jours, l'on fait des moutons désignés pour l'abattoir.

« *Josse d'Assonneville*, jeusne homme, absent.
« *Claes Vandercammen*, boulangier, faict prisonnier. »

Que devint la ville d'Enghien, quand le protestantisme en eut ainsi été extirpé ? Sans doute, elle en éprouva les effets les plus heureux et eut beaucoup à se féliciter de son retour à l'orthodoxie romaine ? Hélas ! tel n'est pas précisément le résultat que nous avons à constater. Tout au contraire, Enghien fut désormais frappée d'une rapide décadence. La vie morale et matérielle sembla l'avoir quittée. Son commerce de tapis, naguère si florissant, languit et tomba peu à peu, pour s'éteindre complétement dans les premières années du siècle suivant. C'est chose digne de remarque, que chaque victoire du catholicisme romain dans nos contrées est un nouvel échec pour notre industrie. A Anvers comme à Enghien, à Bruxelles, à Gand, à Bruges, à Tournay, nous voyons les bons maîtres et les bons ouvriers, que les bourreaux n'ont pu atteindre, chercher refuge à l'étranger.

C.-A. Rahlenbeck.

Bruxelles, 18 août 1853.

BIBLIOGRAPHIE.

—

LA CORRESPONDANCE DE CALVIN

RECUEILLIE ET PUBLIÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS PAR M. JULES BONNET.

Dans sa séance du 6 avril 1846, le *Comité historique des monuments écrits*, établi près le ministère de l'Instruction publique depuis 1834, et qui doit son existence à M. Guizot, reçut de M. Jules Bonnet la proposition de publier dans le *Recueil de documents inédits* du gouvernement, une collection de Lettres manuscrites de Calvin, d'après le dépôt qui en existe à Genève en 2 vol. in-folio. (1) M. Mignet, président du Comité, déclara que M. Bonnet était, à son avis, très capable d'exécuter ce projet et qu'il conviendrait de l'en charger, en lui donnant mission de joindre aux lettres de Genève, celles qui pourraient être recueillies à Berne, à Zurich, à Lausanne, à Strasbourg, au *British Museum* de Londres, peut-être même à Edimbourg.

Tel fut le point de départ du beau travail entrepris par M. J. Bonnet, à qui nous devrons enfin ce précieux *monument* de la Correspondance de Calvin.

A la séance du 3 mai 1847, M. Mignet ayant de nouveau fait ressortir tout l'in-

(1) Page 322 des *Extraits des procès-verbaux du Comité historique des monuments écrits*, depuis son origine jusqu'à la réorganisation en septembre 1848, publiés en 1850, par M. de La Villegille, secrétaire du dit Comité. Par ordre du gouvernement, à l'Imprimerie nationale.

térêt que méritait la proposition de M. Bonnet, fut expressément invité par le Comité à insister auprès du ministre pour que le dessein de publier les lettres historiques et littéraires de Calvin, fût adopté et sérieusement poursuivi. Nous voyons, par le procès-verbal de la séance du 24 janvier 1848, que le ministre qui avait d'abord hésité à autoriser la publication, s'était enfin résolu à donner les ordres nécessaires pour la mise à exécution du recueil approuvé par le Comité et que MM. Mignet et P. Lacroix avaient été désignés en qualité de commissaires pour la surveillance de ce travail qu'ils devaient maintenir dans les conditions d'une œuvre historique, littéraire, et non théologique.

Le 2 décembre 1850, le Comité s'enquiert du résultat des explorations de M. Bonnet, et déclare qu'il est très disposé à consacrer deux volumes à la publication qu'il prépare, si les documents réunis et transcrits par lui comportent cette étendue. A la séance du 6 janvier 1851, M. Mignet donna des renseignements, desquels il résulte que les lettres recueillies jusqu'alors par M. Bonnet sont au nombre de 497, dont 307 écrites en latin et 190 en français. Il indique par plusieurs exemples l'importance et le haut intérêt de cette correspondance, qui commença en 1524, lorsque Calvin était encore sur les bancs de l'Université, et ne se clot que sur son lit de mort en 1564. Enfin, il conclut que le manuscrit, augmenté de l'introduction historique, de la préface, des sommaires et des notes nécessaires, impose le devoir d'accorder à la publication deux volumes de 600 pages environ chacun. MM. Taillandier, Hauréau et P. Lacroix appuient cette conclusion. M. le marquis de Pastoret est d'avis que la publication des lettres de Calvin n'offre pas assez d'utilité et affirme qu'un seul volume sera suffisant. A la séance du 3 février suivant, M. Mignet fait un nouveau rapport, au nom de la commission qui, attendu la réduction du fonds affecté par le gouvernement aux travaux historiques et vu la possibilité de réserver un certain nombre de lettres latines, s'est déterminé à ne plus proposer qu'un volume. Une décision est finalement prise dans ce sens.

Nous ne trouvons plus de mention relative à cette affaire jusqu'au 24 janvier 1853. Une grande métamorphose s'est accomplie dans cet intervalle. Le Comité historique est devenu la 2me section du Comité général *dit* de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France, institué par décret de 1852, et présidé par M. le marquis de Pastoret. Nous voyons que le susdit jour 24 janvier, cette Section propose de renoncer à la publication du volume de la Correspondance de Calvin précédemment arrêtée, et de remettre le manuscrit à l'éditeur, conformément à une demande que celui-ci avait adressée anciennement. Enfin, le 7 février 1853, le Comité, en séance générale, confirme la proposition d'abandonner à M. Jules Bonnet son manuscrit, pour la publication être faite par lui, s'il lui convient, en dehors de la collection des documents inédits imprimés aux frais de l'Etat.

Il a convenu en effet à M. Bonnet, livré à lui-même, d'achever sans aucun délai la réalisation d'une œuvre que nous attendions avec une vive impatience, et bientôt enfin la première série de la Correspondance du grand réformateur va voir le jour. Qu'ajouterions-nous aux excellentes lignes qui suivent et dans lesquelles l'éditeur présente lui-même sa publication au public d'une manière

si propre à en faire apprécier les conditions et la valeur? Nous avons seulement voulu retracer ici les diverses phases par lesquelles l'entreprise avait passé. L'intérêt qui s'y attache ne peut qu'en être accru, et il est bien juste de garder le souvenir du constant appui qu'elle a rencontré chez quelques personnes, parmi lesquelles nous sommes heureux de compter en première ligne l'éminent historien M. Mignet.

LETTRES DE JEAN CALVIN

recueillies sur les manuscrits originaux, avec une Introduction et des Notes historiques

Par Jules Bonnet. Première série : *Lettres françaises.* 2 forts vol. in-8°, édités par Ch. Meyrueis et Ce. — Prix : 12 fr., réduit à 10 fr. pour les *Souscripteurs.*

Peu de jours avant sa mort, dans un de ses derniers entretiens, Calvin montrant à Théodore de Bèze ses meubles les plus précieux, c'est-à-dire les manuscrits de sa bibliothèque et les archives de la vaste Correspondance qu'il avait entretenue avec les plus illustres personnages de son temps, demanda que ces documents fussent recueillis après sa mort, et qu'un choix de ses Lettres, fait par la main de ses amis, fût offert aux Églises réformées comme un témoignage de la sollicitude et de l'attachement de leur fondateur.

Ce vœu du Réformateur mourant, gravé dans le cœur de ses disciples, Jean de Bude, Laurent de Normandie, Charles de Jonvilliers, Théodore de Bèze, n'obtint cependant qu'une réalisation tardive et imparfaite entre leurs mains. Trois siècles sont presque entièrement écoulés, et malgré le respect qui s'attache au nom révéré de Calvin, malgré les nombreux travaux consacrés à sa mémoire par d'éminents écrivains français et étrangers, le vœu du Réformateur restait méconnu, les documents précieux de sa Correspondance demeuraient oubliés dans la poussière des bibliothèques et des archives qui restituent pour la première fois aujourd'hui cet inestimable trésor à l'histoire.

Le Recueil dont on annonce la prochaine publication est le fruit de cinq années d'études et d'explorations assidues dans les bibliothèques de la France, de l'Allemagne et de la Suisse. Chargé par le gouvernement français d'une mission scientifique qui lui a permis de rassembler les premiers matériaux d'une Correspondance dispersée dans presque toute l'Europe, soutenu dans ses recherches par les plus hautes et les plus bienveillantes sympathies, l'auteur de cette publication n'a rien épargné pour compléter une collection qui doit répandre tant de lumières sur l'histoire de la grande révolution religieuse du XVIe siècle.

La Correspondance de Calvin commence dès sa jeunesse, en 1528, et ne se termine que sur son lit de mort, par de touchants adieux adressés à Farel, au mois de mai 1564. Elle embrasse donc toutes les phases de sa vie,

depuis l'obscur écolier de Bourges et de Paris, se dérobant par l'exil au bûcher, jusqu'au Réformateur triomphant qui peut mourir puisqu'il a vu son œuvre accomplie. Rien n'égale l'intérêt de cette Correspondance, où se reflètent, dans une série de documents aussi variés que sincères, une époque et une vie d'une saisissante grandeur; où les effusions familières de l'amitié se mêlent aux graves entretiens de la science, et aux inspirations élevées de la foi. De son lit de souffrances et de labeurs continuels, Calvin suit d'un œil attentif le drame de la Réforme, dont il marque les triomphes et les revers dans tous les états de l'Europe. Il exhorte le jeune roi d'Angleterre, Édouard VI, et la noble sœur de François Ier, Marguerite de Valois; il écrit à Luther et à Mélanchthon, inspire Knox, anime Coligny, Condé, Jeanne d'Albret, la duchesse de Ferrare. Le même homme, usé par les veilles et la maladie, mais s'élevant par l'énergie de l'âme au-dessus des défaillances du corps, terrasse le parti des Libertins, pose les fondements de la grandeur de Genève, affermit les églises étrangères, fortifie les martyrs, dicte aux princes protestants les conseils de la politique la plus prévoyante et la plus habile, négocie, combat, enseigne, prie, et laisse échapper avec son dernier soupir de grandes paroles que la postérité recueille comme le testament politique et religieux de sa vie.

Ces traits suffisent sans doute à faire apprécier l'intérêt qui s'attache à la Correspondance du Réformateur, monument également imposant de l'histoire et de la littérature de la France au XVIe siècle. Formé à la double école de l'antiquité profane et sacrée, de l'Église et du monde, Calvin écrit en latin comme un contemporain de Cicéron et de Sénèque; en français, comme un des maîtres les plus accomplis de cette langue qui lui doit ses plus beaux traits avant Montaigne; comme le précurseur et le modèle de cette grande école du XVIIe siècle, qui ne l'a combattu qu'en lui empruntant ses propres armes, et ne l'a point surpassé par la hauteur de la pensée et la majesté sévère du style. Les Lettres françaises de Calvin, dignes sœurs de l'immortelle préface de l'*Institution chrétienne*, offrent d'admirables pages que la France ignore, et que le génie a marquées du sceau le plus glorieux. Elles devaient à ce titre composer un recueil distinct. Détachées de la Correspondance latine du Réformateur, qui sera l'objet d'une publication séparée (seconde série), elles formeront un monument également précieux pour l'éloquence et pour la foi, pour les amis des lettres et pour ceux de la religion.

Paris, le 1er octobre 1853.

—

DE L'INFLUENCE DE LUTHER SUR L'ÉDUCATION DU PEUPLE

Par AD. SCHÆFFER, licencié ès-lettres et en théologie.

In-8° de XII-259 p. Strasbourg et Paris, 1853. Treuttel et Wurtz. Prix : 4 fr.

Dans le tableau que Ch. Villers a tracé à grands traits, de l'*esprit et de l'influence de la Réformation de Luther* (V. *Bull.* I, 334), on ne trouve qu'une vue générale des résultats de l'œuvre du Réformateur, par rapport au progrès des lumières. L'auteur établit que, « par son action directe et « par sa réaction, la commotion religieuse opérée par Luther entraîna les « nations européennes en avant dans la carrière des connaissances et de la « culture intellectuelle. » C'est ce que d'Alembert avait déjà reconnu en ces termes : « Le milieu du XVI[e] siècle a vu changer rapidement la religion et le « système d'une grande partie de l'Europe ; les nouveaux dogmes des réfor- « mateurs, soutenus d'une part et combattus de l'autre avec cette chaleur « que les intérêts de Dieu, bien ou mal entendus, peuvent seuls inspirer aux « hommes, ont également forcé leurs partisans et leur adversaires à s'in- « struire ; l'émulation, animée par ce grand motif, a multiplié les connaissances « en tout genre ; et la lumière, née du sein de l'erreur et du trouble, s'est « répandue sur les objets mêmes qui paraissaient les plus étrangers à ces « disputes. »

M. Ad. Schæffer a voulu sortir de ces généralités ; il s'est proposé d'étudier d'une manière spéciale et détaillée ce que Luther a fait pour l'*éducation du peuple*. Ce sujet si important et si difficile, qui n'avait été, jusqu'ici, qu'indiqué par les uns et effleuré, pour ainsi dire, par les autres, M. Schæffer l'a traité d'une façon très satisfaisante, au double point de vue de l'analyse et de l'ensemble. Il a fait un bon et utile travail, d'un intérêt tout à la fois historique et actuel, et nous l'en félicitons sincèrement.

Après avoir exposé son plan et passé en revue les antécédents et les sources, il commence par examiner ce que doit être l'éducation d'un peuple et ce qu'elle avait été jusqu'au XVI[e] siècle. Puis, il rappelle les circonstances dans lesquelles Luther entreprit la réforme de l'éducation du peuple ; il dégage et apprécie les idées pédagogiques du grand homme ; il en montre l'application : 1° dans la création d'écoles ; 2° dans les livres (Catéchismes, traductions de la Bible, Cantiques, Sermons et ouvrages d'édification) ; 3° dans le culte. La part des coopérateurs de Luther ne pouvait être oubliée : un chapitre est consacré à Mélanchthon, Bugenhagen, Jonas, Myconius, Osiander, Brentz, Agricola, Rhegius. Un autre, qui touche à l'histoire du protestantisme français, est intitulé : *Calvin et Zwingle*. La dernière partie est un coup d'œil sur l'état de l'éducation du peuple en Allemagne, à la mort de Luther et pendant la seconde moitié du siècle. C'est là qu'en nous montrant

les abus qui s'introduisirent alors dans les écoles, dans les livres, dans le culte, et les principales causes qui vinrent neutraliser l'influence pédagogique de Luther (en un mot, la substitution de la lettre à l'esprit, du stérile formalisme au souffle vivifiant), notre auteur fait d'autant mieux ressortir la grandeur du *maître* et la réalité de son sentiment chrétien. Oui, la fidélité de Luther éclate dans l'infidélité même de ses successeurs, et cette conclusion est vraie, que le Réformateur a rendu à l'éducation des services immenses, qu'il s'est acquis des droits impérissables à la reconnaissance de la postérité. « Instruisez le peuple, a-t-il dit, et surtout prenez à cœur son développement religieux ! créez un peuple chrétien ! » Tel fut le sens et le terme de sa pédagogique : en est-il un plus élevé ? Les génies modernes en ont-ils signalé un qui lui soit supérieur ? S'agit-il encore aujourd'hui d'autre chose que de réaliser ce grand type d'éducation et de l'approprier aux besoins du temps ?

Dans son chapitre *Calvin et Zwingle*, M. Schæffer a simplement voulu montrer en passant que tous les grands hommes de la Réforme « ont admi- « rablement saisi l'essence du christianisme, qui est, avant tout, le patrimoine « des pauvres et des délaissés (p. 214), et que les grands principes de « l'Évangile restauré donnèrent partout lieu aux mêmes conséquences, « aux mêmes transformations dans le domaine pédagogique. Calvin et Fro- « ment à Genève, Farel à Neuchâtel, Viret à Lausanne, tous ces défenseurs « des mêmes vérités que Luther propagea en Allemagne, poursuivirent avec « ardeur le même but qui se résume en ces mots : *Il faut créer un peuple* « *chrétien* (p. 208). »

Une note de ce même chapitre mérite d'être citée ici : « Nous nous em- « pressons, dit M. Schæffer, de saisir cette occasion pour déclarer que c'est « avec joie que nous saluons la naissance de la *Société de l'Histoire du* « *Protestantisme français*, dont le but est de recueillir tous les documents « inédits et imprimés qui intéressent l'histoire des Églises protestantes de « langue française ; elle ne manquera pas, nous en avons la conviction, de « fournir la preuve qu'en France aussi le protestantisme a défendu de toutes « ses forces la cause sacrée de l'éducation du peuple. »

Ceci est un avis et un appel à qui de droit. On ne peut lire sans fruit le volume qui contient cet appel ; nous le recommandons à nos amis.... et surtout à nos adversaires, à tous ceux qui ont *des yeux pour ne point voir*.

DU RÔLE QUE LE CLERGÉ CATHOLIQUE DE FRANCE
a joué dans la révocation de l'Édit de Nantes.

Par Aug. Lièvre. Brochure de 61 pages. in-8°. Strasbourg, 1853.

Voilà un titre qui pose nettement une grave question, souvent déplacée,

souvent éludée. Elle valait la peine d'être examinée de près ; nous pouvons ajouter, sans crainte d'être démenti, qu'elle est traitée de la manière la plus nette et la plus concluante.

« La Révocation, dit M. Lièvre, n'est point un coup d'état formé et « exécuté en quelques semaines ; mais c'est un dessein formé et exécuté de « longue main, une œuvre patiemment poursuivie pendant un quart de « siècle.... Ce sont ces *quatre* ou *cinq cents* déclarations et arrêts du « Conseil, rendus depuis 1665 jusqu'en 1685 et après même cette époque « (L'abbé de Caveirac s'est donné le plaisir d'en faire le compte),et qui an- « nulent une à une les dispositions de l'Edit de Henri IV. » Partant de là, notre auteur établit qu'il y eut plus d'un coupable. « Il y eut, dit-il, des *fauteurs* « du crime, ce furent les évêques, un *instrument*, ce fut le roi, et un « *complice*, ce fut l'opinion. Le clergé fit les lois contre les protestants, le « roi les signa, l'opinion publique les ratifia par son silence, son indifférence « ou même par ses applaudissements. » Pour justifier la première de ces assertions, il appelle en témoignage, qui ?... le clergé lui-même. Il n'a qu'à ouvrir le recueil de preuves qui est intitulé : *Actes, Titres et Mémoires du clergé de France*, publiés par son ordre en 12 vol. in-4°. « Ce sont, y lit- « on (page 1125 du t. I), ce sont les remontrances des évêques qui ont « donné lieu à une grande partie des règlements qui ont été faits depuis. « *Il y en a qui n'ont pas été publiés aussitôt, les circonstances ne le « permettant point*; *mais le roi les a donnés dans la suite.* ON REMAR- « QUERA SUR CES RÈGLEMENTS LA CONFORMITÉ DES REMONTRANCES DU CLERGÉ « AVEC CE QUI A ÉTÉ ORDONNÉ. » C'est ce conseil que M. Lièvre a mis en pratique.

Aujourd'hui, ainsi qu'il le fait observer, on n'est plus de cette naïveté ou de cette franchise. On nie les choses avec d'autant plus d'assurance, qu'elles sont plus incontestables, sans s'embarrasser d'ailleurs le moins du monde des aveux d'un autre temps. Après tout, n'a-t-on pas pour dernière ressource cet axiome du droit criminel : « *Qu'il ne faut pas croire celui qui confesse sa propre turpitude ?* » Revendiquer l'honneur d'avoir extirpé l'hérésie, s'en enorgueillir, c'était bon avant 1787, et tant que l'on considéra l'hérésie comme morte et enterrée ! Mais lorsqu'elle eut repris le droit de cité, en dépit des efforts désespérés de l'abbé Bonneau, déguisé en *ministre patriote* (1), le langage devait changer. Il changea en effet. Sauf parfois quelques écarts d'un courage indiscipliné, nous voyons désormais les fils des Croisés rejeter d'un commun accord sur la royauté seule tout le mal de la Révocation (si mal il y eut), et sur Louvois les *dragonnades* (si tant est que les *dragonnades* aient existé!) Quant à l'Eglise elle est totalement désintéressée dans l'événement ; le Saint-Père ne l'a point approuvé ; bien plus les évêques de France en ont gémi. Qui en douterait?

Cependant les faits de la veille ne changent pas avec les intérêts et le

(1) *Discours à lire au Conseil du Roy par un ministre patriote, sur le projet d'accorder l'état civil aux protestants.* 1787.

langage du lendemain, surtout lorsqu'on a pris soin de les graver soi-même en caractères ineffaçables. Ils sont là, ces monuments de la conduite du clergé de France; ces *cahiers* qu'il présentait au roi, pour lui suggérer le pieux dessein de réunir tous ses sujets dans un même culte, pour lui indiquer « des remèdes vigoureux, » pour lui rappeler qu'il avait « juré « solennellement, en la cérémonie de son sacre, d'employer toute son auto- « rité à la destruction de l'hérésie, » pour préparer les esprits « aux « rigueurs salutaires, » aux « moyens extérieurs de faire rentrer dans la « voie du salut. » Ils sont là ces *mémoires* des prêtres syndics du clergé, des Soulier, des Lefèvre, du jésuite Meynier; ces *suppliques* des assemblées générales du clergé, qui se traduisent littéralement en autant d'arrêts d'exclusion, de suppression, de condamnation, d'extermination. Elle subsiste aussi cette correspondance des prélats, dont la lecture faisait *frémir* Rulhières, et dont on a vu quelques échantillons dans les lettres de Messieurs de Valence, de Montpellier, de Mirepoix, de Lodève, que nous avons publiées (t. I, p. 102, 165). Enfin nous avons sous les yeux la harangue de ce même évêque de Valence, qui s'extasie sur les résultats obtenus SANS VIOLENCE ET SANS ARMES, et cette autre harangue, du 21 juillet 1685, dans laquelle Messire Nicolas Colbert, coadjuteur de Rouen, remercie Sa Majesté de l'état glorieux où elle se plaît à replacer l'Eglise catholique de France, la loue de ses triomphes *non sanglants* sur l'hérésie, et la félicite, en propres termes, de DOMPTER L'ESPRIT DES HÉRÉTIQUES EN GAGNANT LEUR COEUR, DE COMBATTRE LEUR ENDURCISSEMENT PAR SES BIENFAITS, DE LES FAIRE RENTRER DANS LE SEIN DE L'ÉGLISE PAR UN CHEMIN SEMÉ DE FLEURS !...

Pour couronner l'œuvre, rappellerons-nous encore ici l'*hosanna* entonné par l'aigle de Meaux sur la tombe du chancelier Le Tellier? C'en était donc fait! Le protestantisme n'existait plus de nom en France. Le clergé n'avait plus à compter avec cet importun rival, qu'il avait enfin terrassé. Oui : mais il allait avoir à compter avec un autre adversaire, la philosophie, qui lui fera bientôt payer cher ses triomphes et lui prouvera qu'il a marché dans les ténèbres et sacrifié aux faux dieux. Le protestantisme au contraire, courbé pendant un siècle et plus sous le vent de l'adversité, se relèvera, reprendra possession de ce sol français qu'il est si bien fait pour féconder un jour; il montrera encore la force du faible et la victoire du vaincu que la foi n'abandonne point. Il pourra redire ces belles paroles du vieux dialogue du XVIe siècle, écrit après la Saint-Barthélemy : *Chose admirable, que le monde ne recognoist point.... Ces huguenots perdent toujours leurs batailles, et toutefois obtiennent la victoire de leur cause,... tellement qu'on les pourroit dire vainqueurs, alors qu'ils ont été vaincus.* (Réveille-matin de François, 1574.)

Paris. — Imp. de CH. MEYRUEIS et Comp., rue Saint-Benoît, 7. — 1853.